TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 542 42 PAGES — JEUDI 21 - VENDREDI 22 DÉCEMBRE 1978



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 400 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 70 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 34

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

EN POLOGNE

Premier contact entre des opposants et des représentants du pouvoir

LIRE PAGE 8

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le « calvaire » de Mme Gandhi

Faute de n'avoir pu empêcher la réélection de Mme Gandhi en novembre, la majorité gouvernementale indienne a voté, mardi 19 décembre, l'arrestation pour quelques jours et l'expulsion de la Chambre du peuple jusqu'à la fin de la législature, en 1982, de celle qui faisait figure de chef de l'opposition. La fille de Nehru avait été arrêtée une première fois en octobre 1977, mais très rapidement relâchée, faute de preuves convaincantes de la corruption qui lui était reprochée. Les parlementaires ont, cette fois, fourbi des charges plus sérieuses et usé du droit que leur confère la loi de se séparer de tout membre coupable d'« abus de privilèges et d'outrage à la Chambre ». Mme Gandhi avait en effet, lorsqu'elle était à la tête du gouvernement et disposait des pleins pouvoirs, fait obstacle à une enquête officielle sur les activités industrielles douteuses de son fils cadet Sanjay.

Depuis qu'il a été porté au pouvoir, en mars 1977, par un raz de marée électoral, le Parti du peuple ne manquait pas de raisons d'engager des poursuites contre les responsables des excès commis sous l'état d'urgence. S'il procède ainsi à un règlement de comptes précipité, ce n'est pas seulement parce qu'il a laissé jusqu'à maintenant la justice suivre — lentement — son cours : il lui faut brusquement faire face à la redoutable ascension d'un adversaire obstiné et à une grave crise interne. Plusieurs élections partielles ont certes montré, ces dernières semaines, que le parti gouvernemental disposait encore d'une grande influence dans le nord du pays, malgré sa défaite dans le sud où Mme Gandhi s'était présentée. Mais cette influence s'effrite, le parti n'ayant pas répondu aux espoirs de tous ceux qui, rejetant le régime autoritaire de Mme Gandhi, votèrent pour lui en 1977. Les problèmes économiques et sociaux de l'Inde demeurent aussi gigantesques et les autorités aussi dépourvues d'imagination ou de résolution pour les affronter, ne serait-ce qu'en tentant d'utiliser les importantes réserves de céréales et de change que possède le pays.

Des scandales plus ou moins sérieux jettent l'opprobre sur l'entourage des plus hauts dirigeants, y compris du premier ministre. Agé de quatre-vingt-deux ans, M. Desai répond à cette situation de crise avec détachement, laissant l'impression que le pays est sans direction ; il paraît uniquement guidé par le souci de maintenir l'unité de façade de la coalition gouvernementale jusqu'aux élections générales de 1982. L'Inde est plus que jamais un « Etat mou » empêtré dans ses « contradictions internes » et paralysé tragiquement par les luttes stériles de sa classe dirigeante.

Les difficultés proviennent d'ailleurs moins de l'opposition que de la majorité, au point que M. Desai ne semble pas en mesure de procéder au remaniement ministériel nécessaire depuis la démission, il y a six mois, du numéro deux du régime, l'ancien ministre de l'intérieur, M. Charan Singh. Celui-ci a refusé récemment de réintégrer le cabinet ; il n'a pas renoncé à ses ambitions pour la succession et a menacé de quitter la coalition avec soixante-dix parlementaires.

Quelle meilleure situation Mme Gandhi pouvait-elle espérer ? L'ancien premier ministre regagne pas à pas le terrain perdu en 1977 et procède actuellement au regroupement de l'ancienne formation gouvernementale. On ne peut plus écarter l'hypothèse de son retour aux affaires. Certes, il faut que le Parti du peuple ait vraiment démérité pour qu'elle puisse se poser déjà en « alternative » possible en 1982. M. Desai a voulu couper court à cette perspective. Mais il est plus probable que le nouveau « calvaire » infligé à Mme Gandhi soulignera la maladresse et la faiblesse de l'équipe dirigeante et renforcera, au contraire, la popularité de son principal adversaire.

M. Giscard d'Estaing reçoit en Guinée un accueil chaleureux

Paris et Conakry entendent relancer leur coopération

M. Giscard d'Estaing était attendu ce mercredi 20 décembre à 11 h 30 locales (12 h 30 heure de Paris) à Conakry, capitale de la Guinée, où il fait une viste officielle de trois jours. A sa descente du Concorde spécial d'Air France, il devait être accueilli par le président Sekou Touré en compagnie duquel il sillonnera les rues de la capitale où une foule nombreuse a été mobilisée.

Au cours de cette visite, la première d'un chef d'Etat français en Guinée depuis l'indépendance de ce pays, M. Giscard d'Estaing est accompagné de quatre ministres : MM. François-Poncet (affaires étrangères), Monory (économie), Giraud (industrie) et Lecat (culture et communication).

De notre envoyé spécial

Conakry. — La Guinée se préparait depuis un mois à accueillir le chef de l'Etat français. M. Sekou Touré avait lui-même, au lendemain du onzième congrès du Parti démocratique de Guinée (P.D.G.), appelé le peuple à se mobiliser pour donner à cette visite un éclat particulier. Les Pouvoirs révolutionnaires locaux, cellules de base du parti-Etat, ont nettoyé la ville de Conakry, repeint les bâtiments et décoré les murs de drapeaux, de panneaux et de banderoles rappelant les mots d'ordre du P.D.G.

Les Guinéens sont incontestablement émus par ces retrouvailles avec la France. Les plus âgés ont conservé de la période coloniale le souvenir d'une prospérité qui ne leur donne pas de regrets mais qui, en revanche, nourrit des espoirs. Le contentieux politique et financier entre les deux pays a été apuré au cours des trois dernières années. La voie est donc ouverte à « une coopération large, multiforme et durable ». Dans les milieux français de Guinée, on souligne que les relations qui vont s'instaurer seront nécessairement d'un type nouveau, faisant une large place à la formation.

PATRICK JARREAU.

(Lire la suite page 4.)

La dynamique de la terreur au Cambodge

La guerre continue entre le Vietnam et le Cambodge, où un mouvement soutenu par Hanoï — le Front uni national de salut du Kampuchéa — lutte contre le régime de Phnom-Penh.

Pour des raisons intérieures et extérieures, ce régime se durcit un peu plus. Notre correspondant à Bangkok, R.-P. Paringaux, vient de mener une longue enquête, dans les camps de Thaïlande, auprès de réfugiés khmers. Dans une série d'articles, il présente ces témoignages sur une société disloquée depuis 1975, sur la vie quotidienne d'un peuple soumis aux travaux forcés, sur la répression et les moyens utilisés par nombre de Cambodgiens pour fuir leur pays. (Lire page 6.)

Un grave différend franco-allemand sur les prix agricoles compromet le démarrage du Système monétaire européen

Des concessions à l'Italie permettent un accord sur le vin

La diplomatie française a essuyé, mardi soir 19 décembre, à Bruxelles, un grave échec qui peut compliquer sérieusement la mise en place du nouveau système monétaire européen (S.M.E.), prévue pour le 1er janvier. L'Allemagne fédérale a, en effet, refusé la dévaluation immédiate du « franc vert » de 3,6 %, qu'avait demandée M. Méhaignerie deux jours plus tôt et qui aurait entraîné une hausse équivalente des prix agricoles français. En outre, le ministre allemand de l'agriculture, M. Ertl, a refusé de s'engager à supprimer dans un délai d'un an les montants compensatoires monétaires qui pourraient résulter d'une éventuelle réévaluation du deutschemark ; ces montants jouent, on le sait, le rôle d'une subvention à l'exportation des produits allemands. Enfin, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne se sont opposés à la fixation d'un calendrier de suppression progressive des montants compensatoires existants.

Ce triple refus a conduit M. Méhaignerie à annoncer que la France refuserait, quant à elle, d'appliquer à la politique agricole commune le nouveau système monétaire européen. Cette querelle, essentiellement franco-allemande, sur la nature et l'urgence des mesures à prendre pour rétablir l'unité des prix agricoles dans la Communauté, rejaillit donc sur le S.M.E. dont les deux fondateurs se trouvent en grave désaccord dix jours avant sa mise en vigueur.

Sur les autres sujets en discussion, les Neuf sont parvenus à des compromis. L'accord a été fait sur le dossier du vin grâce à des concessions substantielles faites à l'Italie.

De leur côté, les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. ont décidé d'engager sans tarder les négociations en vue de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté. Ils ont prorogé d'un an le plan « anticrise » européen sur la sidérurgie et adopté, non sans difficulté, une résolution selon laquelle les aides nationales aux aciéries des Neuf devraient faire l'objet d'un contrôle communautaire.

Sur les marchés des changes, la chute du dollar s'est poursuivie mercredi 20. Son cours est tombé à Paris à 4,175 F, contre 4,21 mardi et 4,35 à la veille du dernier week-end.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européenne). C'est la France qui a porté le fer dans la plaie. M. Méhaignerie, laissant de côté pour l'instant l'adoption d'un calendrier visant à l'élimination progressive des M.C.M. (montants compensatoires monétaires) existants, a concentré son offensive sur l'avenir, à savoir sur la suppression automatique, dans des délais raisonnables, d'éventuels nouveaux M.C.M. « positifs ». (On appelle M.C.M. positifs ceux qui sont appliqués par les pays à monnaie forte, surtout l'Allemagne, et qui jouent comme des subventions à l'exportation et des taxes à l'importation. Leur résorption est particulièrement difficile car elle suppose une diminution des prix agricoles dans les pays dont la monnaie s'est ainsi appréciée.)

La France souhaite, nous l'avons dit, que, dans ce cas, les prix soient ajustés et les nouveaux M.C.M. supprimés dans un délai maximum d'un an. « *C'est très important, car nous ne sommes pas à l'abri, avec le S.M.E., de l'apparition de nouveaux M.C.M. positifs* », a expliqué M. Méhaignerie. En d'autres termes, il considère comme une hypothèse probable que la parité du mark au sein du S.M.E. devra un jour ou l'autre être revue à la hausse. « *Or*, ajoute le ministre français, *si l'évolution des M.C.M. continuait au rythme actuel, cela conduirait à une détérioration sérieuse de notre balance commerciale agricole, et cela au profit de l'Allemagne.* » Bref, la France estime qu'avec la mise en place du S.M.E., le moment est venu de normaliser une situation agri-monétaire qui, par l'effet combiné de surprix à l'intérieur et de subventions à l'exportation, favorise de manière anormale les producteurs allemands et bénéluxiens et met de plus en plus gravement en péril l'équilibre de l'agriculture française ainsi que celle des autres pays à monnaie faible. Elle demande donc, appuyée en cela par quatre ou cinq Etats membres, que les engagements sur le retour progressif à l'unité des prix agricoles, souscrits lors du dernier conseil européen, soient suivis d'effets. Les Allemands, les Néerlandais et les Anglais sont contre.

L'épreuve de force est maintenant engagée puisque M. Méhaignerie a précisé qu'il refuserait l'introduction de l'ECU (l'unité de compte du S.M.E.) dans la politique agricole commune tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction. Interprétant les propos tenus lundi par M. Méhaignerie certains se demandent même si, contestation plus spectaculaire encore, la France n'envisage pas de remettre en question sa participation d'ensemble au S.M.E. dans le cas où le problème d'un retour à l'égalité des chances qui se pose aux agriculteurs ne serait pas résolu.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 9.)

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA PANNE NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ

Le poids du passé

M. André Giraud, ministre de l'industrie, devait désigner, ce mercredi 20 décembre, deux ingénieurs généraux chargés d'examiner dans les plus brefs délais la situation créée par les incidents survenus sur le réseau haute tension d'Electricité de France.

Le rapport de la commission portera sur les causes de la défaillance et les mesures prises par E.D.F. à la suite de celle-ci. L'heure de pointe de mercredi — située vers 10 h. 30 — s'est passée sans grave incident. Mais, dans l'extrême fragilité actuelle du réseau électrique français, E.D.F. n'exclut pas que de nouveaux délestages soient nécessaires.

par BRUNO DETHOMAS

Electricité de France a toujours raison. Jusque dans le pire. « *La conjonction d'un hiver froid, d'une hydraulicité médiocre et de quelques avaries de matériel pourrait nous mettre en difficulté* », affirmait, le 5 avril, M. Marcel Boiteux, directeur général de l'entreprise publique. Le 19 décembre, à 8 h. 27, cette prédiction s'est bien réalisée. Il a suffi qu'une ligne de 400 kV surchargée « disjoncte » — alors que les barrages sont pratiquement vides — pour que la France se trouve, plusieurs heures durant, dans le noir un matin de grand froid.

La commission d'enquête créée par le ministre de l'industrie, M. Giraud, pour « *faire la lumière* » sur cette panne dira la part des responsabilités individuelles : surestimation de la capacité de transport de la ligne de Bezaumont à Crenay, lenteur peut-être (mais tout se joue en quelques secondes) à délester une partie du territoire, pour éviter que l'ensemble du réseau ne tombe. Elle déterminera aussi si les directives données aux responsables du dispatching — le tableau de commande du réseau — de tirer le moins possible sur l'hydraulique, afin de garder le peu d'eau des barrages pour la fin de l'hiver, ont eu des conséquences sur l'incident.

Mais cette commission d'enquête ne parlera sans doute pas des choix d'Electricité de France et du gouvernement. Ce débat-là, même le Parlement n'y a pas eu droit.

Il faut cinq ans pour construire une centrale thermique classique, plus de sept entre la décision d'ériger un réacteur nucléaire et le moment où celui-ci est en état de fournir de l'électricité. Les difficultés actuelles sont donc le résultat des choix faits entre 1972 et 1974. C'était l'époque où E.D.F. a très largement misé sur le développement de l'énergie nucléaire.

Si le kilowatt-heure de ce type de centrale passe pour bon marché (1 ou 2 centimes de moins que le kWh « classique » au fuel ou au charbon), les investissements initiaux sont particulièrement élevés. Ainsi, pour maintenir le rythme des constructions nucléaires à 5 000 mégawatts par an (chiffre retenu pour les quatre prochaines années), E.D.F. va investir en 1979 24 milliards de francs, soit les deux tiers des investissements des entreprises nationales.

Lorsque des retards ont affecté le déroulement de ce programme, pour des raisons techniques d'abord (allongement des procédures de sécurité, multiplication des enquêtes d'environnement, y compris pour la pose de lignes) mais aussi du fait de campagnes écologistes virulentes, E.D.F. a demandé, à la fin de 1976, au gouvernement d'accroître ses investissements non nucléaires.

(Lire la suite page 39.)

AU JOUR LE JOUR

Productivité

La seule chose qu'on puisse reprocher à l'E.D.F., c'est l'heure de la panne. Entre 8 heures et demie et midi on ne peut guère attendre pour 1979 ce « baby boom » qui eût au moins fait plaisir à M. Debré.

Mais l'idée est à creuser. Une série de défaillances soigneusement minutées permettrait d'épargner l'énergie collective et de dépenser judicieusement l'énergie individuelle sous une forme plus productive.

En France, on n'a pas de pétrole, mais que n'a-t-on pas pour se consoler !

ROBERT ESCARPIT.

« LE TEMPS DES GARES » AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

La bataille du rail

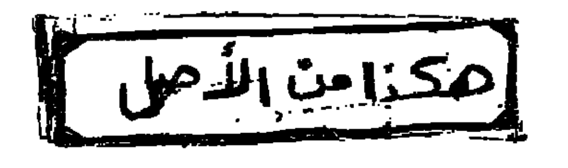
Le XIXe siècle a connu deux innovations architecturales importantes : les grands magasins et les gares. Pour la première fois dans l'histoire, mises à part les cathédrales, est inventée une architecture pour le plus grand nombre. Jusque-là, la « dignité monumentale », comme on disait sous l'Ancien Régime, réservée aux palais et aux châteaux, s'ajuste à la dimension des masses.

Sur les façades, rien n'a changé : monumentalisme et décor néo-classique sculpté dans la pierre. Le nouveau palais du peuple a un air de palais de roi. A l'intérieur, c'est le nouveau monde de l'architecture, celui des grandes structures qui réunissent des foules. Malgré l'enseignement académique des beaux-arts, les hommes de l'art inventent le langage, léger et solide, du fer et celui de la transparence du verre. Et naturellement, il ne faut guère s'étonner si les peintres non académiques, les impressionnistes, sont les premiers à avoir chanté les gares. A l'époque, les tableaux de Monet n'étaient que volutes de fumée et grands espaces ouverts où grondent les machines. Toutes les gares appartiennent à un même progrès technique et expriment la même variété artistique au temps où l'architecture n'était pas encore frappée par la banalisation technologique d'aujourd'hui.

Ces lieux de rencontre sont aussi des lieux de spectacle architectural. Un musée de la « nouvelle architecture » du XIXe siècle, hors du musée.

(Lire page 19 l'article d'ANDRE FERMIGIER.)

En raison de la grève du 21 décembre décidée par la Fédération française des travailleurs du Livre (C.G.T.) le prochain numéro du **Monde** paraîtra vendredi (daté 23 décembre) et comprendra **« Le Monde des Livres »** et **« Le Monde des Loisirs et du Tourisme »**



Le Monde

idées

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur français a-t-il un avenir ? A partir d'un examen précis de son présent, Bertrand Girod de l'Ain a, dans une série de cinq articles (le Monde *des 14, 15, 16, 17 et 18-19 novembre*)*, décrit des mécanismes mal connus du fonctionnement actuel de l'enseignement post-secondaire. Sa méthode et les pistes de recherches qu'il a lancées nous ont valu un courrier abondant. Nous publions certains des textes les plus significatifs reçus à cette occasion.*

L'article de M. Norbert Grelet est, aussi, une réponse à celui de M. Jean-Louis Quermonne (le Monde *du 28 octobre*) : « La démocratisation doit trouver un second souffle ».

La revue Esprit *(19, rue Jacob, à Paris), pour sa part, publie un numéro spécial important sur l'Université qui laisse, dix ans après la loi d'orientation, une impression de désenchantement.*

La crise n'est pas inéluctable

par PHILIPPE LEDUC (*)

NOUS n'avons pas attendu les signes les plus visibles d'une crise pour réfléchir à ses causes, analyser la politique suivie par les pouvoirs publics et déterminer des objectifs pour changer cette situation, étant entendu que ce changement ne peut être purement endogène, mais doit se faire dans un ensemble de transformations plus globales de la société française et du rôle qu'elle assigne à l'Université. Le diagnostic de M. Girod de l'Ain présente des traits significatifs, dont il est vrai que l'institution hésite à les regarder en face : l'importance du deuxième réseau à diplômes « certifiants », la baisse absolue et relative des diplômes délivrés dans les filières « classiques », et la dégradation de la situation des étudiants dans ces filières classiques.

Mais il faut souligner que la situation du secteur « sélectionniste » n'est pas rose non plus : les années précédant la sélection sont des années « dures », dont on peut se demander si elles correspondent vraiment aux exigences d'une formation au travail intellectuel et si elles ne laissent pas des traces indélébiles sur les sujets qui la subissent. La sélection a d'abord des effets en amont, et les classes préparatoires, ou la première année de médecine, présentent des aspects de forceries qui gagnent parfois, par récurrence, les terminales (et même au-delà) des « bons » lycées.

Le gâchis

A propos de ce double système d'enseignement postsecondaire, c'est le mot de gâchis qui vient à l'esprit. Gâchis de compétences, et l'article le souligne, mais surtout gâchis d'une expérience sociale, scientifique et culturelle. La loi d'orientation, dont on célèbre le dixième anniversaire, a créé des universités — sur le papier. Mais les vieilles facultés sont restées la dominante ; pouvait-il en être autrement quand chaque filière a conservé ses profils de carrière des enseignants et ses structures institutionnelles ? Et le gouvernement en a rajouté : pourquoi tant de dérogations par rapport à la loi.

Pour ne prendre qu'un exemple, pourquoi n'a-t-on pas développé au sein des universités un grand secteur technologique ? Pourquoi la recherche est-elle clandestine dans les I.U.T. ? Pourquoi les statuts restrictifs des maîtrises de sciences et techniques et pourquoi l'université dérogatoire de Compiègne ? On a parlé récemment des difficultés de la recherche dans les grandes écoles. Ne voit-on pas que l'éparpillement des efforts y est pour quelque chose ? Et le développement des grandes écoles que nous annonce le programme de Blois est-il inspiré par un souci principalement pédagogique ? Pourtant beaucoup d'universitaires, et dans les deux secteurs, ont œuvré pour transformer les formations, pour rechercher une articulation entre l'apprentissage de savoirs et la préparation à la vie professionnelle.

D'autres secteurs (physique, lettres, etc.) étaient pourtant prêts à prendre le relais. Mais les efforts « sauvages » de formation continue des enseignants sont maintenant officiellement désavoués ; l'écœurement gagne. Quant à créer chacun sa micro-filière avec sélection à l'entrée, correspondant à un profil professionnel très étroit, c'est une solution dont les risques sont par trop évidents, et qui, de toute façon, ne règle aucun problème de fond. L'Université est en miettes. Ou plutôt, on l'y a mise.

L'évolution des emplois

Mais venons-en au fond. Le fond, c'est, à notre avis, d'abord l'évolution des emplois. Pour aléatoire qu'elle soit dans ses détails, l'évolution dans ses grandes lignes est claire, et n'est pas une simple bavure due à la crise économique ou à la situation démographique : il y a déqualification des emplois, et la formation nécessaire se réduit d'autant ; d'où la politique suivie en matière d'apprentissage, de contrat emploi-formation, etc.

Certes, l'enseignement post-secondaire n'est pas directement concerné par les niveaux de formation correspondants. Mais, bien entendu, les envolées des années 60 sur la « croissance du travail qualifié » ne sont plus de mise, et les jeunes le savent. De plus, en ce qui concerne notamment les cadres, les employeurs — le patronat et l'Etat — en attendent de plus en plus un consensus idéologique avec les objectifs poursuivis par l'entreprise ; ce sont les « attitudes » que le patronat surveille, avant de s'intéresser aux « aptitudes ».

Dans ce système de valeurs (auquel adhèrent une partie des universitaires), il faut effectivement sélectionner, compartimenter et professionnaliser.

Ceux qui voient la subversion derrière chaque pilier d'amphithéâtre *et qui rêvent d'une* revanche sur mai 1968 ne sont pas inactifs. Peut-on dire que la réforme en 1978 des études d'architecture a eu pour but de nous éviter le déferlement de diplômés, alors que, par exemple, les emplois d'architectes-urbanistes sont sous-développés en France, non sans conséquence sur la politique urbaine ? N'est-ce pas plutôt le retour à une vieille conception de métier (« d'abord manier le crayon ») et une tentative pour étouffer un enseignement par trop critique envers notre politique en matière d'urbanisme ?

Et ceux qui préparent le licenciement des assistants de droit, sciences économiques et politiques ne sont-ils pas les mêmes qui n'apprécient guère le développement d'une autre conception du droit constatée dans la magistrature ces dernières années, qui désapprouvent certaines évolutions de jeunes collègues en matière d'enseignement économique ? Les problèmes « corporatistes » ne sont pas toujours coupés du fond.

La démocratisation de l'Université n'avance plus, non parce que les filières « libres » attirent moins les étudiants, ou parce que, au sein de celles-ci, les étudiants seraient moins motivés : c'est d'abord parce que la structure des emplois et les stratégies des employeurs convergent vers cette situation. Elle a pu présenter des risques explosifs ; la situation générale de l'économie et de la société entraîne maintenant plus probablement au pourrissement ou à l'abandon en marge. Une société qui a un million et demi de chômeurs peut bien s'offrir un parking pour deux cent mille ou trois cent mille jeunes.

Cependant, nous affirmons que cette crise n'est pas inéluctable. Il est possible de construire un grand service public, regroupant l'ensemble des formations pour adultes. Formations pour adultes : car les étudiants se plaignent d'abord de l'infantilisation, et la révolte récente des élèves des écoles normales d'instituteurs contre l'archaïsme de leur formation en est un bon exemple. Pour adultes, car il faut intégrer la formation permanente au sein des universités et non en marge d'elles ; en l'assurant non pas grâce à des vacataires ou à coups *d'heures supplémentaires, mais* avec les enseignants en poste.

A vrai dire, les mots sont piégés, car ce qu'il faut envisager, c'est une autre répartition des temps de travail et d'études dans la vie des individus ; l'expérience professionnelle doit être reconnue à titre individuel, mais surtout dans l'organisation de l'enseignement. Un service public, avec toutes les modalités transitoires que l'on voudra et sans exclusive, notamment pour la formation continue, vis-à-vis des autres degrés d'enseignement ; un service public ouvert à tous les publics.

Bien entendu, cela n'est concevable qu'avec d'autres transformations de la société française : réduction des inégalités, réduction du temps de travail, fin du système féodal dans les entreprises, remise en cause de la division des tâches dans la société. Mais, dès maintenant, des résultats partiels sont possibles et significatifs d'une autre possibilité ; par exemple en ouvrant réellement le droit au congé-formation.

Dans ce nouveau contexte peut alors se poser le problème de la professionnalisation. Car il faut répondre clairement : oui, les filières universitaires doivent correspondre à une orientation professionnelle, disons, à spectre large. La culture et la formation générale ne sont pas des entités qui s'opposent à la préparation à un métier. Ou alors cette conception de la culture n'est pas la nôtre, mais celle d'une élite préoccupée de sa propre reproduction. Il y a suffisamment d'hommes et de femmes qui ont soif d'apprendre afin de modifier leur rapport individuel et collectif à leur travail et à leur façon de vivre pour que nous soyons confiants dans les possibilités d'une autre Université qui associerait étroitement production scientifique (et culturelle) et formation professionnelle.

L'aspiration à d'autres formes de travail remettant en cause la division entre les tâches intellectuelles et le travail manuel, et à l'intérieur des premières entre les tâches de conception/décision et les tâches d'exécution, est en passe de devenir un problème central de nos sociétés, du moins pour celui qui veut bien ne pas se boucher les yeux. L'an 2000 des universités ne sera peut-être pas celui dont rêve M. Giscard d'Estaing.

En tout cas, ce sont de telles perspectives qui, en dernier ressort, motivent notre résistance à la politique actuelle du gouvernement, et elles vont de pair avec notre adhésion à la C.F.D.T.

(*) Maître-assistant de chimie à Paris-VI, secrétaire national du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).

Le vague à l'âme

par BRUNO FRAPPAT

Même si l'on signale, ici et là, des rapprochements fructueux, *dans l'ensemble une chance historique* paraît avoir été manquée.

SI l'on en juge par le numéro spécial que la revue *Esprit* vient de lui consacrer (1), l'Université française *n'a pas bon moral*. Dix ans et plus après mai 68, tout juste dix ans après le vote — unanime ! — de la loi d'orientation, imaginé par M. Edgar Faure pour lui redonner vie au milieu des décombres, le doute est partout.

Pour connaître la réalité de l'enseignement supérieur français, *Esprit* a procédé à une *enquête par questionnaire auprès* des universitaires. De la trentaine de textes ainsi recueillis se dégage une mélopée de la désespérance. Comme si la terre se dérobait sous les pieds des universitaires.

Sur tous les aspects de la vie universitaire les témoignages concordent : il faut beaucoup d'abnégation pour faire fonctionner le système, et beaucoup de foi pour croire à son utilité.

Les signes du marasme sont nombreux. Institutionnels d'abord : les structures de « participation » (conseils d'U.E.R. et d'universités) intéressent un peu les enseignants, fort peu les étudiants. La dépendance financière à l'égard du pouvoir central rend le plus souvent fictive l'autonomie proclamée par la loi. Etrange autonomie, en effet, qui se met en place au moment où le pouvoir crée un secrétariat d'Etat aux universités, devenu ministère, comme pour *mieux contrôler une liberté* factice.

Quant à la pluridisciplinarité, troisième principe de la loi de 1968, loin de favoriser le rapprochement des disciplines — comme certains le rêvaient et d'autres le redoutaient, — elle a parfois consolidé les féodalités, et aiguisé les jalousies.

La crise des universités tient aussi au silence des étudiants. Consommateurs d'études, ils ne se sentent pas plus partie prenante de l'institution qu'ils traversent que les voyageurs de la S.N.C.F. *ne le sont* de la gestion des gares où ils attendent leurs trains. On signale en maints endroits un retour au bachotage — favorisé par le contrôle continu, pourtant destiné... à le réduire, — l'aspiration aux cours magistraux où peut s'entretenir une passivité régressive, la déliquescence des organisations, l'aplatissement des *utopies : le monde étudiant est* une collection d'individus — qu'on dit plus travailleurs que jadis — sourdement inquiets, peu solidaires.

La dernière révolte

Affrontée à d'autres périls, la société a détourné ses regards. La dernière révolte — celle du printemps 1976, — qui fut l'occasion d'une grève interminable (plus longue qu'en 1968), n'a laissé qu'amertume chez les intéressés, et la France en a à peine gardé le souvenir. Depuis, une chape de silence est retombée sur l'institution. Le pouvoir politique a mis à profit l'indifférence de l'opinion pour prendre quelques décisions technocratiques où l'on chercherait en vain le souffle d'un grand dessein.

Derrière ces aspects du marasme se profile une crise de vocation : l'Université ne sait plus quelle est, *dans la* société contemporaine, sa mission. Elle a pu, longtemps, se contenter de former les *maîtres du* secondaire et les chercheurs dont la France avait alors besoin en grand nombre. Aujourd'hui, les étudiants qui peuvent espérer devenir professeurs ou chercheurs *sont* une minorité. *Quel* doit être le rôle de l'institution ? Parking pour futurs jeunes chômeurs ? Conservatoire de la pensée *et de la culture* ? Etablissement supérieur de formation professionnelle ? Vache à lait de la recherche désintéressée ?

Certains auteurs publiés par *Esprit* refusent d'assigner une mission unique à l'Université. Elle doit rester le lieu où la société s'interroge sur elle-même. Dans un temps, comme l'écrit Paul Thibaud, *rédacteur en chef* d'*Esprit*, où « *aucun discours ne fait plus autorité* », le moment est peut-être venu, dans le silence retrouvé, loin des feux de l'actualité, de redonner du ressort aux temples de la culture et de la science. Thèse peu utilitariste dans un pays qui ne rêve que d'efficacité ! M. Antoine Prost invite les universitaires à utiliser les atouts qui leur restent : « *Prestige considérable* », « *maîtrise du savoir* », existence d'une « *institution increvable* », « *polyvalence* ». « *Dans la pluralité des fonctions que remplit l'Université, je vois un espace de liberté et de novation précieux pour toute la nation.* » Reste à convaincre la nation et ceux qui la dirigent.

Dix ans après 1968, l'Université française existe, mais on ne le sait pas.

★ *Esprit*, « Université : fécondité d'une crise », textes réunis par Olivier Mongin, novembre-décembre 1978, nos 11-12, 35 F.

Sélection et avenir de la société

par NORBERT GRELET (*)

CE n'est pas un biologiste qu'il faut convaincre que la *sélection* est un fait. Et, si les mots ont un sens, il s'agit d'une sélection par l'échec ou, ce qui revient au même, d'une sélection par le succès !

La sélection implicite ou explicite, sauvage ou planifiée, exprime l'état actuel de la société, et la représentation de l'avenir qu'elle se donne.

On souhaiterait qu'un haut fonctionnaire comme M. Quermonne, qui a été directeur des enseignements supérieurs et de la recherche en 1975-1976 sous deux ministres successifs, nous dise quelle a été alors la prévision à moyen terme qui a guidé la politique du ministère (1). Car on ne peut, en 1978, faire table rase de tout ce qui a précédé.

Le moyen terme, pour l'enseignement supérieur, est de 5-10 ans. Les élèves qui viennent d'entrer en troisième degré se présenteront à la porte des universités dans quatre ans, et quelques-uns d'entre eux en sortiront docteur du troisième cycle en 1988 et au-delà...

Quant au long terme, nous ne pouvons pas voir beaucoup plus loin que les vingt à trente prochaines années, pendant lesquelles se formeront les enfants qui viennent de naître.

C'est en fonction de ces perspectives que peuvent être instaurées des politiques ayant pour effet d'accroître ou de réduire le nombre de diplômés sortant de l'appareil éducatif à tel ou tel niveau.

● *En amont* de l'enseignement supérieur, nous trouvons — donnée essentielle — l'effectif annuel des bacheliers, dont on constate depuis 25 ans que 80 % au moins poursuivent des études « post-secondaires ».

Depuis quelques années, ce nombre n'augmente plus que faiblement. C'est donc 25 % d'une classe d'âge qui réussit au baccalauréat après un seul ou plusieurs essais.

Aux Etats-Unis, pour autant qu'on puisse faire correspondre les cursus, c'est 75 % d'une classe d'âge qui sortent de l'« High School » et 47 % qui entrent au « College » (à dix-huit ans) (2).

Le chômage des bacheliers

Revenons à l'effectif total des bacheliers de l'année, toutes séries confondues. Où sont-ils quelques mois après l'obtention du baccalauréat ? Je ne doute pas que, avec la mise en place d'un appareil statistique convenable, nous n'aurons plus à attendre des années une information aussi essentielle. Dès ce mois de novembre, pour les bacheliers de juin dernier, bien souvent, les sorts sont jetés : universités (U.E.R. et I.U.T.), lycées (C.P.G.E. et S.T.S.), autres écoles, marché du travail, avec ou sans emploi (3).

Pourquoi ne sait-on pas nous dire combien il y a de bacheliers parmi les demandeurs d'emploi *entre dix-huit et vingt-cinq ans ? Avant de parler du chômage des* diplômés de l'enseignement supérieur, il faudrait bien connaître le chômage des bacheliers.

Trop souvent, une institution résout ses problèmes en les distribuant à la ronde. Le bachelier qui serait refusé à l'entrée de l'Université ne disparaîtrait pas pour autant. Il se retrouverait ailleurs, dans les « petites » écoles souvent privées, dans les entreprises... ou dans la queue qui s'allonge à la porte de l'ANPE.

● *En aval*. Je saute maintenant en aval de l'appareil éducatif post-secondaire, c'est-à-dire sur le marché du travail. Un aval qui est plutôt un estuaire où les eaux douces et les eaux salées se mélangent en un flot qui se prolonge loin dans l'océan : on a assez montré ces derniers temps comment l'insertion de l'étudiant dans la vie active s'effectue progressivement.

Il n'empêche qu'à trente, quarante, cinquante ans, ces hommes, ces femmes qui sont passés par l'enseignement post-secondaire se situent quelque part dans la société, sont des producteurs ou des prestataires de services.

La France a choisi de maîtriser son avenir par le Plan, « *ardente obligation* ».

On y prévoyait que cadres tertiaires supérieurs et ingénieurs *passeraient de 1 800 000 à 1 780 000*, ce qui devait permettre l'insertion à ce niveau de 162 000 élèves et étudiants. Cadres tertiaires moyens et techniciens passeraient de 3 170 000 à 3 740 000, ce qui devait permettre l'insertion à ce niveau de 621 000 élèves et étudiants. Au total, pendant ces cinq années, 783 000 élèves et étudiants pouvaient espérer s'insérer dans la vie professionnelle au niveau des cadres moyens et supérieurs. Les sorties de l'appareil éducatif aux niveaux I (bac. + 5 et 6), II (bac. + 3 et 4) et III (bac. + II) étaient globalement compatibles avec cette offre potentielle, avec des variantes selon les niveaux et les secteurs.

Ces prévisions font rêver. Mais telle est la « commande » qui a été passée. Aurait-on admis qu'après une courte crise, l'appareil éducatif eût été incapable de fournir au moment voulu les cadres diplômés nécessaires à la reprise de l'expansion ?

A mi-parcours du VIIe Plan, *tout le monde attend qu'une réé*valuation soit faite, tenant compte du chômage et de la déqualification des emplois qui sévissent actuellement, tenant compte aussi de la nécessité de garder dans le pays, à toute éventualité, un effectif convenable de jeunes bien préparés, ayant reçu en formation initiale (sur laquelle s'appuiera plus tard leur formation permanente) la maîtrise des connaissances et des techniques de 1980.

Il n'y a rien de pire qu'une politique de la formation qui accuse tous les à-coups de la conjoncture. Il n'est pas acceptable que, pendant les quarante prochaines années, la pyramide des âges des cadres diplômés garde la marque de cette période de crise et de chômage, comme la pyramide des âges de la population porte la blessure des guerres.

(*) Président de l'université d'Orléans.

(1) J.-L. Quermonne : la démocratisation doit trouver un second souffle (*le Monde* du 25 octobre).

(2) Pangloss no 8, page 304, Etats-Unis : comparaison des niveaux d'éducation des personnes âgées de dix-sept ans à l'automne 1966 et à l'automne 1973.

(3) Bilan formation-emploi 1973, no 273 des collections de l'INSEE, série D, no 59, septembre 1978 accession à l'enseignement supérieur des bacheliers 1975 selon la série du baccalauréat. Note d'information no 76-35, 15 octobre 1976.

Le Monde

diplomatie

LE VOYAGE DE M. GISCARD D'ESTAING EN GUINÉE

Une coopération « multiforme et fructueuse »

Depuis quelques mois, le président Sekou Touré multiplie les appels en faveur d'une coopération *« fructueuse et multiforme »* avec Paris. La brutalité du divorce franco-guinéen en 1958, puis la rupture des relations diplomatiques de 1965 à 1975 avaient contraint la Guinée à à rechercher — pour l'essentiel — une aide technique et scientifique auprès des pays socialistes. Aujourd'hui ceux-ci occupent encore largement le terrain. Toutefois, la communauté de langue, les liens tissés à l'époque coloniale (absence prolongée de la France ayant paradoxalement amélioré son image de marque) et les imperfections de l'assistance apportée par les pays de l'Est sont autant de facteurs favorables à une vigoureuse relance de la coopération franco-guinéenne.

La Guinée refusant tout lien avec le ministère de ce nom, la coopération relève du Quai d'Orsay. La France ne mène donc en Guinée aucune opération au titre du FAC (Fonds d'Aide et de coopération). En revanche, la création d'une commission mixte pourrait être envisagée. Malgré l'absence d'accord récent de coopération culturelle et technique, un certain nombre d'actions ont été lancées depuis 1976. L'enveloppe budgétaire allouée, à cet effet, est en hausse : 6 millions de francs en 1978, 9 millions en 1979.

Une opération triangulaire associant le Quai d'Orsay, le gouvernement guinéen et la SIRTES (filiale de Renault) porte sur la formation et le perfectionnement de techniciens (automobile et mécanique). Mise en train en 1975, la première partie de ce projet sera prochainement opérationnelle. Soixante techniciens seront formés dès 1979 (ce chiffre sera ensuite porté à cent soixante).

La France participe à la création d'un centre de recherches, de sélection et de production de plantes médicinales à Sérédou, en Guinée forestière. Il s'agit de redonner vie à une usine de fabrication de quinine dont la production avait périclité. Compte tenu de l'augmentation de la demande mondiale, ce projet sera très lucratif pour la Guinée. Deux experts civils et deux volontaires du service national y seront affectés en permanence. Une coopération médicale devrait en outre rapidement voir le jour, notamment à l'échelon universitaire.

Dans le domaine géologique et minier, le B.R.G.M. sera chargé de la reconnaissance du gisement de fer à haute teneur de Simandou. Cette opération est d'autant plus intéressante pour la France que le secteur de la géologie était jusqu'à présent une *« chasse gardée »* soviétique.

La France, premier fournisseur

Paris fournit une assistance pédagogique pour l'enseignement du français. La France a offert une imprimerie offset moderne à la Guinée. La création d'infrastructures de télévision en couleurs avec le concours de Télédiffusion de France devrait intensifier la coopération technique dans ce domaine.

Les autres volets de la coopération technique concernent l'énergie solaire (étude d'une action pilote permettant l'irrigation à moindre coût), l'hydrogéologie (le Bureau de recherches géologiques et minières commencera une action en 1979), l'enseignement technique (une aide sera accordée à l'Institut polytechnique secondaire maritime) et la cartographie (l'Institut géographique national établira une carte de la Guinée et formera des spécialistes).

Sur le plan culturel, le gouvernement guinéen a autorisé en octobre l'ouverture d'un centre français de documentation scientifique et technique à Conakry. Ce centre devrait , avec l'accord des autres membres de la C.E.E., avoir une vocation européenne. Cent soixante-dix élèves français et étrangers (appartenant à une vingtaine de nationalités) fréquentent l'école française de Conakry. En outre, une centaine d'enfants sont scolarisés dans deux établissements dépendant des sociétés minières à Fria et à Kamsar.

Par ailleurs, la France fournit à la Guinée, depuis trois ans, une aide alimentaire (6 000 tonnes de blé en 1978). La Caisse centrale de coopération économique, autorisée depuis peu à intervenir en Guinée, devrait accorder ses premiers prêts en 1979 (dans un premier temps, 100 millions de francs par an). Ceux-ci concerneraient les secteurs de l'énergie études de rénovation du barrage des Grandes-Chutes), des télécommunications, des chemins de fer (rénovation du Conakry-Niger) et des agro-industries (sucrerie, usine de quinine).

Conformément au règlement du contentieux financier conclu en janvier 1977, la France verse annuellement 40 millions de francs pour le remboursement des pensions des vingt-cinq mille anciens combattants guinéens. Elle pourrait apporter un concours financier à la monnaie guinéenne dans le cadre d'une formule sauvegardant la souveraineté de Conakry.

Les relations économiques et commerciales franco-guinéennes n'ont jamais cessé entre 1965 et 1975. Depuis 1975, les exportations françaises ont triplé en valeur. La France est redevenue le premier fournisseur de la Guinée, assurant 32 % de ses importations (machines, automobiles, produits sidérurgiques et chimiques, textiles, sucre, etc.). La France achète essentiellement de la bauxite, ainsi que l'alumine produite à Fria, des fruits tropicaux, du café et de oléagineux.

Le rythme des contrats conclus entre les firmes françaises et la Guinée s'accélère depuis trois ans. En 1975, ils furent le fait de Renault (fourniture de véhicules) et Francorail-M.T.E. (remise en état du chemin de fer Conakry-Kankan). En 1976 et 1977, ce fut notamment le tour de Berliet, Poclain, Clemessy. Depuis janvier 1978, les sociétés françaises ont emporté plusieurs marchés : Thomson-Ericsson (installation de huit centraux téléphoniques), Degremont (station de traitement des eaux), Kock (usine de broyage de clinkers), Aérospatiale (deux hélicoptères), Chantiers de Bréhèret, Chantiers de l'Estérel, Guillet, etc.

De nombreux projets devraient aboutir prochainement : construction d'un hôtel à Conakry (Novotel), aciérie, modernisation de l'usine de Fria, faisceaux hertziens (Thomson et T.R.T.), installation d'une station terrienne (Telspace), fourniture de câbles téléphoniques (Câbles de Lyon). On conçoit, dans ces conditions, que le patronat français se réjouisse du voyage en Guinée de M. Giscard d'Estaing.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

La communauté française : plus de huit cents personnes

La communauté française de Guinée comptait plus de six mille membres lors de la proclamation de l'indépendance. Il s'agissait, pour l'essentiel, de fonctionnaires et de militaires. Après le retrait de ceux-ci, les mesures prises par le gouvernement de Conakry, dans le domaine économique, ont entraîné le départ progressif de la plupart des planteurs, commerçants, petits industriels et artisans installés de longue date en Guinée.

Plusieurs centaines de *« petits Français »* (commerçants, planteurs, retraités) ont cependant choisi de rester. En outre, un certain nombre de sympathisants idéologiques du régime (professeurs, techniciens), ainsi que les employés de quelques sociétés françaises (l'entreprise de travaux publics Jean Lefebvre, Pechiney, France-Câbles, UTA), se sont installés en Guinée.

Au lendemain de la tentative de renversement du régime de Conakry, en novembre 1970, une vingtaine de Français furent arrêtés et détenus dans des conditions déplorables. Certains furent torturés. Dix-huit d'entre eux furent libérés le 14 juillet 1975. Deux Français, Mgr Raymond-Marie Tchidimbo, archevêque de Conakry, et M. Edouard Baldet, dit Lambin, sont encore détenus au camp Boiro. Les autres ressortissants français n'ont jamais été inquiétés par les autorités guinéennes. En revanche, leurs conditions de vie et de travail sont devenues, au fil des ans, de plus en plus précaires.

Depuis deux ans, la communauté française s'est étoffée. Elle comptait six cent vingt-deux personnes lors de la réouverture de l'ambassade de France à Conakry, en 1976. Aujourd'hui, elle en regroupe huit cent trente-quatre. Cette augmentation s'explique non seulement par l'immatriculation de double nationaux franco-guinéens ou franco-libanais, mais aussi par de nouvelles arrivées dues au développement des échanges commerciaux et à la relance de la coopération bilatérale.

Les ressortissants français se répartissent, professionnellement, comme suit : secteur minier (243), secteur commercial (66), enseignement (33), planteurs (14), médecins (3). La communauté française devrait atteindre un millier de personnes dans le courant de l'année 1979, compte tenu de la mise en route de plusieurs projets exigeant la présence d'un nombreux personnel expatrié. — J.-P. L.

1958-1978 : de la rupture à la réconciliation

1958

29 SEPTEMBRE. — Seul territoire d'outre-mer à voter « non » au référendum approuvant la Constitution de la Ve République qui instituait « la Communauté française », la Guinée accède à l'indépendance. La France cesse toute aide financière.

2 OCTOBRE. — La République est proclamée. Une semaine plus tard, M. Sekou Touré demande à la France de reconnaître le nouvel Etat et de conclure un accord d'association.

10 DECEMBRE. — Alors que M. Sekou Touré avait demandé au général de Gaulle que la France parraine la candidature de la Guinée à l'ONU, la France s'abstient lors du vote d'admission.

1959

15 JANVIER. — La France reconnaît la République de Guinée et décide d'y envoyer un chargé d'affaires.

1960

19 FEVRIER. — A la suite de l'explosion au Sahara de la bombe A, Radio-Conakry déclare : « Nous n'aurons de cesse que la France ne soit balayée du continent africain. »

2 MARS. — La Guinée sort de la zone franc. Paris suspend tous les transferts financiers avec la Guinée.

21 AVRIL. — M. Sekou Touré annonce la découverte d'un « monstreux complot » et dénonce « l'acharnement aveugle du colonialisme français ». Six Français sont expulsés. Un pharmacien français est emprisonné et condamné à vingt-cinq ans de travaux.

1961

10 MARS. — La France nomme un ambassadeur à Conakry.

31 JUILLET. — Un accord culturel franco-guinéen est signé. M. Sekou Touré déclare qu'une mission économique française serait bien accueillie en Guinée.

1962

9 JANVIER. — La Guinée nationalise toutes les compagnies d'assurances, ainsi que la dernière banque française implantée en Guinée.

1963

15 MAI. — Les négociations franco-guinéennes reprennent à Paris. Le général de Gaulle est invité en Guinée.

1965

16 NOVEMBRE. — La Guinée accuse la France, les Etats du Conseil de l'entente (la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta et le Niger) et Moïse Tshombe d'avoir fomenté un complot contre la Guinée. Deux jours plus tard, les relations diplomatiques sont rompues.

1969

12 MARS. — Radio-Conakry accuse la France d'être à l'origine d'un nouveau complot.

28 AVRIL. — Radio-Conakry se félicite du départ du général de Gaulle.

1971

19 JANVIER. — La Guinée accuse Paris et Bonn d'avoir participé à la tentative de débarquement du 22 novembre 1970. Une « cinquième colonne foccardienne » est accusée d'avoir préparé un nouveau complot pour décembre 1970. Une vingtaine de Français sont emprisonnés.

30 JANVIER. — Conakry rompt ses relations avec Bonn et demande à Paris et à Bonn de lui livrer les Guinéens condamnés par contumace et résidant en France et en R. F. A.

1974

17 AVRIL. — M. Jobert, ministre des affaires étrangères : « Les moyens ne sont pas réunis pour la reprise du dialogue avec la Guinée, quand un certain nombre de nos compatriotes sont maintenus en prison. »

12 JUILLET. — Revenu d'un séjour privé à Conakry, M. Bettencourt, député giscardien : « La Guinée et la France sont faites pour coopérer. »

10 AOUT. — M. Abelin, ministre de la coopération, confirme que des contacts franco-guinéens sont en cours.

22 OCTOBRE. — M. André Lewin, ancien chef de cabinet de M. Bettencourt, directeur de cabinet de M. Waldheim, se rend à Conakry pour une mission de bons offices.

24 OCTOBRE. — M. Giscard d'Estaing : « Les circonstances permettent d'envisager une normalisation des relations franco-guinéennes. »

1975

14 JUILLET. — Reprise des relations diplomatiques entre Paris et Conakry. Libération de dix-huit ressortissants français emprisonnés en Guinée.

22 JUILLET. — Voyage à Paris d'une délégation gouvernementale guinéenne conduite par le premier ministre, M. Lansana Beavogui.

NOVEMBRE. — Mission à Conakry de MM. Lecanuet, ministre de la justice, et André Jarrot, ministre de la qualité de la vie.

1976

JANVIER. — Echange d'ambassadeurs.

3 FEVRIER. — M. André Lewin, ambassadeur de France à Conakry, présente ses lettres de créance.

AOUT-SEPTEMBRE. — Echange de messages entre MM. Sekou Touré et Giscard d'Estaing.

22 OCTOBRE. — Le gouvernement français interdit la diffusion du livre de M. Jean-Paul Alata, « Prisons d'Afrique », qui décrit l'univers pénitentiaire guinéen.

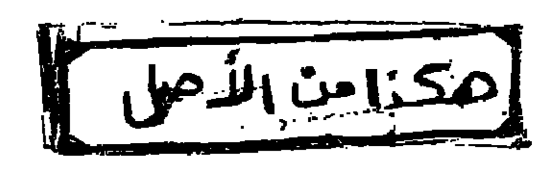
1977

26 JANVIER. — Règlement du contentieux financier franco-guinéen.

1978

22 NOVEMBRE. — M. Edgar Faure participe aux cérémonies de la fête nationale, en tant que représentant spécial de M. Giscard d'Estaing.

20 - 22 DECEMBRE. — M. Giscard d'Estaing séjourne en visite officielle en Guinée.



DIPLOMATIE

Le voyage de M. Giscard d'Estaing en Guinée

Paris et Conakry entendent relancer leur coopération

(Suite de la première page.)

On soulignait à Paris à la veille du départ de M. Giscard d'Estaing que les relations avec la Guinée se situent dans la perspective d'une « *globalisation* » de la politique africaine de la France. Il s'agit d'établir entre les Etats d'Afrique de l'Ouest réunis au sein de la C.E.D.E.A.O. (Communauté économique d'Etats d'Afrique de l'Ouest) et la Communauté européenne des liens diplomatiques et économiques solides. Il aurait paru inconcevable que la Guinée reste à l'écart de cette évolution. Conakry, tout en partageant cette approche, s'attribue l'initiative d'une « *offensive diplomatique* » — terme préféré à celui d'ouverture — vers les pays africains anglophones et francophones et vers l'ancienne puissance coloniale.

« *Pas d'ingérence dans les affaires guinéennes.* » C'était mardi, le dernier mot d'ordre lancé par le P.-D. G. Les quelque cent cinquante journalistes qui suivent le voyage ont pu noter ce souci d'indépendance dans leurs premières conversations avec leurs confrères guinéens. Ils ont pu observer aussi à quel point l'ouverture prônée par Conakry est une nécessité économique : l'hôtel où ils sont logés a dû, au dernier moment, être agrandi d'une aile, achevée quelques minutes avant leur arrivée ; les communications avec la France passent par une station qui a été installée la semaine dernière par des techniciens français. Un bâtiment de la marine nationale, *l'Orage*, a apporté le matériel nécessaire, mais aussi l'approvisionnement destiné aux réceptions qui doivent avoir lieu au cours de cette visite.

Mercredi matin, les habitants de Conakry, adultes vêtus de blanc et enfants en chemise et short kaki, prenaient place le long du trajet du cortège. Les dernières banderoles étaient accrochées. On donnait les derniers coups de balai. Tout avait été fait pour que l'accueil réservé à M. Giscard d'Estaing soit enthousiaste, tout en exprimant clairement que les dispositions des Guinéens à l'égard de la France n'impliquent de leur part aucune concession.

Manifestations populaires de grande ampleur

Les préparatifs ont été aussi intenses dans les villes de province que le chef de l'Etat français doit visiter jeudi et vendredi matin. On s'attendait que les manifestations populaires prévues révèlent une grande ampleur, surtout à Labé, en pays peul, où les paysans des montagnes étaient rassemblés en grand nombre dès mardi.

Le premier entretien entre les deux chefs d'Etat (qui ne se sont jamais rencontrés, bien qu'ils se soient côtoyés sur les bancs de l'Assemblée nationale de 1956 à 1958) devait donner le ton du voyage. Tous deux devaient s'adresser jeudi soir aux habitants de Conakry rassemblés au stade du 28-Septembre. Mais cette fois, contrairement à ce qui s'est passé il y a vingt ans, toutes les précautions ont été prises pour que chacun sache à l'avance ce que l'autre va dire et qu'aucun malentendu ne puisse naître des propos tenus.

PATRICK JARREAU.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE AMÉRICAINE ET SES CONSÉQUENCES

Les discussions sur la limitation des armements stratégiques s'ouvrent dans un climat favorable

La normalisation des rapports sino-américains ne devrait pas peser sur la rencontre entre MM. Gromyko et Vance, jeudi et vendredi 21 et 22 décembre, à Genève. Les chefs des diplomaties soviétique et américaine vont consacrer l'essentiel de leurs travaux à la conclusion du deuxième accord sur la limitation des armements stratégiques (SALT 2). En cas de succès, a confirmé mardi 19 décembre le président Carter dans une interview à la télévision américaine, ils pourraient bien s'entendre sur un sommet Carter-Brejnev, pour la mi-janvier.

A Washington comme à Moscou, la rencontre Gromyko-Vance a été précédée de commentaires optimistes. Dans son interview, M. Carter a notamment affirmé qu'il avait reçu un message personnel de M. Brejnev « *qui me dit comprendre que nous nous sommes engagés à respecter la paix dans le monde entier et qui enregistre le fait que nos nouvelles relations avec la République populaire de Chine contribueront à la paix mondiale (...) Je peux dire*, a ajouté le président, *que nos nouvelles relations avec la Chine ne placeront pas d'obstacles supplémentaires sur la voie d'un accord SALT et ne mettront pas non plus en danger nos bonnes relations avec l'Union soviétique* ». M. Carter a encore précisé qu'il ne voyait pas d'incompatibilité entre le projet américano-soviétique, à la mi-janvier, et le voyage que M. Teng Hsiao-ping doit faire à Washington à partir du 29 janvier.

A Moscou, au cours d'un dîner offert en l'honneur de M. Pahr, le ministre des affaires étrangères, M. Gromyko a exprimé l'espoir, mardi, qu'il sera possible, au cours de sa rencontre avec M. Vance, « *de trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes toujours en suspens, ce qui permettra de parachever enfin l'élaboration de l'accord SALT 2* ». Selon les Américains et les Soviétiques, seuls quelques points « *mineurs* » restent encore à régler, notamment le problème du bombardier soviétique à moyen rayon d'action Backfire, à propos duquel Washington voudrait obtenir un engagement solennel de Moscou de ne pas l'employer *dans une attaque intercontinentale*. En fait, la décision à prendre à Genève est d'ordre politique et non plus technique. De ce point de vue, le climat paraît très favorable à la veille des négociations Vance-Gromyko. Si l'accord SALT 2 est effectivement conclu, une rude tâche attendra M. Carter : « Vendre » cet accord au Sénat, qui doit le ratifier à la majorité des deux tiers.

L'administration Carter bloque les négociations

Alors qu'on s'attend à la conclusion de l'accord SALT 2, Américains et Soviétiques ont suspendu des négociations qu'ils menaient à Mexico sur la limitation des transferts d'armes conventionnelles. Un différend au sein de l'administration américaine paraît avoir bloqué momentanément la négociation : alors que le département d'Etat était favorable à une approche régionale du problème, la Maison Blanche, en la personne de M. Brzezinski, serait maintenant hostile à cette formule et voudrait que l'on définisse d'abord de grands principes destinés à régir les livraisons d'armes à des pays tiers effectuées par les deux super-puissances. Une nouvelle rencontre américano-soviétique doit avoir lieu à Helsinki à une date qui n'a pas encore été fixée. — J. A.

M. GISCARD D'ESTAING : une reconnaissance des réalités.

M. Giscard d'Estaing a déclaré mardi 19 décembre au cours du conseil des ministres : « *L'établissement de relations entre les Etats-Unis et la Chine populaire correspond à une reconnaissance des réalités. La stabilité des relations internationales ne peut pas se fonder sur l'ignorance de l'Etat le plus peuplé du monde.*

» *Par contre, cette reconnaissance des réalités ne doit pas conduire à un niveau plus élevé de tension dans le monde. C'est dans cette direction que s'exercera l'action diplomatique de la France.* »

Atmosphère d'union nationale à Taiwan

De notre envoyé spécial

Taipeh. — « *Restons unis.* » « *Ne comptons que sur nous-mêmes.* » « *Nous n'avons pas peur de combattre et de mourir.* » Comme en Chine continentale, Taiwan vit aujourd'hui, pour la première fois de son histoire, à l'heure des affiches à grands caractères, que l'on appelle là-bas *dazibaos* et, ici, pour se démarquer tout de même, *haibaos* (les journaux de la mer).

Par centaines, de couleurs différentes, rédigés dans un style proche de celui de Pékin, avec des slogans qui, si on met entre parenthèses le contexte, semblent avoir été écrits sur *le continent*, les *haibaos* sont apparus sur les murs des universités dès samedi, jour de l'annonce par les Etats-Unis de leur décision de normaliser leurs relations avec la Chine. Un phénomène analogue se produit, *selon des voyageurs, dans* les principales villes de Taiwan. Une vague nationaliste, patriotique, un peu xénophobe : « *Un peuple qui a cinq mille ans d'histoire peut faire face seul à l'adversité* », lit-on sur un journal mural de *l'école normale* de Taipeh.

Certains *haibaos* ont pour cible les Etats-Unis et comportent en particulier des caricatures injurieuses de M. Carter. Pour alimenter leur campagne anti-américaine, les autorités ont même eu recours, *d'une façon* un peu inattendue, au général de Gaulle (qui, pourtant, décida en 1964 d'établir des relations diplomatiques avec Pékin). La presse rapporte les propos d'un député citant l'ancien chef de l'Etat français ; au cours *d'une entrevue, il aurait dit* à Tchiang Kaï-chek : « *Il ne faut jamais faire confiance aux Américains.* »

Les écoles, les P.X. et différents établissements américains ont été fermés jusqu'à mardi ; les maisons de certains étrangers sont gardées par la police ; le drapeau des Etats-Unis a disparu des bases militaires.

Les manifestations hostiles aux Américains, au demeurant sporadiques et de faible ampleur, malgré quelques actes de vandalisme, ont cessé. Les rues aux alentours de l'ambassade des Etats-Unis sont cependant toujours barrées, hérissées de chevaux de frise. Quant aux voitures officielles, dont les plaques minéralogiques ont été démontées par prudence, elles circulent aujourd'hui sans immatriculation, ce qui les rend d'ailleurs tout aussi repérables...

Cela dit, les étrangers qui, selon des résidents de longue date, ont ressenti pendant le week-end une agressivité, réelle ou imaginaire, à *leur* égard, sont apparemment rassurés. Taipeh est calme, et aucune réaction inquiétante n'a été observée sur les cours de la Bourse ou le marché des changes. Tout en déplorant la décision de M. Carter, le président Tchiang Ching-kuo a déclaré *que* l'amitié entre Chinois et Américains restait profonde.

Jusqu'à quel point les « réactions populaires » de ces derniers jours — manifestations anti-américaines, journaux muraux — ont-elles été spontanées ? Dans un pays où le contrôle du gouvernement sur la population est sévère, il semble douteux qu'elles aient pu se développer sans son consentement. Certaines ont certainement été téléguidées : selon des témoins, les manifestations devant l'ambassade américaine, qui regroupaient surtout des étudiants, avaient à leur tête des chefs de mouvements universitaires dont l'appartenance au Kuomintang ne fait aucun doute.

Il reste que les habitants de *Taiwan ont incontestablement* été affectés et choqués par la décision de Washington, à laquelle la population n'avait pas été préparée.

On peut imaginer le choc que fut la déclaration de M. Carter sur une population qui vit depuis trente ans dans un univers clos, manichéen, bercée par des slogans d'un anti-communisme militant. Peu informée de l'évolution des relations internationales sinon par une presse orientée, ayant une vision du monde divisé en deux clans, les « bons » et les « méchants », elle ne pouvait que ressentir comme une « trahison » ce que beaucoup interprètent comme le passage des Américains dans le camp des « mauvais ».

A la colère a succédé un certain abattement, en particulier dans les classes moyennes, inquiètes pour leur avenir et pour celui de leurs enfants. « *Les riches s'en sortent toujours* », nous dit un commerçant. Les paysans se sentent, en revanche, peu concernés, rapportent des voyageurs. Faisant preuve peut-être d'une sagesse millénaire, ils ne prennent pas très au sérieux les antagonismes entre Pékin et Taipeh, pensant qu'il y a une complicité objective entre les dirigeants, quels qu'ils soient. « *Pour eux, tous les gouvernements se valent* », nous dit un historien.

Le gouvernement lutte contre cet état d'esprit et cherche à galvaniser l'opinion publique en regroupant la population derrière lui, face au péril. Samedi, l'état d'alerte était proclamé « *contre le péril extérieur et les tentatives de subversion des communistes* », la loi martiale était rétablie dans toute sa vigueur — jamais levée depuis trente ans, elle avait été assouplie sur certains points ces dernières années. Une grande campagne était lancée pour la défense nationale, les étudiants et les lycéens venant apporter leurs économies, certains députés faisant don, affirme la presse, de leur fortune à la nation. Une des conséquences du retrait américain de Taiwan a été de permettre au gouvernement de revenir, légitimement puisqu'il y a crise, sur la politique de libéralisation relative du régime enregistrée depuis les élections provinciales de l'année dernière. Celles du 23 décembre, pour le renouvellement partiel du Parlement, ont été ajournées *sine die*. La campagne des candidats sans parti, qui sont opposés au Kuomintang, était, semble-t-il, de plus en plus irritante pour le gouvernement.

Un courant démocratique

En fait, les journaux muraux sont apparus il y a une semaine et développaient un tout autre thème que l'actuel. Ils réclamaient la démocratie — en des termes encore une fois très proches des *dazibaos* pékinois. Certains demandaient que le gouvernement abandonne sa « *politique de reconquête du continent* ». Samedi après-midi, ils étaient tous déchirés et remplacés par d'autres soulignant la nécessité de « *protéger le gouvernement* ».

M. Carter a parlé de sa volonté de préserver le « *bien-être de la population de Taiwan* », mais jamais de maintenir en place le régime. Sans remettre bien entendu en cause le pouvoir du Kuomintang. Les élections du *23 décembre pouvaient prendre* l'allure d'un vote de défiance, entamant la stabilité politique de l'île. Certains observateurs pensent que les Etats-Unis, en annonçant leur décision en pleine campagne, et non en janvier comme on *s'y attendait*, ont donné une chance à M. Tchiang Ching-kuo de repousser à plus tard la consultation. La coïncidence dans les dates est évidemment troublante. Il reste que la politique chinoise de Washington est assurément dictée par d'autres mobiles que la situation à Taiwan. Le seul phénomène qui pouvait embarrasser Washington était l'éventuel développement sur l'île d'un courant favorable à une indépendance dont Pékin ne veut en aucun cas. Les premières déclarations de M. Tchiang Ching-kuo ont catégoriquement écarté cette hypothèse. Taipeh maintient sa position affirmant être le seul gouvernement légitime de la Chine entière et est prêt à « *libérer* » le continent. Une déclaration d'intention qui ne peut troubler Pékin outre mesure, mais est surtout une assurance que Taiwan ne se dirige pas vers un statut d'indépendance.

Dans l'atmosphère d'union *nationale actuelle, l'opposition* semble paralysée. Profitant du désarroi et des craintes pour l'avenir de la majorité de la population qui, incontestablement, même si elle souhaite un changement politique, ne tient pas à passer *sous* la *coupe de* Pékin, le gouvernement cherche à donner au pays un second souffle. Une « *lettre ouverte* » affichée devant la Banque de Taiwan par des lycéens affirme notamment : « *Nous avons perdu des amis, mais nous nous sommes trouvés nous-mêmes. La fin des relations avec les Etats-Unis n'est pas le début de l'isolement, mais la fin de la dépendance passive.* »

PHILIPPE PONS.

CORRESPONDANCE

Une pensée pour les martyrs...

M. Paul Pélissier, professeur de géographie tropicale à l'université de Paris-X, nous a adressé le texte suivant :

Au moment où le président de la République se rend à Conakry pour des raisons politiques évidentes et explicables, la pensée des amis de la Guinée va d'abord au peuple guinéen et à ses martyrs. Pour un universitaire, les martyrs sont, en premier lieu, les ardents militants de l'indépendance qu'étaient ses étudiants aujourd'hui disparus. Ce sont aussi ses amis exilés, dispersés à Paris et dans toutes les capitales d'Afrique. Pour un géographe, ce sont les paysans émigrés par centaines de milliers vers les terres d'accueil du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire. Pour un Africain, ce sont les élites décapitées d'un des peuples les plus fiers d'Afrique, élites qu'incarnait avec tant de distinction Diallo Telli (1).

Si l'unité ouest-africaine et l'amitié retrouvée de la Guinée méritent que soit maîtrisée notre amertume, il faut que les Guinéens de la diaspora et les familles des disparus sachent que tous ceux qui connaissent, se souviennent et partagent fraternellement leur espérance.

(1) Ancien secrétaire général de l'OUA, vraisemblablement mort en détention. (N.D.L.R.)

● *M. François-Poncet*, ministre des affaires étrangères, se rendra en visite officielle au Koweït du 25 au 27 décembre et dans les Emirats arabes unis du 27 au 29 décembre. Il ira ensuite à La Haye pendant la première quinzaine de janvier. En tant que nouveau ministre des affaires étrangères et président pendant le premier semestre 1979 du *conseil* des *ministres de la Communauté européenne*. M. François-Poncet visitera successivement toutes les autres capitales de l'Europe des Neuf.

AFRIQUE

L'affaire du parachutage d'armes marocaines en Algérie

Alger annonce six arrestations

De notre correspondant

Alger. — Selon l'agence *Algérie* Presse Service, les armes, les explosifs et les munitions parachutés dans la nuit, du 10 au 11 décembre, sur la côte kabyle, à proximité du phare du cap Sigli, entre Bejaïa et Azeffoun (ex-port Gueydon), *étaient attendus* par « *un groupe d'individus* » (*le Monde* du 19 décembre). Ceux-ci, au nombre de six, avaient allumé des feux de balisage pour faciliter le parachutage. Ils ont tous été arrêtés « *immédiatement après l'opération* » par les services de sécurité. Il s'agit de MM. Benyahia Mohamed Sadek, gérant de café, Saadi Tahar, Boudjelloud Abdenour, Hamdi Ahcène, Kadi Ahmed et Mourad Djilali.

L'agence ne donne aucun autre détail concernant les personnes appréhendées, leurs motivations et leurs intentions. L'A.P.S. affirme seulement que toute l'affaire a été montée à partir de Rabat par le « *service de la direction générale des études et de la documentation, placé sous les ordres du colonel-major Dlimi* ».

Celui-ci aurait eu pour adjoints le colonel Hachi, le lieutenant-colonel Mostepha Hosni et le capitaine Hassen. L'avion, Hercules C-130, chargé de mener à bien la mission, aurait décollé de la base *de Khenitra, au Maroc, le 10 décembre* à 19 h 45, et aurait survolé le cap Sigli, à 22 h. 30, après avoir emprunté l'espace aérien international, et avant de piquer droit sur la côte algérienne à très basse altitude pour éviter d'être détecté par les radars. L'agence conclut par une phrase sibylline : « *Le nombre et la qualité des personnes arrêtées démontrent toute la distance qu'il y a entre la réalité algérienne et les rêves aventuristes du monarque marocain* ».

Ces révélations tardives ont causé une certaine surprise. Le communiqué publié, samedi soir, près *d'une semaine après* les faits, à l'issue d'une réunion conjointe du Conseil de la Révolution et du gouvernement, en présence du président de l'Assemblée nationale, M. Rabah Bitat, n'avait fait aucune allusion à une quelconque arrestation (*le Monde* du 19 décembre). Il n'excluait pas qu'il puisse s'agir, de la part des autorités marocaines, d'une pure « provocation ». On avait laissé entendre, dimanche, dans les milieux officiels, que nul n'attendait les armes venues du ciel et que l'enquête menée à ce sujet n'avait pas abouti.

Un groupe de journalistes étrangers accrédités à Alger a été conduit mardi après-midi à Constantine pour voir les armes parachutées et s'entretenir avec certains responsables de la sécurité dans la région.

Interrogés, les officiers de gendarmerie ont confirmé que les forces de sécurité avaient été alertées par les habitants de deux maisons situées à proximité du lieu de parachutage. Ne signalant pas d'arrestations, ils ont déclaré que nul ne s'était manifesté pour prendre livraison des ballots et que les recherches effectuées dès le lendemain matin, notamment le survol de la région par hélicoptère, n'avaient abouti à aucun résultat.

DANIEL JUNQUA.

Rabat dénonce une « manœuvre de diversion »

De notre correspondant

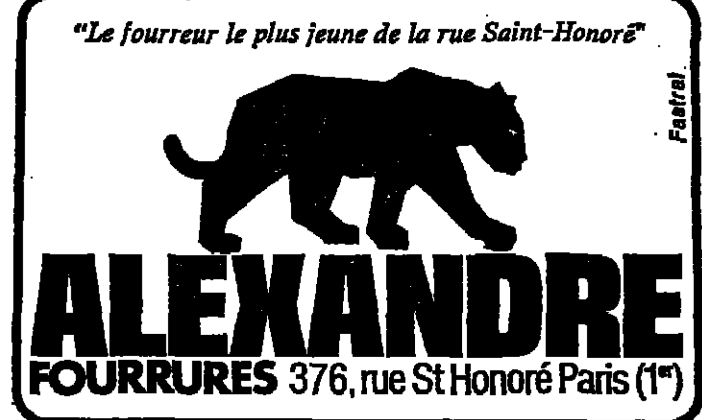
Rabat. — « *Provocation* », « *Imposture* », « *Diversion* » : après le démenti officiel de Rabat, à la radio et dans les journaux, ce sont les termes utilisés ici pour stigmatiser l'attitude des responsables algériens après leur communiqué sur le parachutage d'armes en territoire algérien.

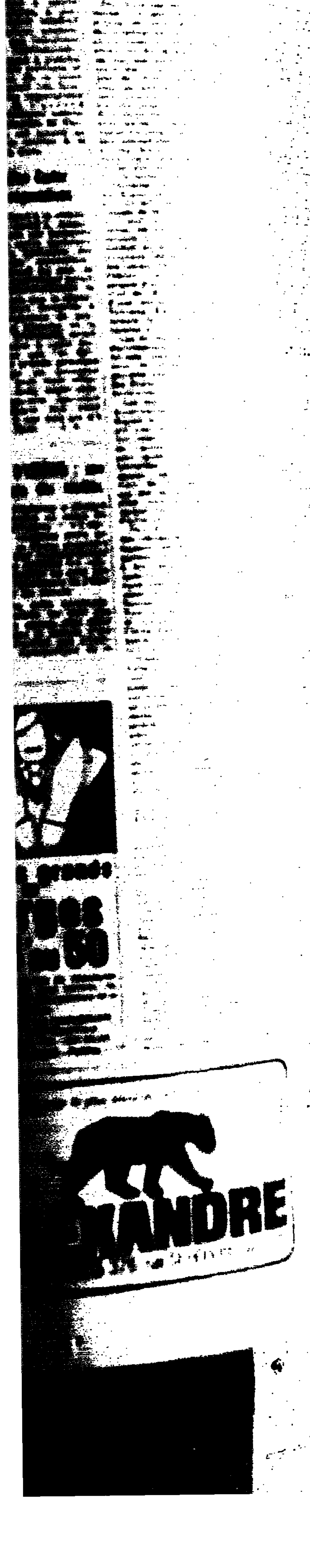
On observe à Rabat que le Maroc n'avait aucun intérêt à se lancer dans une telle équipée alors qu'il est egagé, au Sahara Occidental, dans la défense de son intégrité territoriale et qu'il n'a pas comme il eût été fondé à le faire, exercé un droit de suite en Algérie où sont organisés, entretenus et armés les éléments ennemis qui le harcèlent.

Lors de son récent voyage aux Etats-Unis, le roi Hassan II a obtenu du président Carter qu'il souscrive à « *la décision de l'O.U.A. de constituer un comité des sages* », comme l'indiquait le communiqué commun maroco-américain. C'est un appui important au comité, dont la mission est précisément de rechercher une solution pacifique du conflit saharien. Rabat ne cesse de se prononcer en faveur de cette solution et de préconiser le dialogue. Il y aurait donc folie à en compromettre les chances en suscitant, dans une période aussi délicate, des réactions hostiles en Algérie.

« *Nous, Marocains*, écrivait le 19 décembre M. Ahmed Alaoui, ancien ministre, dans *Maroc Soir*, *nous resterons mobilisés et vigilants, face à ces manœuvres. Depuis trois ans notre sang-froid, notre union, nous ont permis de déjouer toutes les entreprises menées contre nous. Nous continuerons dans cette voie avec d'autant plus de fermeté que, face au pouvoir déliquescent et illégal d'Alger, nous formons une communauté soudée et forte avec un souverain, un Parlement, un gouvernement, des institutions démocratiques, alors qu'en face il n'y a rien d'autre à nous opposer que des mensonges.* »

LOUIS GRAVIER.





ASIE

La Chine d'une longue marche à l'autre

II. — TRIANGLE OU AXE ?

par ANDRÉ FONTAINE

Dans un premier article (« le Monde » du 20 décembre), André Fontaine a montré comment le refus de Moscou d'appuyer l'action militaire engagée par Pékin en 1958, pour récupérer Taiwan, et l'annulation de l'accord bilatéral d'assistance nucléaire, en 1957, avaient entraîné la dégradation de l'alliance sino-soviétique.

Novembre 1965. M. Couve de Murville rendait visite à M. Kossyguine, à Pitsounda, pour préparer la visite en U.R.S.S. du général de Gaulle. Il évoqua la crainte, latente à Paris, d'une entente soviéto-américaine pour le partage du monde. « *Ce dont nous avons peur, nous*, lui répliqua son hôte, *c'est d'une alliance entre Washington et Pékin.* » Le propos pouvait paraître absurde. La Chine populaire, malgré son différend désormais public avec l'U.R.S.S., était engagée à fond à ses côtés dans le soutien aux communistes vietnamiens et bien des observateurs croyaient une guerre sino-américaine inévitable. C'était la volonté des Etats-Unis qui empêchait Mao de récupérer aussi bien Taiwan que le siège chinois aux Nations unies. En reconnaissant son régime, l'année précédente, de Gaulle avait provoqué la fureur de Johnson ; il semble même bien que ce soit cette décision qui ait enfin convaincu les dirigeants de l'Est, jusqu'alors sceptiques, du sérieux de la politique d'indépendance du général.

Ce qui avait mis la puce à l'oreille des Soviétiques, c'était le fait que, pour la première fois, l'année précédente, la propagande de Pékin avait soulevé le problème des territoires arrachés à la Chine par les tsars, n'hésitant pas à mettre en cause, à cette occasion, les énormes gains territoriaux réalisés par l'U.R.S.S. en Europe à la faveur de la deuxième guerre mondiale. Ni les Américains, ni leurs alliés atlantiques n'avaient alors reconnu le *statu quo* en Europe orientale. Ne voyait-on pas se dessiner une convergence « objective » entre les positions des Etats-Unis et celles de la Chine.

En juin 1962 encore, pourtant, Liu Shao-chih, alors président de la République, et Teng Hsiao-ping, alors secrétaire général du P.C., assuraient une délégation albanaises que « *le front anti-impérialiste devait absolument englober aussi l'U.R.S.S.* ». Teng n'hésitait pas à déclarer : « *Il est impossible que Khrouchtchev change et devienne un Tito. L'Union soviétique ne peut jamais cesser d'être un pays socialiste (1)* »

Jusque-là, il n'y avait rien eu d'irréparable dans les relations entre Chinois et Soviétiques. Seulement la manifestation de plus en plus publique du désaccord sur la stratégie des pays socialistes vis-à-vis du capitalisme, qui avait domnné les débats du IIIe congrès roumain, en juin 1960, à Bucarest. Au cours de la réunion des quatre-vingt un partis communistes de la planète, en novembre de la même année, à Moscou, Liu Shao-chih, qui dirigeait la délégation de Pékin, tenta bien de faire adopter une résolution soutenant que les dirigeants soviétiques « *s'étaient écartés du marxisme-léninisme* ». Mais rien n'en filtra sur le moment et les Chinois votèrent la résolution finale. Seul refusa de s'y associer Enver Hodja, le leader albanais qui, faute d'avoir pu faire remettre en cause la condamnation du culte de la personnalité, était parti avant la fin. Grâce aux dernières révélations de Tirana on sait maintenant que loin d'avoir été téléguidé par les Chinois, comme on le croyait à l'époque, il avait vainement tenté de les amener à s'aligner sur sa propre position.

Aboutissement de la crise de Berlin, qui dure depuis quatre ans, la retraite soviétique dans l'affaire des fusées de Cuba, en octobre 1962, est l'occasion pour les Chinois de dénoncer tout à la fois l' « aventurisme » de Khrouchtchev et son « capitulationnisme ». Il faut dire qu'ils ont profité des circonstances pour riposter en force aux empiètements indiens sur la frontière contestée de l'Himalaya et que, comme lors du différend de 1959, Moscou a soutenu Delhi. Les choses désormais vont se gâter rapidement. Le 26 juin 1963, Pékin rend publique une réponse en vingt-cinq points à une lettre du comité central soviétique, résumant tout l'objet de la dispute : « *(...) l'apparition des armes nucléaires n'a pas*, à son avis, *remis en question les principes fondamentaux du marxisme-léninisme sur la révolution prolétarienne, la guerre et la paix* ». Bientôt survient l'événement qui provoque la quasi-rupture : la signature à Moscou, le 5 août de cette même année 1963, du traité anglo-soviéto-américain interdisant les essais nucléaires décelables à distance.

Dès le 31 juillet, la Chine avait dénoncé cette « *supercherie* », et, attaquant pour la première fois nommément l'U.R.S.S., affirmé que des faits incontestables montraient que sa politique « *consistait à s'allier... avec l'impérialisme pour s'opposer au socialisme, avec les Etats-Unis pour s'opposer à la Chine* ». La coopération soviéto-américaine, née de la crise de Cuba, battait son plein. Qui se doutait que, de ses deux artisans, John Kennedy et Nikita Khrouchtchev, l'un allait être assassiné quelques semaines plus tard, et l'autre déposé, l'année suivante, par ses lieutenants ?

La chute de Khrouchtchev et la bombe chinoise

La chute de M. « K » rend espoir aux Chinois, qui saisissent l'occasion pour essayer, le jour même, leur première bombe A. Leur orgueil éclate. Les Russes ne leur avaient-ils pas dit, sur tous les tons, en suspendant leur aide atomique, que jamais ils n'arriveraient tout seuls à se doter d'un armement nucléaire ? Chou En-lai se rend à Moscou pour les fêtes anniversaires de la révolution, non sans avoir tenté de convaincre les Albanais de se faire représenter. Mais il revient les mains vides. Et la polémique reprend, de plus en plus vive.

Le 18 avril 1966 commence la révolution culturelle, présentée par Mao aux Albanais comme un moyen de « *faire face à un danger colossal* » puisque l'on ne savait pas « *qui des forces socialistes ou révisionnistes allait l'emporter en Chine* ». Selon Tirana, durant cette période marquée par une « *lutte chaotique effrénée de factions, de personnes et de groupes aux diverses conceptions non marxistes-léninistes* », la Chine suivait dans ses relations avec les autres pays du monde « *une politique fermée* ». Ce qui la fit changer d'attitude et rechercher le maximum d'appuis extérieurs, les Albanais omettent de le préciser, c'est la crise tchécoslovaque de 1968. Chou En-lai proposa la conclusion d'une alliance militaire entre la Yougoslavie, la Roumanie et l'Albanie, « *dans le but final*, selon cette dernière, *de transformer la région des Balkans en un baril de poudre* ». Même si dans l'insistance des Chinois à dénoncer les intentions agressives de l'U.R.S.S. en Europe, « *à faire du bruit à l'Est pour attaquer à l'Ouest* », il y a une sorte de rite de conjuration, un désir de détourner vers d'autres fronts l'agressivité de l' « ours polaire », on peut avancer à la proposition de Chou une explication plus simple : pour justifier l'invasion de la Tchécoslovaquie, M. Brejnev s'était arrogé le droit d'intervenir partout où le socialisme lui paraissait en péril. *Partout*, cela pouvait dire aussi en Chine.

La menace soviétique contre Pékin passait du terrain idéologique au militaire. Rien d'étonnant à ce que les Chinois aient essayé alors d'organiser un contrepoids à l'Est, et qu'ils aient aussitôt normalisé leurs relations avec les Yougoslaves, longtemps dénoncés comme l'archétype du « révisionnisme », mais encore plus inquiets qu'eux des intentions russes. Aussi bien verra-t-on l'année suivante des incidents sanglants éclater sur l'Oussouri et sur la frontière du Sin-Kiang, tandis que le Kremlin agitera la menace d'une attaque aérienne contre les installations atomiques chinoises du Lob.-Nor. Une entrevue entre Chou En-lai et Kossyguine, à l'automne, ne donnera aucun résultat.

L'époque 1968-1969, c'est aussi celle où les Etats-Unis font les premiers gestes qui vont les conduire à se dégager du guêpier indochinois. Les Chinois avaient trop entendu le secrétaire d'Etat Dean Rusk proférer des aphorismes du genre : « *Il n'y a pas de gouvernement chinois, il y a une Chine communiste dirigée de Moscou* », et accuser la Chine de télécommander les communistes vietnamiens, pour ne pas redouter d'être impliqués dans une escalade de la guerre américaine. Mais ce danger, clairement, s'éloignait. Elu président en novembre 1968, Nixon exprimait en privé son désir de « recalibrer » la politique chinoise et s'en ouvrait à de Gaulle et à M. Ceausescu. La réglementation des voyages de ressortissants américains en Chine et du commerce avec celle-ci était assouplie.

En février 1970, l'ambassadeur de Chine à Paris pouvait déclarer, au cours d'un dîner que « *Nixon était moins mal que Johnson, mais que malheureusement Brejnev était pire que Khrouchtchev.* » Les Chinois n'hésitent pas, pour faire pression sur les Soviétiques, à freiner les convois d'armes à destination du Vietnam en guerre. Evidents reflets d'une évidente évolution.

Les Américains, pour les encourager, avaient-ils fait davantage ? Certains, qui se prétendent dans le secret des dieux, affirment que dès cette époque ils avaient fourni à Pékin une information nucléaire. Or, on a vu, hier, le rôle que le retrait de l'aide atomique de l'U.R.S.S. à la Chine avait joué dans la détérioration des rapports entre les deux pays. Toujours est-il que le 18 décembre 1970, Mao déclara à son vieil ami, le journaliste américain Edgar Snow, qui publia son interview dans *Life*, qu'il était prêt à recevoir M. Nixon à n'importe quel moment. La nouvelle passa presque inaperçue, tant était ancrée, à l'époque, l'idée d'une opposition insurmontable entre les Chinois, chefs de file du gauchisme mondial, et la principale puissance impérialiste. L'annonce de l'arrivée en Chine d'une équipe de pongistes américains, du 10 au 17 avril, est davantage remarquée ; c'est tout de même dans leurs pages sportives que la plupart des journaux décident de la traiter. Aussi l'annonce de la première visite à Pékin de M. Kissinger, le 15 juillet, fait-elle l'effet d'une bombe. A juste titre : le tournant est désormais pris. Tout le reste était prévisible : l'entrée de la Chine populaire aux Nations unies (octobre 1971), la normalisation des relations avec le Japon (1972), le soutien donné par Pékin au président Mobutu, au chah et même au général Pinochet, le traité sino-japonais d'octobre dernier, et maintenant l'établissement de relations diplomatiques avec les Etats-Unis.

Les Albanais ne s'y étaient pas trompés qui, dès le 6 août 1971, envoyaient à Pékin une note, restée secrète jusqu'à cet été, dénonçant les conséquences néfastes de la visite annoncée de Nixon en Chine et condamnant « *toute alliance avec l'impérialisme soi-disant contre le social-impérialisme soviétique* ». La brouille avec Tirana, à qui Pékin ne daigna même pas répondre, était, elle aussi, inscrite dans les faits.

Fascination

Il ressort de cette histoire que le processus qui vient d'aboutir à la normalisation des relations sino-américaines a été très largement engagé par Mao. Le seul point douteux concerne le rôle que la politique étrangère a pu jouer dans l'éviction, en 1971, de Lin Piao. Cherchait-il un rapprochement avec l'U.R.S.S. ? La « bande des quatre », quant à elle, n'y a certainement pas songé. En revanche, on peut penser que son ultra-gauchisme freinait le rapprochement avec les Etats-Unis. Sa chute, en tout cas, l'a accéléré, et surtout elle a rendu possible ce que rien n'annonçait du vivant de Mao : l'appel adressé par les Chinois au monde capitaliste pour qu'il les aide de toutes les manières dans leur développement.

Jusqu'à un passé très récent, ils assuraient ne vouloir compter que sur eux seuls. Aujourd'hui, leur endettement vis-à-vis de l'extérieur atteint probablement les 20 milliards de dollars, et ce n'est qu'un début. L'Ouest est sollicité de fournir des armes de toutes sortes et d'investir massivement sur le sol chinois. Les Américains en sont à construire en Chine des chaînes d'hôtels et leurs partenaires à accepter toutes leurs conditions, y compris celles qui ont trait à la formation du personnel : ce qui n'est pas précisément le cas pour les hôtels en cours de construction en U.R.S.S. L'envoi en Occident de milliers d'étudiants chinois va dans le même sens. Et la déclaration de Teng Hsiao-ping, au sortir de la visite d'une usine japonaise d'automobiles: « *Maintenant, j'ai compris ce que c'est que la modernisation* », avait tout d'un cri du cœur. La fascination pour le modèle de développement capitaliste paraît avoir sérieusement pris le pas pour le moment à Pékin sur les considérations idéologiques.

Faut-il en conclure que la Chine s'oriente vers la restauration d'une certaine forme de capitalisme ? Il est des gens pour le croire. D'autres aussi pour penser que la nature totalitaire de l'Etat et du parti l'emporteront en tout état de cause. La pauvreté du pays, qui est extrême, la nécessité de maintenir dans les campagnes des populations paysannes, que les mirages de l'industrialisation risqueraient de drainer vers les villes, suffisent à écarter l'hypothèse d'une libéralisation bien poussée de la vie politique. De toute façon, la détermination cynique avec laquelle les actuels dirigeants soutiennent dans le monde les forces les plus réactionnaires donne à penser que le nationalisme, l'orgueil de la puissance, l'emportent largement, dans leurs motivations, avec la crainte évidente des ambitions soviétiques, sur le messianisme socialiste.

Les conduiront-ils plus loin ? M. Teng Hsiao-ping a récemment évoqué devant nos confrères américains Evans et Nowak l'éventualité d'un traité d'amitié avec les Etats-Unis sur le modèle du traité sino-japonais.

On ignore encore la réaction de la Maison Blanche à cette ouverture. Si elle devait être suivie d'effets, par exemple à l'occasion de la visite annoncée du chef du gouvernement chinois à Washington, au début, de 1979, alors le retournement d'alliance serait consacré. La fameuse théorie des « trois mondes », qui met sur le même pied le « social-impérialisme » des nouveaux tsars et l' « impérialisme déclinant » des Etats-Unis, pourrait être remisée aux archives. Le « triangle » qui a dominé la politique internationale depuis bientôt vingt ans cesserait d'exister : il n'y aurait plus qu'un « axe » dirigé contre l'U.R.S.S.

Cela signifierait que M. Carter s'est aligné sur la position de son conseiller M. Brzezinski, selon lequel les Etats-Unis doivent, en quelque sorte, se servir de la Chine comme d'un levier pour amener les Soviétiques à se montrer bien sages. La précipitation avec laquelle les relations sino-américaines ont été normalisées, l'ampleur des concessions de Washington, le fait que le président ait ignoré une résolution adoptée, en octobre dernier, par 94 voix contre 0, par le Sénat, demandant à être consulté avant toute abrogation du traité d'assistance mutuelle avec Taiwan, beaucoup d'indices, en fin de compte, soutiennent cette interprétation.

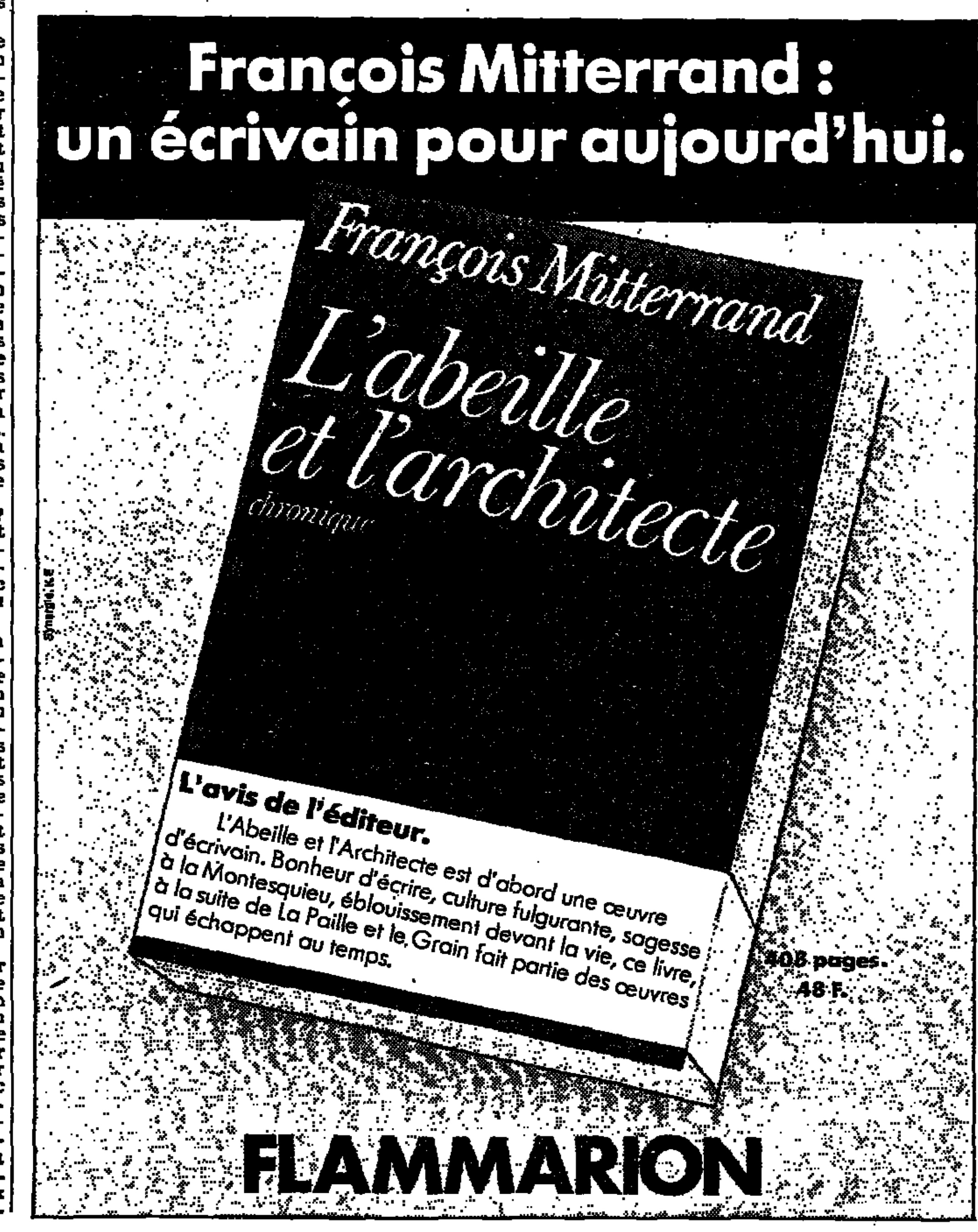
Si elle devait être retenue, les Soviétiques auraient bien des moyens de réagir. Compte tenu de l'âge et de l'usure de la direction actuelle, des coups de poker comme une attaque contre la Chine, ou une ouverture bien caractérisée à l'Allemagne fédérale, sont pour le moment peu probables. Mais l'U.R.S.S. n'aurait pas beaucoup de mal à se donner pour attiser les feux qui couvent tant sur les confins sino-vietnamiens qu'en bordure de l'océan Indien et du Golfe persique.

Il est vrai que son grand désir de conclure l'accord SALT 3 et la difficulté qu'il y aura ensuite à le faire ratifier par le Sénat devraient en bonne logique la conduire à faire montre, dans les semaines qui viennent, de pas mal de prudence, quitte à arguer du danger nouveau que crée sur leur frontière le développement du potentiel militaire chinois pour demander à conserver, dans la négociation SALT 3, qui succédera à SALT 2, les moyens nécessaires pour y faire face. Mais la vengeance est un plat qui se mange froid. C'est à terme seulement qu'on pourra bien mesurer la portée de l'avertissement adressé, lundi, par les *Izvestia* aux « amateurs de jeu risqué avec le destin du monde ».

FIN

(1) Lettre du comité central du parti du travail d'Albanie et du gouvernement albanais au comité central du parti communiste et au gouvernement chinois (29 juillet 1978), éditions J. Nantori, Tirana.

● PRECISION. — Dans le premier article de cette série, une coquille nous a fait parler des traités « légaux » imposés par les tsars à la Chine ; il fallait lire bien entendu les traités « inégaux ». D'autre part, c'est le 40e et non le 50e anniversaire de la Révolution d'octobre qui a été célébré en 1957 à Moscou.



ASIE

Cambodge : la dynamique de la terreur

I. - Une société disloquée

De notre correspondant R.-P. PARINGAUX

Le gouvernement de Phnom-Penh, outre des attaques contre le Vietnam, continue de diffuser des informations optimistes sur la situation intérieure. Si l'on en croit ses déclarations, le Cambodge bâtit rapidement une société démocratique, et l'économie se développe.

Faute d'obtenir un visa pour Phnom-Penh, notre correspondant à Bangkok vient de faire une longue enquête dans les camps de Thaïlande où croupissent des dizaines de milliers de réfugiés. Dans une série d'articles, il présente une synthèse des témoignages qu'il a recueillis.

Bangkok. — M. Pol Pot, premier ministre et secrétaire du comité central du P.C. du Kampuchéa démocratique (Cambodge), déclarait le 27 septembre 1978, à l'occasion du dix-huitième anniversaire du parti : « *Le niveau de vie de plus de 90 % de la population, y compris les paysans pauvres, les paysans moyens pauvres et les autres travailleurs, a augmenté comme jamais auparavant. Des conditions de vie adéquates sont pleinement garanties à ces personnes. (...) Alors, le système est-il bon ou mauvais ? Est-il juste ou injuste ? (...) Seul le peuple cambodgien a le droit d'en juger, et il a reconnu la justesse de ce système. C'est pourquoi il le soutient et le défend (...) il a clairement réalisé qu'il s'agit du véritable système démocratique dont il avait longtemps rêvé. Un système qui garantit les droits et les libertés démocratiques des pauvres qui constituent la majorité de la population, ainsi que ceux des autres classes.*

» *Dans la société semi-coloniale et semi-féodale, que ce soit dans le passé ou même actuellement dans la société américaine qui se trouve à la tête des pays capitalistes, le peuple pauvre et les travailleurs qui forment la majorité de la population sont privés d'emplois, de leurs terres, de moyens de production, de nourriture et de vêtements. Ils meurent comme des animaux à cause du manque de soins. Ils sont lourdement endettés. Ils vendent leurs fils et leurs filles. Ces gens-là jouissent-ils des libertés et des droits démocratiques ? S'ils doivent se résoudre à ces extrémités pour survivre, c'est que leurs droits et leurs libertés démocratiques n'existent que sur le papier. S'ils ne faisaient pas cela ils mourraient de faim. Donc, donner au peuple les moyens de produire, à l'intérieur d'un système collectif, est extrêmement correct et juste.* »

Ce tableau idyllique ne se retrouve pas dans les témoignages de réfugiés. Ceux que nous reproduisons, choisis parmi des dizaines d'autres sensiblement identiques, donnent l'image d'un système uniformément terroriste. On enregistre cependant des variations considérables selon l'époque, les lieux, les classes d'âge et l'appartenance sociale des témoins, selon aussi les capacités d'organisation et l'humeur des chefs depuis la fin de 1975.

Nous ne reviendrons pas dans le détail sur cette mesure sans précédent que fut la déportation, le 17 avril 1975, de millions de gens vivant dans les villes sous le régime pro-américain de Lon Nol. On sait au prix de combien de souffrances, de séparations et de morts, des centaines de milliers de familles ont été expulsées vers les campagnes. Une partie a regagné à pied ses villages d'origine, où les familles ont été réimplantées et mises au travail. Des milliers d'autres qui avaient trouvé asile dans les campagnes proches de Phnom-Penh ont été peu à peu regroupées jusqu'en décembre et transférées par camions et par trains vers les plaines et les forêts de Pursat, de Battambang, de Sisophon, d'Oddar-Meanchey et de Siem-Reap, à l'ouest, au nord et au nord-ouest. Elles ont été réparties dans les villages existants et sur les chantiers de travail, souvent même abandonnés dans des zones déshéritées pour y créer de nouveaux villages et défricher les terres à partir de rien, les mains nues, tirant la charrue, sous-alimentées et soumises à la dictature *imposée dès le départ par une* minorité de cadres et de soldats de l'Angkar — l'organisation anonyme dissimulant le parti communiste. Des milliers d'autres familles ont été dirigées vers le sud et l'est du pays. Ces Khmers-là fuient vers le Vietnam ; il n'arrive guère en Thaïlande que des réfugiés de l'ouest et du nord.

En les interrogeant, on réalise que nombre d'entre eux, désorientés, jetés sur les routes, incapables d'imaginer la suite des événements et persuadés par les Khmers rouges de l'imminence de représailles aériennes américaines, ont donné leur identité aux postes de contrôle routiers ou dans les villages.

Par exemple, à Kien-Svay, près de Phnom-Penh, quelques jours après la prise de la capitale, des cadres ont harangué la foule, promis la clémence et demandé aux officiers de *se faire connaître « pour aller accueillir le prince Sihanouk à l'aéroport »*. Beaucoup sont sortis du rang et ont disparu. *Il semble* que les massacres relatés vers cette époque et dans les semaines suivantes ont essentiellement visé des officiers, policiers et certains hauts fonctionnaires de l'ancien régime. A partir de 1976, une fois la population répartie dans tout le pays, le régime a décidé la collectivisation totale dans une situation d'impréparation générale à tous les niveaux, exception faite de zones « libérées » avant avril 1975. Sur les chantiers de travail, notamment dans la région de Pursat, très nombreuses ont été les personnes mortes de faim, d'épuisement et de maladie, affirment les rescapés.

On perçoit, à travers les témoignages, une tentative de stabilisation en 1976 et 1977, ce qui n'empêche pas l'Angkar de continuer, lentement mais sûrement, à rechercher, d'un village à l'autre, les « ennemis du peuple », les « agents de l'impérialisme et du colonialisme », les « éléments pourris ». Le temps ne presse plus : ils sont pris dans la nasse et s'épuisent au labeur pour construire le Kampuchéa démocratique. La jeunesse, embrigadée, est moins menacée par la suspicion et la haine qui s'attachent à tous les adultes du « peuple nouveau », par définition contaminés et irrécupérables, condamnés au travail, au silence et à la disparition progressive s'ils ne s'adaptent pas.

Le pouvoir exhorbitant donné aux cadres et aux triumvirats qui coiffent villages et coopératives, et qui sont souvent illettrés, se *fait sentir de manières diverses*. La toute-puissance et l'ignorance modifient souvent l'application à la lettre des directives venues d'en haut. Elles sont *alors* imposées au gré des compétences et du caractère. Certains chefs sont « cruels » d'autres relativement tolérants, selon les réfugiés.

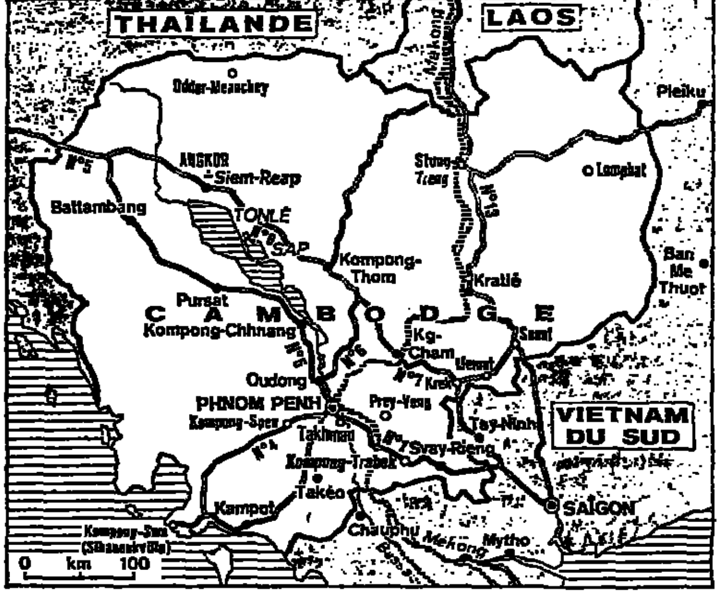
Les témoignages, qui ne reflètent qu'une partie de l'ensemble, et varient d'un village à l'autre sur bien des points, révèlent les errements et les excès pendant la période qui précède le tournant de la fin 1977 : après la découverte de complots, la guerre ouverte avec le Vietnam provoque alors un durcissement intérieur et une accélération des purges, de nombreux changements de cadres et une recrudescence des tentatives d'évasion.

Un étonnant rassemblement

Le témoignage le plus inattendu est celui donné par deux anciens infirmiers de l'hôpital Prakhet Meala de Phnom-Penh, Soeun Senn et Nuon Neng qui, en décembre 1975, soit neuf mois après la victoire des Khmers rouges, ont été envoyés avec leurs familles dans des villages proches de Sisophon, à cinquante kilomètres de la frontière thaïlandaise. L'un d'eux est arrivé au Phum Rol Chruk « *avec deux cent cinquante personnes du peuple nouveau, dont beaucoup d'intellectuels de la capitale* ».

Il y avait dans son village des professeurs et des étudiants ; dans ceux de ses environs se trouvaient des médecins, des infirmiers et des ingénieurs, accompagnés de leurs familles. Beaucoup, comme l'un des infirmiers interrogés — mais pas l'autre — avaient révélé leur identité à leur descente du train. Après quelques *semaines* de travaux dans les rizières, tous ces intellectuels — environ trois cents —, furent rassemblés, début janvier 1976, dans la pagode du village de Chup où fut tenu un meeting en présence d'un responsable de l'Angkar. Etonnant rassemblement : il y avait là, selon ce témoin, deux anciens ministres du prince Sihanouk, des professeurs, médecins et spécialistes réputés de Phnom Penh — y compris des médecins militaires, — des ingénieurs, des enseignants, etc. (1).

Le responsable les invite à parler : « *Vous êtes libres*, dit-il, *de donner votre opinion sur le nouveau régime.* » Le premier jour, une vingtaine de participants présentent des doléances. Avant de *parler, ils indiquent leur nom*, leur profession et leur village d'origine. Ils se plaignent de la disparition de l'administration, des



écoles, des hôpitaux, des marchés, de la monnaie, du droit de circuler, etc. « *Allez-vous aussi détruire la science ?* », demande un professeur de la faculté de médecine. « *Pourquoi les médicaments sont-ils réservés aux cadres, et les potions faites avec des plantes au peuple ?* », interroge un étudiant en médecine. « *L'Angkar sait-elle que les cadres mangent beaucoup et que le peuple n'a que 200 grammes de riz par jour ?* », ajoute un ingénieur. Le dirigeant *note. Il apportera la réponse plus* tard, après avoir consulté l'Angkar, affirme-t-il. Elle ne viendra jamais.

Le premier jour ils ont droit à du riz et à deux plats, les jours suivants à deux soupes de riz. Le premier soir on donne une représentation théâtrale sur le thème de l'oppression des paysans. Sihanouk et Lon Nol sont ridiculisés. *Des demandes de curriculum vitae* sont ensuite distribuées. Elles se terminent par cette question : « *Voulez-vous reprendre vos activités antérieures ou devenir paysan ?* » Les jours suivants, ceux qui ont pris la parole sont emmenés en camion, sans leurs familles. Il en reste à la fin à peu près cent vingt qui sont répartis dans des villages voisins avec leurs familles et mis aux rizières. Soeun Senn dit que dans son village quatre disparaîtront dans les jours suivants, et une quinzaine, sur quarante, jusqu'à 1978.

Le sort des Vietnamiens et des Chinois

Comme la grande majorité des *réfugiés, cet homme pense* que ceux qui sont partis par camions « ont été exécutés » car, pour eux, ce départ à l'appel par l'Angkar Loeu (l'Organisation supérieure) équivaut à une sentence de mort. Les récits qu'ils font par ailleurs expliquent cet automatisme. Cependant, dans le cas présent, on retrouve la trace, à travers d'autres témoins, d'une centaine des *cent quatre-vingts hommes* embarqués après leurs critiques. Ils ont passé, dans des conditions très dures, un an dans une pagode-prison. Certains ont ensuite été placés dans des coopératives.

Selon un autre infirmier, originaire de Battambang, les Khmers rouges font venir à l'hôpital de la ville d'anciens médecins et chirurgiens envoyés à la rizière pour soigner leurs cadres, exclusivement. Cependant, il s'est décidé à partir lorsqu'un *électricien qui* travaillait encore à l'hôpital lui a raconté, au début de 1978, que l'on arrêtait médecins et infirmiers.

Enfin, un ancien journaliste, dont nous relaterons plus loin l'extravagante équipée, nous a dit qu'en *mai 1975 plus de trois mille* soldats de deuxième classe de l'ancien régime avaient été mis au travail des champs à Wat Anchot (province de Kampot) à 3 kilomètres de son village. San Kanda, un ancien élève de l'Ecole du génie militaire de Pursat, a travaillé en 1976 dans une rizerie avec une équipe de quatre-vingt-dix hommes. « *La majorité étaient d'anciens soldats et les Khmers rouges le savaient* », précise-t-il.

Pourtant, et tous les témoignages concordent, l'Angkar continue systématiquement à rechercher, depuis 1975, les militaires et fonctionnaires de l'ancien régime qui *ont* dissimulé leur identité, et les fait disparaître. Sont-ils exécutés ou emmenés vers des camps spéciaux ?

Pendant cette période initiale, les communautés sino-khmère et vietnamo-khmère — soit plusieurs *dizaines de milliers* de personnes employées dans le commerce, l'administration, l'artisanat, les pêcheries du Grand Lac et les plantations d'hévéas — ne sont pas mieux traitées que les Cambodgiens. M. Sok Hong, un étudiant sino-khmer de vingt-six ans, avait été envoyé, en 1975, dans une région forestière de Phnom-Thipadey (sud de *Battambang*) avec plusieurs milliers de Chinois de Phnom-Penh — peut-être dix mille, estime-t-il. Sous la garde de trente soldats, ils ont défriché et commencé à préparer des rizières. Après deux semaines, tout ravitaillement en nourriture a cessé. Une semaine plus tard, de nombreux citadins d'origine ont commencé à agoniser et à mourir, incapables, contrairement aux paysans, de se débrouiller pour survivre en mangeant des tubercules, racines, insectes, etc. Le travail a été arrêté. Les soldats n'ont pas bronché. Le témoin interrogé est parti avec sa famille et a pu s'intégrer dans un village de la région.

M. Thep Sarin, ancien infirmier envoyé dans la région du Grand Lac affirme qu'à Phum-Trap « *des milliers de Vietnamiens* », pêcheurs établis là depuis des générations, avaient été regroupés dans des paillotes « *sur plus de 3 kilomètres* ». Des bateaux sont venus les chercher en décembre, précise-t-il. Cela correspond, en effet, à l'époque à laquelle des dizaines de milliers de *Vietnamiens du Cambodge* ont été rapatriés par convois fluviaux jusqu'à Chau-Doc, dans le delta du Sud.

Toutes les structures anciennes ont ainsi éclaté lorsque va s'ouvrir l'année 1976. Pour résoudre radi*calement les contradictions* entre villes et campagnes et instaurer l'égalitarisme jusque dans le logement, nombre de villages anciens ont été détruits, d'autres, abandonnés, restent des décors vides, attendant peut-être d'être repeuplés dans une phase ultérieure, à quelques dizaines de mètres des nouvelles agglomérations faites de huttes que les Khmers nomment *khtom* (abri). L'an II du Kampuchea démocratique est celui du rodage des nouvelles structures agrariennes, celui des *grands chantiers* destinés à remodeler, par la maîtrise des eaux, la riziculture. Huit millions d'hommes, de femmes et d'enfants, tout un peuple « libéré » mais qui n'a pas son mot à dire dans ces transformations faites en son nom, est aux travaux forcés. Pour aller de l'avant, l'Angkar a choisi les méthodes utilisées il y a dix siècles par les féodaux *angkoriens* qui régnaient sur un peuple d'esclaves.

Prochain article :

LE CHANTIER

(1) Pour des raisons évidentes, nous ne révélons pas ici les noms de ces personnes. D'autres ont été remplacés par des pseudonymes.

ASIE

Cambodge

SOUTENU EXCLUSIVEMENT PAR LE BLOC SOVIÉTIQUE

Le FUNSK ne jouit d'aucun crédit en Asie du Sud-Est

Le Japon a décidé d'accorder une aide de 284 millions de francs au Vietnam, à l'issue d'une visite à Tokyo de M. Nguyen Duy Trinh, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères. Cette somme ne représente toutefois que les deux cinquièmes de ce qu'escomptait Hanoï. Selon l'agence A.P., le ministre japonais des affaires étrangères, M. Sonoda, aurait dit à son interlocuteur qu'une augmentation de l'aide japonaise dépendait de l'amélioration des relations entre le Vietnam et ses voisins, c'est-à-dire le Cambodge et la Chine.

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — La fondation du Front uni national de salut du Kampuchéa (F U N S K) a été « *chaleureusement accueillie par l'opinion publique dans de nombreux pays* », affirmait le 10 décembre l'agence de presse du ampuchéa chargée de la propagande du Front. Elle citait à ce propos la large place attribuée à cet « *événement historique* » par les agences de presse de l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Est ainsi que par *l'Humanité*.

Dans le Sud-Est asiatique, exception faite de Hanoï et, plus discrètement, de Vientiane, l'accueil a été moins chaleureux. Deux semaines après sa création, le FUNSK paraît jouir, dans les pays non communistes de l'ASEAN, d'une faible crédibilité en ce qui concerne son indépendance à l'égard du Vietnam.

La composition du Front, calquée sur le F.N.L. vietnamien autant que sur le FUNK cambodgien de 1970, avec ses représentants du clergé bouddhiste, des intellectuels, des femmes patriotes, des syndicats (...), le style et le contenu de ses émissions de propagande, qui rappellent, souvent mot pour mot, celles de Radio - Hanoï, l'empressement avec lequel les diverses organisations patriotiques du Vietnam ont apporté leur reconnaissance et leur soutien au FUNSK, les attaques immédiates et systématiques contre Pékin, les « trous » de vingt ans qui caractérisent, entre les années 1950 et 1970, les biographies de leaders inconnus, ont suscité un surcroît de méfiance chez les dirigeants de l'ASEAN, qui en nourrissaient déjà pas mal en ce qui concerne les objectifs de Hanoï dans la péninsule.

L'apparente volonté des Vietnamiens — une fois couverts du côté chinois par le traité de coopération et d'amitié signé avec l'Union soviétique — de s'en tenir, par FUNSK interposé, à la solution armée pour renverser le régime de M. Pol Pot, a provoqué de sérieuses inquiétudes dans toute la région. Le bruit des armes estompe rapidement les aménités diplomatiques qui, en dépit de méfiances tenaces, avaient jalonnées le voyage de M. Pham Van Dong dans les cinq pays de l'ASEAN en septembre et octobre derniers. « *Rétrospectivement, cette visite pourrait être interprétée comme un emballage diplomatique destiné à cacher une bombe à retardement* », nous a dit un dirigeant de l'ASEAN.

Interrogé lors de son passage la semaine dernière à Bangkok, M. Lee Kuan-yew, premier ministre de Singapour, a déclaré crûment que l'ASEAN n'est guère impressionnée par les réalisations de M. Pol Pot, mais que le FUNSK pourrait être pire. « *Nous préférons encore soutenir celui qui est en place* », a-t-il reconnu. A propos des promesses faites par M. Pham Van Dong aux pays de l'ASEAN de ne plus soutenir les mouvements insurrectionnels dans la région, il a ajouté : « *Les actions des Vietnamiens au cours des derniers jour pourraient bien indiquer que nos craintes sont sur le point de se réaliser.* »

Enfin, à propos du traité soviéto-vietnamien, il a eu cette phrase : « *Il semble toujours que lorsque l'Union soviétique signe ce genre de traité avec un autre pays, ce dernier, tôt ou tard, entreprend une agression armée contre d'autres nations.* »

Le ministre thaïlandais des affaires étrangères, M. Upadit, a mis à profit une récente escale de M. Nguyen Duy Trinh, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères du Vietnan, à Bangkok, pour lui poser ces questions brûlantes : le régime de Hanoï est-il à l'origine de la formation du FUNSK et les troupes vietnamiennes sont-elles au Cambodge ? M. Trinh a démenti ces deux allégations. Il a toutefois précisé que dans tout conflit il est normal que, pour protéger leur territoire, des troupes franchissent la frontière pour châtier l'agresseur. C'est le « *droit de poursuite à chaud* ». Dans l'une de leurs publications sur le conflit, les Vietnamiens ont écrit : « *Face à un ennemi aussi perfide qu'endurci, le Vietnam ne peut faire autrement que d'écraser les forces d'agression et de détruire leurs bases de départ.* » Or, comme les Vietnamiens continuent d'affirmer que les khmers rouges attaquent le Vietnam, il est logique qu'ils s'en prennent à leur « base de départ », qui n'est autre que le siège du pouvoir, c'est-à-dire Phnom-Penh. — R.-P. P.

Chine

Un journal mural demande une « réforme radicale du système étatique... »

De notre correspondant

Pékin. — La campagne de dazibaos, qui avait perdu de sa vigueur avec les mots d'ordre de « *stabilité et unité* » lancés par le pouvoir, connaît un regain d'intérêt avec l'apparition d'un long texte affiché sur dix-huit feuilles au carrefour de Hsi-Tan, et qui pose avec pertinence quelques questions fondamentales sur le fonctionnement des institutions politiques en Chine.

L'auteur, qui se présente comme un ouvrier des chemins de fer de Pékin, reprend divers arguments connus pour démontrer que Mao Tse-toung, quels que soient ses mérites historiques, a « *commis des erreurs idéologiques et politiques dans la dernière partie de sa vie* » et demande que celles-ci puissent être publiquement discutées. L'originalité de son argumentation vient de ce qu'il dépasse le plan des personnes pour se placer sur celui du système. Pour que les choses soient bien claires, il s'interroge sur les garanties dont dispose le peuple chinois pour se garantir contre les erreurs éventuelles que pourraient commettre le président Hua Kuo-feng ou le vice-président Teng Hsiao-ping eux-mêmes.

Le texte critique, à la fois avec sérieux et avec ironie, l'usage qui est fait aujourd'hui de la petite phrase par laquelle Mao Tse-toung est censé avoir désigné son successeur : « *Avec toi à la direction des affaires, je suis tranquille* ». Le président Mao, demande-t-il, serait-il si tranquille s'il voyait aujourd'hui son œuvre politique « *réappréciée* », sa femme écartée du pouvoir, M. Teng Hsiao-ping rétabli dans ses fonctions, Peng Te-Huai réhabilité, le cas de Liu Shao-chih « *soumis à réexamen* » ? « *Si les âmes survivent à la mort*, ajoute-t-il, *Hua Kuo-feng devrait trembler pour ce qu'il a fait* ». En toute hypothèse, cette manière de désigner un dirigeant suprême, estime l'auteur, n'a rien de démocratique et ignore la volonté du peuple. « *Encore une chance*, ajoute-t-il seulement, *que Hua Kuo-feng ne soit pas un mauvais type* ».

L'un des passages les plus intéressants se réfère à l'expérience soviétique. « *Le système étatique de notre pays*, y lit-on, *est pratiquement le même qu'en U.R.S.S. Ce genre de système étatique est lui-même à l'origine de la naissance d'une bureaucratie et d'une couche de privilégiés. Si nous ne procédons pas à une réforme radicale de ce système et si nous pensons qu'avec ce système nous pourrons réaliser les quatre modernisations* (1), *on finira par abandonner celles-ci à mi-chemin... ou encore on réalisera une modernisation à la soviétique. Enrichissement de l'Etat et appauvrissement du peuple.* » L'auteur constate que si le peuple soviétique est « *riche* » par rapport au peuple chinois, il demeure « *pauvre* » en comparaison des pays occidentaux, car, dit-il, les « *dominateurs soviétiques s'approprient la plus-value du travail du peuple soviétique, qui n'a aucun moyen de contrôle* ».

« *Qui détient le sort de la Chine ? Comment garantir que la ligne politique des quatre modernisations ne sera pas tronquée ? Comment garantir qu'à travers la lutte nous obtiendrons des droits démocratiques ?* », s'interroge l'auteur, qui se réfère à l'exemple de la Commune de Paris pour demander que les dirigeants soient élus et révocables par le peuple et qu'« *aucun fonctionnaire ne touche un salaire supérieur à celui d'un simple ouvrier* ». « *Ainsi tous les privilèges et tous les frais des bureaux des mandarins disparaîtront ainsi que les mandarins eux-mêmes.* »

En même temps, l'auteur revendique le droit à l'information. « *Je maintiens*, écrit-il, *que les membres du parti et les masses devraient être informés des luttes politiques à l'intérieur du parti, particulièrement de celles qui ont lieu au sein du comité central* ».

Ce nouveau dazibao est intéressant pour deux raisons. D'abord parce qu'il conteste les consignes officielles de « *stabilité et d'unité* » au nom desquelles le pouvoir tente d'étouffer le débat politique. Ce n'est pas nuire à la stabilité et à l'unité, observe-t-il en substance, que s'interroger sur des problèmes politiques, et les directives récentes de M. Teng Hsiao-ping sur ce sujet montrent qu'« *il n'a pas encore grande confiance dans la capacité des masses à former des jugements politiques* ».

Une foule nombreuse, malgré la neige qui recouvre Pékin, lit ces lignes avec gravité. La plupart des commentaires ajoutés par des lecteurs anonymes approuvent vivement les vues ainsi exprimées. L'un d'eux suggère que M. Teng Hsiao-ping « *vienne sur place lire les dazibaos plutôt que de chercher des excuses aux erreurs de Mao* ».

ALAIN JACOB.

(1) Le mouvement des quatre modernisations, lancé en janvier 1975 par Chou En-lai, concerne l'agriculture, l'industrie, la défense, les sciences et techniques.

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● SIX MORTS ET QUARANTE DISPARUS, tel est le bilan provisoire d'une fusillade entre un peloton de la police militaire, et un important groupe de gitans, à Barreiras, à quelque 1 500 kilomètres au nord-ouest de Rio-de-Janeiro. Accusés de plusieurs délits, quatre gitans seraient à l'origine de ce sanglant affrontement. Pour suivis par des policiers de l'Etat de Goias, ils auraient regagné un important campement installé près du village de Santa-Rita de Cassia. Pour un motif encore inconnu, le détachement de la police militaire appelé sur les lieux, a ouvert le feu. Selon des témoins, la fusillade a duré plusieurs heures. Décimée, la tribu s'est éparpillée à travers la campagne. Des traces de sang donnent à penser qu'il y a de nombreux blessés. La population des villages environnants affirme que les gitans ont été victimes d'une embuscade. — *(A.F.P.)*

Guinée-Equatoriale

● RECTIFICATIF : l'information faisant état de la publication, mardi 19 décembre, d'un rapport de la commission internationale des juristes accusant le président Macias Nguema d'avoir « *complètement liquidé ses opposants politiques* » a été placé par erreur sous le titre Guinée, dans nos premières éditions du 20 décembre. L'information concernait évidemment la Guinée équatoriale.

République Sud-Africaine

● *MME SALLY MOTLANA*, présidente du conseil des églises sud-africaines, a été libérée mardi 19 décembre, après avoir pasé deux mois en prison en vertu de l'article 6 de la loi sur le terrorisme. Elle est l'épouse de M. Nhato Motlana, président du « *Comité des dix* » *de Soweto*. — (A.F.P.)

Rhodésie

● *M. JOSHUA NKOMO*, coprésident du Front patriotique du Zimbabwe, a affirmé mardi 19 décembre avoir échappé à une tentative de détournement d'avion vers Salisbury, alors qu'il regagnait Lusaka, en provenance de Londres. Il a précisé qu'un responsable de la compagnie aérienne l'avait averti du complot avant le décollage. M. Nkomo a également afirmé que le gouvernement de Salisburh s'était procuré de nouveaux armements occidentaux, notamment des Alouette 3 et des Mirage 3. — *(A.F.P., Reuter.)*

LA CHINE COMMANDE FERME TROIS LONG-COURRIERS BOEING - 747

Seattle (Etat de Washington) *(A.F.P.)*. — La société Boeing va livrer, à partir de 1980, à la compagnie nationale chinoise trois Boeing-747 SP, dont le coût unitaire est de 52 millions de dollars (environ 220 millions de francs).

La commande, qui s'accompagne d'options sur deux appareils supplémentaires livrables en 1981, a été conclue le 16 décembre, à Pékin, la veille de l'annonce officielle de l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et les Etats-Unis.

La première commande chinoise de Boeing remonte au 12 septembre 1972 et portait sur dix Boeing-707.

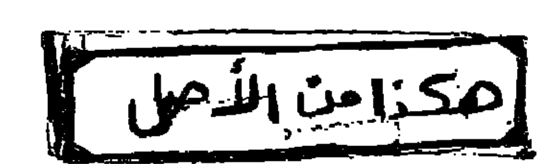
Le Boeing-747 SP (spécial performance) que la Chine va acquérir, est une version raccourcie du Boeing-747 actuel, mais dont le rayon d'action sans escale est de 11 000 km contre 9 000 km pour le Boeing-747 classique, et la capacité est de trois cent cinq passagers.

LES CHINOIS BOIRONT DU COCA-COLA

New-York *(A.F.P.)*. — *Coca-Cola, un des symboles de la société de consommation américaine, sera vendu en Chine populaire à partir de janvier 1979, a annoncé, mardi 19 décembre, à Atlanta, le président de l'entreprise, M. Austin. Une usine de mise en bouteilles sera construite à Changhaï dans le courant de l'année prochaine.*

« Je pense qu'une nouvelle ère de relations commerciales a commencé », *a déclaré M. Austin, en précisant que l'accord avait été signé le 13 décembre, deux jours avant l'annonce de l'établissement de relations diplomatiques américano-chinoises.*

Le principal concurrent de Coca-Cola, Pepsi-Cola, a, quant à lui, conclu un accord avec l'U.R.S.S.



EUROPE

Pologne

Première tentative de dialogue entre le pouvoir et l'opposition sur les problèmes sociaux et économiques

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Un dialogue paraît s'être ouvert à Varsovie entre des personnalités proches du pouvoir et certains milieux de l'opposition. Selon des informations en provenance de la capitale polonaise, un groupe d'une centaine de personnes se serait réuni le mois dernier afin de discuter des problèmes économiques et sociaux du pays. Parmi les présents figuraient deux membres du comité central, MM. Rakowski, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Polytika*, et Sylwester Zawadzki, qui est un des conseillers de M. Gierek, des intellectuels connus, parmi lesquels les cinéastes de renommée internationale Andrzej Wajda et Krzystof Zanussi, et des personnalités représentatives de l'opposition catholique libérale, M. Mazowiecki, rédacteur en chef de la revue *Wiez*, et M. Wozniakowski, professeur à l'université catholique de Lublin, et l'un des responsables de la maison d'édition Znak.

La discussion aurait été très vive, mais sérieuse. Une deuxième réunion devrait avoir lieu d'ici à la fin du mois. Elle se déroulerait sous l'égide de l'Académie polonaise des sciences. La participation d'un représentant de la hiérarchie catholique ne serait pas impossible.

L'organisation d'un tel forum représente une phase nouvelle dans l'histoire des rapports entre le pouvoir et l'opposition depuis la crise de juin 1976. Nulle part en Europe de l'Est un dialogue aussi poussé n'a été jusqu'à maintenant engagé avec les contestataires, et aucun signe n'indique que l'exemple polonais pourrait être suivi. C'est pourtant à une rencontre de ce type qu'appelle inlassablement à Prague la Charte 77.

La situation polonaise présente maints traits spécifiques. Par deux fois déjà dans le passé depuis l'instauration du pouvoir communiste, en 1956 et 1970, la direction du pays a été balayée par des soulèvements populaires. De nombreux responsables actuels, à commencer par M. Gierek, paraissent avoir compris que le recours à la force, s'il permet de rétablir l'ordre — mais à quel prix ! — ne résout pas les problèmes sociaux fondamentaux. Le premier secrétaire a en tout cas souvent affirmé que la construction de la nouvelle Pologne devait être l'œuvre de tous les Polonais.

La perplexité des dirigeants

Ce dialogue est donc le signe d'une ouverture politique. Il traduit aussi une certaine perplexité de l'équipe actuelle devant l'ampleur des tâches et la persistance de certains phénomènes. La modernisation accélérée de l'économie depuis 1970 n'a pas encore eu les effets espérés sur la consommation intérieure. La situation sur le marché, même en cette veille de Noël, reste tendue, et M. Gierek a fait appel ces derniers jours à la compréhension de la population devant les difficultés. La phase actuelle de dépression économique est sans doute nécessaire. Elle devrait aider à contenir la pression inflationniste et l'endettement extérieur, mais elle ne peut qu'accentuer certaines tensions sociales. Le pouvoir promet le plein emploi pour l'an prochain, ce qui est une façon de dire que celui-ci est menacé.

Un autre élément exerce une influence certaine sur la situation intérieure : la présence à Rome depuis deux mois d'un pape polonais. L'élection de Jean Paul II représente un appui moral considérable, non seulement pour l'Eglise mais pour la plupart des milieux oppositionnels, liés de près ou de loin au monde catholique. La présence de MM. Mazowiecki et Wozniakowski dans le forum de discussions varsovien n'a sans doute pas été décidée au hasard : personnalités catholiques très connues, elles se situent tout à fait dans le courant d'esprit de l'ancien cardinal Wojtyla, *dont M. Wozniakowski*, en *tant* que Cracovien, était particulièrement proche.

Cette tentative de dialogue n'est certainement pas dépourvue de la part du pouvoir d'arrière-pensées tactiques. En s'adressant à certains représentants de l'opposition, celui-ci espère peut-être récupérer les éléments les plus raisonnables et isoler les autres, qu'il serait alors plus facile de présenter comme des extrémistes. La conséquence serait un affaiblissement général du mouvement contestataire, qui n'a cessé depuis deux ans de se renforcer. Ces dernières semaines, deux manifestations réunissant plusieurs milliers de personnes ont eu lieu à l'initiative de l'opposition : l'une à Varsovie à la mi-novembre à l'occasion du soixantième anniversaire de l'indépendance du pays, l'autre le 18 décembre à Gansk, où quatre mille personnes ont défilé et déposé des fleurs devant les chantiers navals où avait commencé, en 1970, la répression des grèves.

Ces manifestations montrent que l'opposition, en particulier celle regroupée autour du Mouvement d'autodéfense sociale KOR-K.S.S. — le Mouvement pour les droits de l'homme, quant à lui, est déchiré par des luttes de tendance, — n'est pas aussi marginale qu'un responsable du comité central voulait bien le dire il y a quelques jours. Le fait que le pouvoir les ait laissées se dérouler sans intervenir tend à montrer qu'il en est parfaitement conscient.

MANUEL LUCBERT.

Portugal

La grève des journalistes reflète le profond malaise de la presse

De notre correspondant

Lisbonne. — Pour la première fois depuis 1921, les journalistes portugais ont fait grève le mardi 19 décembre. Ils revendiquent une augmentation de salaire qui tienne compte du taux d'inflation enregistré au cours des dernières années : de 1974 à 1978, le salaire minimum d'un rédacteur n'a progressé que de 20 %, alors que le coût de la vie a pratiquement doublé. Ils exigent aussi le maintien de certaines clauses contenues dans leur contrat de travail signé en 1976 et aujourd'hui contestées par leurs patrons, tels la limitation de l'horaire hebdomadaire de travail à trente-cinq heures et le droit à deux jours de repos par semaine.

Les négociations avec l'association de la presse quotidienne, qui représente les administrations des journaux, se sont soldées par un échec. Les responsables des quotidiens privés justifient leur intransigeance en évoquant la crise que le secteur traverse. Les commissions de gestion des journaux appartenant à l'Etat estiment que c'est au gouvernement de résoudre le conflit.

L'ampleur de ce mouvement de grève — observé à 100 % dans la plupart des organes d'information — est due au profond malaise qui règne dans la profession. Le secteur de la « *communication sociale* » a connu, depuis la révolution du 25 avril 1974, douze responsables, les uns avec le titre de ministre, les autres de secrétaire d'Etat.

Les journalistes attendent toujours la définition de leur statut, l'émission d'une carte professionnelle, la publication d'un code de déontologie. Ils observent, dans un document diffusé par la commission syndicale chargée des négociations avec le patronat et le gouvernement qu'un climat d'auto-censure est perceptible dans les rédactions par-delà les cas de « *censure déjà dénoncés et prouvés* ».

Deux quotidiens appartenant à l'Etat ont, d'autre part, suspendu leur publication en 1976 : le *Jornal Do Comercio* et *O Seculo*. Cette dernière entreprise — la plus ancienne de la presse portugaise — contrôlait quatre revues qui ont également cessé de paraître.

La situation risque de s'aggraver à court terme. Le quotidien *A Luta*, proche du parti socialiste, vient d'annoncer qu'il devra fermer ses portes à la fin du mois de décembre s'il ne réussit pas à réunir les appuis financiers indispensables à la publication.

Suivant la hausse généralisée du coût de la vie, le prix des quotidiens a quasiment doublé en trois ans. Une nouvelle augmentation est prévue. Une certaine lassitude politique aidant, les tirages ont baissé. Les comptes d'exploitation de journaux, déjà obérés par les hausses des prix du papier, font, en conséquence, apparaître des déficits énormes. Leur survie dépend des aides qu'ils reçoivent de l'Etat ou de groupes financiers, selon leur statut.

« *Nous refusons d'être les boucs émissaires d'une crise que nous n'avons pas provoquée* », affirment les journalistes.

JOSÉ REBELO.

Italie

Les groupuscules terroristes déploient une activité intense avec des objectifs diversifiés

De notre correspondant

Rome. — La préparation des fêtes — magasins bondés et embouteillages dans les grandes villes — ne décourage par les terroristes italiens. Depuis quelques jours ils déploient une activité intense avec des objectifs de plus en plus diversifiés.

Mardi soir 19 décembre, un commando s'est introduit à l'aéro*port militaire de Naples-Capodi*chino avec l'intention de détruire plusieurs hélicoptères. Surpris par un policier, ils ont tiré, le blessant à l'épaule.

La Vénétie avait subi la nuit précédente dix-sept attentats, revendiqués par trois groupuscules différents : Organisation ouvrière pour le communisme, Front communiste combattant et Prolétaires communistes organisés. Ces explosions, dirigées généralement contre des industriels locaux, n'ont causé que des dégâts matériels. Cependant, l'administrateur d'un magasin de fourrures de Padoue, M. Vincenzo Filosa, a reçu quatre balles de pistolet dans les jambes.

Les Brigades rouges viennent d'expliquer dans un communiqué la raison pour laquelle elles avaient assassiné deux policiers à Turin le 15 décembre : « *L'unique rapport qui peut exister entre des forces révolutionnaires et des hommes de l'appareil spécial est un rapport d'anéantissement.* » Autrement dit, il n'y a pas de distinction à faire entre ceux qui commandent la « répression » et ceux qui l'exécutent, même si ces derniers sont le produit de « *siècles de marginalisation, de chômage et de misère* ». Ils jouissent d'ailleurs aux yeux des Brigades rouges de « *privilèges aussi bien économiques que sociaux* ».

De leur côté, les carabiniers du général Dalla Chiesa ne chôment pas non plus. Ils viennent d'arrêter à Bologne treize membres présumés de Prima Linea, l'organisation concurrente des Brigades rouges, qui fait de plus en plus parler d'elle. Les membres de Prima Linea étant souvent des semi-clandestins, on se demande s'il n'y a pas un rapport entre ces arrestations et les violences commises à l'université de Bologne à la fin de la semaine dernière.

ROBERT SOLÉ.

Yougoslavie

Les correspondants étrangers ont été invités à une réunion du comité central

De notre correspondant

Belgrade. — M. Vladimir Bakaritch, membre de la présidence du parti yougoslave et le numéro un de Croatie, a présenté le 19 décembre devant le comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie un rapport très précis sur la situation économique et politique du pays. Il a abordé plusieurs problèmes d'actualité que la presse yougoslave n'a traités jusqu'à présent que très incomplètement. C'est probablement la raison pour laquelle les correspondants étrangers ont été invités pour la première fois à assister à une réunion de l'organe dirigeant de la Ligue. Voici les points principaux de ce discours.

● **Opposition intérieure**

La Ligue n'a pas eu, depuis son congrès en juin, de « *conflit important* » avec l'opposition intérieure. Celle-ci, cependant, s'organise et essaie d'élaborer une « plate-forme ». Elle est représentée par des personnalités telles que MM. Djilas et Mihajlov, et comprend des nationalistes, des libéraux et des bureaucrates. En partant de l'interprétation « *la plus réactionnaire* » de la charte d'Helsinki, ils prônent une forme parlementaire de gouvernement et soutiennent, parmi les dissidents des pays socialistes, ceux qui pourraient devenir « *une arme obéissante dans les marchandages internationaux et pourraient provoquer des tensions internationales* ». Les maisons d'édition étrangères leur ouvrent leurs portes pour propager la littérature anti-yougoslave et anti-communiste. M. Bakaritch a annoncé la prochaine publication d'une documentation sur les contacts qui existent entre les centres étrangers et l'opposition en Yougoslavie.

● **Activité de l'Eglise**

Certains milieux dans toutes les Eglises (les trois principales confessions en Yougoslavie *sont* l'orthodoxie, le catholicisme et l'islam) essaient d'envelopper leurs opinions et tendances anti-communistes dans le voile de la lutte pour les intérêts du peuple pour les « vendre » ensuite sur le marché anti-communiste étranger. Cependant, estime l'orateur, ce genre de comportement devient de plus en plus « isolé » et le réalisme l'emporte.

● **L'émigration politique**

Elle mène une propagande anti-yougoslave importante. Au début, il s'agissait d'éléments fascistes qui avaient quitté le pays au moment de l'écroulement de l'Allemagne nazie. Les Croates sont *les plus nombreux : leur* courant a été renforcé par des transfuges qui ont quitté le pays en 1971-1972, année de limogeage de plusieurs dirigeants de la République socialiste de Croatie. Selon « *les renseignements dont nous disposons* », a dit M. Bakaritch, un peu plus de deux mille émigrés sont « *directement liés* » aux terroristes, dont les trois quarts sont des oustachis (1). Cent cinquante environ ont moins de trente-trois ans. Les milieux officiels aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale, en Australie, et dans d'autres pays encore, ont donné l'assurance que des mesures de répression contre le terrorisme yougoslave seront prises.

● **Les « terroristes ouest-allemands »**

Les réactions suscitées en Allemagne fédérale par l'« *expulsion* » de Yougoslavie de quatre ressortissants de ce pays accusés par Bonn de « *terrorisme* » sont une preuve de l'importance du soutien accordé aux terroristes anti-yougoslaves par certains milieux réactionnaires allemands. Le territoire de la Yougoslavie n'a jamais servi de base d'action terroriste contre qui que ce soit. La campagne anti-yougoslave en Allemagne fédérale a pour objectif la détérioration des rapports entre les deux pays. Elle est également orientée contre les forces démocratiques en Allemagne, qui sont hostiles à ces méthodes, mais « *n'ont pas, pour le moment, les forces suffisantes pour s'y opposer* ».

● **Mouvement ouvrier international**

Des divergences existent entre les partis communistes. Elles s'aggravent même. Certains partis ont même recours aux armes pour régler leurs différends. Le socialisme en subit de grands dommages. La Ligue est pour un dialogue « *libre et constructif* » entre tous les partis du mouvement ouvrier international. C'est ainsi qu'elle a normalisé ses rapports avec le parti chinois. Faisant allusion aux réactions soviétiques au voyage en août dernier à Belgrade du président Hua Kuo-feng, M. Bakaritch a ajouté : « *Nous avons informé tous nos interlocuteurs qu'il n'était pas dans nos intentions de développer les rapports avec les uns au détriment des autres. Nous ne permettons pas non plus que notre liberté de mouvement soit limitée.* »

Dans la gauche européenne « *l'écart s'accroît* » entre communistes et socialistes au moment où les socialistes réexaminent certaines de leurs positions et les partis communistes procèdent à leur « *rénovation démocratique* ». On constate, en outre, des tendances à la création de nouveaux « centres » dirigeants, surtout chez les socialistes, qui souhaitent entraîner dans leur sillage des mouvements ouvriers des pays non alignés. Le parti yougoslave est contre tout nouveau centre quel qu'il soit.

● **Le non-alignement et les blocs**

La division du mouvement des non-alignés en progressistes, réactionnaires et modérés est nuisible. Ce mouvement est la seule alternative à la politique des blocs. M. Bakaritch a insisté sur la nécessité pour le mouvement des non-alignés de rester un « *facteur indépendant* », théorie à laquelle, comme on le sait, Cuba et certains autres pays sont opposés, car ils estiment que les non-alignés sont des « *alliés naturels* » de l'U.R.S.S. et des autres pays du camp socialiste.

M. Bakaritch a consacré un long passage de son rapport à la situation économique. Il est visiblement préoccupé par l'aggravation des impositions qui frappent les entreprises et qui empêchent leur fonctionnement normal, par le danger d'un endettement intérieur et extérieur accru et les faiblesses du système de la répartition du revenu. Il a stigmatisé l'« investissomanie » qui dépasse les possibilités du pays, provoque la pénurie de certains articles, entraîne la hausse des prix et alimente l'inflation qui, en octobre 1978, a été de 13,9 % supérieure à celle du même mois de l'année précédente.

PAUL YANKOVITCH.

(1) Arméniens partisans du régime pro-hitlériens d'Ante Pavelitch.

Le Monde

le débat européen

Grave différend franco-allemand

(Suite de la première page.)

Cette mise en demeure passablement déconcertante dans la mesure où à la veille des fêtes, au moment où l'on traite les bilans annuels, elle va contribuer à ternir, au moins provisoirement, l'acquis des derniers mois, se comprend mieux si l'on se souvient que jusqu'ici les Allemands se sont de manière constant de la Commission et de la tant de la Commision et de la France en faveur d'une normalisation de la situation agri-monétaire (en mai 1978 lors de la fixation des prix de campagne les Allemands, qui avaient alors des M.C.M. positifs d'environ 7 %, n'ont accepté qu'une réduction dérisoire de 0,3 %...).

« *Nous en sommes arrivés au noyau dur des divergences franco-allemandes* », a commenté M. Méhaignerie.

De fait, il est évident qu'une affaire prenant un tour aussi grave sera traitée à Paris et à Bonn au niveau politique le plus élevé. Les gouvernements disposeront de trois semaines pour essayer de dégager une solution : c'est le 15 janvier que se tiendra le premier conseil agricole sous la présidence française. La commission, accélérant en raison des circonstances le rythme de ses travaux, aura auparavant présenté des propositions pour les prix de campagne et le démantèlement partiel des M.C.M. existants.

La disposition d'un document permettra à tous d'y voir plus clair sinon de faciliter la discussion : en effet si la commission s'en tient à son idée de gel des prix communs, il ne sera pas commode de demander aux Allemands de réduire les M.C.M. existants puisque cela se traduirait alors par une réduction du niveau des prix en République fédérale. C'est également le 15 janvier que sera réexaminée la demande présentée lundi par M. Méhaignerie de dévaluer le franc vert de 3,6 %. Cet ajustement, qui entraînerait une augmentation des prix agricoles français ainsi qu'une réduction de quatre points des M.C.M. appliqués dans notre pays, a été jugé inopportun par plusieurs délégations et surtout par les Allemands qui ont fait valoir que de telles actualisations des taux verts doivent dans toute la mesure du possible pour faciliter les débats, n'être opérées qu'au moment de la fixation des prix de campagne.

La guerre des M.C.M. ne doit pas faire passer sous silence un succès au moins relatif du conseil : les ministres, qui délibèrent de ce dossier depuis de longs mois, se sont enfin mis d'accord sur une série de mesures visant à renforcer le Marché commun du vin. Elles vont dans le sens demandé par la France — renforcement des disciplines, égalité de traitement à cet égard entre l'Italie et la France — même si plusieurs concessions substantielles faites à M. Marcora, le ministre italien, en atténuent la portée. Deux dispositions se trouvent être au centre du débat :

● Fixation d'un prix-plancher au-dessous duquel les transactions sont interdites. Il sera fixé par les Neuf dans le cas où le prix de marché descendra trois semaines durant au-dessous du prix « de déclenchement », lequel est égal à 85 % du prix d'orientation. Le conseil pourra alors également décider une limitation des échanges intracommunautaires. M. Marcora a obtenu qu'en cas de fixation d'un tel prix-plancher, les viticulteurs soient autorisés à porter leurs excédents à la distillation avec la garantie d'être payés au prix-plancher (de l'ordre donc de 85 % du prix d'orientation).

● La distillation obligatoire à bas prix d'une partie de la production en début de campagne en cas d'excédents. C'est ce qu'on appelle les super-prestations viniques. Les Italiens en étaient dispensés. Ils y seront désormais astreints, comme les Français, ce qui devrait permettre, en cas de vendanges pléthoriques, de dégager environ 1 million d'hectolitres de vin italien. Mais le caractère normalement dissuasif de cette discipline de marché se trouve atténué dans la mesure où, pour convaincre M. Marcora, le conseil a accepté que cette distillation obligatoire soit payée en Italie à 70 % du prix d'orientation (50 % en France). L'accord sur le renforcement du règlement « vin » rend possible l'adoption d'un second train de mesures structurelles d'aide financière en faveur des régions méditerranéennes de la C.E.E. Ces mesures intéressent surtout l'Italie, mais aussi la France. Le programme le plus important ainsi financé par la C.E.E. (61 millions d'unités de compte pour la France) concerne le reboisement des régions sèches.

En ce qui concerne le vin, notons que les ministres doivent encore se prononcer sur des propositions de la Commission visant à mettre en œuvre une politique du vignoble plus rationnelle, et en particulier à réduire la production de vin dans les régions de plaine.

L'adhésion de la Grèce et de l'Espagne

De leur côté, les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. et de la Grèce tenaient, ce mercredi 20 décembre, ce qui devrait être la réunion de la phase décisive de la négociation d'adhésion. Seront en particulier traités les problèmes-clés des conditions d'intégration de l'agriculture hellénique à l'Europe verte, ainsi que de la libre circulation des travailleurs grecs dans la Communauté.

Le gouvernement d'Athènes conteste la position des Neuf qui, pour les produits agricoles sensibles (tomates et pêches fraîches ou en conserve, huile d'olive, vin), ainsi que pour la libre circulation des travailleurs, veulent imposer une période transitoire de huit ans. Cependant, mardi 19 décembre, M. François Poncet, ministre français des affaires étrangères, se montrait optimiste : « *Mon sentiment est qu'on s'achemine vers des solutions qui seront acceptables pour les deux parties...* »

Les Neuf sont décidés, par ailleurs, à engager sans tarder les négociations en vue de l'adhésion de l'Espagne, mais entendent attentivement préparer cet exercice difficile Telle a été, mardi, la réaction des ministres des affaires étrangèrs, après avoir examiné l'avis — favorable — donné par la Commission européenne sur la candidature de Madrid. Les négociations seront formellement ouvertes en février 1979, mais elles ne s'engageront de manière effective qu'à l'automne. Dans l'intervalle, les Neuf définiront une base de négociation « *aussi complète que possible* », c'est dire qu'ils adopteront une attitude différente de celle qui fut la leur dans le cas de la Grèce. Les pourparlers avaient été engagés, alors que, sur des points importants — comme la durée de la période de transition ou le volet agricole — les positions de la Communauté n'avaient pas été arrêtées.

Le conseil des ministres, après de longues et difficiles délibérations, a décidé de proroger d'un an le plan « *anticrise* » qui est appliqué à la sidérurgie européenne sous l'autorité de la Commission. Ce plan, qui porte le nom du commissaire européen chargé de la politique industrielle, M. Etienne Davignon, prévoit des disciplines en matière de quantités mises sur le marché (quotas fixés par entreprise) et de prix, ainsi que des accords d'autolimitation avec les principaux fournisseurs extérieurs à la C.E.E.

Les difficultés entre les Neuf sont apparues à propos de l' « *encadrement des aides* ». La restructuration de la sidérurgie européenne exige — personne ne le conteste — des aides financières de l'Etat. Mais certains Etats membres, en fait surtout l'Allemagne fédérale, insistaient pour que ces aides soient supervisées par la Communauté, de telle sorte qu'elles n'aboutissent pas à des distorsions de concurrence. L'Italie, et surtout le Royaume Uni, auraient voulu limiter l'encadrement communautaire aux aides spécifiques à la sidérurgie et en exclure les aires « *générales* » ou régionales dont peuvent bénéficier, comme d'autres industries, les producteurs d'acier. Ce point de vue restrictif n'a pas prévalu.

Le Conseil a finalement adopté une résolution indiquant sa volonté politique de soumettre toute forme d'aide au contrôle communautaire. Toutefois, il ne s'agit encore que d'une résolution, et non pas d'une décision ayant valeur juridique. Les Neuf se sont donné jusqu'au 1er avril pour l'approuver. Certains observateurs n'excluent pas que d'ici là les Britanniques cherchent à nouveau à se dérober.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *M. Robert Ballanger*, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a dressé, mardi 19 novembre, le bilan de la session parlementaire.

M. Ballanger a estimé que la campagne menée par le P.C. et son groupe parlementaire, sur l'Europe, « *a porté ses fruits* ». Relevant que les communistes « *ne sont plus isolés* », il a noté que « *même le président de la République tient un autre langage* » en donnant des assurances sur le strict respect du traité de Rome, et que le P.S. a « *au moins au niveau des « déclarations verbales » élevé « quelques obstacles* ». De même, a-t-il constaté que M. Chirac « *entre lui aussi dans cette bataille, ce qui nous satisfait, car nous n'aurons jamais assez d'alliés* » pour lutter pour l'indépendance nationale.

Le président du groupe communiste a rappelé la saisine du Conseil constitutionnel par les députés communistes sur le fait que l'accord sur le système monétaire européen devrait être ratifié par le Parlement avant d'entrer en vigueur.

L'adhésion de l'Irlande au S.M.E. va provoquer quelques changements en Ulster

De notre correspondant

Belfast. — L'adhésion de la République d'Irlande au système monétaire européen est diversement accueillie en Ulster. Les unionistes d'Irlande du Nord (protestants), qui souhaitent un renforcement des liens avec la Grande-Bretagne, sont favorables à toute initiative susceptible de creuser le fossé avec le Sud. Leurs adversaires — pour la plupart catholiques — espèrent pour leur part que l'entrée de l'Irlande dan le S.M.E. renforcera son économie et rendra le Sud moins inquiétant pour les unionistes, qui s'opposent, pour l'instant, à tout renforcement des liens entre les deux parties de l'île.

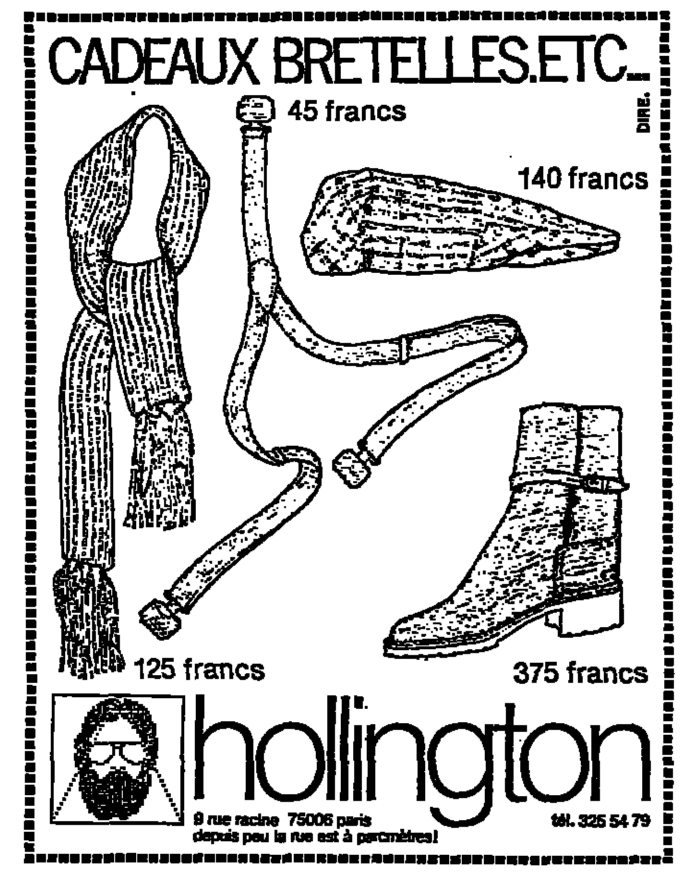
Sur le plan économique, on craint à Belfast que la frontière entre les deux parties de l'île ne devienne la véritable barrière qu'elle n'a jamais été. Instaurée lors du traité de Londres, en 1921, elle était jusqu'ici presque symbolique et son franchissement ne se traduisait, pour le voyageur ordinaire, que par un arrêt de quelques secondes devant un fonctionnaire débonnaire.

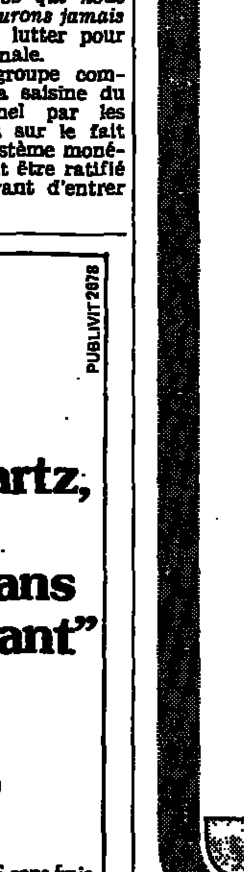
L'entrée de l'Irlande dans le S.M.E. va provoquer quelques changements. D'abord, les voyageurs allant du Sud au Nord ne peuvent plus emporter qu'un maximum de 600 livres. La parité des deux monnaies paraît devoir pour l'instant se maintenir. Mais, si cela devait changer, cela inciterait sans doute, malgré les attentats, les Irlandais du Sud à venir faire leurs achats dans les magasins du Nord, dont les prix seraient alors inférieurs à ceux du Sud.

Les habitants de la République ont trois mois pour fermer les comptes bancaires qu'ils ont en Irlande du Nord ou en Grande-Bretagne et rapatrier leurs fonds au Sud. Dublin espère que ce système mettra fin à l'habitude qu'avaient certains Irlandais d'envoyer leurs fonds en Ulster pour échapper à l'impôt. On estime à quelque 200 millions de livres les fonds irlandais ainsi dissimulés au Nord.

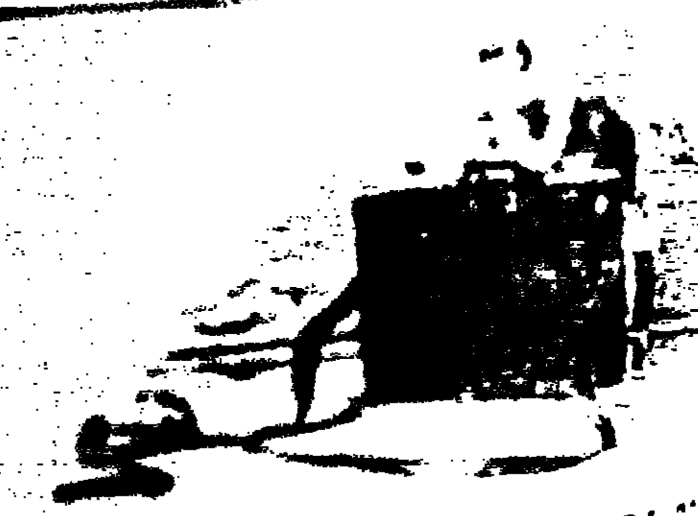
DAVID McKITTRICK.

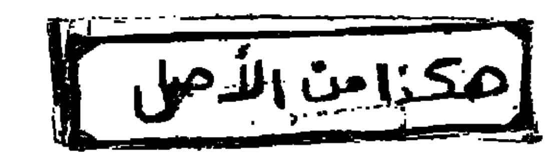












هكذا من الأصل

Textes en navette

LES DIFFICULTÉS DU R.P.R.

Une mesure de six mois d'exclusion est requise contre M. Alain Peyrefitte

Aucune réaction n'était encore enregistrée mercredi 20 décembre en fin de matinée à la décision prise mardi soir par le R.P.R. d'exclure M. Alain Peyrefitte du mouvement pour six mois. Ni les partisans du ministre de la justice — hormis les délégués R.P.R. de la 4e circonscription *législative de la Seine-et-Marne,* — ni les autres membres du gouvernement appartenant au mouvement gaulliste, ni le premier ministre, ni le président de la République n'avaient réagi à la mesure prise à l'encontre du second personnage du cabinet de M. Barre, membre du parti gaulliste depuis 1958 et qui se comportait comme le chef de file des onze ministres et secrétaires d'Etat R.P.R.

On pourrait se demander si, même aux yeux de ses propres amis, résignés, M. Peyrefitte n'apparaît pas un peu comme la victime expiatoire d'une sorte de crime de lèse-majesté commis contre le président de son mouvement. Il n'a pas fallu moins de trois heures de discussion aux trente-quatre membres du comité fédéral de Seine-et-Marne du R.P.R., réunis au siège du mouvement, à Paris, sous la présidence de M. Julia, député de Fontainebleau, pour adopter à bulletin secret, par 22 voix contre 11 et 2 bulletins nuls, une sanction d'exclusion de six mois du R.P.R.

Sous peine de nullité de leurs délibérations, les délégués n'ont pas précisé la nature de la sanction demandée contre le garde des sceaux. Ils avaient le choix entre les quatre mesures prévues par l'article 39 des statuts : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire et l'exclusion définitive. Ils ont opté pour une *exclusion de six mois. Toutefois, selon l'article* 40 des statuts, cette décision ne deviendra définitive que lorsque le secrétaire général aura saisi la commission des conflits et que celle-ci aura présenté son rapport à un comité central qui n'est pas encore convoqué et qui *statuera en dernier ressort.*

Une réunion houleuse

Le débat qui s'est déroulé dans le huis clos du comité fédéral, en présence de M. Alain Devaquet, secrétaire général du mouvement, a été à la fois large et houleux. Chacune des tendances en présence a pu faire entendre son point de vue, mais après plus de deux heures de discussion, M. Alain Peyrefitte, accompagné de quelques représentants de sa circonscription, a quitté les lieux et s'est adressé, pâle et les traits crispés, aux journalistes, tout en se gardant d'allusions trop précises ou trop personnelles. Son suppléant, M. Eymard-Duvernay, plus nerveux, s'en prenait par contre avec violence aux dirigeants et à l'organisation du mouvement gaulliste.

Les débats du comité fédéral ont, semble-t-il, été assez ambigus. M. Peyrefitte a surtout justifié son attitude sur le fond, estimant que, au nom des principes du gaullisme, le R.P.R. et son chef ne devaient pas attaquer le président de la République ni la majorité qu'ils soutenaient et admettant qu'il se sentait assez proche des conceptions de M. Chirac sur la politique européenne.

Les animateurs du comité, et notamment *M. Devaquet, secrétaire général du R.P.R.,* s'estimaient en revanche que la question n'était pas là et qu'ils souhaitaient « seulement » que le ministre retirât les termes de sa lettre (le Monde du 16 décembre) faisant allusion à l'« absence momentanée » de M. Chirac qui *aurait permis à « certains personnages occultes »* de « s'emparer de l'appareil du mouvement ». Le ministre ayant refusé d'accepter ce qu'il considérait comme une « mortification » et les autres estimant qu'il s'agissait là, selon la formule de M. Toubon, secrétaire général adjoint d'« une *affaire grave* car *elle met* en cause l'autorité et l'honneur du président du R.P.R. », la cause était entendue. Toute conciliation devenait impossible malgré les efforts déployés tout au long de la journée par MM. Julia et Devaquet, par MM. Labbé et Jacquet, présidents des deux groupes parlementaires, et par MM. Guichard et Chaban-Delmas.

Il est vrai qu'au sein même du groupe parlementaire M. Peyrefitte avait trouvé bien peu de défenseurs, même parmi les adversaires de M. Chirac. Toutefois les parlementaires espéraient qu'une solution serait trouvée, évitant une sanction contre un homme qui appartient au mouvement gaulliste depuis vingt ans et qui jouit d'une notoriété certaine. Les adversaires de M. Peyrefitte ont, de leur côté, jugé que l'affront infligé au président du R.P.R. devait être lavé, d'autant plus qu'au cours d'un déjeuner récent au ministère de la justice, le garde des sceaux avait, devant des députés, qualifié de « forfaiture » l'« appel de Cochin » de M. Chirac.

Les gaullistes ont donc dû choisir entre deux inconvénients et peser les risques de chaque option. Donner la fâcheuse impression, selon les uns, d'étaler publiquement leurs querelles internes, laisser croire, selon les autres, que les insinuations de M. Peyrefitte *étaient fondée en* ne les relevant pas. Une certaine nervosité existe au sein du mouvement gaulliste et pas seulement dans les entourages des principaux protagonistes. Toutefois, marquant ainsi son autorité sur son parti, M. Chirac s'efforce parallèlement de clarifier ses positions et de détendre la situation. C'est le sens qu'avait, mardi matin, sa lettre à M. Raymond Barre, ainsi que la décision de renvoyer au 11 janvier le débat de politique générale qui devait s'instaurer le 19 décembre au sein du groupe parlementaire.

Le président du R.P.R. souhaiterait tout à la fois normaliser ses relations avec les députés, mais sans sembler capituler devant eux, et jauger le degré d'approbation des militants. A cette fin, toutes les assemblées de circonscription devaient se réunir, mercredi soir 20 décembre, pour approuver les propositions européennes de M. Chirac. Mais il y a de fortes chances que le R.P.R. ne sorte de la zone de turbulences dans laquelle il vient d'entrer que lorsque le scrutin européen du 10 juin permettra de mieux mesurer son audience dans le pays et que son président en aura, alors, tiré les conséquences à l'égard du gouvernement et de la majorité.

ANDRÉ PASSERON.

Silence et circonspection à l'hôtel Matignon

M. Raymond Barre a pris connaissance, mardi après-midi 19 décembre, de la « lettre ouverte » qui lui avait été adressée par M. Jacques Chirac et dont un exemplaire avait été déposé par porteur, le matin, à l'hôtel Matignon. Le premier ministre n'a pas commenté ce message. Cette nouvelle initiative du président du R.P.R. n'a pas été non plus évoquée au cours de l'entretien que le chef du gouvernement a eu mardi soir avec MM. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, Roger Chinaud, président du groupe U.D.F., et Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Cet échange de vue a été exclusivement consacré aux travaux parlementaires. M. Labbé a notamment regretté que l'Assemblée nationale n'ait pas eu le temps d'examiner les proposition de loi des députés gaullistes visant à développer une nouvelle politique familiale et à améliorer la situation de l'emploi. Le président du groupe R.P.R. ayant exprimé la « déception » *de ses collègues, le premier ministre lui a donné l'assurance que ces textes viendraient en discussion au cours de la prochaine session.*

Pour l'hôtel Matignon, M. Jacques Chirac est un sujet tabou. Les collaborateurs du premier ministre appliquent scrupuleusement la consigne qui leur a été imposée par celui-ci : ne jamais rien dire qui puisse porter atteinte à la cohésion de la majorité en se montrant particulièrement circonspect lorsque le R.P.R. est en cause afin de ne pas froisser la susceptibilité — « *épidermique* », selon M. Barre — de la formation gaulliste. Les questions les plus fondées se heurtent alors, invariablement, à un mur de silence obstiné.

Il en est ainsi depuis le début de la polémique ouverte au sein du mouvement gaulliste par les réactions des « compagnons » qui désapprouvent le comportement de M. Jacques Chirac. Dans l'entourage du chef du gouvernement, on se borne à répéter prudemment que M. Raymond Barre entend plus que jamais demeurer « *au-dessus des partis* » et à l'écart des querelles de personnes, qui ne pourraient que rendre encore plus difficiles ses rapports avec les députés R.P.R. au cours de la prochaine session parlementaire.

Le premier ministre se plaît à rappeler à ses visiteurs que cette attitude lui a été dictée, dès sa nomination, en août 1976, par le président de la République, lequel avait alors souligné, en effet, sa volonté de « *dégager le gouvernement de l'emprise des partis* ».

Sous cette indifférence de façade perce une certaine satisfaction de voir le président du R.P.R., si prompt à la critique à l'endroit de son successeur à l'hôtel Matignon, contesté aujourd'hui dans sa propre formation. Recevant lundi matin M. Alain Peyrefitte, venu l'entretenir de « dossiers techniques », M. Raymond Barre s'est bien gardé de dissuader le garde des sceaux de répliquer à la mise en demeure de démissionner qui lui avait été adressée par M. Chirac. Le premier ministre paraît persuadé que le leader du mouvement gaulliste se déconsidère lui-même en multipliant les déclarations intempestives contre la politique définie par M. Valéry Giscard d'Estaing.

M. Raymond Barre se propose ainsi, dans les mois à venir, d'opposer la « sérénité » de l'action gouvernementale aux foucades calculées de son prédécesseur : il a constaté que cette tactique ne laissait pas insensibles les députés gaullistes, notamment les nouveaux élus, qui acceptent de participer par petits groupes aux cocktails hebdomadaires du mercredi soir organisés à l'hôtel Matignon, pendant la session parlementaire, à l'intention des membres de la majorité.

La question européenne réduite à la politique intérieure

Au cours de la campagne pour les élections européennes, à laquelle il prendra une part très active, au nom *du gouvernement, M. Raymond Barre* veut souligner, sur le fond, que la politique européenne du chef de l'Etat s'inscrit dans le droit fil des orientations du général de Gaulle et de Georges Pompidou. Il ne peut *d'ailleurs qu'acquiescer au « principe de base de la Ve République »* rappelé par M. Chirac dans sa « lettre ouverte », selon lequel « *le peuple français doit trancher lui-même dans ce qui est essentiel à son destin* ». C'est justement ce qu'il soulignait personnellement le 19 novembre dernier, à Strasbourg, en invoquant la nécessité constitutionnelle d'organiser un référendum si le gouvernement français acceptait un *jour d'étendre les droits de l'Assemblée européenne.*

La stratégie de M. Barre consistera essentiellement à se référer aux thèses gaulliennes pour répliquer à celui-là même qui affirme en être le seul véritable défenseur. *Ce faisant,* le chef du gouvernement visera subtilement à ancrer dans l'opinion publique l'idée selon laquelle M. Chirac n'aurait en vérité pas d'autre objectif que son désir de réaliser un meilleur score électoral que l'U.D.F. et pas d'autre motivation que son ambition personnelle alimentée par son opposition à M. Giscard d'Estaing. Le président du R.P.R. serait ainsi l'« agresseur » désigné, coupable de réduire la question européenne à une médiocre affaire de politique intérieure.

La lettre de M. Chirac tend d'ailleurs à conforter la thèse de M. Barre. Le président du mouvement gaulliste pose, en effet, la question européenne en termes de politique intérieure quand il affirme qu'il ne désire pas prendre aujourd'hui l'initiative « *de mettre en cause l'existence du gouvernement* » — car il ne veut pas, dit-il, « *préjuger le verdict du corps électoral* », — tout en laissant entendre qu'il le ferait volontiers si les électeurs paraissaient désapprouver la politique du chef de l'Etat.

Le premier ministre pense que le fait de n'être pas personnellement candidat aux élections européennes donnera plus de poids à son argumentation. Il espère aussi que sa campagne sera facilitée par l'amélioration de la situation économique qu'il annonce pour 1979.

Pour l'instant, le débat sur la construction de l'Europe se limite à ce que M. Barre souhaitait justement éviter : une controverse d'états-majors. L'hôtel Matignon ne veut pas l'envenimer, mais il entend bien en tirer parti.

ALAIN ROLLAT.

● *M. Michel Poniatowski,* président d'honneur du parti républicain, a déclaré, mardi 19 décembre, à Poitiers : « *Chacun doit méditer sur la façon dont M. Chirac gère son parti et qui laisse entrevoir comment il souhaiterait gouverner la France.* »

Un nouveau cas de figure dans le système institutionnel

Jusqu'à la fin de juin, M. Jacques Chirac ne veut pas sanctionner une politique économique et sociale qui lui inspire bien *des réserves, mais dont il* n'entend pas préjuger les résultats. Aucune raison, donc, de censurer le gouvernement.

En revanche, le président du R.P.R. désavoue une politique *européenne qui met en jeu* l'avenir de la France pour des années. Il condamne ainsi l'une des orientations majeures de l'action du président de la République dans un domaine qui *est le domaine réservé par* excellence : la politique étrangère.

Il n'est pas sans précédent sous la Ve République qu'une partie de la majorité parlementaire - présidentielle cesse de soutenir le chef de l'Etat. En 1962, le projet sur l'élection du président de la République au suffrage universel avait été refusé *par l'Assemblée nationale.* Georges Pompidou, premier ministre du général de Gaulle, avait été censuré, et l'Assemblée avait été aussitôt dissoute. Le référendum sur la réforme constitutionnelle, *contestée et les élections* législatives qui suivirent avaient consacré la victoire du général de Gaulle.

En 1969, un autre référendum, sur la réforme des régions et du *Sénat, avait mis en balance le* sort du président de la République, qui l'avait voulu ainsi. M. Giscard d'Estaing s'était alors rangé dans le camp des partisans du « non » à la réforme et au général de Gaulle. On connaît la suite.

Deux questions

Cette fois, ni la procédure de la censure parlementaire ni celle du référendum ne sont utilisées. M. Chirac tente de donner à l'élection des représentants de la France à l'Assemblée des communautés européennes le caractère d'une consultation référendaire. C'est un nouveau cas de figure dans le jeu institutionnel de la Ve République. Deux questions se posent à cet égard :

— Le mouvement gaulliste, qui se veut le gardien des institutions, peut-il exprimer sa *défiance à l'égard du pouvoir* par d'autres procédures que celles prévues explicitement par la Constitution ?

— Est-il concevable de prétendre maintenir la cohésion blée des Communautés européenne qui est aussi la majorité présidentielle, en contestant l'action du président de la République ?

Oui, si l'on veut protéger « *un choix de société* », mais alors avec un autre chef de l'Etat.

ANDRÉ LAURENS.

M. Claude Labbé : l'intervention de M. Peyrefitte était anormale

M. Claude Labbé, président du groupe parlementaire R.P.R., a déclaré mardi, à l'issue d'une réunion de ce groupe, que celui-ci se réunirait le 11 janvier dans la région parisienne pour une journée d'études, en présence de M. Chirac.

Il a affirmé à propos de l'Europe : « *Il ne faut pas minimiser le grand combat du 10 juin par des escarmouches dérisoires. Or aujourd'hui une sorte d'amalgame est fait entre le fond, la forme et les personnes. Il faut séparer les trois plans. Sur le fond, je constate une très large adhésion du groupe aux positions de Jacques Chirac, qui ont pourtant été prises avec une certaine rapidité et une certaine brutalité. Il y a quelques contestations individuelles, des nuances, mais elles sont minimes, et ne mettent pas en cause cette position. Sur la forme, si certaines réserves ont été faites, je dirai que, contrairement à ce que disait Talleyrand, on est aujourd'hui contraint à être excessif pour mieux se faire entendre.* »

Après avoir souhaité une meilleure coordination entre le groupe et le mouvement, M. Labbé a déclaré : « *Nous souhaitons dans la conjoncture actuelle qu'on ne prononce pas d'exclusion ni d'exclusive.* » Et il a poursuivi : « *Nous avons regretté la déclaration d'Alain Peyrefitte pour deux raisons : il est tout à fait anormal qu'un membre du gouvernement s'adresse par-dessus le président du groupe, dont il ne fait d'ailleurs pas partie, aux députés pour solliciter leur appui. Cela ne s'est jamais fait.*

Est critiquable aussi le carac-

» *Est critiquable aussi le caractère d'attaque personnelle dirigée contre Jacques Chirac dans la situation où il se trouve aujourd'hui. Cela a permis des commentaires insinuant que Jacques Chirac n'était pas en état de mesurer toute la portée de l'appel qu'il a lancé depuis l'hôpital Cochin le 6 décembre. Cela n'est pas supportable. Je pense qu'Alain Peyrefitte n'a pas voulu cela et est conscient du caractère ainsi donné à sa démarche.* »

Le garde des sceaux : les choses sont nettes

A l'issue de la réunion du comité fédéral de Seine-et-Marne, le secrétaire de celui-ci, M. Aujard, a déclaré : « *Le comité a demandé à Alain Peyrefitte des explications sur sa lettre du 13 décembre aux députés, dans laquelle il avait cherché à jeter le discrédit sur le président du Rassemblement à l'occasion de son appel aux Français du 6 décembre.*

» *Les explications de M. Peyrefitte ont été jugées insuffisantes par le comité départemental, qui, après en avoir délibéré, a pris à son sujet l'une des mesures prévues par les statuts. S'agissant d'un élu, la décision sera transmise à la commission nationale des conflits qui en fera rapport au comité central.* »

La décision prise n'a pas été rendue publique, par respect de l'article 40 des statuts, lequel stipule qu'elle doit au préalable être soumise au comité central après avis de la commission nationale des *conflits.*

En quittant le siège du R.P.R. après deux heures de présence devant le comité fédéral, M. Alain Peyrefitte a déclaré, mardi, à la presse :

« *Je suis venu dialoguer avec les membres du comité départemental dans un esprit de concertation que je souhaite voir se maintenir dans ce mouvement. J'espère que les dés n'auront pas été pipés et que tout cela ne sera, comme disait le général de Gaulle, qu'une péripétie. On m'a demandé une lettre de regrets, d'excuses et de mortification. J'ai éclaté de rire et j'ai dit qu'il n'en était pas question.* »

Il a poursuivi en indiquant que « *mis en demeure par le comité départemental de rétracter les propos offensants* » qu'il avait tenus à l'égard du président du R.P.R., il s'était retiré un moment avec M. Marc Jacquet, sénateur de Seine-et-Marne, président du groupe du Sénat, pour « *rédiger un texte qu'il pouvait admettre* ».

« Au niveau des principes »

M. Peyrefitte a ajouté : « *J'ai expliqué que je ne voulais pas de querelle personnelle, que je me tenais au niveau des principes et que je n'ai jamais eu l'intention d'offenser personnellement M. Jacques Chirac, qui a fait semblant de le croire. J'ai ajouté que j'avais voulu faire une mise en garde, à savoir que le général de Gaulle nous a légué un principe fondamental qui est le respect des institutions de la Ve République, de la fonction présidentielle et gouvernementale et que le gaullisme se trahirait lui-même s'il oubliait ce principe fondamental. Or,* a poursuivi M. Peyrefitte, *l'appel de Cochin du 6 décembre contenait des propos qui pouvaient, à tort ou à raison, être interprétés comme gravement offensants à l'égard du président de la République et du gouvernement.* »

M. Peyrefitte a ajouté qu'il ne savait pas s'il était toujours membre du R.P.R. depuis le congrès du 9 avril, lorsque « *les onze ministres et le président de l'Assemblée nationale ont été éliminés de toutes les instances du mouvement* ».

Il a conclu : « *Cette affaire servira de pierre de touche. Ou bien le mouvement auquel j'ai appartenu depuis vingt ans, et que j'ai eu l'honneur de diriger dans un moment difficile, est toujours un mouvement gaulliste, et je n'ai, alors, aucune raison d'en démissionner; ou bien, alors, ce serait devenu un appareil aux mains de quelques-uns, destiné à assouvir des ambitions personnelles, et cela ne m'intéresse pas d'y être. Mais ce n'est pas à moi de faire la preuve que cette seconde hypothèse est la vraie. J'espère qu'il n'en est rien. Et, d'ailleurs, mon espoir est confirmé par le fait que le groupe parlementaire, à deux reprises mardi, a déclaré, de la façon la plus nette, qu'il ne voulait ni d'exclusion, ni d'exclusive. Par conséquent, les choses sont nettes.* »

M. Peyrefitte a quitté la réunion accompagné de M. Claude Eymard-Duvernay, qui, en tant que suppléant, siège à sa place à l'Assemblée nationale *comme* député de la 4e circonscription de Seine-et-Marne, et est apparenté au groupe R.P.R.

● *Les militants R.P.R. de la 4e circonscription de Seinte-et-Marne (Provins)* dénoncent « les méthodes totalitaires » utilisées par le comité départemental et l'appareil du mouvement réunis le 19 décembre à Paris. Ils protestent « *contre un vote qui n'a pu être acquis qu'après que les représentants de cette circonscription ont été amenés à se retirer* » et ils s'indignent de « *cette mascarade* ».

● *Le comité départemental R.P.R. de la fédération de Loire-Atlantique,* département dont M. Guichard est l'un des députés, a adopté, lundi 18 décembre, sur proposition du secrétaire départemental, M. Jean-Pierre Bazin, la motion suivante : « *Le comité départemental de Loire-Atlantique du R.P.R. apporte son soutien le plus total à l'action menée par Jacques Chirac à la tête du rassemblement ; condamne avec force les récentes tentatives de division et affirme. de façon* solennelle *que l'appel lancé récemment par Jacques Chirac au peuple français répond tout à la fois aux exigences les plus fondamentales du gaullisme et à l'intérêt supérieur de la patrie.* »

● *A Saint-Etienne,* après avoir mardi 19 décembre, à la demande de son secrétaire, M. Daniel Roux, entendu une communication de son président, M. Lucien Neuwirth, sur son « *congé de vote* », le comité départemental Loire-Sud du R.P.R. (première, deuxième, troisième et quatrième circonscription) a dans une motion souhaité que « *les problèmes qui peuvent se poser au R.P.R., comme dans tous les mouvements politiques, trouvent leur solution à l'intérieur du mouvement dans son unité, mais aussi dans sa diversité, le respect des personnes et des statuts qu'il s'est donnés* ».

Après avoir renouvelé sa confiance à M. Jacques Chirac, et avant de rappeler son « *attachement aux enseignements du gaullisme pour l'indépendance nationale, la justice sociale par la participation et la coopération entre les nations* », le comité départemental a encore souhaité « *que les actions du groupe parlementaire soient davantage coordonnées avec les choix du mouvement* » et il a approuvé « *l'attitude de Lucien Neuwirth* ». — *(Corresp.)*

UN DÉMENTI DE M. FREY

M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel, oppose le démenti le plus formel aux allégations parues dans un journal du matin (1). Il ne saurait, en raison même des fonctions qu'il exerce, participer à quelque opération politique que ce soit.

(1) N. D. L. R. — Il s'agit du *Matin* annonçant que MM. Roger Frey, Jacques Chaban-Delmas et Olivier Guichard préparaient une riposte commune à M. Chirac.



R.P.R.

contre M. Alain Peyrefi

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Textes en navette

L'Assemblée nationale examine, mardi après-midi 19 décembre, sous la présidence de M. STASI (U.D.F.), le texte mis au point par la C.M.P. (commission mixte paritaire, Assemblée nationale-Sénat) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification du titre premier du livre 5 du code du travail, relatives au conseil des prudhommes.

Après que M. FOYER (R.P.R.), président de la C.M.P. eut protesté contre l'abus de la procédure d'urgence en cette matière, qui aboutit à une seule lecture dans chacune des deux assemblées, le rapporteur, M. LONGUET (U.D.F.), précise que le texte de la C.M.P. reprend la disposition adoptée par le Sénat qui prévoit, en cas de contestation portant sur le caractère économique d'un licenciement, le sursis à statuer de la juridiction prudhommale et la saisine de la juridiction administrative.

La C.M.P. propose de supprimer la disposition introduite par le Sénat tendant à permettre au conseil des prudhommes d'annuler ou de réduire les *« sanctions disciplinaires »* qui présenteraient un caractère injustifié ou disproportionné eu égard à la faute commise par le salarié. Elle suggère de rétablir le principe *« du vote pondéré »* au sein du collège des employeurs, tout en donnant à cette pondération un caractère plus limité que dans le texte voté à l'Assemblée nationale, et se prononce en faveur de la rédaction proposée par le Sénat sur les dispositions relatives aux listes prudhommales, qui s'inspire largement des dispositions du code électoral.

Pour les modalités de vote, à l'initiative de M. RICHARD (P.S.), la commission a prévu que le déroulement du scrutin aura lieu pendant le temps de travail, soit à la mairie, soit dans un local proche du lieu de travail. Le texte de la C.M.P. rétablit également les dispositions adoptées par les députés tendant à imputer sur la participation des employeurs au titre de la formation professionnelle, la rémunération des conseillers prudhommes pendant les absences dont ils peuvent bénéficier au titre de leur formation.

Après une intervention de M. DUCOLONE (P.C., Hauts-de-Seine), pour qui ce texte illustre de manière éclatante la façon dont le gouvernement est soumis aux volontés du grand patronat et porte atteinte aux libertés, M. CHARRETIER (U.D.F., Vaucluse) et BOULIN, ministre du travail et de la participation, estiment que ce projet constitue un progrès réel. M. RICHARD (P.S., Val-d'Oise) rappelle que son groupe saisira le Conseil constitutionnel sur l'utilisation du vote plural. Le projet dans le texte de la C.M.P. est alors adopté, P.C. et P.S. votant contre.

- ASSURANCE - VIEILLESSE DES AVOCATS

Les députés discutent ensuite en deuxième lecture du projet de loi relatif à l'institution d'un régime complémentaire d'assurance-vieillesse et survivant pour les avocats.

M. GAUDIN (U.D.F., rapporteur de la commission des affaires culturelles, préconise l'adoption du projet dans le texte du Sénat. Pour M. MOUROT, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, deux difficultés subsistent : d'une part, la fixation du montant des pensions de reversion, qui, selon lui, devrait être du ressort de la profession elle-même ; d'autre part, il estime que la faculté de résiliation accordée par l'Assemblée nationale en première lecture aux avocats qui avaient souscrit antérieurement à cette loi des contrats d'assurance complémentaire ne doit pas être maintenue. Les amendements tendant à rétablir cette disposition ne sont pas adoptés. L'ensemble du texte non modifié est définitivement voté.

- COUR DE CASSATION

L'Assemblée adopte en deuxième lecture le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la Cour de cassation, sur le rapport, au nom de la commission des lois, de M. CHARRETIER. Toutefois, les députés décident de rétablir, dans le texte qu'ils avaient introduit en première lecture, l'article instituant dans chacune des chambres de la Cour de cassation une formation restreinte compétente pour examiner les pourvois dès le début de la procédure et rejeter les pourvois irrecevables ou sans fondement.

- CODE DES COMMUNES

En séance de nuit, sous la présidence de M. BROCARD, les députés examinent le projet de loi adopté avec modifications, en deuxième lecture, par le Sénat (*le Monde* du 20 décembre), modifiant le code des communes et relatif à la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et à certains de leurs groupements.

Pour les dispositions relatives aux impôts directs locaux en 1979, la commission spéciale, dont les conclusions sont rapportées par M. VOISIN (app. R.P.R.), propose d'en revenir au texte adopté en première lceture (*le Monde* du 14 décembre), et donc de revenir sur les modifications introduites par le Sénat, notamment la compensation des postes de matière imposable subies par les communes au titre de la taxe professionnelle du fait des difficultés économiques générales, financée par les concours particuliers. Après que M. FRELAUT (P.C., Hauts-de-Seine) a apporté son soutien aux propositions de la commission spéciale, ces dernières sont approuvées.

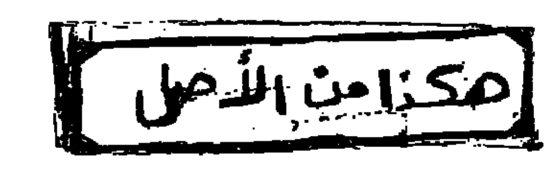
Pour les dispositions relatives à la dotation globale de fonctionnement, un amendement proposé par la commission défendu par son rapporteur, M. TISSANDIER (U.D.F.), et adopté par l'Assemblée, précise que le taux de prélèvement sur le produit net prévisionnel de la T.V.A., à partir duquel est déterminé le montant de la dotation, sera de 16,45 % en 1979 et que toute modification du régime des taux de T.V.A. devra comporter une disposition permettant d'obtenir le même produit que celui obtenu antérieurement.

Malgré l'avis défavorable du gouvernement, l'Assemblée suit sa commission spéciale en rétablissant les dispositions consistant à maintenir à 60 % (et non 57,5 %), en 1979, la part des ressources affectées à la dotation forfaitaire. Un amendement de M. BONNET, ministre de l'intérieur, qui définit les modalités d'actualisation de la dotation forfaitaire, est adopté, après que M. BESSON (P.S., Savoie) eut reçu l'assurance que des rectifications interviendraient au cas où ces dispositions aggraveraient la situation de certaines communes.

Les députés, sur proposition de la commission, maintiennent — contrairement aux sénateurs — la définition du potentiel fiscal par habitant dans l'article du projet relatif au potentiel fiscal de la collectivité. Ils font de même en ramenant de 25 % à 20 % le pourcentage minimum des concours particuliers affectés aux communes touristiques et thermales, et ils décident, sur proposition de M. Besson, de préciser que la liste des communes touristiques et thermales sera arrêtée après consultation du comité des finances locales. Ils rétablissent également l'« aide de démarrage », accordée aux syndicats d'études et de programmation, les syndicats à vocation multiple, les districts et les communautés urbaines, pendant les deux premières années de fonctionnement, qu'avait supprimée le Sénat.

Avant de lever la séance, à 23 h 55, l'ensemble du projet ainsi modifié est adopté, les députés communistes votant contre. — A. Ch.





POLITIQUE

Votes « en cascade » de projets divers au Sénat

Le Sénat a adopté mardi 19 décembre en première lecture, avec de légères modifications, le projet voté par l'Assemblée nationale tendant à favoriser la création d'entreprises par des salariés privés d'emploi. Ce texte permet notamment à des chômeurs demandeurs d'emploi de bénéficier pendant six mois de la couverture sociale (aides diverses) dont ils jouissaient avant de s'établir à leur compte.

Selon le rapporteur, M. RABINEAU (Un. centr., Allier), qui rapportait des indications fournies par le ministre du travail devant la commission des affaires sociales, ce projet qui valide deux circulaires de l'année 1977, *devrait bénéficier* à *environ* mille demandeurs d'emploi.

Ce dispositif, a souligné M. LEGENDRE, secrétaire d'Etat au travail, a fait l'objet d'une expérimentation que nous vous demandons d'étendre *progressivement*. Avec son accord, le Sénat a adopté un amendement déposé par M. RABINEAU dont l'objet, a indiqué le rapporteur, est de rédiger l'article premier de telle sorte qu'il laisse « *toute liberté de manœuvre aux partenaires sociaux* » dans l'utilisation de l'indemnisation de base que prévoit le projet de loi soumis à l'examen du Parlement en session extraordinaire.

M. SCHUMANN : « État d'urgence pour la France sinistrée »

Présent à ce débat, M. RAYMOND BARRE a répondu à M. MAURICE SCHUMANN (R.P.R., Nord), qui réclamait la proclamation de l'« *état d'urgence* » et des mesures nouvelles pour secourir la « *France sinistrée* » par la crise économique et le chômage.

« *Je vous demande*, a déclaré le premier ministre, *de regarder l'évolution des effectifs employés dans la sidérurgie dans les principaux pays de la Communauté et aux Etats-Unis. Vous constaterez que, de 1970 à 1973, il y avait déjà eu dans les industries sidérurgiques des autres pays de la Communauté une réduction des effectifs de l'ordre de 30 %. Dans le même temps, chez nous, il y avait une augmentation des effectifs. Lorsque la crise s'est produite, c'était certainement les excédents d'effectifs par rapport aux capacités de production et par rapport à la capacité de compétition des entreprises qui étaient en question. Cela a pour conséquence que des installations doivent être fermées ; que les personnels employés dans les unités doivent faire l'objet de mesures de conversion ou doivent être affectés, soit dans d'autres unités de la sidérurgie, soit dans d'autres entreprises. Je ressens le malheur qui frappe les travailleurs touchés par ces décisions ainsi que leur famille. Ceci assombrira la période de fin d'année qui est manifestement pour tous une période de fêtes et de joie. Mais nous ne devons pas désespérer de l'avenir.* »

Après avoir affirmé que la restructuration du bassin minier du Nord était bien engagée, M. Barre a fait savoir que le gouvernement entend poursuivre et amplifier son action et que quatre axes principaux le guidaient : achever les grandes infrastructures routières, accentuer le rôle tertiaire de la région et en particulier de sa métropole, accélérer la politique d'urbanisme et d'environnement, *renforcer le potentiel* industriel par la diversification d'activités. Le premier ministre a aussi rappelé que le gouvernement soucieux de restaurer le potentiel économique des zones touchées avait institué, en septembre, le Fonds spécial d'adaptation industrielle et l'avait doté de 3 milliards de francs dont l'essentiel sera dépensé pour la conversion des régions de la vallée de la Moselle, de la région de Longwy et du Valenciennois.

Après l'adoption de ce texte, M. VIRON (P.C., Nord), annonçant que son groupe voterait contre, le Sénat a examiné le projet de loi sur l'apprentissage qui vise principalement, a déclaré le rapporteur M. SALLENAVE (CNIP, Pyrénées-Atlantiques), à lever trois hypothèques : la complication des formalités, le poids des cotisations sociales, les contraintes liées aux effectifs. Le rapporteur souhaite l'extension de ce *texte* à l'agriculture. Sur proposition de M. MAX LEJEUNE (Gauche dém., Somme), le Sénat a voulu permettre l'extension du dispositif aux entreprises de quinze salariés (au lieu de dix). L'ensemble a été adopté, le groupe communiste annonçant qu'il votait contre.

Les sénateurs ont ensuite examiné et voté au cours de la séance de nuit, qui s'est terminée mercredi à 3 h. 30 du matin, le projet de loi relatif au contrat de travail à durée déterminée. Ce projet, a souligné M. BERANGER (Gauche dém., M.R.G., Yvelines), rapporteur de la commission des affaires sociales, crée une législation *spécifique. Dans sa rédaction* actuelle, déclare le rapporteur, il est dangereux, et nous l'entourerons de garanties juridiques sérieuses pour les salariés.

De cinquante-deux heures à cinquante heures

« *Le gouvernement*, répond M. ROBERT BOULIN, ministre du travail, *tient à être clair. Il souhaite que la facilité nouvelle qu'il vous demande d'instituer aboutisse à augmenter le nombre des heures de travail offertes. Mais il ne tolérera pas un simple glissement vers le contrat à durée déterminée, estimant, bien entendu, que le contrat de travail normal est un contrat à durée indéterminée.* »

Les sénateurs ont adopté plusieurs amendements : exigence *d'un acte écrit stipulant la durée* du contrat, possibilité de renouvellement limitée à une seule période, préavis obligatoire en cas de non-respect d'une clause de renouvellement, indemnité de fin de contrat.

Ils ont ensuite voté le projet de loi visant à abaisser de cinquante-deux à cinquante heures la durée maximale hebdomadaire du travail. Le rapporteur, M. SCHWINT (P.S. Doubs), a souhaité l'extension à l'agriculture de cet abaissement progressif de la durée du travail.

M. PALMERO (Union centr., Alpes-Maritimes) a évoqué la *situation particulière des stations* balnéaires. M. BOULIN, en accord avec le rapporteur, a accepté plusieurs amendements ; l'un, notamment, substitue la notion de durée hebdomadaire (semaine de quatre jours) à celle de durée journalière (dix heures).

Le Sénat a encore voté, au cours de la nuit, en deuxième lecture, le projet de loi sur les archives et celui sur les conseils d'architecture (rapporteur : M. MIROUDOT, R.I., Haute-Saône), le projet de loi sur la prophylaxie collective des maladies des animaux (rapporteur : M. ORVOEN, Un. centr., Finistère), le projet de loi organique sur la responsabilité des magistrats (rapporteur : M. THYRAUD, R.I., Loir-et-Cher).

Les sénateurs avaient voté, au cours de la journée, le projet de loi tendant à favoriser la mobilité des travailleurs salariés à l'étranger et le projet de loi relatif aux entreprises de travail temporaire (votes conformes à ceux de l'Assemblée nationale).

Ils avaient aussi autorisé le gouvernement à ratifier trois conventions internationales : deux conventions franco-allemandes, sur un pont autoroutier sur le Rhin entre Ottmarsheim et Steinenstadt et un autre à Huningue ; une convention franco-syrienne sur les investissements. — A. G.

MORT DE M. ZAKSAS ANCIEN DÉPUTÉ

Nous apprenons le décès de M. Gilbert Zaksas, ancien député.

[Né le 4 mai 1910 à Kaunas (Lithuanie) M. Gilbert Zaksas, ancien journaliste avait siégé en 1945 à l'Assemblée consultative provisoire comme représentant du Mouvement de résistance « Libérer et Fédérer ». Il avait été élu comme délégué de la Haute-Garonne le 21 octobre 1945 à la première Assemblée constituante et ne s'était pas représenté ensuite. Il était plus tard devenu trésorier-payeur général en Nouvelle-Calédonie. M. Zaksas était officier de la Légion d'honneur et médaillé de la Résistance.]

Le débat au sein du P.S.

M. PIERRET : pas de ralliement à l'actuelle majorité du parti.

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue mardi 19 décembre à l'Assemblée nationale pour présenter *l'« appel »* lancé par les signataires de la « contribution des vingt et un » qui viennent de rompre avec le CERES (*le Monde* du 20 décembre), M. Christian Pierret, député des Vosges, a vivement critiqué « *le caractère très peu démocratique et très manipulé* » du colloque d'Epinay-sur-Seine. Accusant les dirigeants du CERES de s'être livrés à des « *manipulations bureaucratiques indignes d'un courant de pensée qui se veut le laboratoire d'idées et de réflexions du parti socialiste* », il a contesté que plus de 90 % des délégués présents à Epinay aient approuvé la position de la direction du courant. « *En réalité nous représentons près de 35 % du CERES,* a déclaré M. Pierret.

Le député des Vosges a indiqué que le nouveau courant qu'il anime prendra l'étiquette « *Union pour l'autogestion* » et qu'il déposera sa propre motion au congrès de Metz.

« *Nous n'entendons nous rallier à aucun courant ou sous-courant de l'actuelle majorité du parti,* a-t-il ajouté. *S'il y a une synthèse lors du congrès de Metz, celle-ci ne pourra se faire avec nous que si les idées que nous défendons y sont respectées.* »

SCISSION AU SEIN DE S.O.S. ENVIRONNEMENT

Plusieurs membres du mouvement *écologiste* S.O.S. Environnement ont tenu une « *assemblée constituante* ». Ils ont constaté « *la carence* » de la direction du mouvement, « *tant en ce qui concerne la démocratie interne que l'ambiguïté vis-à-vis de l'indépendance à l'égard des partis* ».

Un bureau a été élu, « *confirmant l'orientation fédérale du mouvement* », qui s'intitule S.O.S. Environnement — courant fédéral.

De son côté, M. Jean-Claude Delarue, président de S.O.S. Environnement, a pris acte de la naissance d' « *une nouvelle association qui n'a aucun rapport avec S.O.S. Environnement* ».

● PRECISION. — M. Henri Roubault, président de Nice-écologie, nous prie de rappeler que, si la liste Nice-démocratie, élue, dimanche 10 décembre, dans le 3e secteur, et sur laquelle il figurait, a enregistré un progrès de plus de 10 points en pourcentage par rapport au premier tour de mars 1977, il faut tenir compte de l'absence de la liste écologiste-*jobertiste qu'il conduisait dans ce* même secteur, en 1977, et qui avait recueilli 13,18 % des voix. M. Roubault précise que Nice-écologie — « *inféodée ni à gauche ni à droite* » — s'est alliée, pour cette élection partielle, à la gauche « *uniquement par souci d'efficacité, afin de contribuer à débarrasser Nice du « médecinisme* ».

BIBLIOGRAPHIE

« La Mayenne et moi », de Robert Buron

« *Je fus élu avant de connaître vraiment la Mayenne* », écrit Robert Buron, dans l'introduction d'un ouvrage posthume dans lequel sont rassemblées les notes laissées par l'ancien député M.R.P. qui a représenté ce département de 1945 à 1959. Ce Parisien de trois générations n'avait aucune attache personnelle avec la province. Il a donc été amené à découvrir, pas à pas, le paysan mayennais, sa méfiance, son réalisme, son sens de la famille et son attachement au catholicisme. C'est cette lente quête que font revivre les pages publiées aujourd'hui.

Elles permettent également de suivre l'évolution politique de ce pays chouan qui, bien que Robert Buron ait glissé de la démocratie chrétienne au socialisme (il adhère en 1971, lors du congrès d'Epinay-sur-Seine, au P.S.), a continué de le faire siéger au conseil général et l'a maintenu dans les fonctions de maire de Villaines-la-Juhel jusqu'en 1970. Il est vrai qu'après s'être, lors de son arrivée dans le département, appuyé sur les métayers du Sud, il s'implante dans les régions d'élevage du Nord avant d'achever sa carrière, à partir de 1971, et jusqu'à sa mort en avril 1973, à la mairie du chef-lieu : Laval. Cette évolution de l'électorat, Robert Buron l'a qualifiée par cette curieuse formule : « *rapide à la fois et insensible cependant* ». Les pages qu'il consacre aux mutations sociologiques du département sont parmi les plus enrichissantes de l'ouvrage. — T. P.

★ *La Mayenne et moi*, de Robert Buron, éd. Cana, 154 pages, 40 F.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mardi 19 décembre sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. Au terme de la séance, le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● LES RESPONSABILITES LOCALES

Sur proposition du ministre de l'intérieur, le conseil des ministres a adopté le projet de loi qui constitue *le volet principal du plan de* développement des responsabilités locales. Ce projet a un triple objectif :

I. — Une plus grande liberté sera donnée aux collectivités locales, pour l'exercice de leurs attributions actuelles, par la suppresion ou l'allégement de la plupart des contrôles administratifs financiers ou techniques. Ainsi, les délibérations des conseils municipaux seront immédiatement exécutoires dans la majorité des cas, sans approbation préalable. Les subventions d'équipements seront progressivement globalisées dans une dotation libre d'emploi. Aucune obligation ne pourra être imposée aux collectivités locales en dehors de la loi.

Les élus municipaux bénéficieront d'un statut à la mesure de leurs responsabilités. Les maires des villes de plus de cent mille habitants pourront opter pour un régime nouveau d'indemnité permettant l'exercice à plein temps de leur mandat. La fonction publique communale sera revalorisée et les carrières rendues plus attrayantes. Des accès nouveaux à la fonction publique d'Etat seront aménagés.

La coopération intercommunale, condition d'une authentique autonomie locale, sera facilitée. Les dispositions qui régissent les organismes de coopération seront assouplies. La solidarité financière entre les communes sera renforcée, notamment, par un meilleur partage des charges liées à un équipement intéressant les habitants de plusieurs communes.

II. — Une répartition plus claire des compétences exercées par l'Etat et les collectivités locales sera opérée. Tout transfert d'attributions de l'Etat vers les collectivités locales sera assorti du transfert des moyens financiers correspondants.

Dans le domaine de l'aide sociale, les collectivités locales se verront confier les services de voisinage tels que l'aide aux personnes âgées ou la protection maternelle ou infantile. Dans le domaine de l'éducation, un conseil départemental de l'éducation, comprenant notamment des élus locaux et des représentants des parents d'élèves, sera créé ; il pourra être consulté sur différents aspects de la vie scolaire. Le service des bourses scolaires et l'organisation des transports scolaires seront confiés au département.

En matière d'urbanisme, les permis de construire pourront être délivrés par le maire, au nom de la commune, dans les communes pourvues d'un plan d'occupation des sols. A terme, la politique du cadre de vie quotidien relèvera, pour l'essentiel, de la compétence des collectivités locales (aménagement urbain, logements, espaces verts).

De son côté, l'Etat prendra entièrement à sa charge, et dès 1980, les dépenses relatives aux attributions de souveraineté, comme la justice et la police, ainsi que les actions relevant de la solidarité nationale, comme l'aide à l'enfance ou les aides qui sont un complément à la Sécurité sociale.

III. — L'information et la participation des habitants seront organisées, en particulier par les dispositions suivantes : information sur le budget communal et sur les projets d'aménagement ; examen en séance publique du conseil municipal des observations de la Cour des comptes concernant la gestion communale ; possibilité de créer des mairies annexes de plein exercice dans les quartiers ; institution d'une procédure de référendum communal qui pourra être engagée par le conseil municipal sur proposition du maire et dont les résultats vaudront décision.

Ce projet de loi sera déposé sur le bureau du Parlement avant la fin de la présente session.

● LA DATE DES ELECTIONS CANTONALES

Le ministre de l'intérieur a proposé au conseil, qui les a retenues, les dates des dimanches 18 et 25 mars pour les deux tours de l'élection des conseillers généraux des cantons soumis à renouvellement. Les conseils généraux de tous les départements pourront ainsi se réunir le mercredi 28 mars pour procéder à l'élection des présidents et des bureaux. Le découpage des circonscriptions électorales n'est pas modifié.

● LA PREPARATION DU VIIIe PLAN

Le premier ministre a fait une communication sur les conditions dans lesquelles va être engagée la préparation du VIIIe Plan, qui couvrira la période 1981-1985.

Il a indiqué les grandes lignes du calendrier de ces travaux : le commissaire au plan remettra au gouvernement le projet de rapport sur les options au mois de mars 1979 ; ce rapport sera examiné par le Conseil économique et social durant le mois d'avril ; il sera transmis au Parlement *à la fin de* la *première* semaine du mois de mai.

Il a en outre précisé que ce plan sera conçu à partir d'une réflexion sur le long terme, cherchant notamment à situer la place de la France dans le monde à l'horizon de l'an 2000.

Il a enfin décrit la procédure qui sera suivie pour son élaboration en ce qui concerne la consultation des partenaires sociaux, le rôle des commissions, peu nombreuses, qui seront *créées et la saisie par les préfets de* région des établissements publics régionaux.

● LE SECOND PACTE NATIONAL *POUR L'EMPLOI*

Le ministre du travail et de la participation a présenté une communication sur les conditions de l'application du pacte national pour l'emploi des jeunes. Les tendances *observées à la fin du mois de novembre* apparaissent positives pour les contrats d'apprentissage, dont le nombre devrait dépasser cent mille à la fin de l'année, les contrats emplois-formation, en progression, les stages de formation, ainsi que pour les embauches avec exonération de 50 % des cotisations sociales qui portent sur le recrutement d'effectifs supplémentaires. En revanche, les stages pratiques en entreprises, qui constituent cependant une formule d'insertion intéressante pour les jeunes désirant s'initier à un métier manuel, sont en diminution. Dans l'immédiat, il apparaît donc opportun, pour atteindre l'objectif initial de réalisation des stages pratiques en entreprises (quarante-cinq à cinquante mille), de repousser de deux mois la date limite de début de stage, prévue par le décret du 28 juillet 1978 ; elle serait reportée du 31 décembre 1978 au 28 février 1979.

Dans l'ensemble, on constate une légère baisse du nombre des demandeurs d'emplois fin novembre, confirmant la décroissance régulière depuis août des demandes en données corrigées des variations saisonnières, celles-ci ayant diminué de soixante-seize mille sept cents.

● LA FORMATION *PROFESSIONNELLE* DES JEUNES

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle) a présenté un bilan de l'action en faveur de la formation professionnelle.

Il a indiqué qu'un effort supplémentaire très important a été entrepris en 1977 et en 1978 en faveur des jeunes sans emploi grâce aux deux pactes pour l'emploi. Il a souligné que ces interventions nouvelles ont été conduites sans ralentissement des actions traditionnelles, à la poursuite desquelles le gouvernement et les organisations professionnelles et syndicales restent particulièrement attachés.

Le secrétaire d'Etat a, par ailleurs, *fait le point de la préparation des* textes nécessaires à l'exercice du droit au congé de formation rémunéré tel qu'il résulte de la loi du 17 juillet 1978. Il s'agit maintenant pour les pouvoirs publics de procéder à l'agrément des stages ouvrant droit au maintien de la rémunération pendant la durée de la formation. La mise en application des nouvelles dispositions réglementaires devrait intervenir comme prévu dès le début de 1979.

● LA HAUSSE DU PRIX DU PETROLE

Le ministre de l'économie a fait une communication sur les conséquences de la hausse du prix du *pétrole décidée par les pays exportateurs*. Les relèvements de prix élevés qui ont été annoncés auront des effets importants sur l'économie mondiale. Le montant des importations pétrolières en France sera accru de près de 6 milliards de francs en 1979 et de 8 milliards par an environ pour les années ultérieures.

A condition qu'elle maintienne les bons résultats obtenus en matière de commerce extérieur ainsi que la valeur du franc sur les marchés des changes, la France est en mesure de faire face à ces hausses du prix du pétrole sans que soit remis en cause le redressement économique. La répercussion au début de janvier de l'appréciation du franc par rapport au dollar, au cours de l'année 1977, permettra, en particulier, d'atténuer de manière sensible la hausse de la fiscalité pétrolière prévue au budget de 1979 pour l'essence et le supercarburant. Il sera cependant nécessaire que les entreprises accentuent leurs efforts de productivité afin de modérer l'évolution des coûts qui résulterait de la hausse du prix de l'énergie. En outre, le renforcement des actions d'économies d'énergie des particuliers comme celui des entreprises s'avère plus que jamais indispensable. Le gouvernement avait récemment accru, dans des proportions très importantes, les moyens de l'Agence pour les économies d'énergie et les incitations à la réalisation d'investissements économisant l'énergie.

● *LE SYSTEME MONETAIRE* EUROPEEN

Le ministre de l'économie a indiqué que le conseil des ministres des Communautés européennes avait, lors de sa réunion du 18 décembre, adopté l'ensemble des règlements permettant la mise en œuvre effective du système monétaire européen le 1er janvier prochain. A cette occasion a été de nouveau soulignée la liaison qui doit nécessairement exister entre la construction d'une zone de stabilité monétaire en Europe et la réduction des montants compensatoires monétaires.

● LA POLICE JUDICIAIRE D'AJACCIO

Le conseil des ministres a adopté un projet de décret transformant le détachement de police judiciaire de Corse en un service régional de police judiciaire du type de ceux qui existent sur l'ensemble du territoire.

Le prochain conseil des ministres aura *lieu le mercredi 3 janvier 1979.*

RAPATRIÉS

Les familles d'anciens harkis pourront bénéficier d'une subvention pour l'achat de leur logement

Réunie mardi après-midi 19 décembre, sous la présidence de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat, la commission nationale pour les Français musulmans a examiné les rapports de ses différents groupes de travail. Elle a notamment débattu des modalités d'attribution de la subvention prévue pour faciliter l'accession à la propriété des familles d'anciens harkis.

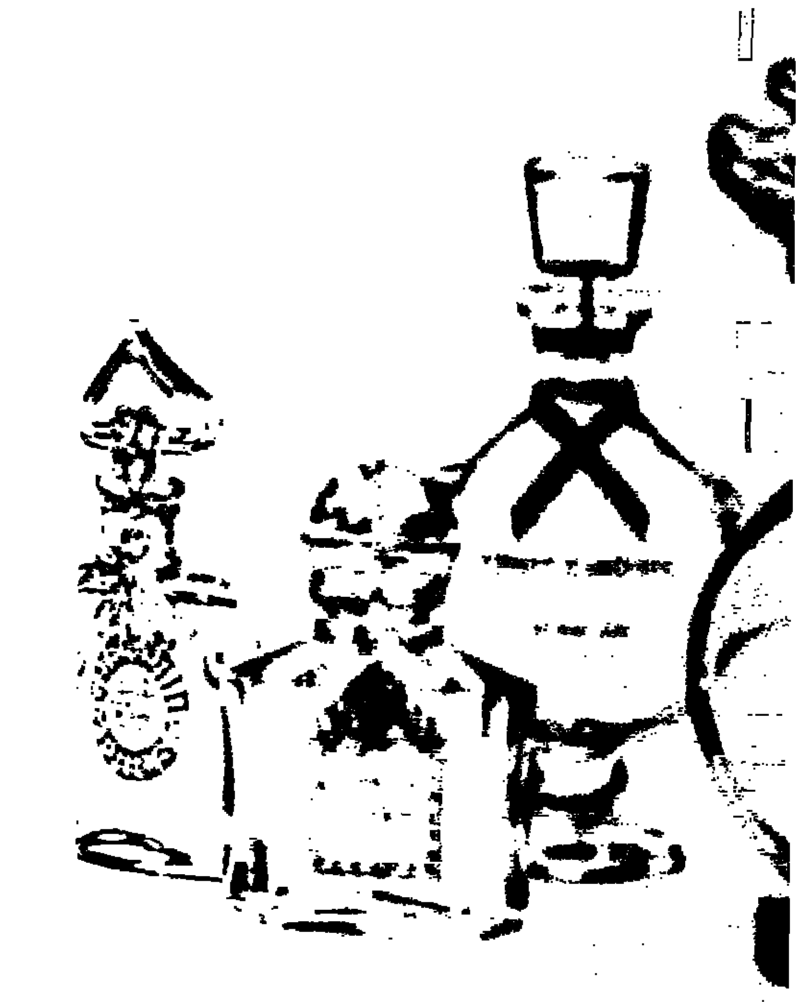
Les dirigeants des associations représentatives jugent très positive la décision prise de remplacer, au bénéfice de ces familles, l'apport financier personnel généralement requis pour l'achat d'une résidence principale par une aide directe, dont le montant variera de 10 000 F pour une famille de trois enfants à 40 000 F pour une famille de neuf enfants. Une circulaire d'application est en cours d'élaboration. Six millions de francs seront affectés, pendant cinq ans, au financement de cette mesure.

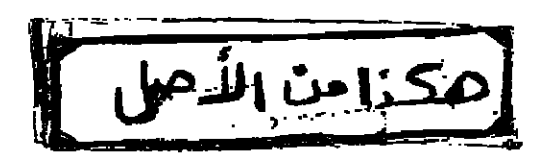
La gestion de ces crédits sera confiée à l'Association de développement des œuvres sociales d'outre-mer (ADOSOM), placée sous la tutelle du ministère du travail.

Les représentants des Français musulmans ont souhaité, toutefois, que la commission assouplisse les modalités d'attribution. Leur demande a été retenue par M. Dominati.

Les membres de la commission ont été informés, d'autre part, que l'Agence nationale pour l'emploi doit accorder une « *aide spécifique* » de 5 millions de francs pour la formation professionnelle des jeunes Français musulmans. La commission a également obtenu que les services militaires rendus en Afrique du Nord par les membres des groupes mobiles de sécurité (G.M.S.) et assimilés, soient pris en compte pour le calcul des retraites et droits à pension. Les dirigeants des anciens harkis ont soulevé aussi, une nouvelle fois, le problème de la « libre circulation » des Français musulmans entre la France et l'Algérie.

M. Jacques Dominati a souligné que cette réunion s'était déroulée « *dans une atmosphère de franche coopération* ». Une seule association avait refusé de participer à ces travaux : la confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie (C.F.M.R.A.) dont le président, M. Mohamed Laradji, a adressé au premier ministre et aux présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale une lettre dans laquelle il *annonce* que son *association* a décidé de ne plus siéger à la commission en signe de protestation contre le comportement « paternaliste » du vice-président de celle-ci, M. André Vileneuve, chargé de mission auprès de M. Dominati. — *A. R.*




مكرامن الأصل

مكبرا من الأصل

société

LE FOYER FLORA-TRISTAN DE CLICHY MANQUE DE PLACES POUR ACCUEILLIR LES FEMMES BATTUES

Les représentantes de l'association S.O.S.-Femmes alternative, qui est à l'origine de la création à Clichy (Hauts-de-Seine), du foyer d'accueil pour femmes battues Flora-Tristan, viennent d'être reçues par Mme Monique Pelletier, ministre délégué à la condition féminine, à qui elles ont remis un rapport sur le fonctionnement de ce centre.

Depuis six mois, celui-ci reçoit une centaine de demandes mensuelles d'hébergement (il ne dispose que de trente lits). Près des deux tiers des femmes accueillies ont de vingt-six à trente ans ; 43 % appartiennent à la catégorie « ouvrière ou personnel de service » ; 29 % sont employées et 21 % sans profession. 7 % seulement appartiennent à la catégorie des cadres moyens.

Parmi les difficultés rencontrées par ces femmes pour acquérir leur autonomie, le rapport cite le niveau scolaire, trop bas pour s'inscrire à un stage de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) et les difficultés pour trouver un logement différent de celui du *« compagnon cogneur »*.

S.O.S.-Femmes alternative préconise une information plus précise des femmes battues sur les possibilités de quitter le domicile conjugal sans se mettre dans une situation juridique *« se retournant contre elles »* et la création d'un fonds national chargé de verser les pensions à la place des ex-conjoints défaillants puis de réclamer le recouvrement de celles-ci au Trésor.

★ S.O.S.-Femmes alternative, 7, rue du Landy, 92110 Clichy. Tél. : 731-51-69.

● *Un groupe de réflexion sur les discriminations dont sont victimes les femmes au travail* vient d'être créé par Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation. La première réunion de ce groupe, présidé par M. Jacques Baudoin, maître des requêtes au Conseil d'Etat, aura lieu le 20 décembre. Ses conclusions seront connues en avril 1979.

ÉDUCATION

Le parti communiste préconise un socialisme autogestionnaire dans l'enseignement

Le groupe parlementaire communiste et la revue mensuelle du P.C.F. pour les questions d'éducation, « l'Ecole et la Nation », ont organisé à Paris, les 16 et 17 décembre, un colloque sur le thème : « La vie et la gestion démocratique dans l'éducation nationale ». Près de deux cents enseignants, parents et jeunes — presque tous militants communistes, — ont participé à cette réunion animée notamment par MM. Jacques Chambaz, membre du bureau politique ; Robert Ballanger, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, et Michel Duffour, membre du comité central, responsable du secteur enseignement. Les travaux de ce colloque « s'inscrivent dans la perspective de l'élaboration d'une proposition de loi » qui serait soumise à l'Assemblée nationale par le groupe communiste.

« Décentralisation », « autogestion » : les communistes emploient aujourd'hui un vocabulaire qui, naguère encore, suscitait les « réserves », sinon les foudres, du parti. Pour ceux qui en douteraient encore, le rédacteur en chef de la revue communiste *l'Ecole et la Nation*, M. Ange-Marie Filippi-Codaccioni, a été très net : *« Nous voulons construire un socialisme démocratique et autogestionnaire aux couleurs de la France »* et *« en finir avec le carcan étatique qui enserre l'éducation nationale »*.

Le parti communiste céderait-il à l'appel des sirènes autogestionnaires qu'il avait tant dénoncées en 1968 ? Bien entendu, il s'en défend. *« L'autogestion n'est pas un retournement de notre parti »*, affirme M. Michel Duffour. Et de citer par exemple l'*« autogestion communale »*, réclamée par le P.C.F. depuis plusieurs mois.

Mais il y a encore un abîme entre réclamer l'autonomie des communes — surtout lorsqu'elles sont administrées par les communistes — et revendiquer l'autogestion pour l'éducation nationale. *« Nous avons toujours été partisans d'une large décentralisation »*, a expliqué M. Jacques Scheibling, professeur et collaborateur du comité central, dont le rapport « Décentralisation et étatisme » a joué le rôle de brûlot dans un débat assez morne. Mais il devait tout de même reconnaître : *« Notre démarche antérieure était quelque peu entachée de centralisme »* et *« nous n'avons pas toujours tenu le langage que nous tenons aujourd'hui »*.

Récupération électoraliste à l'approche du scrutin de mars 1978 ? M. Scheibling a vivement écarté cette objection : *« Non, l'autogestion n'est pour nous ni un slogan électoral ni une incantation. Il y a dix ans, l'autogestion était le cri de ralliement de la gauche anticommuniste. Aujourd'hui, c'est nous qui parlons d'autogestion et une grande partie de l'ex-gauche autogestionnaire qui se tait. (...) L'autogesnaire qui se tait.*

Mais pourquoi l'autogestion était-elle « piégée » en 1968 — comme l'a rappelé un enseignant de Seine-Saint-Denis — alors qu'elle serait le bon choix en 1978? *« Nous-mêmes*, a dit M. Scheibling, *nous avons fréquemment confondu unité nationale et centralisme étatique, parce que cette confusion était, d'une certaine manière, en cohérence avec la dictature du prolétariat, considérée comme délégation de pouvoir des masses à un Etat prolétarien, celui-ci agissant selon un mouvement descendant sur l'ensemble de la société »*.

Tous les communistes cependant ne sont pas prêts à se rallier à cette nouvelle formule. Ainsi, M. Georges Snyders, professeur à Paris-V, et défenseur de la « ligne Althusser », a vivement contesté ce changement de cap : *« Je crois rêver*, a-t-il dit. *On parle d'autogestion comme si nous étions déjà au paradis, comme si nous avions déjà aboli la lutte des classes. Peut-il y avoir autogestion quand les classes luttent encore les unes contre les autres ? »* Tout le colloque s'est employé à réfuter ce doute. Unique porte-parole de l'opposition interne, M. Snyders a permis, grâce à sa présence solitaire, de souligner l'isolement des tenants de la ligne dure. Le parti pratiquait le centralisme, « en cohérence » avec la dictature du prolétariat. Il pratiquera désormais l'autogestion décentralisée, en cohérence avec l'abandon de la dictature du prolétariat.

Un terrain de lutte

Et l'école dans ce débat ? Elle n'a pas été oubliée au profit de la doctrine, mais au contraire intégrée aux problèmes théoriques de la décentralisation et de l'autogestion. Pour le parti communiste, en effet, la crise qui affecte actuellement *tout le système de* l'éducation nationale offre un *« terrain de lutte »* privilégié. Les enseignants, les administratifs, les parents, les élèves, tout le monde constate une *« dégradation du service public d'éducation »*. Les péripéties de la rentrée (grèves d'enseignants, occupations d'écoles par les parents, manifestations d'élèves contre leurs conditions de vie) ont indiqué une *« convergence »* possible des luttes. Le parti communiste s'efforce de favoriser ces convergences et de canaliser le mécontentement à son profit. D'où l'accent mis sur l'autogestion, symbole de la révolte locale des usagers de l'éducation nationale. D'où aussi l'accent mis sur la politique scolaire promue au rang de *« grande question nationale et populaire »*, comme l'a rappelé M. Maurice Perche, directeur de *l'Ecole et la Nation*.

L'autogestion ainsi conçue permet de créer de nouveaux *« points d'appui »* dans les *« établissements en lutte »*. Et ces points d'appui à leur tour permettent l'*« avance pas à pas de la démocratie et du socialisme »*.

ROGER CANS.

Les propositions du P.C.

Dans son rapport *« Vie et gestion démocratique dans l'établissement »*, le directeur de *l'Ecole et la Nation*, M. Maurice Perche, a esquissé les propositions communistes pour autogérer l'éducation nationale. En voici les principales :

● **Autonomie pédagogique :**

— Le soutien et le rattrapage doivent être organisés *« en accord avec le conseil d'établissement, à l'initiative des équipes éducatives qui en détermineront les contenus et les modalités »* ;

— La journée scolaire et les emplois du temps doivent être *« du ressort des conseils d'établissement »* ;

— Une large initiative devrait être laissée aux enseignants, en particulier *« un contingent horaire mis à la disposition de chaque établissement permettrait des activités d'enseignement diversifiées, notamment au profit des cultures et langues régionales »* ;

— *« Le contrôle continu des connaissances pourrait être défini par le conseil d'établissement. »* Les diplômes nationaux restent du ressort de l'administration centrale, mais *« il conviendrait d'en revoir les modalités »*.

● **Vie démocratique interne**

— Elèves : un conseil de délégués assurerait la représentation de l'ensemble des élèves auprès de l'établissement. Le droit syndical des lycéens doit être reconnu ;

— Enseignants et personnels : extension des droits et des compétences des syndicats et des représentants élus des personnels. Révision des modalités de l'inspection. Liberté pédagogique pour l'enseignant ;

— Parents : ils ne seront *« ni des commissaires aux comptes, ni contrôleurs-inspecteurs, ni béquilles pédagogiques »*. Leur participation à la vie et à la gestion de l'établissement reste à définir ;

— Administration : retenir l'idée d'un *« président élu du conseil d'établissement »*.

● **Relations avec l'extérieur**

« S'il est hors de question de soumettre l'école à l'économie, il est cependant nécessaire d'étudier une organisation des rapports entre les représentants de la vie économique locale et les établissements d'enseignement. »

● **Gestion de l'établissement**

— Abolition de la législation et de la réglementation en vigueur concernant les conseils d'établissement. Mise en place de nouveaux conseils avec pouvoir d'élaboration et fonction de proposition en matière budgétaire. — R. C.

Une protestation du Syndicat des instituteurs

LE REMPLACEMENT DES MAITRES ABSENTS EST MAL ASSURÉ DANS LE VAL-D'OISE

Des télégrammes en provenance de toutes les écoles primaires et maternelles du Val-d'Oise ont été adressés, lundi 18 décembre, à M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, à M. Gilbert Carrère, préfet du département, et à M. Jacques Effroy, inspecteur d'académie, afin d'attirer leur attention sur les besoins en personnel remplaçant. Au cours d'une conférence de presse, la section départementale du Syndicat national des instituteurs (S.N.I.) a évoqué les difficultés rencontrés dans l'éducation par le non-remplacement des maîtres en congé. Le jeudi 14 décembre, par exemple, cent vingt absents n'étaient pas remplacés, ce qui représente quelque trois mille six cents enfants sans maître. *« Jamais nous n'avons connu de situation aussi difficile*, a déclaré Mme Yolande Magois, secrétaire départementale du S.N.I. *Nous* départemental du S.N.I. *Nous avons eu jusqu'à cent quatre-vingts maîtres en congé le même jour. En ce qui concerne la dotation du personnel remplaçant, jamais nous n'avons eu de chiffres aussi bas. »* Cette dotation, pour le Val-d'Oise, est de deux cent quarante-neuf remplaçants.

J. M.

Neuf académies changent de recteur

Le conseil des ministres a approuvé, mardi 19 décembre, la nomination de huit recteurs : M. Yves Durand, recteur de l'académie de Rouen, est nommé à Aix-Marseille en remplacement de M. Claude Franck, admis à la retraite ; M. Loïc Sparfel, président de l'université de Nantes, devient recteur d'Amiens en remplacement de M. Raymond Prieur, appelé à d'autres fonctions ; M. Joseph Verguin, recteur de Poitiers, est nommé à Bordeaux, où il remplace M. Renaud Paulian, admis à la retraite ; M. Denis Quivy, directeur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest, devient recteur de Limoges à la place de M. Yves Saudray ; M. Jacques Farran, directeur du Conservatoire national des arts et métiers, est nommé à Montpellier, où il remplace M. Georges Richard, admis à la retraite ; M. Yves Saudray, recteur de Limoges, est nommé à Nantes en remplacement de M. Claude Durand-Prinborgne, appelé à d'autres fonctions ; M. Jean-Claude Maestre, professeur à l'université Aix-Marseille-III, devient recteur de Poitiers à la place de M. Joseph Verguin ; M. Pierre Magnin, professeur à l'université de Besançon, est nommé à Strasbourg à la place de M. Jacques Béguin, qui devrait prendre le poste de directeur des enseignements supérieurs au ministère des universités, en remplacement de M. Jean Imbert, dont la démission a été récemment annoncée (« le Monde » du 15 décembre). Le remplaçant de M. Yves Durand à Rouen n'a pas été nommé.

La tendance au rajeunissement amorcée il y a quelques années est confirmée : les trois nouveaux recteurs, MM. Sparfel, Quivy et Maestre, sont âgés respectivement de quarante et un, quarante-trois et quarante-six ans. Sur le plan politique, on note le départ de M. Prieur, ancien membre élu du comité central du R.P.R., remplacé à Amiens par M. Loïc Sparfel. M. Sparfel s'était présenté sans succès aux élections législatives de mars 1978 dans la 3e circonscription de Loire-Atlantique, sous l'étiquette du P.R., dont il est actuellement président départemental. M. Magnin, nommé à Strasbourg, avait conduit en 1977 une liste « majorité élargie » (R.I., R.P.R. et centristes) aux élections municipales à Besançon.

● ***M. Yves Durand, à Aix-Marseille.***

[Né à Reims en 1932, M. Durand est agrégé d'histoire. Enseignant à la Sorbonne, puis à la faculté des sciences humaines de Nantes jusqu'en 1971, il est ensuite professeur détaché à l'université d'Ottawa (Canada) en 1972-1973. M. Durand a été ensuite vice-président de l'université de Nantes l'année suivante avant d'être nommé, en juin 1977, recteur de l'académie de Rouen.]

● ***M. Loïc Sparfel, à Amiens.***

[Né le 22 novembre 1937 à Brest, M. Sparfel est docteur d'Etat, agrégé de pharmacie et docteur ès sciences physiques. Il a fait toute sa carrière à l'université de Nantes, où il fut notamment directeur de l'U.E.R. de pharmacie avant de devenir président de l'université en 1975.]

● ***M. Joseph Verguin, à Bordeaux.***

[Né en 1925 à Saint-Paul (Réunion), M. Verguin est docteur ès lettres et diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes. Entré en 1952 au C.N.R.S., il fait plusieurs missions scientifiques à l'étranger, puis enseigne à la faculté de Toulouse. En janvier 1971, il est élu président de l'université de Toulouse-II. Conseiller du directeur délégué aux objectifs au ministère de l'éducation nationale en 1973, il a été nommé recteur de l'académie de Clermont-Ferrand en 1974. Il était recteur de celle de Poitiers depuis 1976.]

● ***M. Denis Quivy, à Limoges.***

[Né le 8 mai 1935 à Boulogne-sur-Seine (Hauts-de-Seine), M. Quivy est docteur ès sciences et diplômé de l'Ecole supérieure d'électricité. Attaché de recherche au C.N.R.S. en 1957, il enseigne à la faculté des sciences de Paris en 1963, puis à celle de Rennes et au centre universitaire de Brest en 1965. Il était directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Brest depuis 1970.]

● ***M. Jacques Farran, à Montpellier.***

[Né en 1921 dans les Pyrénées-Orientales M. Farran est ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures et docteur ès sciences physiques. Entré à la faculté des sciences de Toulouse en 1952, après avoir travaillé au C.N.R.S., il enseigne à l'Institut de génie chimique de Toulouse, puis, en 1960, à la faculté des sciences de Toulouse. Directeur en 1963 de l'Institut national des sciences appliquées de cette ville, M. Farran est un spécialiste de minéralogie et de géotechnique. Recteur de l'académie de Rouen entre 1975 et 1977, il était depuis cette date directeur du Conservatoire national des arts et métiers.]

● ***M. Yves Saudray, à Nantes.***

[Né en 1926 dans la Manche, docteur en sciences naturelles, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs de Caen en 1942, il enseigne ensuite à la faculté des sciences de cette ville, à celle d'Alger, et enfin à celle de Nantes en 1967. Directeur de l'U.E.R. de sciences naturelles de cette ville la même année, il était depuis 1973 recteur de l'académie de Limoges.]

● ***M. Jean-Claude Maestre, à Poitiers.***

[Né le 11 août 1932 à Alger, M. Maestre est docteur en droit et agrégé de droit public. Il enseigne successivement à la faculté de droit d'Alger, de Grenoble, puis de Tananarive. En 1972, il devient professeur de droit public à Aix-Marseille-III, où il dirigea également l'Institut d'études françaises pour étudiants étrangers.]

● ***M. Pierre Magnin, à Strasbourg.***

[Né en 1926 à Nancy, M. Magnin est docteur en médecine, licencié ès sciences, titulaire d'un certificat d'études supérieures de pneumo-phtisiologie et agrégé de médecine (pharmacologie). Professeur titulaire à la faculté de médecine de Besançon (1965), il a été recteur de l'académie de Clermont-Ferrand en 1970, puis de celle de Besançon de 1972 à 1976. M. Magnin est aujourd'hui professeur à la faculté de médecine de Besançon après avoir été, de septembre 1976 à janvier 1977, directeur de l'Institut national de la recherche pédagogique. Membre du Conseil économique et social depuis 1976, il est actuellement rapporteur d'un groupe de travail de cette assemblée sur les « rythmes scolaires », dont les conclusions seront connues au début du mois de janvier.]

LE « PLAN DE RELANCE » DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

M. Soisson propose deux « mesures d'apaisement »

• Arrêt des transferts de postes en 1979
• Rémunération de l'animation sportive « à la vacation »

« Le plan de relance de l'éducation physique est entré en application. Je ne reviendrai pas sur les mesures qu'il comporte. » M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a été très net sur ce point lors de sa conférence de presse du 18 décembre.

M. Soisson a confirmé que quatre cents postes de professeurs d'éducation physique seront offerts au concours en 1979 ; quatre cent soixante postes de professeurs adjoints seront créés et trois cents maîtres auxiliaires titularisés.

Quant aux débouchés offerts aux étudiants en éducation physique, M. Soisson a reconnu qu'il s'agit là d'un problème *« difficile »*. Aux yeux du ministre qui, en 1975, avait créé le diplôme d'études universitaires générales (DEUG) d'éducation physique, on a ouvert *« trop d'U.E.R.E.P.S. »*, sans concertation avec le ministère. *« La filière universitaire sera réexaminée*, a-t-il dit. *De nouveaux débouchés seront recherchés, en direction notamment des communes, des clubs sportifs, des entreprises. Sans doute une certaine forme de sélection sera instaurée. »*

S'agissant des transferts entre l'Université, les sections d'animation sportive, l'éducation spécialisés et les établissements secondaires, M. Soisson a déclaré : *« Ils ont produit leurs effets. Ils ne seront pas renouvelés en 1979. »*

Le ministre estime que l'animation sportive à l'université — et non l'enseignement — *« doit être assurée par un petit groupe d'enseignants relayés par des animateurs rémunérés sur crédits de vacation »*. Les crédits du ministère destinés aux universités sont portés à 11,1 millions de francs, dont une dotation nouvelle d'un million de francs pour payer les vacataires de l'animation sportive et, pour la première fois, une subvention d'un million de francs aux clubs sportifs universitaires. La F.N.S.U. (Fédération nationale du sport universitaire, qui remplace l'ASSU) verra sa dotation portée de 1 à 3,5 millions de francs.

Quant à l'animation du sport scolaire, M. Soisson propose une *« solution d'apaisement »* : *« La participation à l'U.N.S.S.* (Union nationale du sport scolaire, autre émanation de l'ex-ASSU) *sera rémunérée au-delà du forfait de deux heures par des vacations prenant en compte le temps effectivement consacré par les enseignants à l'animation sportive des établissements. »* Ainsi, trois, quatre et même cinq heures d'animation pourront être payées à la vacation.

M. Soisson recevra une nouvelle fois la FEN, le 4 janvier, pour conclure un accord sur ces diverses propositions.

CORRESPONDANCE

La FEN et les heures supplémentaires

Après notre article sur l'éducation physique à l'école intitulé « M. Soisson maintient sa politique des transferts de postes » (le Monde *du 13 décembre), nous avons reçu la mise au point suivante de Mme Christiane Bahry, secrétaire nationale de la Fédération de l'éducation nationale :*

Si l'on en croit la citation rapportée dans *le Monde*, « M. Soisson a proposé que l'une des deux heures supplémentaires demandées par le « plan de relance » aux professeurs d'E.P.S. soit automatiquement intégrée au forfait de l'animation sportive ramenée cette année de trois à deux heures ». Cette proposition a été qualifiée de « recul non négatif » par le S.N.E.P. (Syndicat national de l'éducation physique), dans le même article. En réalité, cette proposition n'a pas été faite par le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, mais bien par la délégation de la FEN et de ses syndicats nationaux, afin de tenter une dernière fois de lever le blocage qui apparaissait de plus en plus clairement. Il est exact que le ministre, après une longue suspension de séance, a finalement accepté que cette proposition fasse l'objet d'une réunion interministérielle. La balle est donc bien dans le camp du gouvernement...



Le Parlement néerlandais écarte définitivement l'avion français Breguet-Atlantic

De notre correspondant

Amsterdam. — Le Parlement a a approuvé mardi 19 décembre le choix du gouvernement néerlandais d'acheter treize avions américains Orion, de Lockheed, en remplacement de l'avion de patrouille de la marine, le Neptune. L'achat éventuel du Breguet-Atlantic français a définitivement été écarté.

La coalition gouvernementale (chrétiens-démocrates et libéraux) n'a finalement pas voulu prendre le risque d'une petite crise ministérielle en suivant l'opposition socialiste qui voulait différer le choix de l'avion et rouvrir les négociations avec Paris.

Bien que les socialistes aient introduit une motion de surseoir à la décision, « *les cartes étaient déjà jouées* », selon un député socialiste. La pression des syndicats qui, eux, préféraient aussi l'avion français, parce que son choix garantissait mieux le maintien de l'emploi dans les usines aéronautiques néerlandaises de Fokker, n'a pu faire pencher la balance.

Le ministre de la défense, M. Scholten, a cru bon de faire appel à « *la crédibilité de la défense nationale* » pour justifier le choix de l'avion américain avant le 1er janvier 1979. Le ministre néerlandais des affaires économiques, M. Van Aardenne, a déclaré que la France n'avait jamais vraiment envisagé d'associer Fokker, à part entière, au consortium de l'Airbus.

Les treize avions américains pourront être livrés à partir de 1981, quatre ans plus tôt que le Breguet-Atlantic. Ils seront de 630 millions de francs (300 millions de florins) moins chers que l'Atlantic.

Affirmer, dit-on à La Haye, que cela a été une décision hautement politique, un choix pour les Etats-Unis et contre une politique aéronautique européenne serait exagéré. Les Pays-Bas ont voulu trancher d'une manière définitive.

MARTIN VAN TRAA.

Un avenir difficile pour Fokker

Dans une lettre qu'ils ont adressée le 8 décembre aux parlementaires néerlandais, le ministre de la défense et le ministre des affaires économiques de La Haye reconnaissent que les compensations offertes aux Pays-Bas par les industriels français — dans la perspective d'un achat de treize Breguet-Atlantic par la marine néerlandaise — sont très supérieures aux compensations promises par les Etats-Unis.

Mais les deux ministres néerlandais ajoutent que, seul, le prix notablement inférieur, à l'achat, des treize avions Orion de Lockheed par rapport à celui de leur concurrent, a été l'argument principal qui a justifié la décision gouvernementale.

En réalité, la différence de coût des deux programmes résulte de la dévaluation de fait — de l'ordre de 15 % — du dollar américain par rapport aux monnaies européennes et des hésitations du gouvernement néerlandais à prendre en compte, dans ses calculs, la différence des coûts d'exploitation (entretien et dépenses de carburant) en faveur du bimoteur Breguet-Atlantic et au détriment du quadrimoteur Orion. Les compensations offertes aux Pays-Bas par le gouvernement et les industriels français atteignaient 580 millions de florins (environ 1 230 millions de francs), dont 370 millions (environ 785 millions de francs) au profit de la société néerlandaise Fokker.

Les négociations entre La Haye et Paris, en vérité, ont achoppé sur la demande présentée au tout dernier moment, par les Néerlandais, que le gouvernement français s'engage immédiatement à contribuer — à raison de 25 % de son coût — au développement par Fokker d'un avion moyen-courrier de cent à cent vingt places, le F-28 S. La France a donné son accord pour considérer ce projet et l'inclure dans la gamme des appareils civils commercialisés par le consortium européen Airbus-Industrie, tout en laissant son identité de constructeur à la société néerlandaise Fokker.

Une telle ouverture a été jugée insuffisante par les autorités de La Haye. Dans leur lettre commune au Parlement, les deux ministres néerlandais insistent sur leur volonté de faire en sorte que Fokker demeure « autocréateur ».

Après le refus du gouvernement néerlandais de coopérer avec l'Europe par l'achat de Breguet-Atlantic et par une étroite association de Fokker avec les autres industries aéronautiques du continent européen, on peut s'interroger sur l'avenir de la société néerlandaise. Fokker perd, en effet, 370 millions de florins de commandes, la valeur de cinq cent mille heures de travail par Breguet-Atlantic produit en Europe et se trouve privé de tout partenaire européen — à l'exception de Rolls-Royce — pour son futur moyen-courrier.

Dans l'immédiat, Fokker doit perdre aussi l'espoir de vendre une quinzaine de biturbopropulseurs F-27 à la marine française qui envisage le remplacement, à partir de 1980, de ses avions Neptune et DC-3 basés à Nîmes-Garons pour l'entraînement au pilotage, des missions de transport et de surveillance. L'état-major, qui avait retenu le F-27, a repris ses études et ses investigations techniques auprès d'autres fournisseurs, tant français qu'étrangers. — J. I.

Pour son système de radars volants la France pourrait acheter un avion à l'étranger

Après le refus de la France de participer au programme AWACS d'avions d'alerte avancée pour le compte de l'alliance atlantique, le ministère de la défense sera en mesure de présenter une solution de remplacement, pour un système aéroporté de surveillance aérienne à basse altitude qui lui soit propre, à la fin du premier semestre de l'année prochaine, lors du vote par le Parlement de la révision de la loi de programmation militaire 1977-1982.

On sait que onze des pays membres de l'Organisation atlantique ont décidé, le mercredi 6 décembre à Bruxelles (*le Monde* du 9 décembre), d'acquérir dix-huit avions Boeing-AWACS (Airborne Warning and Control System), qui sont des radars volants, tandis que la France annonçait sa décision de se doter d'un système aéroporté de surveillance aérienne sans toutefois préciser, officiellement, les modalités pratiques — sur le plan industriel et financier — de ce choix.

L'attitude de la France est fondée sur des raisons politiques et financières. Des motifs politiques, d'abord, car le Boeing-AWACS est, pour l'essentiel, un poste de commandement du champ de bataille pour les besoins des P.C. intégrés de l'OTAN. Des raisons financières, ensuite, car, même un simple abonnement aux informations recueillies et interprétées par ces avions radars a été jugé très onéreux : on parle d'une somme de 200 millions de dollars, soit l'équivalent de l'achat par la France — si elle avait retenu cette formule — de deux ou trois des dix-huit exemplaires des AWACS acquis par l'OTAN.

Plusieurs solutions de remplacement

Plusieurs solutions de remplacement peuvent être avancées, qui reposent, néanmoins, sur la combinaison de radars au sol avec une couverture aérienne à basse altitude assurée par des avions radars. Il semble, à ce jour, que l'Airbus ne puisse pas être une formule adaptée aux besoins et aux capacités de la France.

Au ministère de la défense, on n'écarte pas l'idée d'acheter à l'étranger des avions dont l'équipement électronique de bord pourrait être « francisé » dès leur conception et pour leur mise en œuvre. De même, le groupe Dassault-Breguet, chargé de construire le nouveau modèle Atlantic-ANG (avion de patrouille maritime et de lutte anti-sous-marine), affirme qu'avec des modifications à prévoir le Breguet-Atlantic de nouvelle génération peut remplir des missions de veille avancée.

Déjà, en choisissant le Breguet-Atlantic, qui est opérationnel depuis douze ans maintenant dans sa marine de guerre, la République fédérale d'Allemagne a transformé cinq de ses vingt avions en appareils de guerre électronique (contre-mesures) et de veille avancée. De son côté, la Grande-Bretagne, qui ne participe pas au financement de l'AWACS, a modifié d'anciens quadriréacteurs Comet, rebaptisés Nimrod pour la circonstance, et servant d'avions de lutte anti-sous-marine, en appareils d'alerte et de surveillance aériennes.

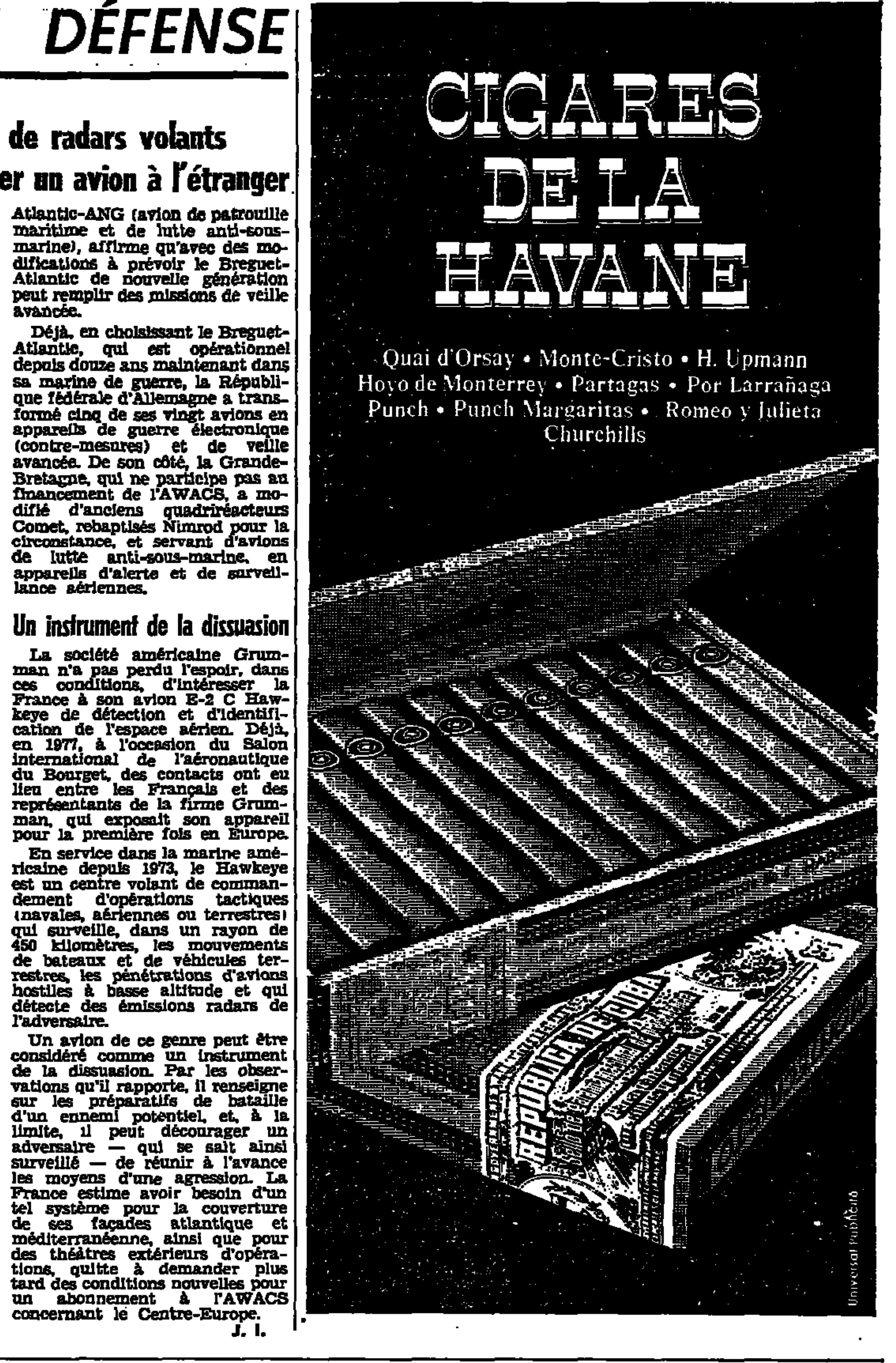
Un instrument de la dissuasion

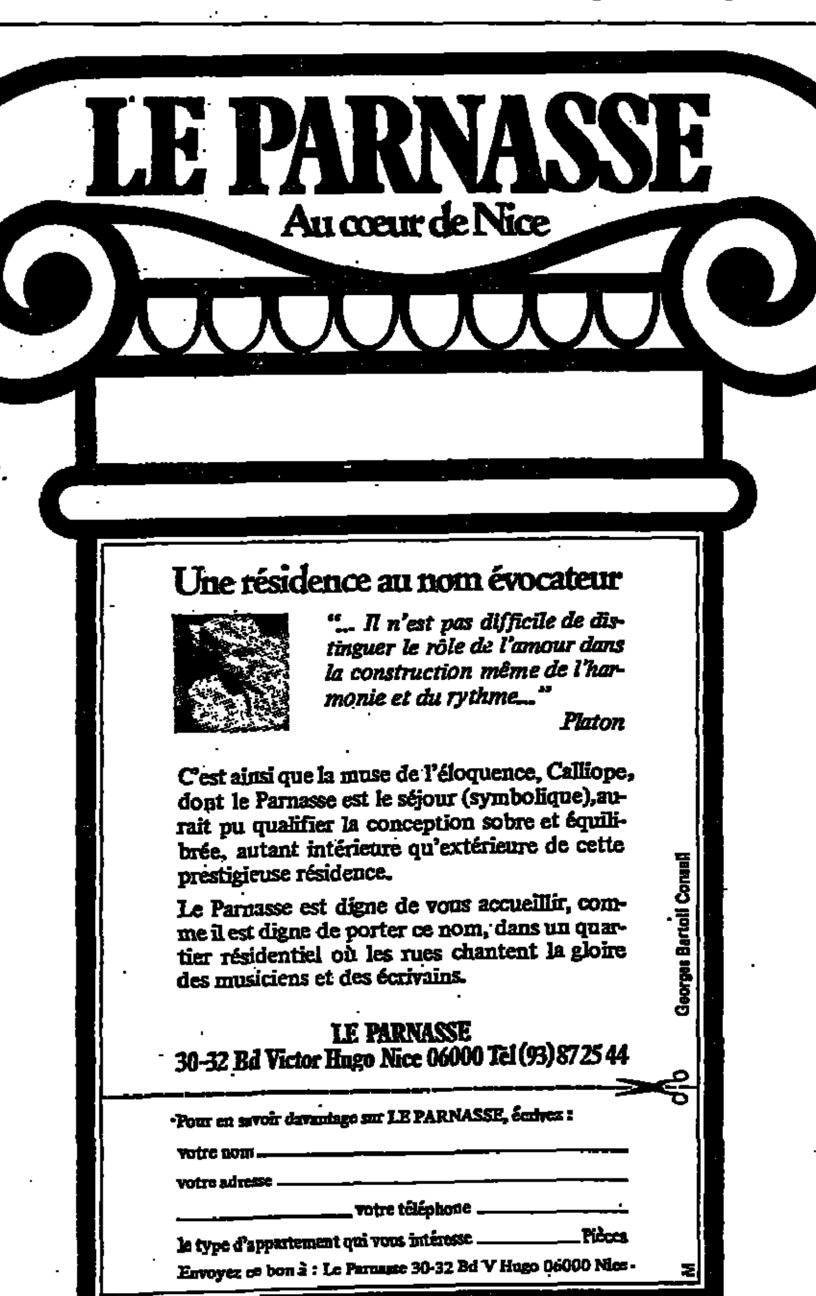
La société américaine Grumman n'a pas perdu l'espoir, dans ces conditions, d'intéresser la France à son avion E-2 C Hawkeye de détection et d'identification de l'espace aérien. Déjà, en 1977, à l'occasion du Salon international de l'aéronautique du Bourget, des contacts ont eu lieu entre les Français et des représentants de la firme Grumman, qui exposait son appareil pour la première fois en Europe.

En service dans la marine américaine depuis 1973, le Hawkeye est un centre volant de commandement d'opérations tactiques (navales, aériennes ou terrestres) qui surveille, dans un rayon de 450 kilomètres, les mouvements de bateaux et de véhicules terrestres, les pénétrations d'avions hostiles à basse altitude et qui détecte des émissions radars de l'adversaire.

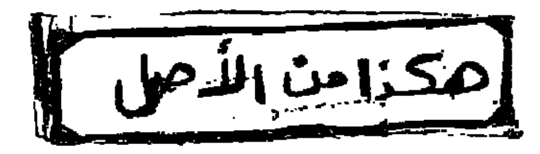
Un avion de ce genre peut être considéré comme un instrument de la dissuasion. Par les observations qu'il rapporte, il renseigne sur les préparatifs de bataille d'un ennemi potentiel, et, à la limite, il peut décourager un adversaire — qui se sait ainsi surveillé — de réunir à l'avance les moyens d'une agression. La France estime avoir besoin d'un tel système pour la couverture de ses façades atlantique et méditerranéenne, ainsi que pour des théâtres extérieurs d'opérations, quitte à demander plus tard des conditions nouvelles pour un abonnement à l'AWACS concernant le Centre-Europe.

J. I.









RELIGION

UNE CONFESSION DE FOI BOUDDHISTE

Compassion, tolérance, patience

Après deux confessions de foi juives et une confession de foi musulmane (« le Monde » des 5, 9 et 16 décembre), nous publions, aujourd'hui, celle d'un bouddhiste.

par PAUL ARNOLD (*)

BOUDDHA a parcouru le Chemin jusqu'au bout et l'a montré *à ses disciples*, voilà deux mille cinq cents ans. Depuis, des milliers, des millions d'hommes, s'y *sont lancés, et beaucoup ont*, de leur vivant, atteint le but ; ils ont connu la fin de toute douleur, la sagesse, *l'égalité d'âme. Ce sont ces* exemples qui m'ont convaincu, pas une doctrine, pas une foi, mais l'expérience. *« Si maintenant vous connaissez ainsi et vous voyez ainsi, irez-vous dire : « Nous honorons le » Maître et par respect pour le » Maître nous parlons ainsi ? Ce que vous dites, n'est-ce pas ce que vous avez vous-mêmes reconnu, vous-mêmes vu, vous-mêmes saisi ? »* Telle a été la première recommandation du Bouddha.

Voilà des millions d'hommes qui *n'en ont jamais persécuté d'autres* à cause de leur religion, mais qui ont subi maintes fois des persé*cutions. De savoir qu'il est des sages* pour qui il n'y a pas d'hérésies, mais une ignorance qu'il convient de plaindre, l'ignorance des causes véritables de la souffrance humaine et l'ignorance du moyen de la supprimer : c'est cela qui m'a convaincu.

De savoir qu'il est des millions d'hommes qui n'accusent pas les autres de leurs infortunes, ni ne rejettent leurs malheurs sur des *Puissances providentielles, aveugles* ou perverses, des hommes qui s'interrogent eux-mêmes, s'assument eux-mêmes, point *seulement dans leur* petit « moi » de l'instant, mais à travers les centaines, les milliers de transmutations, de transmigrations qui ont abouti à cette humble forme de quelques années dont nous sommes si ridiculement fiers ; et de savoir que, agissant mieux, raisonnant mieux, beaucoup ont infléchi ce qu'ils avaient tenu d'abord pour une destinée impitoyable : c'est cela *qui m'a convaincu.*

Et quand j'ai vu ces millions d'êtres — à travers les tâtonnements de *l'imperfection humaine — tendre* vers leur vie unanime, vers leur unanimité, comprendre qu'ils ne sont *pas « un » contre d'innombrables* autres, mais qu'ils sont partie de ce corps unanime, alors j'ai trouvé la *place qui m'était assignée, qui nous* est assignée dans l'univers : aimer et compatir.

J'ai vu des millions d'êtres tenir en horreur la recherche de soi, le culte du soi, des menues satisfactions, de notre position sociale, de notre quant-à-soi, de nos grandes et misérables vanités, de l'étalage de nos qualités et de nos réussites réelles ou illusoires. Tenir en hor*reur les dédains réciproques*, les grandes et petites humiliations que l'on s'efforce d'infliger, les formes *les mieux revêtues de notre égoïsme.*

Et j'ai compris que l'homme n'a qu'un seul devoir : vivre pour les autres — de qui il n'est pas distinct. Que ce n'est pas même un devoir, mais le sens de la Nature. Et depuis lors, ce ne m'était plus une peine d'aider les autres dans leur quête ou leurs souffrances, plus une fierté, plus même une charité, mais une joie, une régénération, *un besoin, un combat nécessaire* et enthousiaste, le baume de mon insatisfaction. Compatir aux souffrances *d'autrui plus qu'aux siennes propres,* aider autrui au détriment de moi-même, comme ce saint d'une légende bouddhiste qui, tout en se souvenant d'une aventure semblable vécue dans sa précédente existence, sauve le scorpion sur le point de se noyer, et attend sans crainte, sans regret, la piqûre mortelle. Mais il n'y a pas de grands ou de petits sacrifices, il y a l'esprit de compas*sion : c'est cela qui m'a convaincu,* l'esprit de compassion constamment, perpétuellement en éveil, meublant *chaque instant, chaque mouvement,* chaque pensée dans une réaction incessante contre l'esprit d'égoïsme ; pas la bonne action du jour de bonté, non, mais la conscience érigée sur cette permanente nécessité.

Qu'importe si certains de mes frères l'ont oublié ! Quel corps social est tout à fait intègre ? Qu'importe si l'un exprime son horreur de l'égoïsme par un costume singulier et l'autre par la rigueur du magistrat. Qu'importe si l'un rencontre son accomplissement dans ses vagabondages et si l'autre le puise en lui-même ! Chacun s'exprime dans sa langue ; la compassion intégrale n'est liée à aucune langue, à aucune latitude. La Parole est au fond de nous. Bouddha mourant murmura : *« Il pourrait se faire, ô Ananda, que vous pensiez : « La » Parole a perdu son Maître ; nous » n'avons plus de Maître. » Il ne faut pas penser ainsi, Ananda. La doctrine que j'ai enseignée et prêchée, voilà votre maître, quand j'aurai disparu... Soyez, ô Ananda ! votre propre flambeau et votre recours, ne cherchez pas d'autre recours. »*

Aboutir au cœur

Toutes les voies d'accès sont bonnes ; toutes aboutissent de quelque façon au cœur. Voilà pourquoi ces millions d'hommes sont tolérants comme *tous ceux qui voient* juste. Quiconque se dresse contre autrui, fût-ce en pensée, n'a encore cherché à l'aimer et encore moins à comprendre sa Voie, sinon il en *aurait reconnu les bienfaits. Quelle* que soit la pente où nous nous déplaçons, montante ou descendante, elle rencontre nécessairement, un jour dans l'éternité, la *vue juste. Ce n'est* ni fatalisme ni déterminisme, c'est dans la nature des choses qui finis*sent par se dévoiler aux plus aveu*gles d'entre nous. Le voile de l'esprit est comme la peau du corps ; en *voulant l'arracher, on blesse au lieu* de laisser s'accomplir toute seule la guérison, d'existence en existence. *Et* nul n'échappe au fruit de ses actes qui mûrissent dans le temps.

Ce n'est pas là un sujet de tristesse, une humeur pessimiste. Ceux qui — après combien d'errance, il n'importe, dans les millénaires — ont soudain vu la Lumière, ceux-là ont connu une félicité qu'ils n'auraient pas troquée contre tous les biens de ce monde. Quelques-uns l'ont chantée, la plupart l'ont vécue en silence avec le sourire intérieur *que l'on* prête au Bouddha. Ils *ont* accompli ce qu'il y avait à accomplir ; ils ont été comme les premiers disciples à *qui il fut dit : « Dès cette vie, vous connaîtrez la vérité et vous la vivrez face à face »*, à qui il fut dit de *parcourir le monde « pour le salut de beaucoup ; pour le bonheur de beaucoup, par compassion pour le monde »*. Cette certitude qui est promise à tous et dont plus d'un ont porté témoignage, devrait nous donner la suprême vertu, la patience.

Une patience quotidienne, imployable m'est venue. Ce *n'est* pas de la résignation, *mais une* acceptation. Rien ne me surprend désarmé *de ce qui vient à l'improviste, rien* ne vient à m'abattre, même de ce qui pourrait éliminer toute chance. Dès *lors qu'il y a une raison claire,* la *révolte* intérieure est un *non*-sens. Ce n'est pas en secouant furieusement un écheveau qu'on le débrouille ; il y faut plutôt une patiente attention.

C'est celle-ci *qui dirige désormais* mon existence, tous les détours de ma vie quotidienne. Il n'est pas un incident, pas une décision, pas un sentiment *qui* ne soient accueillis *comme une leçon bienfaisante, com*me une préparation de ce lendemain attendu à l'issue du spectacle que sont nos vies successives.

Et cet acquis, à son tour, raffermit ma conviction.

(*) Président de la Communauté bouddhique de France.

Après cette série de confessions de foi, nous publierons prochainement un certain *nombre* de témoignages d'incroyants.





LES NOMINATIONS AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Christian Chavanon, vice-président du Conseil d'État

M. Christian Chavanon, président de section au Conseil d'Etat, a été nommé par le conseil des ministre du 19 décembre, sur proposition du garde des Sceaux, vice-président du Conseil d'Etat, en remplacement de M. Bernard Chenot, admis à la retraite (nos dernières éditions). M. Chavanon avait quitté, au début du mois d'octobre (le Monde du 5 octobre), le poste d'administrateur délégué de R.T.L. qu'il occupait depuis 1975 ; il avait alors succédé à M. Jean Prouvost. Le 1er novembre dernier il avait été nommé président de la « commission d'étude sur le développement des relations entre les universités françaises et étrangères », créée par arrêté du premier ministre (le Monde du 3 novembre).

Né le 12 mars 1913 à Pontivy (Morbihan), M. Christian Chavanon, avocat à la cour d'appel de Bordeaux en 1933 est entré comme auditeur au Conseil d'Etat en 1941. En 1943 M. Chavanon est nommé d'office au cabinet de M. Gabolde, garde des sceaux, qu'il quitte en février 1944. Nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat en décembre 1946 il assure les fonctions de conseiller juridique d'Electricité de France de 1946 à 1958. Président-directeur général de la Société nationale des entreprises de presse (SNEP) de 1953 à 1955, il préside de 1956 à 1957, la caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurale en Algérie. En 1957, il dirige le cabinet de M. Jean Meunier secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative (S.F.I.O.).

En juin 1958 M. Chavanon est nommé secrétaire général à l'information, puis directeur général de la Radio diffusion télévision française (R.T.F.) (1958-1960). Désigné en 1959 comme administrateur de l'agence Havas, il en devient président-directeur général en avril 1960, et à ce titre, est déjà administrateur de la Compagnie luxembourgeoise de télé-diffusion (R.T.L.). En 1973, éclate l'affaire dite de la « publicité clandestine » à l'O.R.T.F. où se trouve impliquée la société Havas-Conseil relations publiques. En juin 1973 M. Chavanon quitte son poste de président-directeur général de l'agence Havas.

Dès le conseil des ministres du 30 mai 1973, M. Chavanon avait été nommé comme président de la section des finances du conseil d'Etat. Il avait été annoncé qu'il abandonnerait son poste de président-directeur général de l'agence Havas avant le 29 juin 1973, date de l'assemblée générale de la société. Il a été installé dans ses nouvelles fonctions le 21 juin par M. Jean Taittinger, ministre de a justice.

C'est le 20 mai 1975 que la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (C.L.T.-R.T.L.) a désigné M. Christian Chavanon comme administrateur délégué. Le 9 février 1976, M. Jacques Chirac, alors premier ministre, le chargeait de présider un groupe d'études sur la violence et les moyens d'informations. M. Chavanon a remis son rapport « information et violence » le 18 novembre 1976, recommandant une concertation entre la presse et les pouvoirs publics.

A la fin de 1977, dans l'affaire de la double billeterie de l'équipe de football Paris-Saint-Germain, que patronne R.T.L., M. Christian Chavanon, mis en cause par M. Daniel Hechter président du club, déclare ces accusations mensongères. A nouveau mis en cause le 19 octobre dernier par M. Hechter, M. Chavanon a opposé « un démenti absolu » aux déclarations de celui-ci et saisit la justice.

M. Chavanon est commandeur de la Légion d'honneur.

[Commentant la nomination de M. Christian Chavanon comme vice-président du Conseil d'Etat, le numéro du « Canard enchaîné » paru ce mercredi 20 décembre écrit : « Un vice-président du Conseil d'Etat naguère collaborateur d'un ministre de la justice pro-nazi... Vous dites ? Impossible, invraisemblable. Pourtant... » L'hebdomadaire fait ainsi allusion à l'appartenance de M. Chavanon, entre le 27 mars 1943 et le 29 février 1944, au cabinet de M. Maurice Gabolde, garde des sceaux. Il évoque également l'affaire du Paris-Saint-Germain et de la publicité clandestine à la télévision.

M. Chavanon a fait savoir qu'il comptait saisir immédiatement la justice, les allégations de l'hebdomadaire lui paraissant « mensongères et dérisoires ». Selon lui, c'est par une désignation d'office du vice-président du Conseil d'Etat qu'il a été chargé en 1943 — il était alors auditeur de deuxième classe au Conseil d'Etat — d'une mission de liaison entre le Conseil d'Etat et le ministère de la justice, mission toujours remplie par un membre de la Haute Assemblée et jugée indispensable sur le plan administratif. Au bout de quelques mois, il put démissionner et fut remplacé par un de ses collègues, également désigné d'office. M. Chavanon, qui ne « souhaite pas faire pour l'instant de déclarations particulières sur cette affaire », indique qu'il n'a fait l'objet d'aucune critique à ce poste, dont il a « démissionné dès que cela fut possible ».]

● *Sur proposition du ministre de l'intérieur :*

M. Roger Chaix, préfet délégué pour la police auprès du préfet du Rhône, est nommé directeur central des polices urbaines en remplacement de M. André Delmas.

M. Jean Chevance, sous-préfet de Palaiseau, est nommé préfet délégué pour la police auprès du préfet du Rhône.

[M. Jean Chevance est né le 22 juin 1929 à Achères (Yvelines). Licencié en droit, diplômé de l'ENFOM (Ecole nationale de la France d'outre-mer), il commence sa carrière en 1957 en tant qu'administrateur de la France d'outre-mer, puis occupe divers postes en Mauritanie. Chargé de mission au cabinet du secrétariat à l'information (Christian de la Malène) en 1961, il est nommé secrétaire général de La Réunion pour les affaires économiques en 1964, puis chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République en 1968. Un an plus tard, il devient le directeur de cabinet de M. André Fanton (secrétaire d'Etat chargé de la défense), poste qu'il occupe jusqu'en 1973, avant d'être nommé sous-préfet de Palaiseau en mai 1973.]

M. Claude Robin, inspecteur de l'administration, est nommé inspecteur général de l'administration.

M. Schmelck, procureur général à la Cour de cassation

Premier avocat général à la cour de cassation depuis le 3 novembre 1975, M. Robert Schmelck a été nommé procureur général à la cour de cassation. Il remplacera à ce poste M. Guy Chavanon, admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Schmelck, qui est âgé de soixante-trois ans, fut le plus jeune procureur général de France quand il fut nommé à ce poste à Alger, le 2 février 1960.

Mais le nom de ce magistrat est surtout resté dans les mémoires après la publication, au mois de janvier 1972, d'un rapport mettant indirectement en cause l'administration pénitentiaire après la mutinerie de la prison de Toul en décembre 1971. Ce texte inspira en partie la réforme pénitentiaire qui devait être mise en place après les émeutes de l'été 1974 dans les prisons françaises.

M. Schmelck savait de quoi il parlait puisqu'il fut directeur de l'administration pénitentiaire de 1961 à 1964 avant d'être nommé avocat général à la cour de cassation, puis directeur du cabinet de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, en mai 1974. Alors qu'il était premier avocat à la cour de cassation, M. Schmelck fut nommé, après l'entrée au gouvernement comme garde des sceaux de M. Alain Peyrefitte, vice-président du Comité d'étude sur la violence.

[Né le 25 août 1915, à Sarreguemines (Moselle), M. Schmelck, après un rapide passage au barreau, en 1937, débuta sa carrière de magistrat à Beauvais, en 1943. A la Libération, il est délégué au ministère de la justice, puis détaché au commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes, en Allemagne. Il fait partie, en 1955, de la délégation française au comité intérimaire pour l'organisation de la C.E.D., avant d'être chargé de mission au cabinet du garde des Sceaux, jusqu'en 1957.

Après un passage au tribunal de la Seine comme substitut, puis comme premier substitut, ce familier des cabinets ministériels, deviendra le conseiller technique de M. Edmond Michelet, ministre de la justice, avant d'être nommé, le 2 février 1960, soit quelques jours après la semaine des barricades, procureur général, à Alger. Il fait preuve à cette occasion d'une grande fermeté, notamment lors du putsch d'avril. Juriste apprécié, adversaire de la peine de mort, il fut, en 1972, président du comité européen pour les problèmes criminels au conseil de l'Europe. Père de cinq enfants, cet ancien secrétaire de Me René Floriot s'est toujours intéressé aux problèmes pénitentiaires. Il a publié, en 1967, un ouvrage intitulé *Pénologie et droit pénitentiaire*.]

Ne pouvant témoigner dans un procès à Quimper

Des écologistes organisent une audience publique

De notre correspondant

Quimper. — « *Tout est fait sans nous... Dans les différentes commissions, les techniciens, qui ont la parole facile, tirent les ficelles... Les erreurs dans les plans ne sont pas rares... Il faut voir comment ces messieurs se comportent avec les agriculteurs âgés ignorants de la loi et sans défense.* »

Ces réflexions, on pouvait les entendre lundi matin 18 décembre à la Maison des jeunes et de la culture de Quimper. Pas au cours d'un quelconque débat sur le remembrement, mais tout simplement pendant la conférence de presse organisée par les responsables de la revue écologiste *Combat-Nature*.

Ne pouvant, en effet, dans un procès qui leur est intenté par le ministère de l'agriculture, faire entendre les témoins — le procureur ayant fait savoir au cours d'une audience interrompue en octobre qu'il s'y opposait, les noms ne lui ayant pas été communiqués dans les délais prévus par la loi, — les défenseurs de l'environnement avaient mis sur pied une audience publique.

Et, chose étonnante, loin de l'austère et solennel palais de justice local, des paysans « qui en général ne savent pas s'exprimer » retrouvaient toute leur truculence et leur talent inné de conteurs.

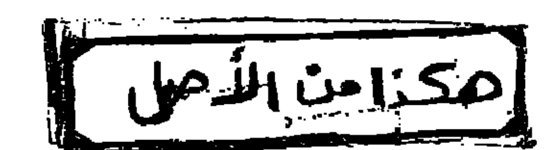
Pourquoi ce procès ? A cause de la publication d'une lettre adressée au président de la République par un vieux paysan de Landrévarzec, M. François Floch.

Dans ce texte un peu rude, deux ingénieurs « remembreurs » finistériens, nommément cités, étaient accusés « *d'abus de pouvoir, de spoliation, de gaspillage des deniers publics* ».

D'autre part, de 1961 à 1978, la Bretagne a perdu 55 000 kilomètres de talus et de haies, ce qui n'a pas été sans incidences sur le climat.

Quant aux drames engendrés par cette politique de restructuration des sols, ils sont encore dans toutes les mémoires. Mais si les grèves de la faim, les affrontements entre voisins, les interventions de C.R.S. ont été connus, les suicides l'ont été beaucoup moins, et pourtant les confidences de médecins et de maires de communes rurales ne laissent subsister aucun doute à ce sujet.

Le procès lui-même fut très bref. S'estimant dans l'impossibilité de plaider sur le fond, Me Fabre-Luce, avocat du directeur de la revue, parla de « procès tronqué et de volonté manifeste d'étouffement ». Evoquant l'audition publique des témoins, qui s'était déroulée préalablement, il conclut : « *Ceci n'a pu se faire dans cette enceinte. En tant qu'avocat et que citoyen, je le regrette.* » Jugement le 8 janvier.



JUSTICE

FAITS ET JUGEMENTS

Le docteur Marcel Iffrig à nouveau condamné pour « incitation à la haine raciale ».

Le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné mardi 19 décembre le docteur Marcel Iffrig, militant autonomiste alsacien, à six mois d'emprisonnement avec sursis pour *« incitation à la haine raciale »*. Il devra en outre payer 60 000 francs à la Ligue des droits de l'homme et la même somme au M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples) à titre de dommages et intérêts (*le Monde* du 6 décembre).

Fondateur, en mars 1970, du Mouvement régionaliste d'Alsace et de Lorraine, le docteur Iffrig s'élevait, dans le numéro de janvier dernier de sa revue mensuelle intitulée *Elsa*, contre *« le mythe des six millions de juifs massacrés par les nazis »* et déplorait d'autre part l'installation en Alsace et en Moselle de médecins originaires de *« l'intérieur de la France, d'Algérie et d'Indonésie »*, ajoutant que la qualité des soins donnés aux malades se ressentait de la présence de ces « étrangers ». Cet article reproduisait une longue lettre que le docteur Iffrig avait adressée au juge d'instruction à propos d'une première affaire *« d'incitation à la haine raciale et d'apologie de crimes de guerre »*, pour laquelle il a été condamné à 100 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Strasbourg le 11 juillet dernier (*le Monde* du 12 juillet). Cette peine a été confirmée par la cour d'appel de Colmar le 19 octobre (*le Monde* du 21 octobre).

A l'audience du 4 décembre dernier, le docteur Iffrig, connu pour n'admettre en son cabinet, à Diemeringen (Bas-Rhin), que des consultants dialectophones, avait refusé de s'exprimer en français comme il l'avait déjà fait lors de sa première comparution en juillet dernier. Devant le refus du président, Mme Suzanne Lebrou, de l'autoriser à parler en dialecte ou en allemand, il avait quitté la salle, mettant en doute l'équité du tribunal en déclarant : *« J'ai honte pour la France, la justice et la civilisation. »* Le tribunal a ordonné la publication du jugement dans deux quotidiens, *comme l'avait demandé la partie civile*. — *(Corresp.)*

Sursis à statuer dans le procès de MM. Stackmann et Dumont contre « Le Canard enchaîné ».

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris, saisie des actions en diffamation engagées par MM. Georges Starckmann et Claude Dumont contre M. Roger Fressoz, directeur du *Canard enchaîné*, au sujet d'un article du 23 mars 1977 intitulé « Record mondial de l'arnaque », a fait droit aux conclusions de la défense déposées par Me Roland Dumas (*le Monde* du 9 décembre 1978). Elle a décidé de surseoir à statuer jusqu'à la clôture de l'information ouverte par le parquet de Paris sur plainte du colonel Dakhil Moufta — chargé des achats de l'armée libyenne — à l'encontre de MM. Starckmann et Dumont.

Le tribunal a déclaré : «... *Cette plainte vise une escroquerie dont Starckmann et Dumont se seraient rendus coupables pour obtenir du gouvernement libyen, contre remises d'importantes sommes d'argent, la conclusion de contrats de fournitures d'armes portant sur trois mille startrons* (appareil permettant de voir dans l'obscurité) *d'une valeur de 15 millions 282 000 dollars et sur du matériel militaire valant 150 millions de dollars.* »

Me Benachenhou engage un référé dans l'affaire du « Thélème ».

Après l'arrêt de la chambre d'accusation qui a prononcé, le 14 décembre, un non-lieu dans l'affaire des violences subies le 28 février 1975 au café Le Thélème par Me Abdelhak Benachenhou, avocat à la cour de *Paris, qui fut gravement blessé* par des policiers de la brigade de recherche et d'intervention, la victime a décidé d'assigner en référé l'agent judiciaire du Trésor pour lui réclamer une provision de 343 500 francs à valoir sur l'indemnisation de son préjudice qu'il va demander au fond à l'Etat devant le tribunal civil (*le Monde* du 16 décembre 1978).

L'avocat s'appuie à cet égard sur les termes de l'arrêt de la chambre d'accusation. Celle-ci, en effet, en s'estimant incapable d'identifier les auteurs des faits dont a été victime Me Benachenchou, n'en trouve pas moins *« inqualifiables »* les violences dont il a été l'objet *« de la part de policiers dans l'exercice de leurs fonctions »* et qui *« ne sauraient en rien être justifiées »*. Elle considère au surplus qu' *« il en est de même pour les injures raciales aussi inadmissibles »* proférées à l'encontre du requérant. Ce référé doit être plaidé, jeudi 21 décembre, devant Mme Simone Rozès, président du tribunal de Paris.

Un vigile tué dans un centre commercial de Boissy-Saint-Léger.

Une bagarre au centre commercial Boissy-2, à Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne), lundi 18 décembre, vers 18 heures 30, entre une dizaine de jeunes et des agents de sécurité du centre Radar, a entraîné la mort de M. Abdalah Hamani, vingt-quatre ans, employé de la société de gardiennage Budo Brothers, à Paris. A l'origine de ce drame, une altercation avait opposé M. Vinima Thera, quarante ans, vigile au centre Radar, dans la journée du 18 décembre, à un groupe de jeunes qui chahutaient. Craignant que ces jeunes ne reviennent en force pour se venger d'avoir été « vidés », M. Thera avait demandé des renforts à sa compagnie. Vers 18 heures 30, en effet, une dizaine de jeunes revenaient au centre commercial, surexcités, pour laver l'affront reçu dans la journée. A l'issue d'une bagarre qui se déroula dans un recoin d'une galerie commerciale, sous un escalator, MM. Hamani et Thera, grièvement blessés par des coups de machettes, devaient être transportés à l'hôpital. Mardi 19 décembre, M. Hamani décédait de ses blessures.

Deux des jeunes gens ayant participé à cette bagarre ont été arrêtés par la police. Il s'agit de deux frères, d'origine guadeloupéenne, dont l'identité n'a pas été révélée. Une prolongation de leur garde à vue devrait être demandée et acceptée, mercredi 20 décembre, en fin de matinée.

Un cambrioleur est tué dans une pharmacie.

Un homme a été tué, mardi soir, dans une pharmacie de Morangis (Essonne). Il était 19 h. 25 quand l'inconnu s'est présenté, seul, armé d'un fusil à canon scié, dans la pharmacie de Mme Anne-Marie Lescène, cinquante-deux ans, situé 10, avenue de la République à Morangis. Après avoir escaladé le comptoir, l'agresseur a réclamé le contenu du tiroir-caisse et les médicaments inscrits au tableau B. Affolée, la pharmacienne a appelé à son secours son mari, M. Hubert Lescène, cinquante-deux ans, qui accourut revolver au poing. L'agresseur ouvrit le feu sans toutefois atteindre le mari de la pharmacienne, lequel a riposté à six reprises. Grièvement blessé, l'agresseur a tenté de s'enfuir, mais s'est écroulé sur le trottoir. Il est mort peu après.

Deux complices, qui attendaient devant la pharmacie, dans une voiture de couleur rouge, se sont enfuis. Mercredi matin, M. Hubert Lescène était encore entendu par les policiers du S.R.P.J. de Versailles.

● *Un cultivateur inculpé pour avoir blessé un voleur*. — Un *cultivateur du Tréport* (Seine-Maritime), M. Jean Crèvecœur, a été inculpé mardi 19 décembre de *« coups et blessures volontaires »* pour avoir grièvement blessé d'un coup de feu M. Joseph Bossenec, habitant Le Tréport, qui, en compagnie d'un complice, M. Serge Joly, avait tenté de pénétrer dans son poulailler. Selon les premiers éléments de l'enquête, M. Crèvecœur a pris peur quand l'un des deux voleurs qui voulaient dérober des œufs s'est dirigé vers lui. Il a tiré sans sommation. M. Joly a été inculpé pour tentative de vol. Quant à la victime, elle a été hospitalisée à Dieppe, mais ses jours ne semblent pas en danger. M. Crèvecœur a été laissé en liberté.

● *Suicide d'un chômeur*. — M. Alain Clément, vingt-sept ans, chômeur, demeurant chez ses parents à Lourches (Nord), s'est suicidé dans sa voiture, le week-end dernier, à Ribemont-sur-Ancre (Somme), en absorbant les gaz d'échappement. M. Clément avait déposé sur la banquette les documents concernant son licenciement et un commandement d'huissier, remontant à quarante-huit heures, lui annonçant que ses biens étaient saisis.

● *Mise en liberté de M. Philippe Rogé*. — M. Philippe Rogé, interne à l'hôpital privé de Creil (Oise), inculpé, le 14 décembre dernier, de *« non-assistance à personne en danger ainsi que de violences et voies de fait »* et écroué, a été remis en liberté lundi 18 décembre (*le Monde* des 16 et 17-18 décembre), sur ordonnance de Mme Marie Brossy-Patin, doyen des juges d'instruction du tribunal de Senlis. Le médecin avait refusé d'hospitaliser M. Mohamed Boubaaya, le croyant en état d'ivresse, alors que ce dernier souffrait d'un mal incurable, et il l'avait, selon plusieurs témoins, brutalisé.

● *L'accès de l'appartement de M. et Mme Michel Henrion*, ce couple de Nancéiens bloqués chez eux par l'édification d'un mur (*le Monde* du 19 décembre), est libre depuis lundi 18 décembre. Le propriétaire de l'appartement, après avoir été entendu par la police, a en effet décidé la démolition du mur et proposé un autre appartement à ses locataires.

● *Cinq personnes ont péri asphyxiées* au cours de ces deux derniers jours dans la région d'Armentières et de Douai (Nord), par suite du mauvais fonctionnement de leur chauffage.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE au Pal. de Just. à Bobigny-93, le MARDI 9 JANVIER 1979, à 13 h. 30
Un local commercial
compr. 7 modules au r.-de-ch. bât B, dans un ensemble immobilier sis
à CLICHY-SOUS-BOIS (93)
allée Anatole-France, sans numéro
MISE A PRIX : 57.200 FRANCS
S'ad. Me J. Devos, av., 178, bd Haussmann, Paris-8e (924-39-03); Me Danet, avoc., 1, rue Georges-Berger, Paris (766-21-03) ; Me Laviec, av., 78, bd St-Germain, Paris (329-60-30); Me Atlani, av., 1, r. Carnot, Pontoise (464-11-48); ts avoc. pr. Trib. Gde Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil, Pontoise.

VENTE s/licitat. au Pal. de Just. à Paris, le lundi 8 janvier 1979, à 14 h., EN DEUX LOTS :
1er lot : UN IMMEUBLE sis à PARIS (11e)
37-39-41, Passage Thiéré
d'un rez-de-chaussée et 1er étage - Cour - Contenance 144 m2 environ.
LIBRE DE LOCATION - MISE A PRIX : 200.000 FRANCS
2e lot : UN TERRAIN sis à SENS (Yonne)
(anciennement commune de ROSOY)
en nature de landes - Contenance 1.274 m2,
sur lequel est édifié un CHALET en bois comprenant grande salle, chambre, cuisine, w.-c., douche.
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION - M. à P. 20.000 F.
S'adr. pr ts renseign. à Me BRILLATZ, avocat, 18, av. Bugeaud, à Paris-16e (727-09-94) ; Me CHAVINIER, avocat, 11 bis, place de la Nation, Paris ; et à tous les avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil. - PRET possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE.

A vendre à l'amiable
CHAMPIGNONNIÈRE de 8.000 m2 à BOUGIVAL (78)
Accès par Route Nationale 311 A
Constituée par deux anciennes carrières souterraines communicantes, 3.200 m2 un niveau de 4.800 m2 en 2 niveaux.
Me BRIAND, notaire, 23, rue d'Anjou, PARIS-8e. - Tél. : 265-83-81.

VENTE Palais de Justice à Bobigny, mardi 9 janvier 1979, à 13 h. 30. EN 5 LOTS :
NOISY-LE-SEC (93) - 5 PROPRIÉTÉS
1) 5, allée d'Epernay - Cce 200 m2 - M. à Px : 56.100 F
2) 7, allée d'Epernay - Cce 175 m2 - M. à Px : 29.700 F
3) 9, allée d'Epernay - Cce 197 m2 - M. à Px : 33.000 F
4) 13, allée d'Epernay - Cce 294 m2 - M. à Px : 44.000 F
5) 75, bd Strasbourg - Cce 1.359 m2 - M. à Px : 242.000 F
S'adr. Me BOISSEL, avocat à Paris (2e) 36, rue des Petits-Champs (742-47-07); Me RIBADEAU-DUMAS (870-77-51); Me Bruno CHAIN (555-72-00) ; Me P. CHEVROT (073-24-62), 82, av. Paris.

VENTE sur folle enchère après saisie immob., au Palais de Justice à Paris, le Jeudi 11 Janvier 1979, à 14 heures. - EN DEUX LOTS :
UN LOGEMENT et UN APPARTEMENT
1 et 3, rue des INNOCENTS. — PARIS (1er)
angle 2, rue de la Ferronnerie.
MISES A PRIX : 143.000 FRANCS ET 95.711 FRANCS
S'adr. Me BAILLY et Me GUILLET, avoc. à Paris (1er), 18, rue Duphot (260-39-13) ; Me FITREMANN, avoc., 11 bis, rue Portalis, Paris ; Me NOUEL, avoc. Paris, 26, bd Raspail ; Me GASTINEAU avoc. Paris, 29, rue des Pyramides ; tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; s/lieux pr visiter.

Adjud. Chbre Interdép. Notaires Paris, Mardi 9 Janv. 1979, à 14 h. 30,
En tte propriété, la totalité d'un parking sur 3 niveaux
COMPRENANT 709 EMPLACEMENTS DE VOITURES
DEPENDANT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER à PARIS (13e)
173-181, bd VINCENT-AURIOL (ancienn. boul. de la Gare) PRES PLACE D'ITALIE
Jouissance immédiate. - MISE A PRIX : 7.000.000 F
Consignation pour enchérir : 200.000 F. Pour rens. et visites, s'adresser : **Me DELESALLE, NOTAIRE** à PARIS (10e), 1, rue de Metz. T. 247-12-17 (MM. DEPONDT et VENNAT).

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice à Paris, le JEUDI 11 JANVIER 1979, à 14 heures,
UN PAVILLON D'HABITATION
rez-de-chaussée, 3 étages : d'une contenance superf. de 109 m2 environ.
11, rue de l'INTERNE-LOEB, PARIS (13e)
MISE A PRIX : 250.000 F - S'ad. Mes BAILLY et GUILLET
avocats à Paris (1er), 18, rue Duphot (260-39-13) ; tous avocats près les Trib. de Gde Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil ; s/lieux pr visiter.

SPORTS

DEUXIÈME FESTIVAL DU FILM D'AVENTURE VÉCUE

L'élitisme de l'exploit

De notre envoyé spécial

La Plagne. — Le jury du IIe Festival international du film d'aventure vécue, organisé du 14 au 17 décembre, s'est donné pour but de promouvoir l'aventure à travers le cinéma. (Voir le palmarès (1) dans nos éditions datées 19 décembre.)

Pour le cinéma, l'aventure aujourd'hui est presque exclusivement sportive. Alors que des millions de jeunes trouvent naturel de parcourir des pays que les Français ne découvraient encore quinze ans plus tôt qu'à travers le témoignage des explorateurs, les films, pour surprendre et provoquer le rêve du public, se réfugient dans le culte de l'exploit. Alors que le voyage se démocratise et que le monde, grâce aux médias, est à notre porte, l'image d'aventure choisit de retourner à l'élitisme des champions.

Ces champions étaient nombreux à La Plagne durant ce Festival organisé conjointement par la station de sports d'hiver et l'Association guide européenne du raid. Les navigateurs solitaires d'abord, la plupart tout juste revenus de la Guadeloupe après la Transatlantique française : Florence Arthaud, Michel Malinovski, Olivier de Kersauzon, Marc Pajot et Jean-Yves Terlain. Les montagnards : Jean Afanassieff et Nicolas Jaeger, récents « vainqueurs de l'Everest » avec Pierre Mazeaud, et Sylvain Saudan, surnommé le « skieur de l'impossible ». Champions nouvelle manière aux allures d'étudiants, moins impressionnants que les « conquérants de l'inutile » d'antan. Champions plus quotidiens, mais qui aiment le risque, le « dépassement de soi-même », et revendiquent la recherche du record sportif et de l'exploit individuel.

La plupart des dix-huit films retenus pour la sélection finale exaltent la même philosophie de l'aventure. Images de courses autour du monde à la voile, de ski « extrême » — appelé dans un film « ski aux limites de l'oxygène », — d'ascensions lentes vers des sommets enneigés. Images souvent d'une grande qualité technique, mais qui tissent, film après film, la silhouette du nouvel aventurier, du navigateur planté devant la barre de son voilier, indifférent à ses avaries, de l'alpiniste à la fatigue transcendée, du skieur fou, défiant les lois de la pesanteur. Recherche inconsciente à travers le sport et l'aventure vécue de nouveaux modèles ? Rejet de la découverte collective, des routes de l'évasion trop fréquentées ?

Les réalisateurs - aventuriers filment simplement, affirment-ils, ce qui plaît aujourd'hui au public : la virtuosité, le frisson de la lutte contre les éléments naturels, le voisinage constant du drame et de la mort. Ils n'ont pas de message. Ils se contentent de raconter simplement leurs courses avec une maîtrise de la technique cinématographique en net progrès depuis l'époque héroïque des documentaires pour conférences. Ils subissent l'influence de la télévision et de la presse.

Dans ce contexte, le succès du nautisme est évident : six films ont été consacrés à la voile. A chaque fois, ces œuvres étaient projetées dans une atmosphère particulière. L'absence d'Alain Colas, toujours porté manquant à l'arrivée de la Transatlantique française, a été très sensible durant ces quatre journées.

La première édition du Festival de l'aventure vécue avait fait en 1977 une large place aux films d'ethnologie et aux expériences scientifiques. Les organisateurs de cette manifestation ont cherché cette année à éliminer les défauts techniques de ces œuvres réalisées parfois par de très jeunes cinéastes amateurs. Les films de 1978 — souvent coproduits par des télévisions — sont davantage des ouvrages de professionnels, amoureux de plans très esthétiques, mais peut-être peu soucieux de faire partager des émotions nuancées et des aventures plus intérieures à leur public.

PHILIPPE BOGGIO.

(1) *Brendan Voyage*, de Paul White, a obtenu aussi le prix du livre d'aventure décerné pour la première fois dans le cadre du Festival (Albin Michel).

Dix-sept nouveaux contrats olympiques individuels

La commission du sport de haut niveau, qui s'est réunie mardi 19 décembre pour la troisième fois, sous la présidence de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a examiné dix-sept nouveaux contrats olympiques individuels, ce qui porte à quarante le nombre d'athlètes concernés. Il s'agit de :

● *Athlétisme* : Jacky Curtet (saut en longueur), Philippe Houvion et François Tracanelli (saut à la perche).

● *Canoë-kayak* : l'équipage Alain Acart et Jean-Paul Cézard, ainsi que Béatrice Knopf.

● *Cyclisme* (les cinq cas qui avaient fait problème lors de la dernière réunion en raison de l'opposition du président de la fédération, M. Dussaix, depuis lors démissionnaire, ont été adoptés) : Alain Bondue, Yves Cahard, Frank Depine, Jean-Pierre Harment (pisteurs), Marc Madiot (routier).

● *Escrime* : Brigitte Latrille et Pascal Trinquet.

● *Equitation* : Hervé Godignon.

● *Haltérophilie* : Daniel Senet et Jean-Claude Chavigny.

● *Ski* : Jean-Paul Pierrat (fond).

En outre, un contrat collectif pour l'aviron concernant vingt-deux rameurs et dix rameuses a été examiné. Une quatrième réunion de la commission est prévue en janvier prochain pour les dossiers du tir, de la voile, de l'équitation, de l'athlétisme et du judo.

Au cours d'une conférence de presse, M. Jean-Pierre Soisson a également précisé que le Fonds national pour le développement des sports, dont la création a été décidée au cours du récent débat budgétaire, comprendra deux sections : l'une pour le sport de haut niveau, qui devrait disposer en 1979 de 15 millions de francs procurés par la taxe additionnelle au droit d'entrée dans les manifestations sportives ; l'autre pour le sport de masse, qui devrait avoir 60 millions de francs en 1979 grâce au prélèvement de 2 % sur le montant des enjeux du Loto.

Au total, le montant des ressources extra-budgétaires affectées au sport en 1979 devrait atteindre 135 millions de francs en tenant compte des 53 millions de francs prélevés sur le P.M.U. et des 6 millions provenant de la taxe sur les débits de boissons, qui servent aux équipements.

SKI

La grogne des magasins de sport des stations

Le marché du ski étant en expansion constante, les magasins à grande surface et à succursales qui vendaient essentiellement sous leur marque des « *planches* » d'une qualité moyenne bon marché, mais avec les marges substantielles qu'autorisent les grandes séries, ont entrepris depuis la dernière saison d'hiver de casser les prix des modèles haut de gamme. Une paire de skis modèle compétition vaut 1 100 francs dans une station, mais ne coûte plus que 892 francs dans certains magasins parisiens.

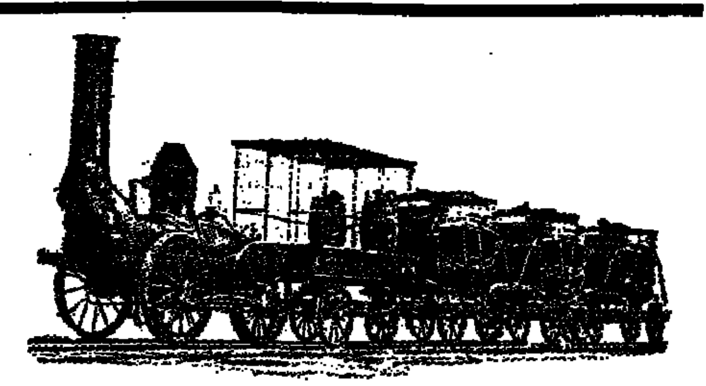
C'est la technique bien connue des prix d'appel : un flot de perte dans un océan de profit. Toutefois, cela ne fait pas du tout l'affaire des quelques quatre cent cinquante magasins de sports *installés dans les stations*, qui estiment le procédé déloyal. Trois cents d'entre eux, représentant une soixantaine de stations, viennent de constituer une association, l'AFMASS, présidée par M. Gérard Mattis, afin de faire contre-feu à ce mouvement. Première action, une campagne d'information sur une station périphérique d'un coût de 118 000 F pour prévenir le consommateur de la qualité du service qu'il trouve dans ce type de magasins. C'est l'argumentation désormais classique des « petits » contre les « gros ». L'AFMASS veut également intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir les conditions de concurrence plus équitable en faisant valoir que ses membres exercent une activité saisonnière créatrice d'emplois. L'association veut, en outre, obtenir des fabricants un aménagement de leur politique commerciale en faveur des produits de qualité, trop souvent concurrencés, à leur avis, par les skis « déclassés » à la fabrication, mais difficilement différenciables en magasin. — A. G.



Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

Le temps des gares à Beaubourg

LA BATAILLE DU RAIL



THÉOPHILE GAUTIER, rendant compte de l'inauguration du chemin de fer du Nord, écrivait en 1846 : « *Des arcs d'une ouverture immense, de puissants contreforts, donnent à ces palais de l'industrie moderne une sorte de majesté qui frappe les plus rebelles.* » « *On nous dit que l'architecture est morte*, ajoutait-il, *mais comment ne pas voir qu'elle trouvera dans les constructions qu'occasionnera le chemin de fer le principe de sa renaissance ?* » Et il concluait : « *Chaque croyance sait réaliser la forme de son temple. En comparant les églises bâties récemment, on voit bien que la religion du siècle est la religion du railway.* »

Ces lignes, citées dans un excellent article du dernier numéro de la *Revue des monuments historiques*, sont une parfaite introduction à l'exposition, « Le temps des gares », qui vient de s'ouvrir au Centre Pompidou. Palais par leurs façades, « temples » par leurs verrières et leurs salles des pas perdus, somptueux caravansérails ou modestes fleurs des champs, les gares ont été en effet, comme on l'a dit à satiété, les cathédrales des temps modernes, l'expression même de l'optimisme, de la vitalité de l'économie libérale et de la civilisation industrielle.

Pivots de vastes opérations d'urbanisme et de ce que l'on n'appelait pas encore l'aménagement du territoire, elles ont transformé les rapports des hommes, sinon avec leurs semblables, du moins avec l'espace, le travail et le temps.

Il n'y a pas si longtemps, on n'avait pas assez de mots pour ridiculiser leur faste décoratif, et il n'était pas un maire qui ne déclarât sa gare « *la plus laide de France* » afin de la remplacer au plus vite par un joyeux hangar en béton. Aujourd'hui, les gares sont ou devraient être intégrées *au patrimoine, et* l'on comprend mieux quel rôle elles peuvent encore jouer dans la vie collective. C'est ce que nous dit une exposition qui vient à son heure, respecte scrupuleusement l'horaire des révolutions du goût et à laquelle on ne peut que souhaiter un franc succès.

Certes, tout n'y est pas parfait, mais c'est peu de chose auprès de l'impressionnante documentation qui a été rassemblée et qui, grâce au concours de plusieurs pays (Belgique, Grande-Bretagne, Hollande et Italie), assure au panorama un caractère international. Gares d'Europe et gares d'Asie, gares de la ruée vers l'or et gares des steppes, gares de village et imposantes matrones, véritables portes de ville, monuments de triomphe et d'accueil qui coiffent les têtes de réseau et les grands nœuds ferroviaires, aucune ne manque à l'appel.

Toutes sont là, jusqu'à l'humble maisonnette, joviale et moussue, que l'on voit encore le long des lignes désaffectées, grâce à d'excellentes photos, grâce surtout aux extraordinaires maquettes d'Alain Pras, dont la fidélité, la vérité poétiques restituent le moindre de leurs appâts.



La variété des modèles est étonnante, et Théophile Gautier prévoyait avec raison que les gares ranimeraient l'imagination des architectes beaucoup plus que les autres édifices publics (palais de justice, hôtels de ville, mairies...) où l'austérité de la fonction imposait des choix plus académiques. Voici des gares qui sont des temples (Bielle en Suisse, Euston-Road à Londres), des gares néo-romanes (Metz, Colmar), des gares baroques (Luxembourg, Saint-Gall) ou qui s'inspirent des traditions de l'architecture nationale, ainsi la charmante gare de Jerez (due à un architecte qui s'appelait, s'il vous plaît, Don José de Salamanca) et la gare de Volgograd (autrefois Stalingrad), qui reprend avec beaucoup de bonheur les partis néo-classiques de l'époque d'Alexandre Ier.

Il existe aussi d'étonnantes gares coloniales (Bombay, Kuala-Lumpur, Bobo-Dioulasso), et quelle que soit la référence stylistique, magnificence et monumentalité sont la loi du genre. En témoignent ces fiers campaniles et leurs horloges qui signifient la royauté de l'horaire, du temps, « ce bourreau implacable », alors qu'avant les chemins de fer la montre est une fantaisie de luxe et que l'heure de chacun c'est l'heure du soleil.

Mais dès 1860, ce petit chef-d'œuvre qu'est la gare de Vitré annonce les solutions régionalistes, les aimables vacancières de l'entre-deux guerres (Deauville, La Baule, Néris). Et si l'éclectisme conduit parfois à des solutions extravagantes, comme à Anvers ou Limoges (mais ici avec une remarquable force plastique), on ne doit point oublier que la construction d'une gare a été souvent pour un grand architecte l'occasion de résumer un style à son apogée ou d'énoncer les principes d'une architecture nouvelle : le Saint-Pancras de Gilbert Scott est une des plus nobles expressions du « Gothic revival » et, bien avant Florence et Rome, Saarinen écrit à la gare d'Helsinki la première page d'un des plus beaux chapitres de l'histoire de l'architecture contemporaine.

Monumentalité du parti, luxe du décor : les compagnies sont des entreprises concurrentes qui veulent attirer, retenir la clientèle. Et c'est le buffet de la gare de Lyon, celui, plus somptueux encore, de la gare de Kazan, commencé en 1911, achevé en 1941. Et c'est tout ce peuple de statues qui inscrit sur les pinacles, les escaliers, dans les salles des pas perdus, une emblématique conquérante, patriotique, parfois humanitaire et vaguement socialisante : des mineurs veillent sur la gare de Lens comme la louve romaine sur celle de Milan, la gare de Metz accumule les symboles de l'impérialisme wilhelmien et la victoire de 1918 a dressé une statue de Verdun, épée au poing et casque en tête, au fronton de la gare de l'Est, laquelle reçut la croix de la Légion d'honneur pour sa bonne conduite pendant les opérations.

La gare est un décor et, comme les Grands Magasins, qui furent ses contemporains, un déballage, une braderie de luxe commercial et populaire. C'est aussi une fonction, qui a assuré le triomphe de l'architecture métallique, puis de celle du béton, ainsi à Karlsruhe, dès 1908, à Reims, dans les années 30. Mais rien ne serait plus faux (et démodé) que d'opposer ici le décor et la fonction, l'architecture des façades et la prouesse, certes plus d'une fois géniale, des charpentes métalliques.

Rien n'est plus faux et rien n'est plus dangereux : c'est au nom d'un tel argument que l'on a détruit les plus belles gares du dix-neuvième siècle. Le hall d'accès aux quais de la Pennsylvania station à New-York, la verrière de Glasgow, celle de la gare d'Euston sont des *réalisations* admirables mais la salle des pas perdus de cette même gare d'Euston ne l'est pas moins. Il n'y a pas eu au siècle dernier de conflit entre l'architecte et l'ingénieur, d'autant qu'il s'agit presque toujours du même homme. A la gare d'Orsay, à Tours, Victor Laloux a tout fait et il suffit de regarder un instant la façade de la gare du Nord pour comprendre que Hittorff l'a conçue comme l'expression de la fonction de l'édifice et de son parti général d'aménagement.

Voilà pour les formes, passons au sens. L'analyse est ici si bien faite qu'on ira très vite, tout en regrettant que l'on ait à peine évoqué le caractère profondément érotique de tout ce qui touche à l'univers des gares (graffiti, vieux marcheurs, madone des sleepings, etc.). Passons. Lieu politique (rencontre de Hitler et Mussolini, visites de souverains, campagnes électorales américaines), la gare est, en temps de guerre, le pivot et la cible même des opérations, un « enjeu stratégique ».

Elle accentue la division entre les classes (Pullmann et banquettes de bois à la Daumier) et impose à la masse sociale comme aux agents de la compagnie une organisation de nature strictement hiérarchique et militaire. C'est vrai, bien que la casquette du chef de gare soit un symbole de répression relativement bénin. Ce qui est plus vrai, c'est que la gare, lieu de la fête (départs en vacances, trains de neige, congés payés de 1936), peut être encore celui du deuil, du crime, des grands drames de l'histoire : gare des mobilisations générales, des émigrants, gare d'où partent les trains de déportés, gare d'Auschwitz. Et si malgré les T.E.E. la gare est aujourd'hui moins qu'hier le séjour des riches, elle peut être plus que jamais le refuge des pauvres : gare de Calcutta, où agonise l'immense misère des foules indiennes.

Et aujourd'hui ? La gare est un « espace en danger ». Que de gares, et parmi les plus belles, détruites ou désaffectées depuis vingt ans : à New-York, Pennsylvania station est passée à la ferraille ; Grand Central est encore menacé d'une gigantes*que opération immobilière et* c'est presque par miracle que la gare d'Orsay a été sauvée. Quant aux gares nouvelles, à l'exception de celle de Roissy, qui sauve l'honneur, mieux vaut n'en pas parler et l'on comprend mal que la S.N.C.F. qui fait de si beaux wagons, des trains si rapides et confortables, confie à d'aussi médiocres constructeurs le soin d'édifier nos gares. Un ratage comme Maine-Montparnasse (ou les stations, les couloirs du R.E.R.) est d'ailleurs la preuve *a contrario* de ce que nous avancions plus haut, à savoir que le calcul de l'ingénieur n'est rien sans ce surplus de pensée généreuse, de création qu'apporte la présence d'un véritable architecte. C'est ce que l'on avait compris au siècle dernier. C'est ce que comprennent aujourd'hui les maîtres d'œuvre des aéroports. C'est ce que l'on ne semble plus comprendre dans le monde des gares, d'où l'architecture moderne s'est progressivement retirée.

Il y a pire. On sauvera peut-être les grandes gares. Mais les petites ? Comment ne pas voir que leur disparition, liée à celle des lignes d'intérêt local, est une des causes du tassement du monde rural, du nouveau « désert français » ? Si vous êtes âgés, si vous n'avez pas de voiture, restez chez vous. La gare, le passage du train, l'avenue de la gare, avec son allée de tilleuls ou de platanes, c'était une occasion de rencontre, un lieu de promenade, une porte ouverte vers une forme d'espoir. Que de batailles à livrer pour sauver ce qui reste de tout cela et pour que les gares, celles de banlieue surtout, retrouvent un peu de l'humanité chaleureuse de jadis !

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Jusqu'au 9 avril. En dehors des numéros (cités) de la *Revue des monuments historiques*, « L'espace du voyage », deux revues, *Traverses* et *la Vie du rail*, consacrent un numéro spécial aux gares. Entrée de l'exposition : 10 F. Catalogue (très intéressant) : 28 F. Commissaire de l'exposition : Jean Dethier.

Expositions pour fin d'année

● **Les frères Le Nain**

L'exposition Le Nain, l'événement de la rentrée 1978 dans les musées parisiens, se terminera juste après les fêtes de fin d'année. Il reste donc peu de temps pour accomplir, si ce n'est déjà fait, le voyage au Grand Palais, où ce qui reste, ce qui est connu des trois frères a été rassemblé. Qui donne l'occasion rare de repenser la complexité d'une œuvre à trois voix, travaillées dans plusieurs registres — celui de la peinture d'histoire tout autant que celui, célèbre, des scènes de genre ou de paysannerie — mais plus que jamais jugées impossibles à dissocier les unes des autres. Le mystère de la trinité Le Nain, même passé au crible des Sherlock Holmes de l'art, demeure, auquel s'ajoute l'énigme de ces regards qui croisent nos regards, un peu comme si ces familles de paysans figée dans la perfection de la grisaille et de l'ocre s'étaient prêtées, le temps de la pose, au regard d'un de nos premiers photographes. Mais de quel regard s'agit-il en ce dix-septième siècle où peindre des gueux était une mode répandue dans toute l'Europe ?

★ Grand Palais.

● **Les Macchiaioli**

A Florence, dans les années 60 du siècle dernier, un groupe de jeunes gens, de patriotes libéraux qui ont rêvé de libérer l'Italie de la domination autrichienne et qui rêvent de libérer la peinture du purisme des élèves d'Ingres, des accablants souvenirs de la Renaissance et de la non moins accablante rhétorique qui caractérise si souvent alors la culture italienne. Moins des rebelles que des isolés, des marginaux, des cœurs tendres, sensibles à l'exemple des Primitifs, à la beauté du quotidien, à la noblesse du langage populaire. Une peinture qui tourne le dos à l'histoire, au musée, voit d'un œil neuf les couleurs et les formes, les paysages de Toscane, une place de village, la mer, des jeunes femmes qui se rendent visite, cousent un drapeau, chantent leur solitude et leurs espoirs. Fattori, Lega, Signorchi, bien d'autres : de très petits formats, celui des prédelles du Quattrocento, mais toute la beauté de l'Italie et un regard aussi neuf et moderne que celui des impressionnistes.

★ Grand Palais,

● **Trois fois Miro**

Miro en trois expositions : les dessins de toujours, les sculptures d'hier et les peintures d'aujourd'hui. C'est un voyage à travers une œuvre à l'origine de laquelle on trouve toujours un trait, une ligne.

Toute la peinture de Miro y est inscrite d'avance. Il faut prendre le temps de regarder ces cinq cents dessins réunis au Centre Georges-Pompidou, et de les regarder non comme des œuvres, mais comme des présages d'œuvres à venir. On y touche du doigt l'émouvant passage qui va du graffiti illuminé au tableau abouti. Une archéologie de travaux d'atelier que Miro n'avait jamais montrés.

Le dessin introduit à la sculpture qu'expose le Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Même processus de monumentalisation qui fait des objets trouvés par l'artiste des statues fabriquées par les autres. Et il arrive, à la suite de cet agrandissement, qu'ils perdent beaucoup de ce qui faisait leur magie intimiste.

Les tableaux récents, galerie Maeght, eux, sont de la main du maître. C'est une peinture de feu où un artificier de quatre-vingt-cinq ans s'exprime directement avec une énergie créatrice dont la fureur est loin de s'être apaisée.

● **La métaphysique Balthus**

Encore du dessin avec Balthus. Pas du dessin d'intuition et d'invention. Le brio, Balthus ne connaît pas. Mais le travail lent et obstiné, oui. Toute la peinture qui fait les grands moments des musées, il la tient au bout de son crayon. Il s'en nourrit, mais pour bâtir un monde qui n'appartient qu'à lui. Pour la première fois dans cette exposition, le dessin de Balthus apparaît comme une œuvre autonome. Il ne prépare pas un tableau. Il est lui-même une sorte de tableau. Il en a la taille et l'allure achevée. Ici la ligne se perd dans le modelé des formes. C'est un dessin métaphysique, qui veut dire l'enchantement du peintre devant son modèle. Il ne faut pas manquer le premier rendez-vous de cet artiste confidentiel, après sept ans d'absence.

★ Galerie Claude Bernard, 5, rue des Beaux-Arts.

● **Les objets tranquilles**

La galerie est très petite, mais l'exposition qui s'y tient est tout à fait à la hauteur d'un grand musée. C'est une exposition d'art japonais — spécialité de la maison — qui cette fois porte sur ce que nous appelons « la nature morte », telle qu'elle a été pratiquée à son apogée, au dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième, à l'usage d'un petit cercle d'aristocrates et d'intellectuels, qui en faisaient le support de leurs poèmes. C'est dire l'importance du dialogue entre le texte et l'image, celle des jeux de mots et des symboles dans ces cent et quelques estampes rares. Tout cela nous échappe bien sûr, mais restent, calmes, sur des fonds de papier délicat, toutes ces choses raffinées du quotidien.

★ Galerie Jeannette-Ostier, 26, pl. des Vosges.

● **Charles Loupot**

Le Musée de l'affiche est un lieu à connaître avec son entrée tapissée de céramiques des années 1900, et sa salle à ossature métallique couverte d'une verrière. L'exposition qui s'y trouve est à voir par tous ceux qui s'intéressent à l'art et à l'histoire de l'affiche, et d'une manière plus générale au devenir de la rue. Charles Loupot n'a pas contribué qu'un peu à changer le visage de l'une et de l'autre : par sa conception du message publicitaire, ramassé en une image « coup de poing », et sa mise en place à l'intérieur d'une campagne d'affichage à grande échelle telle qu'il l'a orchestrée pour la maison Saint-Raphaël. Les deux garçons rouge et blanc de la marque sont de lui, qui traînent dans toutes les mémoires. Le bonhomme de la peinture Valentine, celui en bois des Galeries Barbès, le « T » du thé Twining aussi. Parmi bien d'autres idées visuelles.

★ 18, rue de Paradis

GIORGIO STREHLER MONTE « LA TRILOGIE DE LA VILLÉGIATURE » A L'ODÉON

Des ombres sur le sable

L'AUTOMNE 1761, six mois avant de quitter une fois pour toutes Venise pour Paris, Carlo Goldoni fait jouer, au théâtre San-Luca, trois pièces, *la Trilogie de la villégiature*, devant des publics clairsemés.

Rien d'étonnant, disent à Goldoni ses amis, tes spectateurs ne sont pas là, ils sont en villégiature. A la campagne. Tu *nous* le dis, dans tes pièces. Goldoni sait que c'est faux, puisque ces mêmes soirs, au théâtre San-Samuele, les féeries de Gozzi font salle comble.

Dans *la Trilogie de la villégiature*, Goldoni s'emploie à informer le public, par l'image, par sa projection dans le miroir, d'un fait de société qui a des conséquences : toute une bourgeoisie de Venise, toute une classe du moyen commerce et des professions libérales, court à une situation critique parce qu'elle s'endette à vouloir copier les usages d'une autre classe, qui ne mérite d'ailleurs pas de donner comme cela le ton, mais qui dispose d'immenses fortunes.

L'une des premières causes de cet endettement est le séjour à la campagne, à la fin de l'automne et au début de l'hiver, lorsque même les petits propriétaires terriens n'ont plus rien à faire aux champs, puisque les moissons et les vendanges sont passées. Ils devraient rester à la ville, à assurer leur travail. Non, ils vont singer les riches à la campagne ; pour cela ils louent des maisons, achètent à crédit des provisions de bougies, de chocolat, de linge.

Goldoni montre leur inconscience : ils se retrouveront sur le sable, ils vont tout droit aux saisies, aux huissiers, peut-être aux condamnations. Il montre aussi leur égoïsme : ils mettent dans l'ennui les fournisseurs qu'ils ne paient pas, et peu leur importe.

C'était alors, en Italie, mais ailleurs aussi en Europe, une nouveauté que d'employer ainsi la scène des théâtres à la prise de conscience d'une réalité politique. Pour mettre ce projet en relief, pour mieux l'éclairer comme par un contre-feu, Goldoni tresse, d'une seule conduite, deux analyses : celle de ce fait économique, et celle d'un caractère de femme.

Cette femme, Giacinta Ghiandinelli, domine ce qui peuple les trois pièces. Elle est, entièrement, un corps et une conscience. Elle est des devoirs et une liberté. Elle exprime avec profondeur ce qu'apporte et ce que retire l'attachement à un homme.

Les deux analyses de Goldoni se tiennent : la manie sociale de la villégiature va conduire Giacinta à ne pas accomplir, personnellement, sa propre vie. Goldoni indique un petit peu aussi que Giacinta « se sacrifie » par amour pour l'homme qui, en fin de compte, la touche de plus près : son père.

La Trilogie de la villégiature est sans conteste l'un des sommets de l'histoire du théâtre. Et cela pour d'autres raisons que celles que je viens de dire.

Un citron pressé

Si salutaires et si fortes que soient la représentation de sa crise de société et celle de son portrait de femme, Goldoni n'avait, en effet, pas là de quoi défier l'usure du temps. Car le théâtre ne peut pas tout faire. Ni pour corriger des erreurs collectives, ni même pour les creuser dans toutes leurs circonstances, ni pour amener l'opinion à ne pas mésestimer les femmes. L'art du théâtre implique des réductions, des ellipses, et le mécanisme de l'information n'y est pas tout à fait clair : quelque chose fait que le public se dégage de ce qu'il y reçoit.

Non, l'ascendant exceptionnel de *la Trilogie* tient avant tout à l'art très singulier de Goldoni.

Que fait Goldoni ? Il « décrispe », comme on dit aujourd'hui, le théâtre. Il apporte une contingence, des hasards, entre les événements, entre les protagonistes. Il laisse aller. Il ne prend pas la parole pour autrui. Le texte est posé par lui, nettement, mais ce texte laisse aux comédiennes et aux comédiens une liberté extrême dans la figuration des choses.

La démarche est tout à fait différente de celle de Molière ou de Marivaux, par exemple, qui, même s'ils laissent parler un provincial ou un pêcheur, sont toujours là, qui tiennent les personnages comme par la nuque, et qui constamment écrivent « la scène à jouer ». Chez Goldoni, il y a des ruptures d'air, de vrais changements de temps, de régime, les êtres vivants y sont tels quels, ouverts, on dirait qu'ils ne sont pas passés par le butoir du théâtre. Tout à coup, on ne reconnaît pas les gens. Les paroles tombent comme des oiseaux pas d'ici, qui allaient d'un pôle à l'autre. Et puis le feu prend. Et puis il faiblit. Et puis c'est un vide, et un garçon de café entre, qui a oublié le citron pressé, et cette faute de rien cache presque un regard dont vont dépendre deux vies.

La Trilogie de la villégiature est très rarement jouée. Elle a été montée, il y a vingt ans, à Villeurbanne, par Jacques Rosner. La Comédie-Française la présente aujourd'hui dans une mise en scène de Giorgio Strehler.

Le spectacle dure presque cinq heures, de 19 h 30 à 0 h 15, et pourtant, Strehler a coupé quantité de scènes, dont plusieurs importantes sinon nécessaires.

Des fanfares funèbres

Les décors et les costumes, comme d'habitude chez Strehler, ont une beauté. Du camaïeu couleur sable, un peu « rêvé », sur quoi se profilent des figures claires ou noires, le tout dans de belles lumières de soleil qui font, sur les murs, de vraies ombres. Ces décors sont d'Ezio Frigerio. Tous ne sont pas aussi soignés, et, par exemple, une scène de café à laquelle je faisais allusion plus haut (le citron pressé), l'une des plus belles de la trilogie, la plus belle au goût de certains, qui demanderait un appel d'air, un horizon, est presque étouffée par un décor médiocre (mais aussi par la mise en scène).

La direction d'acteurs est, comme d'habitude aussi chez Strehler, accentuée. La première des trois pièces est jouée à toute vitesse, en caricature : les comédiens virevoltent, piaillent comme des volailles, la délicatesse de Goldoni est sacrifiée à des effets, des gags gestuels, qui font rire. La seconde pièce est jouée plus lente, mais aussi plus lourde. Giacinta perd sa dimension, elle pleurniche, elle a ses nerfs (c'est Ludmilla Mikaël). Des numéros de comique relaient des demi-teintes tchékhoviennes, tout cela un peu à côté.

La troisième pièce, de loin la mieux mise en scène, est, hélas !, tirée vers un tragique prononcé, on sait que Strehler aime finir gros et noir, dans les fanfares funèbres (rappelons-nous la mort de Firs à la fin de sa *Cerisaie*, même Napoléon a dû mourir plus simple).

Bien sûr, cette soirée est un événement, d'une dimension peu habituelle, le temps passe vite, et nous n'attendions pas moins : le Théâtre de l'Odéon a été fermé plus d'un mois et demi, en pleine saison, pour permettre à M. Strehler de peaufiner sa merveille. Mais cette mise en scène laisse échapper Goldoni, elle remplace des êtres libres par des rôles de répertoire : le benêt, la coquette, le beau ténébreux, et une œuvre aventureuse, profonde, par un théâtre de convention, bien vissé.

Jacques Sereys, en clown de salon, se taille la part du lion, mais le seul acteur qui fasse preuve de finesse, de présence d'esprit, de cœur, d'un vrai talent, le seul qui ait su garder pas mal de son quant-à-soi et de sa richesse intérieure au personnage, est Pierre Dux (le père de Giacinta). Les autres sont des figurines dans les mains agiles de Giorgio Strehler. La traduction française est de Félicien Marceau.

Bref, une bien grande bien puetite soirée. Allez-y, que voulez-vous. Et puis, cela vous fera bouger. Comme disait Edgar Degas lorsqu'il rentrait en pleine déprime dans son atelier glacé : « *Le vent, les gens, les parapluies..., les soirs d'hiver, c'est tout de même très beau !* »

MICHEL COURNOT.

★ Odéon, 19 h 30.

Portrait de Goldoni

L'ACCORD signé en 1975 entre le Piccolo Teatro de Milan et la Comédie-Française prévoyait que la troupe italienne présenterait plusieurs spectacles à l'Odéon, ce qu'elle a fait : *la Cerisaie, Campiello, Arlequin serviteur de deux maîtres, le Roi Lear*. Il était également entendu que son directeur-metteur en scène travaillerait avec la troupe du Français. Ainsi, Georgio Strehler a choisi *la Villégiature*, de Goldoni, un auteur qu'il connaît parfaitement. Il a monté une dizaine de ses pièces et écrit sur lui une sorte d'essai-scénario.

Il le juge mal connu, surtout en Italie où, dit-il, il est vu comme « *un bonhomme qui fait rire, un vaudevilliste enfermé dans la tradition du jeu extérieur, rapide. Mais Goldoni est un satiriste qui aime ses personnages, même s'ils sont inconscients, égoïstes, parce que ce sont des êtres humains. Et c'est pourquoi on le croit léger. A ce malentendu s'en ajoute un autre : Goldoni serait l'homme qui a tué la commedia dell'arte. En réalité, il est arrivé à un moment où l'improvisation n'était plus qu'une suite de conventions transmises d'acteur en acteur. Une réforme du théâtre a été décidée, fondamentale pour les comédiens, qui ont dû apprendre des textes écrits au lieu de reproduire des interprétations. Surtout, ils ont dû ôter leurs masques, jouer visage nu. On peut comprendre leur angoisse et la transformation radicale de leur comportement.*

» Goldoni est parti du masque. Arlequin serviteur de deux maîtres *est la sténographie d'une comédie improvisée qu'il trouvait abominable. Une transcription corrigée, mise en forme. Ensuite, avec la réforme, on arrive aux comédies de caractère. Goldoni est un bourgeois libéral. Il connaît Voltaire, lit Rousseau, est engagé dans les événements de son temps. Il est un auteur réaliste, c'est-à-dire que ses personnages ne représentent personne d'autre qu'eux mêmes, et aussi sont des types humains. Ils dépassent la définition anecdotique, débordent le cadre naturaliste. Ils appartiennent à leur époque, mais ne se réduisent pas à leur caractère historique. Goldoni dépeint à la fois une collectivité et une problématique sociale.*

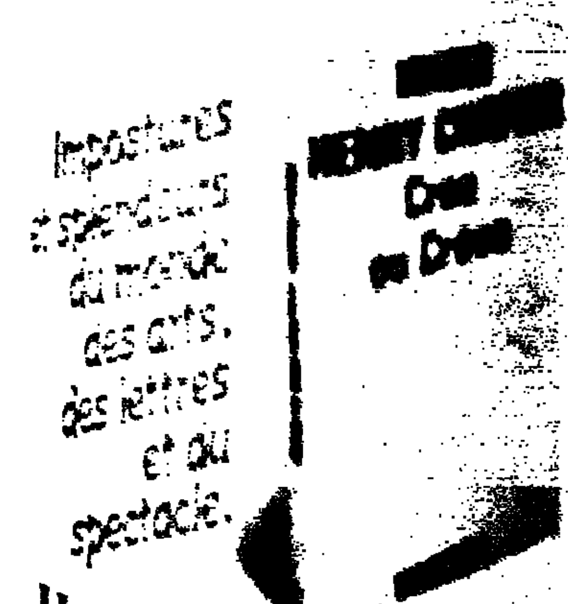
» Parvenu à l'âge mûr, il est très critique à l'égard de l'aristocratie vénitienne, de la société oligarchique de la république. Il met ses espoirs dans l'élite cultivée, la bourgeoisie marchande. Et il est déçu. On peut dire qu'il porte son œil droit sur cette classe qui est la sienne, et son œil gauche sur le peuple. Il écrit quelques pièces en dialecte (Barouff à Chioggia, Campiello), *mettant en scène les petites gens. Il les comprend, mais la communication reste artificielle. Goldoni, bourgeois déraciné, ne peut pas assumer des contradictions culturelles complexes, débouchant sur un malaise idéologique... Nous connaissons bien cette position inconfortable.*

» Il s'exile à Paris, en 1763, pour fuir la patrie ingrate et parce qu'il pressent que là se joue le futur de l'histoire. Les poètes savent ces choses, j'en suis sûr. En classe, on nous apprend que les « méchants sans-culottes » l'ont privé de sa pension parce qu'il avait été précepteur des enfants royaux. On ne nous dit pas que, sur l'intervention de Chénier, la pension lui a été rendue. Au reste, on ne connaît pas précisément la position de Goldoni vis-à-vis de la Révolution.

» Il a écrit la Villégiature *deux ans avant de s'exiler. Il raconte une mode, le besoin viscéral d'obéir à cette mode, sous peine de déchoir, la manie de paraître d'une société à son déclin. Je vois aussi — et là c'est peut-être moi qui interviens — une sorte de symbolisation. Je pense aux villégiatures illusoires de la vie. Le désir de partir, les rêves, les espoirs... Les vacances, ce n'est pas mal ; ce n'est pas ce qu'on avait imaginé. On croit changer, on est seulement dépaysé, et, de toute façon, il y a toujours le retour en automne, et c'est seulement le temps qui a passé... Le spectacle commence dans une gaieté qui se défait peu à peu, laisse apparaître la mélancolie, laisse deviner le frisson de l'histoire, qui fait grelotter les personnages... Oui, chez moi, c'est un leitmotiv. La vie est sérieuse.* »

Propos recueillis par
COLLETTE GODARD.





Une sélection pour les fêtes



« L'Esclave de l'amour » vu par Bonnaffé.

Cinéma

L'ESCLAVE DE L'AMOUR de Nikita Mikhalkov

En Russie, avant octobre 1917, on tournait de beaux films muets, très sophistiqués, où des femmes pâles tuaient leur amant avec un revolver en se cachant les yeux dans des bouquets de roses noires. Les cinéastes avaient construit des studios à Odessa parce que la lumière y était belle. Le nouveau film du jeune Nikita Mikhalkov est situé dans ces studios d'Odessa, quelques semaines après Octobre : le tournage d'un film est interrompu parce que la pellicule n'arrive plus de Moscou. Les Blancs, à Odessa, tiennent encore le pouvoir, mais les Rouges approchent. Un cinéma meurt. Un monde aussi. Le metteur en scène se balance aux branches. Les cavaliers du tsar poursuivent un tramway vide. Par touches de rien, avec une caméra inquiète qui surprend dans leurs trous de conscience des acteurs sublimes, Nikita Mikhalkov a réalisé un chef-d'œuvre.

LE GOUT DU SAKÉ de Yasujiro Ozu

Tourné en 1962, c'est le dernier film de Yasujiro Ozu, le moins connu et le plus pur des cinéastes japonais. Apparemment rien que de très banal. Un vieil homme garde jalousement sa fille auprès de lui. Puis il découvre qu'il va faire son malheur et qu'il est temps de la marier. Tout est pudeur, suggestion, frémissements sur les eaux lisses des convenances. D'une mise en scène dépouillée naît un envoûtement, une mystérieuse émotion. Rarement images plus simples exprimèrent de façon plus poignante la solitude de la vieillesse et l'approche de la mort.

SONATE D'AUTOMNE d'Ingmar Bergman

Une fois encore, chez Bergman, l'histoire d'un amour blessé, d'un amour introuvable, l'affrontement de deux « analphabètes du sentiment ». Mais, cette fois, le combat, la mise à nu des cœurs a lieu entre une mère et une fille. De cette mère brillante, autoritaire, égoïste, et de cette fille complexée, torturée, qui a tort, qui a raison ? Au terme d'une nuit tragique, Bergman les renvoie l'une et l'autre à leur solitude. Il y a une impudeur terrible dans ce film convulsif qui refuse romanesque et complaisance. La vérité des êtres y éclate, dure et froide comme un métal. Le talent d'Ingrid Bergman et de Liv Ullmann, à huis clos.

L'HOMME DE MARBRE d'Andrzej Wajda

Enquête d'une très jeune femme en 1976, sur le passé stalinien des « pères » du socialisme polonais, et l'histoire difficilement reconstituée (à cause du « secret ») d'un ancien ouvrier de choc disparu. Eclatement magistral, par le regard de la jeunesse, de l'imposture du réalisme socialiste, des fausses réalités taillées dans le marbre, des bureaucraties contraignantes. Superbe mise en scène baroque.

INTÉRIEURS de Woody Allen

Intérieur d'une famille, où des filles narcissiques errent en zigzag entre deux pôles d'attraction : leurs propres angoisses et le vide de leur mère dépressive. Le drame vient au jour avec l'arrivée d'une femme en robe rouge, qui sait regarder dehors. Il n'y a pas d'hommes dans le film de Woody Allen, seulement un père qui essaie de vivre en homme, des maris qui attendent. Il y a une flânerie douce, étrangement sensible, comme dans un cimetière où les morts appelleraient au secours. *(Voir l'entretien avec Woody Allen dans* le Monde *du 14 décembre.)*

L'ŒUVRE DE MICHAEL SNOW au Centre Georges-Pompidou

Artiste canadien multidisciplinaire (peinture, musique de jazz, sculpture), Michael Snow résume aujourd'hui, plus intensément que ne l'ont fait hier Andy Warhol et Stan Brakhage, l'apport le plus original de l'avant-garde cinématographique américaine : perte du sens premier, de toute psychologie, plongée dans la perception pure, décomposition des mécanismes mentaux. Le cinéma comme un art non humaniste, non « identificatoire ».

BLUE COLLAR de Paul Schrader

Sur la classe ouvrière américaine, le premier film d'un scénariste, fondé sur le spectacle et la sensation. Trois camarades, qui travaillent dans une usine de montage automobile, se trouvent mêlés à une histoire de chantage et de vol, qui se retourne contre eux. Loin de s'en tenir à ces données romanesques, l'auteur propose un témoignage sur la folie humaine, sur une société corrompue en décomposition.

SANS FAMILLE de Vittorio Gassman

L'errance de deux hommes, un magicien de cirque forain et un orphelin, à la recherche des parents de celui-ci. Quête de l'amitié de la part de l'un qui donne son affection et sa tendresse, opportunisme et ingratitude de la part de l'autre. Retournant les lois et les conventions du mélodrame et de la comédie italienne, Gassman, acteur-réalisateur (surprenant) a construit un récit picaresque et poétique, traversé par l'ange du bizarre et une profonde émotion.

L'ARBRE AUX SABOTS d'Ermanno Olmi

Interprétée par des paysans bergamasques et parlée en dialecte, la chronique d'une ferme lombarde, à la fin du siècle dernier. Les travaux, les saisons et les jours, la vie paysanne toujours inscrite dans son espace, ses lieux, son rythme naturel. Des valeurs humanistes liées à la glèbe et à l'authenticité de gens simples en qui nous pouvons reconnaître, par une expression culturelle commune, nos propres ancêtres.

UNE HISTOIRE SIMPLE de Claude Sautet

Entre l'enfant qu'elle a refusé et l'enfant qu'elle gardera pour elle, quelques moments de la vie d'une femme, mêlés au courant de la réalité quotidienne, des ruptures, des désirs, des contradictions. Claude Sautet et son scénariste Jean-Loup Dabadie restent fidèles à un certain type d'analyse psychologique. A l'étude également d'un milieu social déterminé, la moyenne bourgeoisie, avec ses problèmes, ses fissures, les sourds détraquements qui la menacent. Au beau visage, enfin, de Romy Schneider où se lisent la défaite et l'espoir.

L'ARGENT DES AUTRES de Christian de Chalonge

Réflexion sur le monde de l'argent, sur son pouvoir et la fascination qu'il exerce, ce film (prix Louis-Delluc 1978) s'inspire d'une histoire authentique. Mais en contant le combat d'un modeste fondé de pouvoir que les dirigeants d'une grande banque cherchent à rendre responsable de leur gestion imprudente, le récit rejoint le mythe, la fable (David va-t-il triompher de Goliath ?) et s'organise autour d'un « suspense » qui le rend aussi passionnant qu'une enquête policière. Sans jamais escamoter le fond du problème, Christian de Chalonge évite les pièges du discours didactique ou moralisateur et offre à Michel Serrault (entre autres, le meilleur rôle de sa carrière.

UN MARIAGE de Robert Altman

Un mariage raconte un mariage. C'est une satire sous forme de mascarade ; un gigantesque « happening » au cours duquel apparaissent une cinquantaine de personnages, se nouent et se dénouent une multitude d'intrigues ; l'autopsie de deux familles du Midwest dont le réalisateur dénonce la frivolité, les snobismes, les hypocrisies et les secrets. Récit unanimiste, polyphonique, que sa richesse condamne parfois à l'enlisement, mais d'où surgissent des séquences qui nous rappellent qu'Altman est l'un des cinéastes américains les plus doués et les plus inventifs.

LE SECOND ÉVEIL de Margarethe von Trotta

Au lieu de refermer sa porte sur l'ami maudit par la société, on peut peut-être lui ouvrir, l'accueillir, et s'en trouver heureux. C'est ce que Margarethe von Trotta a voulu faire passer dans sa première réalisation. Une femme dévalise une banque avec deux hommes, pour sauver la crèche qu'ils ont créée. Le film est le récit de leur fuite.

LA FEMME GAUCHÈRE de Peter Handke

Le prix Sadoul 1978 a récompensé l'écriture cinématographique d'un homme de littérature. Peter Handke invente une héroïne forte et solitaire, mythe vraiment actuel, et en profite pour montrer des paysages de banlieue célébrés, une vie où il faut être indépendant, où tout se tient par la main, des couleurs et des lumières qui tombent en des endroits qu'on ne sait généralement pas regarder.

LA CARAPATE de Gérard Oury

La grande vadrouille à travers la France déboussolée de 1968 d'un condamné à mort vaguement « facho » (Victor Lanoux) et d'un avocat farfelu (Pierre Richard). Le scénario est agencé comme un mécanisme de Feydeau, il y a d'excellents gags, de brusques flambées de bouffonnerie. Gérard Oury n'a pas honte de chercher à faire rire. On n'a pas honte d'avoir ri.

LE SUCRE de Jacques Rouffio

Il y a quatre ans, une tempête secouait le marché financier du sucre. Perdu dans cette tempête, un épargnant naïf qu'embobine, puis sauve du désastre un charmant aigrefin. Mi-pamphlet, mi-apologue picaresque, le film de Jacques Rouffio séduit par son allégresse féroce, ses plongées dans l'extravagance, et la complicité clownesque de Depardieu, le flamboyant, et de Carmet, l'éberlué.

INSIANG de Lino Brocka

La découverte d'un cinéaste philippin qui, dans un cinéma de grande consommation (300 films par an), imité d'Hollywood et de Hongkong, fait apparaître la réalité sociale d'un sous-prolétariat victime d'une fatalité qu'il récuse et exalte la dignité de la femme. Un humanisme qui rappelle Kurosawa.

LES LUNETTES D'HAROLD LLOYD

Harold Lloyd, l'acteur burlesque aux lunettes et au canotier de petit employé américain, escalade la façade d'un gratte-ciel dans *Monte là-dessus*, de Fred Newmayer et Sam Taylor. Un prodigieux numéro d'acrobaties et d'équilibre instable, après une première partie qui fourmille de gags étonnants : le faux gibet sur le quai de la gare, le tramway qui part dans le mauvais sens. Au même programme, deux séquences de *Hot water* : Harold Lloyd dans un tram bondé avec des paquets et un dindon vivant, une promenade en voiture dévastatrice.

M. G. M., AGE D'OR

Un festival Esther Williams, Fred Astaire, Gene Kelly, Judy Garland, Vera-Ellen, Mitzi Gaynor, Leslie Caron, Cyd Charisse et quelques autres dans les comédies musicales enchantées de l'âge d'or de la M.G.M. : *le Bal des sirènes, la Jolie Fermière, la Belle de New-York, Chantons sous la pluie, Brigadoon, le Magicien d'Oz, la Belle de Moscou, Un Américain à Paris, le Chant du Missouri, le Pirate, Tous en scène, Beau fixe sur New-York, Un jour à New-York, Gigi, les Girls*. Les réalisateurs s'appellent George Sidney, Charles Walters, Gene Kelly et Stanley Donen, Vincente Minnelli, Victor Fleming, Rouben Mamoulian, George Cukor.

LE SAMEDI SOIR DES ANNÉES 30

La première partie d'une très importante rétrospective du cinéma français qui comprend à la fois de grandes œuvres classiques et des films de la production commerciale courante dite de « cinéma du samedi soir ». Pour les années 30, René Clair, Jacques Feyder et Marcel Pagnol voisinent avec *les Cinq Sous de Lavarède, la Garnison amoureuse, Quelle drôle de gosse, Gaspard de Besse, l'Alibi, le Bébé de l'escadron, Jim la Houlette* et *Paris-Béguin*, signés par des « artisans » qui ont eu, souvent, auprès du public populaire, autant de succès que les réalisateurs consacrés par les historiens.

LE CIRQUE DE CECIL B. DE MILLE

La vie et les numéros à sensation d'un gigantesque cirque américain à plusieurs pistes : c'est *Sous le plus grand chapiteau du monde*. Là encore, on n'a jamais fait mieux que Cecil B. de Mille, qui accumulait les péripéties mélodramatiques, les trapézistes, les clowns, les chevaux, les éléphants, et les parades somptueuses. Le « clou » est le déraillement du train qui transporte les cages d'animaux.

LA BIBLE DE KING VIDOR

Sur l'écran géant de la « spaciovision », en 70 millimètres, avec son stéréophonique, un drame biblique où le talent de Vidor apparaît dans l'affrontement de caractères excessifs, et des scènes de bataille d'une stupéfiante beauté. Entre Salomon (Yul Brynner) et Magda, la reine de Saba (Gina Lollobrigida), il y a Jehovah, qui, dans sa colère, détruit le temple où a lieu l'orgie, à Rha-Gon, et qui inspire au roi d'Israël l'étonnant stratagème lui permettant de vaincre les Egyptiens.

Théâtre

MESURE POUR MESURE
aux Bouffes-du-Nord

Comédie d'intrigues et drame passionné. Peter Brook guide les spectateurs dans l'enchevêtrement des sentiments exacerbés, des comportements illogiques, et tout paraît simple. Une fois encore, il rejette tout effet spectaculaire et demande aux comédiens de prendre en charge le spectacle. Tous n'y parviennent pas, mais il y a François Marthouret, Maurice Benichou, Bruce Mayer.

LA PUCE A L'OREILLE
Salle Richelieu

Pour son entrée à la Comédie-Française, Jean Le Poulain tient la grande forme dans le double rôle du mari parfait mais momentanément affligé d'impuissance et d'un garçon d'hôtel ahuri et ivrogne. Michel Duchaussoy, affligé, lui, d'un défaut de prononciation, est absolument parfait. En plus, il y a Feydeau et une mise en scène simple, mais impeccable de Jean-Laurent Cochet.

ZADIG OU LA DESTINÉE
au Théâtre d'Orsay

Ou quand Jean-Louis Barrault a décidé d'accrocher des lampions et des soies chatoyantes aux phrases d'un contre philosophico-drolatique. Un bon anniversaire du sieur du dix-huitième qui fera les joyeux Noëls des familles. Car, sur les rives d'un Euphrate imaginaire, les comédiens, dans cette turquerie, s'amusent.

ZOUC
à Bobino

La prodigieuse générosité d'une grande comédienne qui fait rire sans faire mal, et prend sur elle pour les montrer et les exorciser, les malheurs, les travers et les insignifiances des gens. Elle est une vieille dame ou un bébé, une infirmière ou un malade qui appelle dans le noir, une mère ou un voyou, avec la même vérité.

LES PEINES DE CŒUR D'UNE CHATTE ANGLAISE
au Montparnasse

Au pays des animaux merveilleux, dans la perfide Albion, les comédiens du T.S.E. tissent leur voile élégant d'humour et de mélancolie. Un enchantement à voir et revoir.

NOTRE-DAME DE PARIS
au Palais des Sports

Batailles de rue, tortures, ripailles sous les tours d'une Notre-Dame qui se promène comme un navire entre les flots bleus des lasers, au son des grandes orgues, et Victor Hugo en personne qui vient présenter ses vœux aux gradins du Palais des Sports : la fête à Hossein.

NOUS NE CONNAISSONS PAS LA MÊME PERSONNE
à Édouard-VII

Les plages lumineuses de Tanger, un tremblement de terre qui brouille les lignes de téléphone, Colette Renard un peu fatiguée de mettre des sardines en boîte et les dialogues magiques de François-Marie Banier.

HARLEM ANNÉES 30
au Théâtre de Paris

Danse, divertissement, rythme, beauté, gaieté, ironie, airs connus, vitalité : balade dans un Harlem pour affiches de cabaret et dans un musical exemplaire, un spectacle sublime, superbe, sensationnel.

PIF-PAF
à Essaïon

A quel subterfuge recourir lorsque un inconnu apparemment très excité vous barre la route dans un escalier désert ? Un suspense comique de Philippe Adrien.

POUBELLE-GIRL
aux 400-coups

Florence Georgietti, qui n'a rien du repos du guerrier, qui n'est pas reposante du tout, met en action ses divagations : elle est belle et elle a du chien.

Pour les enfants

Cinéma

Comment conseiller des films pour les enfants ? Ceux-ci ont, en effet, tendance à aimer des horreurs. Il faut dire aussi que les réalisateurs ne pensent pas souvent à eux. Cependant, encore petits, ou adolescents, les jeunes spectateurs pourront voir sans que leurs parents en aient honte, *la Ballade des Dalton* (un bon dessin animé pour Lucky Luke et Jolly Jumper), *Grease* (charme et humour d'un faux univers où règnent John Travolta et Olivia Newton-John), *la Malédiction de la panthère rose* (loufoquerie de l'inspecteur de police Clouseau dans l'espionnage international), *The Last Waltz* (deux heures de rock, le dernier concert du Band), *la Guerre des étoiles*.

KOUNAK, LE LYNX FIDÈLE
d'Agassi Babaian

L'amitié d'un lynx privé de sa mère et d'un garde forestier de la taïga. Les mésaventures de l'animal, enlevé par de méchants chasseurs et vendu à un zoo. Les Soviétiques sont décidément les maîtres du cinéma animalier. Le lynx dressé est étonnant et le film — programmé pendant les après-midi des vacances scolaires — ravira.

FILMS-MANIFESTE

Un « manifeste pour un cinéma auquel les enfants ont droit » dénonce, depuis quelque temps, l'exploitation des enfants consommateurs et l'absence d'une création spécifique. Avec le Centre d'animation du forum des Halles, le comité qui a rédigé ce manifeste propose jusqu'au 1er janvier une sélection de qualité pour les moins de dix ans. *Les Nouvelles Aventures de Pinocchio*, de Luigi Comencini, sont au programme, ainsi que *le Vent*, court métrage canadien de Ron Tunis et Munro Grant, *Hugo et Joséphine*, film suédois de Kjell Greede, *Katia et le Crocodile*, des Tchèques Vera Simkova et Jan Kucera, et, du même pays, *Avez-vous un lion chez vous*, de Pavel Hobl.

Théâtre

Aux Etats-Unis, au Canada, dans les pays de l'Est existent de vrais théâtres pour enfants avec un répertoire, la collaboration de compagnies invitées, grâce à des moyens techniques et financiers réels. En France, à de rares exceptions près, les spectacles sont surtout vendus dans le temps scolaire et peu de compagnies ont la possibilité de louer une salle pendant les fêtes. Et, alors que 1979 sera l'Année internationale de l'enfant, la situation de ce théâtre semble, en France, plus précaire que jamais.

LES DAMES DE JULIETTA JEROME

Le contraire d'une histoire ou encore plusieurs histoires possibles à travers la mystérieuse excursion de quatre femmes vers un gouffre où elles ne trouveront peut-être qu'elles-mêmes. L'humour de Catherine Dasté brise les images toutes faites du merveilleux. L'interférence des récits, le travail musical très élaboré sur le langage, l'imbrication nerveuse des épisodes débusquent le fantastique où il se cache : au cœur du réel.

★ Compagnie de la Pomme Verte du 18 au 30 décembre, au Petit Orsay.

ARTIMON ET PETIT PAUL

Un seul comédien pour l'histoire d'une île, où naît une amitié étrange entre une marionnette minuscule et une vieille demoiselle dinosaure.

Pierre Richards, jongleur, musicien, clown, acrobate, veut donner à l'enfant le double plaisir de s'être fait raconter une histoire et d'en avoir en même temps écrit une partie.

★ Du 22 décembre au 13 janvier, théâtre de la Tanière.

BASTIEN ET BASTIENNE

Avec cet opéra-comique écrit par Mozart à douze ans, la Compagnie Barraud-Krüger ne suit sans doute pas les traces de l'Atelier lyrique du Rhin à la recherche de nouvelles formes lyriques pour l'enfance. Bastien et Bastienne tiennent ici de la porcelaine de Saxe devant une scène à facettes multicolores. La présence de dix-neuf jeunes musiciens du Conservatoire, le style de la commedia dell'arte, apportent beaucoup d'allégresse à cette étrange galanterie enfantine, où plane déjà l'ombre de l'infidélité.

★ Carré Silvia Monfort.

AMANDINE

Dans l'étirement d'un après-midi d'été, une maison solitaire, une fenêtre, une petite fille, des chats, un jardin sage et un jardin fou. Le conte de Michel Tournier, à égale distance de Colette et de Lewis Carroll rend admirablement compte de l'univers magique des vrais fantasmes de l'enfance, où l'angoisse et la sensualité ont leur part. Avec une musique résolument moderne, un décor très fluide de voiles, où jouent les ombres et les lumières, le spectacle de Bruno Castan explore poétiquement le non-dit de la préadolescence.

★ Théâtre oblique.

Musique

DUTILLEUX
par Rostropovitch

Dans certaine trêve des fêtes, où la musique « sérieuse » cède presque partout la place à sa petite sœur, l'opérette, Rostropovitch prend le contre-pied des usages : il y a deux ans, il dirigeait une inoubliable *Dame de pique ;* cette année, il choisit ce moment pour rendre hommage à Charles Münch et donner la première audition de l'œuvre qu'il a commandée à Henri Dutilleux.

La présence de Münch sera partout dans ce programme interprété par un de ses orchestres préférés, le National de France, avec l'*Ouverture du Carnaval romain* et le *Concerto* de Ravel, où l'on retrouvera sa chère interprète, Nicole Henriot, et la *Deuxième Symphonie* de Brahms, dont Luben Yordanoff a raison de dire que Münch la dirigeait comme personne. Et puis Dutilleux, dont le grand chef disparu il y a dix ans a été de tout temps le champion acharné. *Timbres, espace, mouvement* est né de la fascination que le Van Gogh de *la Nuit étoilée* exerce sur le musicien ; il y exprime dans son langage secret et subtil les impressions qu'il ressent devant ces expériences visuelles exceptionnelles, et en particulier l'« effet de déroulement quasi cosmique ».

L'OPÉRETTE
musique de Noël ?

Ce n'est pas la musique religieuse ou légendaire qui domine les dernières semaines de l'année (on pourra cependant entendre le *Requiem* de Duruflé et deux cantates de Bach plus gaies le 22 décembre, à Saint-Germain-des-Prés), mais une musique étourdissante et sans arrière-pensées pour chasser les soucis : l'opérette est traditionnellement la reine des théâtres. On en entendra de toutes sortes : *la Belle de Cadix*, de F. Lopez (Marseille, du 23 au 26 et du 29 au 1er janvier), *Monsieur Carnaval*, d'Aznavour (Nantes, les 23, 27-31), *le Corsaire noir*, de Maurice Yvain (Bordeaux, du 22 au 25 et du 29 décembre au 1er janvier), *Cavalcade*, de R. de Fragny (Nantes, du 23 au 26 et du 28 au 31), *les Folies parisiennes*, d'après Offenbach (Rouen, du 23 au 25 et du 27 au 1er), *la Belle Hélène*, mise en scène par Erlo (Lyon, les 23, 24, 25, 27, 28), sans oublier *les Cloches de Corneville* (du 21 au 24), alliées à *Rose de Noël* (du 28 au 31), chez nos voisins de Liège, tandis qu'à Toulouse on retrouvera l'étourdissante *Veuve joyeuse*, dans la belle présentation rigoureuse, non sans arrière-pensées celle-là, de J.-Cl. Auvray (du 20 au 25 et du 28 au 2).

Mais à Paris, la salle Favart sera pleinement dans sa tradition en reprenant la merveilleuse *Véronique*, de Messager, fine et malicieuse comme du Marivaux, où la musique va plus loin que l'amusante intrigue, presque du côté de Mozart, *Le Petit Ane*, le *Duo de l'escarpolette*, la *Lettre de Véronique*, bourdonneront à nouveau dans des têtes heureuses. Souhaitons que l'interprétation soit digne d'une œuvre aussi souverainement élégante, dans une mise en scène de Jean-Laurent Cochet et sous la direction de Pierre Dervaux (les 22, 23, 27, 28, 30 et 31 décembre).

Danse

LE KIROV
de Giselle à Paquita

Ce n'est pas une mais cinq *Giselle* que présente le Kirov au public parisien : cinq distributions, cinq approches différentes qui, toutes, savent préserver la poésie fragile du ballet et sa fraîcheur naturelle.

Si *Giselle*, défiant le temps, est aujourd'hui le ballet le plus dansé dans le monde entier, c'est qu'il cristallise dans ses formes les plus parfaites toute l'esthétique du ballet romantique : clair-obscur du livret inspiré de Heine (opposition du réel et du spirituel), une musique d'Adolphe Adam qui soutient constamment l'action et suggère le climat par l'emploi du leitmotiv, et une chorégraphie de Jules Perrot et Coralli, où le style des pas convient exactement aux situations et aux sentiments exprimés.

Giselle disparut du répertoire de l'Opéra en 1863. Mais les Russes en ont fait un de leurs spectacles de prédilection, la pierre de touche de leurs ballerines. A chaque représentation, le public attend la recréation de *Giselle ;* mais le miracle ne se produit pas toujours. Il suppose une intériorité de l'héroïne, une entente parfaite avec son partenaire et la participation attentive et délicate du corps de ballet. On trouve tout cela au Kirov.

Le deuxième programme présenté par la troupe de Leningrad est composé de trois extraits de grands classiques. C'est un véritable enchantement. Le ballet des *Sylphides* (Fokine - Chopin), si souvent banalisé par une interprétation mécanique, retrouve ici toute sa grâce un peu nostalgique. Il a été remonté par le grand professeur du Kirov, Agrippina Vaganova, avec une grande délicatesse. C'est un bijou romantique.

Le deuxième acte du *Lac des cygnes* irradie de lyrisme. Quant au grand divertissement de *Paquita*, entièrement reconstitué, c'est un régal, une fête de la danse où chaque danseuse peut mettre en valeur sa personnalité dans une suite de variations éblouissantes.

Oleg Vinogradov, directeur de la danse au Kirov, a tenu à présenter *Notre-Dame de Paris*, de Roland Petit. Ce ballet dramatique permet à la troupe de montrer ses possibilités dans une chorégraphie plus moderne. Elle met surtout en valeur les multiples registres d'interprétation de Galina Mezentseva, l'étoile montante du Kirov.

Enfin, le hasard veut que *le Lac des cygnes* soit dansé à la fois par le Kirov de Leningrad au Palais des congrès et, à l'Opéra de Paris, par deux transfuges du même Kirov, Nathalia Makarova et Rudolf Noureev.

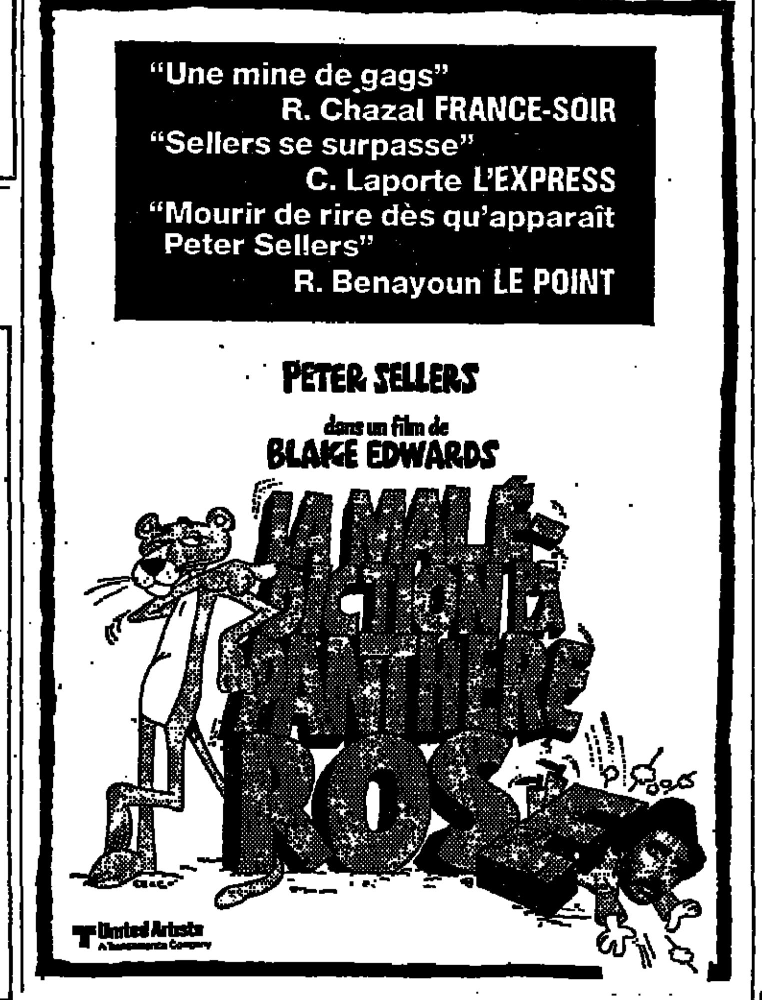
★ *Giselle*, les 27, 28, 31 décembre, 1er janvier.

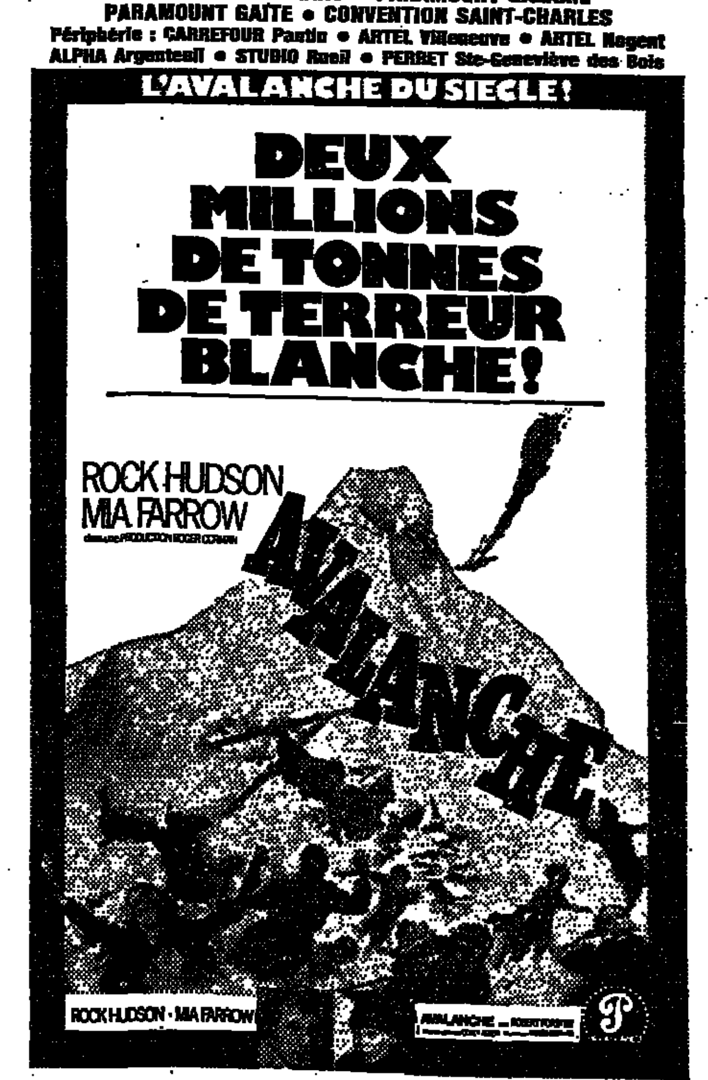
★ *Les Sylphides, Paquita, le Lac*, les *14, 25, 26, 29, 30 décembre, 2 janvier*.

★ *Notre-Dame de Paris*, les 20, 21, 22, 23 décembre.

★ *Le Lac des cygnes*, à l'Opéra de Paris (27, 30 et 31 décembre).



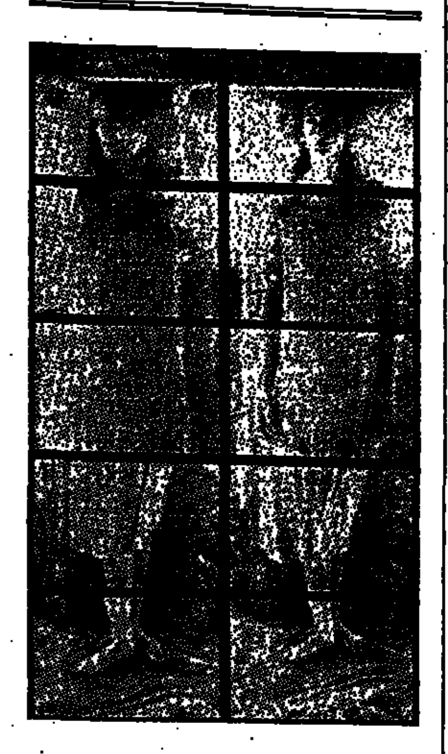




Musique

Danse

Photo



MARIE-LAURE DE DECKER

à la FNAC-Montparnasse

En 1976, Marie-Laure de Decker a rapporté du Tibesti, où elle était en reportage pour l'affaire Claustre, une série de portraits de rebelles tchadiens. Elle les expose actuellement à la FNAC-Montparnasse sous un titre fervent, « Pour le Tchad ». Sa vision s'approche de celle de Raymond Depardon, autre reporter de l'agence Gamma, qui a publié un travail analogue sur le Tchad. Les rebelles sont d'abord pris pour des êtres humains : ils ont des armes entre les mains, mais ils jouent avec leurs enfants, ils sourient à l'objectif. Ils font un feu de camp au bas des Rocheuses, ils construisent un abri, comme un ventre de baleine, en plantant des pieux recourbés dans la terre et en les recouvrant de couvertures tressées. Marie-Laure de Decker les fait poser un à un devant un drap tendu, pourquoi pas devant la pierre nue ? En simulant un studio en décor naturel, elle se place indirectement dans le cadre, souligne sa présence d'Européenne et casse la fausse vérité du reportage. On voit des visages noirs entourés de linges blancs, on voit de beaux visages.

Le regard s'éloigne, prend à distance les manœuvres et les assemblées où l'on prépare le combat. Les révolutionnaires ne sont plus que des silhouettes découpées en haut d'une colline, qui brandissent leurs fusils. Un lot de petits soldats dans la vitrine du magasin de jouets. Marie-Laure de Decker prend même le risque de la beauté : un peu d'eau sous une arche de pierre, un corps se baigne. Les enfants jouent dans le soleil en se pendant aux feuilles des palmiers. Enfin l'image de la lutte n'est pas un espace à part, aux respirations saccadées, où seule la violence est le signe de la vie.

DAVID SEIDNER

à la Remise du Parc

La Remise du Parc choisit d'exposer un jeune photographe de vingt et un ans totalement inconnu : du premier coup d'œil, quand on entre dans cette galerie, on voit quelque chose de différent. Décentrées, les photos sont coincées entre la découpe triangulaire de deux plaques de verre. Impression tranchante : le verre se répète dans les photos, comme constante de matière, comme obsession. Le point de départ est une photographie en pied, généralement une jeune femme aux pieds nus, un sein parfois dégagé d'une robe longue élégante et simple, les pieds sur du parquet, du sable, et quelque plaque de verre cassé. Il y a déjà dans cette prise de vues une maîtrise de la lumière sur le corps. Une photo rappelle le plan du cadavre de Shelley Winters dans *la Nuit du chasseur*, quand ses cheveux flottants se mélangent aux algues : la femme est couchée, les yeux *fermés*, des *débris* de verre jonchent sa poitrine qui transparaît d'une veste d'homme, et tous ses vêtements semblent fuir son corps, horrifiés par la mort.

David Seidner photographie ses amies et ses amis dans son appartement, à Paris ou à Los Angeles : la danseuse Lucinda Child, John Cage, Merce Cunningham. Quand il fait leur portrait, avec la précision topographique d'Avedon, il révèle le grain, le poil, tout sillon de la peau. Mais il ne s'en tient pas à l'évidence photographique, à la rapidité chimique du développement. Il recadre ses photos et les accole en bandes, par fragments imperceptiblement décalés, qui découpent et « bougent » le corps. Il y a dans ce tripotage soigné de la matière photographique une recréation intéressante.

★ 2, impasse des Bourdonnais, Paris (1er).

Jazz

LIBRES PARCOURS

au Théâtre du Ranelagh

Les « Libres parcours » jazz organisés par Maurice Cullaz et retransmis sur France-Culture ont quitté le Nouveau Carré pour le Théâtre du Ranelagh. Il n'y a pas si souvent de la musique de jazz dans le seizième arrondissement... Pourtant, dans un quartier presque exclusivement résidentiel où il ne se passe pratiquement rien sur le plan culturel, la musique afro-américaine a trouvé un lieu exceptionnel : le Théâtre du Ranelagh, avec ses superbes parois en chêne massif sculpté, possède une acoustique incomparable. A l'avant-veille de Noël, il accueillera des artistes de blues et de gospel. A part l'harmoniciste Sugar Blue qu'il n'est plus besoin de présenter et la pianiste-chanteuse Lavelle Mac Kinn Duggan qui s'affirme comme une des plus grandes chanteuses de sa génération, on pourra applaudir le duo vocal Johnny et Edna très à l'aise dans le répertoire classique du rhythm and blues et dans les standards de la musique *soul* d'aujourd'hui. Mais l'attraction du jour sera la venue des Stars of Faith, un ensemble vocal très populaire à travers le monde depuis que la chanteuse Marion Williams, une reine du gospel, les a dirigés. Une semaine plus tard au même endroit, un autre libre parcours recevra le grand orchestre du trompettiste Jean-Lou Longnon, le plus brillant trompette français de sa génération, et une récente découverte de Maurice Cullaz, un chanteur de blues moderne à l'allure et au style très particuliers, typiquement californiens, Ibycus.

★ Les samedis 23 et 30 décembre, à 17 h. 30, au Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes.

BLUES NOIR ET « COOL » BLANC

à la Chapelle des Lombards

Depuis qu'il a commencé sa carrière au sein du groupe familial, les Southern Travellers, Luther Allison a beaucoup donné au blues. Originaire de l'Arkansas, il a naturellement électrifié son style lorsqu'il a émigré à Chicago, la capitale du blues moderne. Son talent de chanteur et sa grande rapidité d'exécution à la guitare ont mis beaucoup de temps pour s'imposer, et Luther Allison a trop souvent été considéré comme un B.B. King au petit pied. Pourtant, le contact qu'il sait établir avec le public, son côté provocateur, son humour corrosif et sa volonté d'affirmer le blues comme une dynamique de l'existence plutôt que comme une expression mélancolique lui sont personnels.

Depuis qu'il a compris qu'il fallait utiliser les circuits de distribution de la scène du rock pour gagner sa vie décemment, Luther Allison est apparu sur la côte Ouest aux côtés de Carlos Santana, Mick Taylor, Johnny Winter, a enregistré une bande avec Mick Jagger et Ron Wood, et il assurera la première partie de la prochaine tournée de Dylan. Dans l'intimité d'un club parisien, il jouit d'une autre sécurité : celle d'être compris et entendu comme un authentique porteur de la tradition du blues noir. Précédant Allison, sa fureur et sa chaleur, la trompette de Chet Baker, pionnier du style « cool » blanc des années 50, véritable « cas social » du jazz, est déchirante de lyrisme et de timidité. L'expérience qui consisterait à suivre les deux concerts le même soir est unique, tant il est rare de rencontrer des expériences si opposées dans le même lieu.

★ Chet Baker, à 20 h. 30, et Luther Allison, à 23 h. Jusqu'au 31 décembre à la Chapelle des Lombards.

QUATRE CONCERTS-RENCONTRES AVEC LE COHELMEC

Le Cohelmec Ensemble, composé de Jean-François Canape, Jean Cohen, Jean-Louis et François Mechali, possède ce qu'on pourrait appeler un port d'attache, un lieu de concerts où ils sont chez eux, la Péniche, une embarcation située sur le canal Saint-Martin. Bien souvent, ils s'en éloignent, comme cette fois où ils vont présenter une série de quatre concerts-rencontre au Théâtre de l'Est parisien. Au cours de ces soirées, le Cohelmec se promènera à travers les différentes époques de la musique de jazz. Le programme ne sera jamais fixe, mais c'est l'intervention et la réception du public qui donnera à chaque concert une couleur différente.

★ Les 26, 27, 28, 29 décembre, à 20 h. 30, au petit TEP.

STEVE LACY REÇOIT

à Campagne-Première

Le saxophoniste soprano Steve Lacy, qui réside en France et qui est considéré par ses collègues américains comme un compositeur de grande autorité ainsi que comme un maître d'un instrument pourtant ingrat, s'est prêté au cours de sa carrière à une multitude d'expériences. Il a invité les musiciens contemporains avec lesquels il possède des affinités à venir jouer à Paris avec lui. Ainsi, pendant plus de dix jours, il offrira chaque jour une tonalité et une recherche nouvelles. C'est la première fois qu'une aventure semblable est tentée à Paris par un musicien de cette envergure, avec des hôtes aussi innovateurs qu'Albert Mangelsdorff, Derek Bailey, Richard Teitelbaum, Michael Smith, Michel Portal, Takahisa Kosugi, etc.

★ Du 21 au 31, à 22 h., au Théâtre Campagne-Première, et le 31 également, à 20 h. 30, en même temps qu'une fête brésilienne, pour célébrer la nouvelle année.

RADIO FRANCE

à Ris-Orangis

Pendant près de dix heures d'affilée, Radio France présente à Ris-Orangis un véritable festival de jazz français, ce qui est une bien trop rare initiative. Les formations semblent avoir été programmées sur la base de l'expression improvisée contemporaine et sur la notoriété des artistes, parmi les meilleurs dans ce pays, c'est-à-dire : François Jeanneau et son Quintet, le trio Texier-Lockwood-Capon, le Quintet de Didier Levallet, le Cohelmec avec Joseph Traindl. Un drame musical instantané. Newtone Experience, le duo Mas-Alvim, Michel Portal et Bernard Lubat avec Beb Guerin, Léon Francioli, etc.

★ Le 30 décembre, à la Maison Robert-Desnos de Ris-Orangis, de 14 h. à 24 h.

ARCHIE SHEPP

au Totem

Il devient presque impossible de suivre la carrière et les humeurs créatrices d'Archie Shepp tant celui-ci se produit en concert et enregistre. A la veille de Noël, sortent deux albums, l'un violent et passionné enregistré à Paris en public (Sun Records), l'autre serein et mélodieux en Italie (Body & Soul-Horo) et il y en a probablement d'autres qui sortent en Allemagne, au Japon, partout où Shepp se promène et dont nous n'avons pas, faute de distribution, connaissance. A la fin du mois, l'insaisissable Shepp fera une halte pour cinq concerts.

★ Du 26 au 30 décembre, à 21 h., au bar Totem du Stadium.

LES CHEVALIERS DU TEMPLE

Rue des Rosiers

En plein cœur du vieux quartier de la rive droite, rue des Rosiers, le jazz attend le promeneur nocturne dès que les boutiquiers s'endorment. On écoutera, dans l'ordre : André Condouan et Jean Rabeson (25), Lageniou Parkson et Gene Ghee (26 et 30), Marilyn Johnson (27 et 29), Jacky Samson et Loulou Laguerre (28 et 31).

JOE NEWMAN

au Méridien

On connaît bien Joe Newman pour l'avoir souvent applaudi dans l'orchestre de Count Basie. On peut l'entendre désormais dans l'intime atmosphère du cabaret, en quintette, chaque jour (Noël et Saint-Sylvestre compris).

« MAINSTREAM »

au Petit Journal

Le restaurant est ouvert pour tous ceux qui aiment le jazz traditionnel ou « mainstream ». S'y trouveront successivement : le Watergate Seven (27), le Little Julia Quintet (28), l'Irakli Jazz Band (29), le Ramelle Conrad Quartet (30). Fermé le 31.

« SOUL »

au Riverbop

Du 26 au 31 inclus : « Funk Family and Friends. » Trois musiciennes solaires : Sharon, Rosalind et Nano qui chantent et qui jouent en compagnie de Vic et d'André une forme originale de « soul music ». Un spectacle de fête dans un espace tout récemment réaménagé.

Variétés

INGRID CAVEN

au Théâtre 347

Cet été au Pigall's, Paris est tombé foudroyé d'amour pour Ingrid Caven, et la voilà revenue sur une vraie scène avec les mêmes chansons de violence, avec son ironie perverse et sa séduction, avec la sauvagerie sophistiquée de sa voix. Star-symbole de la nouvelle Allemagne, Ingrid Caven joue sur les multiples reflets de sa peur et de ses désirs.

ANNA PRUCNAL

au Forum des Halles

Venue du théâtre et du cinéma, Anna Prucnal se jette à corps perdu dans ses passions, ses enthousiasmes, son humour burlesque. Elle se déguise en vamp rigolote, elle est une enfant-clown aux yeux graves qui chante l'éternelle blessure de l'exil.

CATHERINE SAUVAGE

au Petit TEP

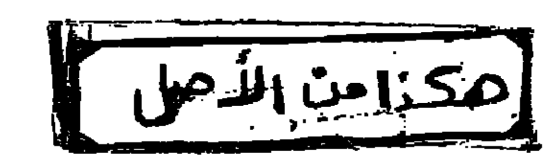
Catherine Sauvage est aussi une comédienne. Elle chante Léo Ferré (il s'agit ici d'une rétrospective) avec le sens de la tragédie exprimée, et une franchise qui n'exclut pas la pudeur. Elle passe, identique à elle-même et aux années de la grande chanson qui l'a faite et qu'elle continue à sauver.

JULIETTE GRÉCO

à l'Athénée

On lui a fait beaucoup de mal en voulant la momifier vivante. Elle mérite mieux qu'un rangement aux rayons de la nostalgie, elle cherche toujours, elle trouve encore, des poèmes sombres, doux, drôles ou scandaleux, chantés de manière à toucher juste.

DEUX MILLIONS DE TONNES DE TERREUR BLANCHE!



Expositions

La plupart des musées nationaux seront fermés les 25 décembre et 1er janvier.

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). — Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim. de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche. (Le 25 décembre, de 15 h. à 22 h.)

JOAN MIRO. Dessins (œuvres antérieures à 1960). — Cabinet d'art graphique. — Dessins récents. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 1er janvier.

ATELIERS D'AUJOURD'HUI 11 : Louis Carmell et Alain Lestié (deux artistes de Bordeaux). Jusqu'au 1er janvier.

SOUVENIR DE MARCOUSSIS (4e étage). Jusqu'au 15 janvier.

LE REGARD DU PEINTRE. Jusqu'au 22 janvier.

MICHAEL SHOW. Jusqu'au 29 janvier.

UNE CERTAINE VISION DU MONDE. Peinture d'handicapés mentaux. — (Foyer du premier sous-sol). Jusqu'au 29 janvier.

Centre de création industrielle

20 000 LIEUX SOUS LES MERS. A la découverte du pétrole en mer. — Forum. Jusqu'au 26 février.

EISENSTEIN, constructeur d'espaces scéniques : Croquis et dessins. Jusqu'au 8 janvier.

LE TEMPS DES GARES (5e étage). Jusqu'au 9 avril.

JOUETS et JEUX. Jusqu'au 8 janvier.

B.P.I.

LES ALINARI. Photographes à Florence, 1852-1920. — Jusqu'au 29 janvier.

LE VIN : Boire avec les yeux, le nez, la bouche et la mémoire. — Jusqu'au 8 janvier.

MUSÉES

LES FRERES LE NAIN. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F. Jusqu'au 8 janvier.

I. MACCHIAIOLI. Peintures en Toscane, 1856-1880. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 janvier.

SECONDES RENCONTRES INTERNATIONALES D'ART CONTEMPORAIN. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 29 janvier.

LE PAYSAGE EN ITALIE AU XVIIe SIECLE. Dessins du musée du Louvre. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 janvier.

CLAUDE LORRAIN. Dessins du British Museum. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Entrée : 8 F ; le dimanche : 4 F. Jusqu'au 15 janvier.

RETABLES ITALIENS DU XIIe AU XVe SIECLE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 janvier.

INDE, CINQ MILLE ANS D'ART. — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F ; sam. : 6 F. Jusqu'au 28 février.

TRESORS DES ROIS DU DANEMARK. — Petit Palais (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 7 janvier.

LES ATLANTES ET CARIATIDES DE PARIS 1850-1930. — L'ATTRIBUTION : Problèmes et méthodes. AUTOUR DE QUELQUES ŒUVRES DU SECOND EMPIRE. — LA RELIGION A CHYPRE DANS L'ANTIQUITE. — Musée d'art et d'essai, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15.

MIRO. Cent sculptures (1962-1978). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F ; gratuite le dimanche. Jusqu'au 14 janvier.

MONTANIER (1946 - 1974). Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 14 janvier.

JEAN CHIEZE. Itinéraire d'un graveur sur bois en France : Vivarais, Provence, Corse, Forez, Alpes, Bretagne, Normandie, Ile-de-France. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 7 janvier.

BARBARA ET MICHAEL LEISGEN : Les écritures du soleil. **NAM JUNE PAIK :** Rétrospective **GIULIO PAOLINI :** Del bello intelligibile. — ARC, Paris, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 janvier.

MA-ESPACE/TEMPS AU JAPON. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 20 h. ; dimanche, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 8 janvier.

LA TRAVERSEE DU TEMPS PERDU. Parcours-spectacles du XIXe siècle — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; dimanche, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 22 janvier.

CHARLES LOUPOT, affichiste. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 5 mars.

FORMES CHINOISES. Centenaire de Victor Segalen, 1878-1919. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (522-23-31). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 11 février.

LOUIS LEYGUE. — A la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf les dimanches et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 28 février.

PASCALE MORICE ET GUADAGNUCCI. Prix Bourdelle 1977. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 14 janvier.

LA RUCHE ET MONTPARNASSE. 1902-1930. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. A partir du 22 décembre.

ART PRECOLOMBIEN DE LA MARTINIQUE. — Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, place du Château (963-00-22). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15. Entrée : 5 F ; le dimanche : 2,50 F. Jusqu'au 12 février.

ARMISTICE ET PAIX, 1918-1978. — Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (551-93-02). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 30 ; dim., de 14 h. à 17 h. 30. Entrée : 4 F. Jusqu'au 15 janvier.

LEOPOLD SEDAR SENGHOR. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 18 février.

L'ESTAMPE AUJOURD'HUI, 1973-1978. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 7 janvier.

FRANÇOIS-VINCENT RASPAIL (1794-1878). — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 4 F. Jusqu'au 29 décembre.

LA CHINE, entre le collodion humide et la gélatinobromure. Photographies anciennes. Bibliothèque nationale. Galerie de photographie, square Louvois. De 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 8 février.

SECRETS D'ELEGANCE : 1750-1950. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 8 F. A partir du 22 décembre.

LA CARTE POSTALE. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F ; dim. : 4 F (gratuite le 18 janvier). Jusqu'au 5 mars.

YVES BRAYER. Cinquante ans de peinture. — Musée Postal, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). De 10 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

HENRY MAURICE CAHOURS. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30 ; dim. de 11 h. à 17 h. 30.

PARIS AU BORD DE L'EAU. Photographies de Gösta Wilander. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40.

LE SPECTACLE ET LA FETE AU TEMPS DE BALZAC. — Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-56-38). Jusqu'au 25 février.

CERAMIQUE CONTEMPORAINE. — Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h. à 20 h. Jusqu'au 27 janvier.

SPLENDEUR DES COSTUMES DU MONDE. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 5 mars.

CENTRES CULTURELS

L'ART DANS LA VILLE - ART DANS LA VIE. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (455-90-55). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 21 janvier.

STAFFAN HALLSTROM. Peintures. — **GOSTA WILANDER.** Stockholm au bord de l'eau. Photographies. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h., samedi et dimanche, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 7 janvier.

MOSAIQUES DE RAVENNE. S.A.D.G., 100, rue du Cherche-Midi (548-53-10). Sauf dim. et fêtes, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 27 janvier.

PICASSO 1970-1972. 156 gravures et leurs 87 états préparatoires. Jusqu'au 11 février. — **CREATIS.** Deux cents photographies. Jusqu'au 14 janvier. — **ROUMANIE.** Jusqu'au 4 février. — Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (278-63-65). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30.

CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ART RUSSE RESTAURES. — Association France-U.R.S.S., 61, rue Boissière (501-59-00). Sauf. dim. de 12 h. à 19 h. ; vend., de 12 h. à 20 h. ; sam., de 10 h. à 18 h. Les mercredis (à 15 h. 30) et les vendredis (à 17 h.), projections de films documentaires sur la restauration architecturale des monuments de l'ancienne Russie. Jusqu'au 30 décembre.

HOMMAGE A ADY. — UNESCO, salle des Actes, 125, avenue de Suffren (577-16-10). Jusqu'au 29 décembre.

RON MARTIN et HENRY SAXE - ROBERT WALKER, BILL JONES, ARDELE LISTER : Reproductions de l'imaginaire. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 10 janvier.

LES JOUETS ANCIENS. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf dim. et lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 janvier.

CENTRE ARTISANAL DE PLANALTINA. Tapis artisanaux brésiliens. — Galerie Debret, 28, rue La Boétie (359-00-03). Jusqu'au 29 décembre.

BOB WILLOUGHBY. Photographies. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (222-22-70). Jusqu'au 13 janvier.

MINES ET MINEURS D'AUJOURD'HUI. Charbonnages de France, 11, avenue Delcassé (563-11-20). Sauf dim., de 10 h. à 18 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 16 février.

GALERIES

LES OBJETS TRANQUILLES. Natures mortes japonaises dix-huitième et dix-neuvième siècle. — Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 13 janvier.

SURIMONOS. Estampes japonaises des dix-huitième et dix-neuvième siècles. — L'Imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 31 janvier.

BALMES - CYNE - LE CLOAREC - RIVIERE - VIELFAURE. Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Décembre - Janvier.

A QUOI BON DES POETES EN UN TEMPS DE MANQUE ? Galerie N. Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 15 janvier.

LA VIE D'AUTREFOIS RACONTEE PAR DES JOUETS. — Salons Ricard, 35, avenue Franklin-Roosevelt. Sauf dim. et fêtes. Jusqu'au 12 janvier.

AMERICAN PRINTS. Jaspers Johns, Ellsworth Kelly, Roy Lichtenstein, R. Rauschenberg, Ad Reinhardt, F. Stella, Cy Twombly, J. Youngerman. Galerie Gillespie de Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 19 janvier.

LES METAREALISTES. Diaz, Garel, Kuper, Leproust, etc. Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 20 janvier.

LE BIAIS. Le lieu-dit, 171, rue Saint-Jacques (033-83-87). Jusqu'au 28 décembre et du 4 au 10 janvier.

GILLES AILLAUD. Hagia Niki ou les travaux de l'été. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 8 février.

BALTHUS. Dessins. — Galerie Claude-Bernard, 7, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 27 janvier.

PATRICK COUSSOT. — Galerie Jean Camion, 8, rue des Beaux-Arts, (633-95-63). Jusqu'au 31 décembre.

DADO. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (033-22-40). Jusqu'au 6 janvier.

DOMOTO. Œuvres sur papier. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 27 janvier.

DOUTRELEAU. Aquarelles et lithographies de Camargue. Galerie Alexandre, 6, avenue Percier (225-43-52). Jusqu'au 6 janvier.

FAVRESSE. Aria de machinas - suite et bee-box. — Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (033-58-79). Jusqu'au 13 janvier.

JACQUES GAUTIER - Objets, sculptures, bijoux, 36, rue Jacob (260-84-23). Jusqu'au 31 janvier.

GEN PAUL (1895-1975). — 21, rue du Bac (261-24-15). Jusqu'au 31 décembre.

MARCEL GROMAIRE. Le printemps de Paris. Tapisseries. — Galerie R.-Four, 28, rue Bonaparte (329-30-60). Jusqu'au 31 décembre.

MICHEL JOURNIAC. Espace cryptique. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 20 janvier.

KOZO. « Graines/Œufs ». Peintures et sérigraphies. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye. Jusqu'au début janvier.

KYUNG-JA SHIM. Galerie P.-Facchetti, 6, rue des Saints-Pères (260-76-22). Jusqu'au 13 janvier.

ELIE LASCAUX. Peintures, dessins, objets. — Galerie L. Leiris, 47, rue Monceau (522-57-35). Jusqu'au 27 janvier.

LUDICUS. Œuvres de Agullo, L. Bec, Blasi, A. Bonnier, Journiac, Kemarrec, Silberman, Topor, etc. — N.R.A., 2, rue du Jour (503-19-58). Jusqu'au 10 janvier.

URS LUTHI. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 13 janvier.

ANNA MARK. — Lucernaire, 53, rue Notre-Dame-des-Champs. Jusqu'au 8 janvier.

JOAN MIRO. Peintures. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 20 janvier.

IGOR MITORAJ. Archéologies. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-81). Jusqu'au 7 janvier.

PAGÈS. La petite peinture de nuit. — Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 30 décembre.

JEAN-LUC PARANT. — Galerie K. Pissarro - C. Duvernois, 59, rue de Rivoli (233-45-17). Jusqu'au 13 janvier.

PARK IN KYUNG. — Galerie Koryo, 8, rue Perronet (222-37-89). Jusqu'au 30 décembre.

PELAYO. Récits allégoriques. Vingt peintures sur papier. — Galerie Bellechasse, 10, rue Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 31 décembre.

JEAN-MARIE POUMEYROL. Peintures, dessins. — Galerie Bijan Aalam, 22, galerie Véro-Dodat (236-26-99). Jusqu'au 14 janvier.

JEAN-MARIE QUENEAU. Peintures récentes. — L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 13 janvier.

ROTH ET RAINER. Duos, duels, etc. — Galerie Bama, 80, rue du Bac (548-87-98). Jusqu'au 13 janvier.

LEOPOLD SEDAR SENGHOR : « Les élégies mineures » illustrées par Vieira da Silva, Hadju, Hartung, Manessier, Soulages, Zao Wou-ki. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 décembre.

MICHEL SABAS. Cheminées Richard Le Droff, 5, rue La Boétie (266-10-27).

GRZEGORZ STANCZYK. Dessins. — L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 13 janvier.

TADINI. — Galerie C, 10, rue des Beaux-Arts (325-10-72). Jusqu'au 12 janvier.

JACK VANARSKY. — Galerie Lacloche, 24, rue de Grenelle (222-74-75). Jusqu'au 15 janvier.

REINE VIRELY. Peintures 1935-1978. — Société générale, 21-23, boulevard Saint-Germain (325-04-86). Jusqu'au 29 décembre.

JAN VOSS. Aquarelles récentes. — Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 25 janvier.

REGION PARISIENNE

ARCUEIL. Peintres témoins de leur temps, du classique au baroque. — Galeries de l'Hôtel-de-Ville, avenue Paul-Doumer (657-11-24, poste 296). Entrée libre. Jusqu'au 3 janvier.

BEAUVAIS. Beauvais et la tapisserie : de Caron à Vasarely. — Galerie nationale de la tapisserie, rue Saint-Pierre (448-29-93).

MONTREUIL. Fil : S. Hicks, D. Graffin, J. Melin. — Centre des expositions, esplanade B. Prachon (858-91-82). Jusqu'au 10 février.

NANTERRE. Le ciel arabe. — Maison de la culture, 7, avenue Pablo-Picasso (721-22-25). Jusqu'au 14 janvier.

PONTOISE. Camille Pissarro, gravures : « Pontoise, ses rues, ses marchés, sa campagne ». — Hommage à Ludovic Piette : 1821-1978 — Hommage à Charles-François Daubigny : 1817-1878. Musée, 4, rue Lemercier (031-93-00). Jusqu'au 8 février.

SAINT-DENIS. Marc Saint-Saëns, tapisseries, peintures, dessins. — Musée municipal d'art et d'histoire. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. ; dim., de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 21 janvier 1979.

SAINT-MAUR. Salon 1978 de la Société des artistes du Val-de-Marne. — Musée, 5 ter, avenue du Bac, à La Varenne (283-41-42). Sauf mardi et jours fériés, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 14 janvier.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Eloge du petit format : peinture, sculpture, dessin (collection P. Bourut). — Musée Véra, Jardin des Arts, place A.-Malraux (973-73-73). Sauf mardi et jours fériés, de 14 h. à 19 h. Sam. et dim., de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 29 janvier.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier, objets. — Centre culturel municipal J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Jusqu'au 4 février.

EN PROVINCE

CHARTRES. Yves Lévêque. — Musée. Jusqu'au 2 janvier.

GRENOBLE. Christo : The running fence. — Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 15 janvier. — L'espace du temps : l'abstraction des années 50 en France. — Maison de la culture (25-05-45). Jusqu'au 23 décembre.

LAVAL. Robert Tatin. — Musée du Vieux-Château (53-39-89). Jusqu'au 10 janvier.

LILLE. Patrick Fleury : les arts de la lumière I « Espace VIII ». — Musée de l'hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie (51-02-62). Jusqu'au 30 décembre.

LYON. Giorgio Morandi : estampes originales. — Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (28-07-66).

MARCQ-EN-BARŒUL. Braque. — Septentrion. Fondation Provost (78-30-32). Jusqu'au 21 janvier.

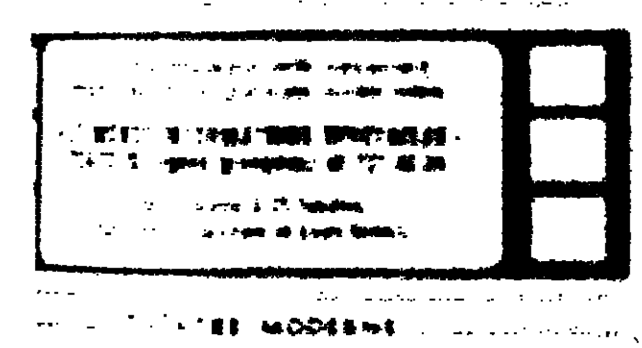
METZ. La vie quotidienne en Egypte chez les artisans de pharaon. — Musée, 2, rue du Haut-Poirier (75-10-18). Jusqu'au 28 février.

NANTES. L'homme et son corps dans la société traditionnelle. — Château des ducs de Bretagne, 1, place Marc-Elder (47-18-15). Jusqu'au 12 février.

NICE. Festival Inde : scènes musicales de l'Inde, miniatures de 1590 à 1860. — Musée des beaux-arts Jules-Chéret, 33, avenue des Baumettes (88-53-18). — L'Inde vue par Claude Sauvageot. Photographies. — Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (85-63-23). Jusqu'en avril 1979.

RENNES. L'école de Pont-Aven dans les collections publiques et privées en Bretagne. — Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile-Zola (30-59-66). Jusqu'au 31 décembre.

LES SABLES D'OLONNE. Maîtres européens de la gravure des quinzième et dix-huitième siècles (collection A. Wittert, de l'université de Liège). Gaston Chaissac. — Musée de l'abbaye Sainte-Croix (32-01-16). Jusqu'au 4 janvier.







Théâtres

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), le 21, à 20 h. 30 : Samson et Dalila ; le 20, à 20 h. ; les 22, 23, 26 et 27, à 19 h. 30 : le Lac des cygnes.
SALLE FAVART (742-59-69), le 22, à 20 h. ; les 23 et 27, à 19 h. 30 : Véronique.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 20, 22, 24, 25 et 27, à 20 h. 30 : les 23, 26 et 27, à 14 h. 30 : la Puce à l'oreille ; les 21, 23 et 26, à 20 h. 30 : Six personnages en quête d'auteur ; les 20 et 25, à 14 h. 30 : la Jalousie du barbouillé ; les Fourberies de Scapin ; le 24, à 14 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Jeu de l'amour et du hasard.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre, les 20, 21, 22 et 23, à 20 h. 30 : le 24, à 15 h. (dernière) : le Cercle de craie caucasien. — Gémier, les 20, 21, 22 et 23, à 20 h. 30 (dernières) : Bernard Haller (Salmigondivers).
ODEON (325-70-32) (L. soir), 19 h. 30, mat. lundi à 15 h. : la Trilogie de la villégiature.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : Fugue en mineur (e).
T.E.P. (797-96-06), le 20, à 20 h. 30 (dernière) : Quand je serai petit.
PETIT T.E.P. (636-79-09), les 20, 21, 22 et 23, à 20 h. 30 : Catherine Sauvage ; les 26 et 27, à 20 h. 30 : Cohelmec Ensemble (concert).
CENTRE POMPIDOU (277-11-12) (Ma.), débats, le 20, à 18 h. 30 : les Almanachs ; à 20 h. : Design et consumérisme. — Musique, tous les jours, à 15 h., 16 h. 30 et 18 h. : le Diatope, de Xénakis. — Cinéma, le 22, à 18 h. : Oppression des femmes dans le monde ; Films sur Michael Snow.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00) (D., L.), 20 h. 30 : Rose de Noël.
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24) (D., L.), 18 h. 30 : Colombaioni ; les 20, 21, 26 et 27, à 20 h. 30 : la Maison des cœurs brisés ; les 22, 23, 24, à 20 h. 30 : Maria Maria.
CARRE SILVIA MONFORT (745-31-43), Jardin d'acclimatation (L.), les 20, 22, 23, 24, 25, 26 et 27, à 15 h. ; les 20, 21, 22, 23, 24, 26 et 27, à 18 h. 30 : Cirque Gruss à l'ancienne. — Théâtre du Jardin (D., L.), 14 h. 15 : Bastien et Bastienne.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 45 : Délire à deux, 23 h. : Davily ; sam., 17 : Marc Noisée.
ANTOINE (208-77-71), 20 h. 30, mat. dim., et le 25, 15 h. : le Pont japonais.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (Mar.), 20 h. 30, mat. le 25, 15 h. : Mon père avait raison.
ATELIER (606-49-24), Mer., J., V., S., 18 h. 30 : Un homme à la rencontre d'A. Artaud ; (L.), 21 h., mat. Dim., 15 h. : la Culotte.
ATHENEE (073-27-24) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30: le Grand Feu.
BIOTHEATRE (261-44-16) (L. soir), 20 h. 30, mat. le 25, 15 h. 30 : La Crique.
BOUFFES-PARISIENS (073-87-94) (L. soir), 21 h., mat. dim. et le 25, 15 h. : le Charlatan.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : la Sœur de Shakespeare ; Théâtre de l'Epée-de-Bois (808-39-74) (D., L.), 20 h. 30 : Madras ; Théâtre de la Tempête (328-38-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : la Vie est un songe. ; Atelier du Chaudron (328-97-04), V., S., 20 h. 30, dim., 16 h. : Sens.
CHAPITEAU TRETEAUX DE FRANCE, aux Halles (L.), 20 h. 45: les Trois Mousquetaires.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre, jusqu'au 23, 21 h. : Latin American Trip ; Resserre, jusqu'au 23, 21 h. : Tristan et Yseult.
COMEDIE-CAUMARTIN (073-43-41) (J.), 21 h. 10, mat. dim., 15 h. 10 : Boeing-Boeing.
DAUNOU (261-69-14) (J.), 21 h., mat. dim. et le 25, 15 h. : Ulysse au pays des merveilles.
EDOUARD-VII (073-67-90) (L. soir), 21 h., mat. le 25, 16 h. : Nous ne connaissons pas la même personne.
ESSAION (278-46-42) (L.), 18 h. 30 : Œuvre (dern. le 23) : 20 h. 30 : Pif-Paf ; 22 h. : Abraham et Samuel ; II, 20 h. 30 : le Chant général ; 22 h. 15 : Un certain plume.
FONTAINE (874-82-34) (le 25), 21 h.: Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie, la vie qu'on vit.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 15 : la Surface de réparation.
HUCHETTE (326-38-99) (le 25), 20 h. 30 : la Leçon ; la Cantatrice chauve.
IL TEATRINO (322-28-92) (D., L.), 21 h. : Louise la pétroleuse.
LA BRUYERE (874-76-99) (L. soir), 21 h., mat. le 25, à 15 h. : les Folles du samedi soir.
LUCERNAIRE (544-57-34), le 25 — I, à 18 h. 30 : Chair chaude ; 20 h. 30 : la Shaga ; 22 h. : Carmen city. — II, à 18 h. 30 : Une heure avec Rainer Maria Rilke ; 20 h. 30 : Fragments ; 22 h. 15 : Acteurs en détresse.
MADELEINE (265-07-09) (L. soir), à 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. et le 25, à 15 h. et 18 h. 30 : le Préféré.
MARIGNY (256-04-41) (J., L. soir), à 21 h., mat. dim. et le 25, à 15 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
MATHURINS (265-90-00) (L.), à 20 h. 45, mat. dim., à 15 h. : Changement à vue.
MICHEL (265-35-02), à 21 h. 15, mat. dim. et le 25, à 15 h. : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (L. soir), 21 h., mat. dim. et le 25, à 15 h. : *Les papas naissent dans les armoires.*
MONTPARNASSE (320-89-90) (L. soir), à 21 h., mat. sam. à 17 h., dim., à 15 h., le 25, à 16 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J.) à 21 h., mat. sam. à 15 h., le 25, à 18 h. 30 : Apprends-moi Céline.
OBLIQUE (355-02-94), le 23, à 14 h. 30, le 26, à 17 h. : Amandine.
ŒUVRE (874-42-52) (L.), à 21 h., mat. dim., à 15 h. : les Aiguilleurs.
ORSAY (548-38-53). — I, les 20, 23, et 24, à 20 h. 30 ; le 25, à 18 h. 30 : Crénom ; les 20, 22 et 26, à 20 h. 30 : le Dépeupleur. — II, les 22, 23 et 26, à 20 h. 30 : Harold et Maude ; les 20, 21 et 24, à 20 h. 30 ; le 25, à 18 h. 30 : Zadig.
PALACE CROIX-NIVERT (734-52-21), à 20 h. : Rocky horror show.
PALAIS ROYAL, 20 h. 30, mat. dim. et le 25, à 15 h. : le Tout pour le tout.
PALAIS DES SPORTS (532-41-29) (L.), à 20 h. 30, mat. sam., à 15 h. 30, dim., à 14 h. 30 et 18 h. : Notre-Dame de Paris.
PENICHE (205-40-39) (D., L.), à 20 h. 30 : Naïves Hirondelles.
PLAISANCE (320-00-06), à 20 h. 30 : Tête de Méduse.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h., sam. et dim. 20 h. 30 et 22 h. 15 : le Premier.
PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Eve des Amériques.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (J.), 20 h. 45, mat. dim. et le 25, 15 h. : Attention ! fragile.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir., L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Fleurs de papier.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h. 45, le 23 à 22 h. 30 : Il était la Belgique... une fois.
THEATRE-EN-ROND (387-88-14) (L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Si tout le monde en faisait autant.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. 30 : le Pompier de mes rêves.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : l'Echange ; (J., D., L.), 18 h. : Punk rats.
THEATRE 13 (589-05-99) (D. soir, L., Ma.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Bel comme un ange.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Crime à la clef.
TROGLODYTE (322-02-87) (D., L.), 22 h. : 1848, la République de Pierre Dupont.
VARIETES (233-09-92), 20 h. 30, mat. dim. et le 25, 15 h. : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtre

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : la Femme rompue.
LES BLANCS-MANTEAUX (887-97-58) (D. et le 25), I, 20 h. 30 + rep. except. le 24 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : la Tour Vandenesle ; 22 h. 30 : A force d'attendre l'autobus. — II, 20 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage ; 22 h. 30 : A. Valardy.
LA BAIE DE NAPLES (233-10-78), 20 h. 15 : Dupecnot à Paris ; 21 h. 15 : La mordue signe ; 22 h. 30 : J.-B. Falguière, Ph. Bonnier.
AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Pas la bouche pleine ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D. et le 25), I, 20 h. 30 : Popeck ; 22 h. : Soigne tes ecchymoses, Gervaise. — II, 22 h. 30 (sauf le 23), 20 h. 45 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h., mat. le 24 à 17 h. : le Bonbon magique ; 22 h. : la Dame au slip rouge.
CAFE-THEATRE DE L'ODEON (329-70-53) (D., L.) : Une heure avec Lorca, Cervantès, Neruda.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : Pierre Louki ; 21 h. : le Gros Oiseau.
DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : Roméo et Georgette ; 22 h. 15 : France Léa.
FANAL (233-91-17) (le 25), 19 h. 30 : Béatrice Arnac ; 21 h. 15 : le *Président.*
LE MANUSCRIT (887-82-60) (D.), 19 h. 45 : En scène pour le un ; 21 h. : Paris-Munich.

LES PETITS PAVES (607-30-15) (Ma.), 21 h. 15 : Débordés par la base ; le 24, 21 h. : B. Sauvans, J. Aveline, Compte de Noël, folk irlandais.
LE PLATEAU (271-71-00) (D.), 20 h. 30 : Tout simplement ; 22 h. : Good Day.
POINT-VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol ; 21 h. 30 : Balade de saisons ; 22 h. 30 : Alors, heureuse ?
LE SELENITE (033-53-14), les 22, 23, 24, 19 h. : Edith et Dathia. — I (Ma.), 20 h. 30 : Mephisto's Comedix ; 22 h. : Rictus, le make-up des rongeurs.
LA SOUPAP (278-27-54) (D., L., Ma.), 19 h. 30 : Chansons de femmes ; 21 h. : le Pourquoi des choses.
LE SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
THEATRE DES QUATRE-CENTS-COUPS (329-39-69) (D. et le 25), 20 h. 30 : Le fromage blanc s'est évanoui ; 21 h. 30 : By Bye Baby ; 22 h. 30 : Poubelle girl.

Dans la région parisienne

BURES-SUR-YVETTE, M.J.C., le 21, 21 h. : Tempête pluriel.
CHAMPIGNY, Centre des loisirs, les 20, 21, 20 h. 45 : les Pauvres Gens ; le Soleil dans la tête ; le 22, 23 h. : Caméléon (jazz).
CLAMART, C.C. J. Arp, le 23, 20 h. 30 : les Petits Chanteurs à la Croix de Bois.
COURBEVOIE, Maison pour Tous, le 21, 20 h 30 : Association chartraine de musique de chambre (Schubert).
CRETEIL, Espace Carole, le 22, 21 h. : Confidence d'une bourgeoise.
ELANCOURT, APASC, le 20, 21 h. : Le Nouveau Cirque de Paris.
ERMONT, Théâtre P.-Fresnay, le 23, 21 h. : Monsieur Chasse.
IVRY, Théâtre des Quartiers, les 20, 26, 20 h 30 : l'Ecole des femmes ; le 21, 20 h. 30 : Tartuffe ; le 22, 20 h. 30 : Dom Juan ; le 23, 20 h. 30 : le Misanthrope.
20 h., le 22, 14 h. 40, 20 h., le 26,
MANTES-LA-JOLIE, C.C., le 22, 21 h. : Backstage (rock).
MONTREUIL, Auditorium, le 21, 14 h. 30 : l'Armoire aux confitures ; TEM, le 23, 12-24 h. : Cinéthéâtres (films sur Vitez, Stein, Brook).
NANTERRE, Théâtre des Amandiers, les 20, 21, 22, 20 h. 15 : Périclès, prince de Tyr.
NEUILLY, M.J.C. (L., Mar.) 21 h. 30 : Tu brodes ?... ouais.
PALAISEAU, Ecole Polytechnique, le 20, 21 h. : Marie-Paule Belle.
PRE-SAINT-GERVAIS, M.L.C. (D., L., Mar.), 21 h. : S.O.S. anti-stress...
RIS-ORANGIS, salle R.-Desnos, le 23, 20 h. 30 : Yvan Dautin, Bernard Lubat, Beb Guerin.
SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe, le 21, 20 h. 30 : Rufus.
SAINT-MAUR, Théâtre de l'Hôtel-de-Ville, les 20, 21, 22, 23, 21 h. : l'Ile des esclaves.
SAINT-OUEN-L'AUMONE, M.J.C., le 20, 20 h 30 : Bernard Lavilliers.
VERSAILLES, Théâtre Montansier, le 24, 21 h. : les Vignes du seigneur.
VINCENNES, Théâtre Daniel-Sorano, le 20, 19 h. : le Journal d'un fou ; 21 h. : l'Ombre.

Concerts

(Voir aussi les salles subventionnées et municipales)

MERCREDI 20 DECEMBRE

GAVEAU, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Kaltenbach (Brenet, Liszt, Mendelssohn).
EGLISE DE LA TRINITE, 20 h. 30 : R. Ourgandjian, orgue (Messiaen).
EGLISE SAINT-EPHREM-DES-SYRIENS, 20 h. 30 : E. Lamandier (monodies du Moyen Age).
CENTRE CULTUREL SUEDOIS, 20 h. 30 : M. Grasbeck, violon (Bach, Paganini).
CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : P.-Y. Artaud, flûte.
LUCERNAIRE, 19 h. : F. Lengellé, clavecin virginal (Byrd, Purcell, Gibbons, Thomkins, Bull, Haendel) ; 21 h. : Raphael et Regina (chants d'Amérique latine).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : F. Aguessy, piano (Liszt, Beethoven), B. Dufour, violon, M.-T. Sargentini, piano (Bach, Fauré, Ravel).
EGLISE SAINT-EUSTACHE, 21 h : Chœurs de Saint-Eustache, Ivan Rebroff (chants religieux et classiques de la Vieille Russie).
FORUM DES HALLES, 18 h. 30 : Jean David et le Bal des mendiants.

JEUDI 21 DECEMBRE

EGLISE SAINT-EPHREM-DES-SYRIENS, 20 h. 30 (voir le 20).
CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 (voir le 20).
LUCERNAIRE, 19 h. (voir le 20 ; 21 h. (voir le 20).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. C. Iliev, soliste ; G. Badev, violon (Spassov, Iliev, Schumann).
ESPACE CARDIN, 20 h. 30 : Y. Loriod, piano (Messiaen).
SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : F. di Cesare, piano (Beethoven, Schumann).
EGLISE SAINT-LOUIS D'ANTIN, 12 h. : M. Jollivet, orgue (Bach, Vierne, Messiaen, Corrette).
RADIO-FRANCE (st. 105), 20 h. 30 : Trio Debussy (dans le cadre d'un libre parcours variétés).
THEATRE DU RANELAGH, 20 h. 30 : G. Mahaut, cor ; C. Maisonneuve, hautbois ; E. Chojnacka, clavecin (Ohana) ; Ensemble instrumental, dir. D. Chabrun, soliste M. Hirayama, soprano (Ohana : Trois contes de l'Honorable Fleur).
FORUM DES HALLES, 18 h. 30 (voir le 20).

VENDREDI 22 DECEMBRE

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (Lully).
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 20 h. 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez ; Ensemble vocal J. Bridier (Duruflé, Bach).
EGLISE SAINT-EPHREM DES SYRIENS, 20 h. 30, voir le 20.
CAFE D'EDGAR, 18 h. 30, voir le 20.
LUCERNAIRE, 19 h., voir le 20 ; 21 h., voir le 20.
FORUM DES HALLES, 18 h. 30, voir le 20.

SAMEDI 23 DECEMBRE

LUCERNAIRE, 19 h., voir le 20 (dern.) ; 21 h., voir le 20.
CAFE D'EDGAR, 18 h. 30, voir le 20.
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Ensemble de musique baroque « Polymnie » (Haendel, Vivaldi, Telemann).
FORUM DES HALLES, 18 h. 30, voir le 20 (dern.).

DIMANCHE 24 DECEMBRE

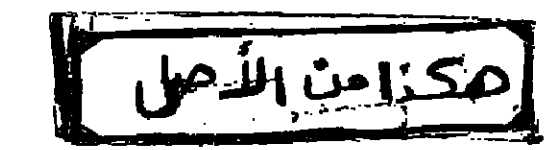
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : J. Costa, orgue (Widor, Franck, Reger) ; 22 h. 30 : P. Cochereau, orgue (Haendel, Bach, Franck, Cochereau).
EGLISE DES LAZARISTES, 23 h. : Noël des provinces françaises.
EGLISE SAINT-ROCH, 23 h. : P. Gangloff, L. Metrope, orgues ; C. Pighetti, flûte, J. Barthe, violoncelle (Daquin, Balbastre, Scarlatti, Bach, Messiaen).

LUNDI 25 DECEMBRE

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 20.
EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h. 45 : M. A. Gram-Menet, orgue (Buxtehude, Bach, Dupré).

MARDI 26 DECEMBRE

CAFE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 20.
LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 20.
EGLISE ST-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Musique ensemble, avec V. Dietschy, soprano (Purcell, Bach).



Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 20 DECEMBRE

15 h. : Laurel et Hardy ; 18 h. 30 : Ecrit sur du vent, de D. Sirk ; 20 h. 30 : la Vieille Fille, de J.-P. Blanc ; 22 h. 30 : Algérie couleurs, court métrage et Ali au pays des merveilles, de D. Abound.

JEUDI 21 DECEMBRE

15 h. : Dada et surréalisme ; 18 h. 30 : film d'art et expérimental italien 1960-1978 : Vacances dans le désert, de V. Adami et G. Romani Adami ; 20 h. 30 : la Lune s'est levée, de K. Tanaka ; 22 h. 30 : Un scandale dans Paris, de D. Sirk.

VENDREDI 22 DECEMBRE

15 h. : Lola Montes, de M. Ophüls ; 18 h. 30 : Des filles disparaissent, de D. Sirk ; 20 h. 30 : la Nouba des femmes du mont Schenoua, de A. Djebbahar ; 22 h. 30 : Tojuro no Koi, de K. Yamamoto.

SAMEDI 23 DECEMBRE

15 h. : les Monstres, de D. Risi ; 18 h. 30 : Cinéma d'art et expérimental italien 1960-1978 ; 20 h. 30 : les Femmes, de J. Aurel ; 22 h. 30 : Tristana, de L. Bunuel.

DIMANCHE 24 DECEMBRE

15 h. : le Messie, de R. Rossellini ; 18 h. 30, 20 h. 30 et 22 h. 30 : Relâche.

LUNDI 25 DECEMBRE

15 h. : les Enfants du Paradis, de M. Carné ; 18 h. 30 : le Mirage de la vie, de D. Sirk ; 20 h. 30 : le Crime de M. Lange, de J. Renoir ; 22 h. 30 : Quoi de neuf Pussycat ?, de C. Donner.

MARDI 26 DECEMBRE

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 20 DECEMBRE

15 h. : Sur un arbre perché, de S. Korber ; 17 h. : Image et scène : gestes, processus, action ; 19 h. : Films d'art, la nouvelle narration : U. Nespolo ; 21 h. : Taza, fils de Cochise, de D. Sirk.

JEUDI 21 DECEMBRE

15 h. : Ursule et Grelu, de S. Korber ; 17 h. : le Clan Abe, de H. Kumagai ; 19 h. : le Drame antique et le cinéma : Electre, de Mouzenidis ; 21 h. : Capitaine mystère, de D. Sirk.

VENDREDI 22 DECEMBRE

15 h. : Grande semaine de films pour enfants ; 17 h. : Prométhée, seconde personne, de K. Ferris ; 19 h. : Antigone, de G. Tzavellas ; 21 h. : Interlude, de D. Sirk.

SAMEDI 23 DECEMBRE

15 h. : Grande semaine de films pour enfants ; 17 h. : Film d'art et expérimental italien 1960-1978 ; 19 h. : la Ronde de l'aube, de D. Sirk ; 21 h. : Tout ce que le ciel permet, de D. Sirk.

DIMANCHE 24 DECEMBRE

15 h. : Grande semaine de films pour enfants ; 17 h., 19 h. et 21 h. : Relâche.

LUNDI 25 DECEMBRE

15 h. : Grande semaine de films pour enfants ; 17 h. : Folies Bergère, de R. del Ruth ; 19 h. : Cancan, de W. Lang.

MARDI 26 DECEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

ALERTEZ LES BEBES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86) ; la Clé, 5e (337-90-90).

L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : la Clé, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

ANNIE HALL (A., v.o.), Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32). — V.F. : Marignan, 8e (359-92-82).

L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) Marais, 4e (278-47-86), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

AU NOM DU PAPE-ROI (It., v.o.): Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA BALLADE DES DALTON (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

BLUE COLLAR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-20) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

LES BRONZES (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18); Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-03) ; Murat, 16e (651-99-75).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Ternes, 17e (380-10-41) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.), v. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LA CLEF SUR LA PORTE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE CRI DU SORCIER (A.) (*), v.o. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LES DENTS DE LA MER (2e partie) (A.), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

DERNIER AMOUR (It.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40).

L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap.) (**), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).

Les films nouveaux

LES FILLES DU REGIMENT, film français de Claude Bernard-Aubert : Omnia, 2e (233-39-36) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

BELFAGOR LE MAGNIFIQUE, film italien de Ettore Scola (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (770-20-89) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

AVALANCHE, film américain de Robert Forster (v.o.) : Paramount City Triomphe, 8e (225-45-76), à partir du 22 ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 15e (580-18-03) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

PLEIN LES POCHES POUR PAS UN ROND, film français de Daniel Daert : Omnia, 2e (233-39-36) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount City Triomphe, 8e (225-45-76), à partir du 22 ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24); Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'OURAGAN VIENT DE NAVARONE, film américain de G. Hamilton (v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

L'EMPIRE DU GREC (A.), v.o. : U.G.C. Marbœuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

L'ESCLAVE DE L'AMOUR (Sov.), v.o. : Cosmos, 6e (548-62-25).

FEDORA (A.), v.o. : le Seine, 5e (325-95-99).

LA FEMME GAUCHERE (All.), v.o. : Racine, 6e (633-43-71).

FLAMMES (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).

LA FRAIRIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).

LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Olympic, 14e (542-67-42), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LA GRANDE CUISINE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Murat, 16e (651-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).

LA GRANDE MENACE (Ang., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Balzac, 8e (359-52-70).

GREASE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45), Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

INSIANG (Phil., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Olympic, 14e (542-67-42).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

JUKE-BOX (A., v.f.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Capri, 2e (508-11-69).

KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

KOUNAK, LE LYNX FIDELE (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

LAST WALTZ (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LA MALEDICTION DE LA PANTHERE ROSE (A.), v.o. : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**), v.o. : la Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).

MOLIERE (Fr.) (deux parties) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).

MORT SUR LE NIL (A.), v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

PAIR ET IMPAIR (It.), v.o. : Boul' Mich', 5e (033-48-29) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-34) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

PASSE-MONTAGNE (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A.), v.f. : la Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; les Tourelles, 20e (636-51-98) (sf mardi).

LE PION (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Balzac, 8e (359-52-70).

PIRANHAS (A.) (*), v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

POINT OF ORDER (A.), v.o. : Olympic, 14e (542-67-42).

REMEMBER MY NAME (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

LES RENDEZ-VOUS D'ANNA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

SANS FAMILLE (It., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11), v. f. : Nations, 12e (343-04-67).

SCENIC ROUTE (A., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99).

LE SECOND EVEIL (All., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v. f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LA SORCELLERIE A TRAVERS LES AGES (Suéd., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

LE SUCRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : J. Renoir, 9e (874-40-75).

L'ULTIMATUM DES TROIS MERCENAIRES (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; les Images, 18e (522-47-94).

UNDERGROUND (A., v.o.): Olympic, 14e (542-67-42).

UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

Les grandes reprises

LES AVENTURES DE RABBI JACOB (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76); Maxéville, 9e (770-72-86) ; Calypso, 17e (754-10-68).

LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).

CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).

CENDRILLON (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

DOCTEUR JIVAGO (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).

EXODUS (A., v.f.)) (v.o., jeudi, ve.) : Eldorado, 10e (208-18-76).

FRANZ (Fr.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

FRITZ THE CAT (A., v.o.) (**) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00); Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

GO WEST (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

LA GUERRE DES ETOILES (A., v.f.) : Royal-Rivoli, 3e (272-61-44).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

HAROLD LLYOD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

IF (Ang., v.o.) : Luxembourg 6e (633-97-77).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32); Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).

MUSIC LOVERS (A., v.o.) (**) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), H. Sp.

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).

PHARAON (Pol., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68).

LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

REVE DE SINGE (It.-Fr., v.am.) : Lucernaire, 6e.

SALOMON ET LA REINE DE SABA (A., v.f.) : Broadway, 16e (527-41-16).

SOUS LE PLUS GRAND CHAPITEAU DU MONDE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

TEX AVERY FOLLIES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.

LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS (A., v.f.) (70 mm) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

VOYAGE A TOKYO (Jap., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15).

LE VOYAGE DE GULLIVER (A., v.f.) : La Pagode, 7e, en matinée.

Cinéma

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf sam., dim.).

LA CONSEQUENCE (All., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

DES CHRISTS PAR MILLIERS (Fr.) : Eldorado, 10e (208-18-76), 22 h.

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mardi, 21 h.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 1 h., 24 h.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sauf dim.).

J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.

JULIA (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mardi, 21 h.

JEUNE ET INNOCENT (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e, sam., 17 h.

LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) (*) : Le Seine, 5e, 22 h.

LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf sam., dim.).

OUTRAGEOUS (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e.

OLIVER (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h.

LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Lucernaire, 6e, 12 h., 24 h.

SAMSON (Pol., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf sam., dim.).

TOUT VA BIEN (Fr.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf sam., dim.).

UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) (**) : Le Seine, 5e, 12 h. 30 (sauf dim.).

Les festivals

CHEFS-D'ŒUVRE ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS (1930-1956), mer. : Angèle ; les Cinq sous de Lavarède ; jeudi : Angèle ; la Garnison amoureuse ; vend. : Sous les toits de Paris ; Menaces ; sam. : Sous les toits de Paris ; Quel drôle de gosse ; dim. : le Schountz ; Gaspard de Besse ; lundi : le Schountz ; François Ier ; mardi : la Kermesse héroïque ; Ali Baba et les quarante voleurs.

HITCHCOCK (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : mer., jeudi : l'Etau ; vend. : les Oiseaux ; sam. : les Amants du capricorne ; dim. : Mr. and Mrs. Smith ; lundi : Frenzy ; mar. : le Rideau déchiré.

MEL BROOKS, Grand Pavois, 15e (554-46-85) en alternance (v.o.) : Drôle de séducteur ; le Frère le plus fûté de Sherlock Holmes ; v.f. : Frankenstein jr.

HOMOSEXUALITE (v.o.), Bilboquet, 6e (222-87-23) : mer./sam. : Une chose très naturelle ; dim./mar. : la Tendresse des loups.

ESCURIAL, 13e (707-28-04), 16 h. 15 : Little Big Man, v.f. ; 20 h. : le Shériff est en prison, v.f. ; 22 h. : Orfeu Negro, v.o.

CINQ FILMS A VOIR OU A REVOIR (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83). 14 h. : The Missouri Breaks ; 16 h. : Un dimanche comme les autres ; 18 h. : Nous sommes tous des voleurs ; 20 h. : Portier de nuit ; 22 h. (+V., S. 24 h.) : The Rocky Horror Picture Show.

HAS (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30 : le Manuscrit trouvé à Saragosse ; 16 h. 30 : la Clepsydre.

MUSIQUE ET CINEMA (v.o.), Le Seine, 5e, 18 h. 45 : Olivier Messiaen et les oiseaux ; 20 h. 15 : la Chronique d'Anna Magdalena Bach ; 21 h. 45 : la Flute enchantée.

FRED ASTAIRE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer. : Entrons dans la danse ; J., S., L. : Oh toi ! ma charmante ; V., mar. : Broadway Melody ; D. : Roberta.

M. BROTHERS (v.o.) Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) mer., lun. : Chercheurs d'or ; jeu., mar. : la Soupe au canard ; ven. : Une nuit à l'Opéra ; sam. : Plumes de cheval ; dim. : les Marx au grand magasin.

COMEDIES MUSICALES (v.o.) Action-La Fayette, 9e (878-80-50), mer. : le Bal des sirènes ; jeu. : Summerstock ; ven. : la Belle de New-York ; sam. : Chantons sous la pluie ; dim. : Brigadoon ; lun. : le Magicien d'Oz ; mar. : la Belle de Moscou.

THRILLER STORY (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), me. : Assurance sur la mort ; jeudi : l'Ultime Razzia ; ven. : Un si doux visage ; sam. : les Amants de la nuit ; dim. : Témoin à charge ; lundi : le Point de non retour ; mar. : le Baiser du tueur.

STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.). 13 h. 45 : Un tramway nommé Désir ; 15 h. 55 : Mort à Venise ; 18 h. 10 : Salo ; 20 h. : Chiens de paille ; 22 h. 15 : Délivrance (sous réserves) ; ven., sam., 0 h. 45 : Répulsion.

BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v.o.). — I. : 12 h. 50 : Quatre garçons dans le vent ; 14 h. 20 : Let It Be ; 17 h. 45 : la Fureur de vivre ; 19 h. 45 : la Dernière Valse ; 21 h. 45 : Phantom of the Paradise ; ven., sam., 23 h. 45 : The Song Remains the Same. — II. : 13 h. : Dora et la lanterne magique ; 14 h. 40 : Frankenstein Jr. ; 16 h. 30 Jeremiah Johnson ; 18 h. 10 : A l'est d'Eden ; 20 h. 10 : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Délivrance ; ven., sam., 24 h. 15 : Panique à Needle Park.

G. PIRES, Panthéon, 5e (033-15-04), en alternance : Erotissimo ; Elle court, elle court, la banlieue.

STUDIO BERTRAND, 7e (883-64-66) (v.o.) : Laurel et Hardy à Joujouville ; le Million.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.), mar. : Barberousse ; jeudi, ven. : Rencontre du troisième type ; sam., dim. : le Grand Frisson ; lundi, mar : Au nom du pape-roi.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (966-20-07) : Peter et Elliott le dragon.

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : Pair et Impair ; Une histoire simple ; L'ouragan vient de Navarone.

LE CHESNAY, Parly II (954-34-00) : la Malédiction de la Panthère rose ; Une histoire simple ; les Bronzés ; la Grande cuisine ; L'ouragan vient de Navarone.

LA CELLE-ST-CLOUD, Elysées II (696-69-65) : la Clé sur la porte ; Pair et Impair.

ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-81-84) : la Ballade des Dalton ; Midnight Express ; Peter et Elliott le dragon.

LES MUREAUX, Club AZ (474-38-90) : Pair et Impair ; Peter et Elliott le dragon. — Mar., 20 h. : la Planète sauvage. — Club YZ : Avalanche ; Une histoire simple.

LE VESINET, Médicis (966-18-15) : l'Amour en question. — Cinécal (976-38-17) : Peter et Elliott le dragon ; l'Œuf du serpent. — CAL (976-32-75), jeu., 21 h. : la Fiancée du pirate.

MANTES, Domino (063-04-05) : Cendrillon ; L'ouragan vient de Navarone ; la Clé sur la porte. — Normandie (477-02-35) : les Dents de la mer (2e partie).

MAULE, Etoiles (478-85-74) : Je suis timide, mais je me soigne.

POISSY, U.G.C. (965-07-12) : L'ouragan vient de Navarone ; les Bronzés ; Pair et Impair ; la Clé sur la porte.

SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : Dieu merci, c'est vendredi ; les Risque-tout.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE C2L (963-04-08) : Cendrillon ; les Dents de la mer (2e).

VELIZY, Centre commercial (946-24-36) : les Dents de la mer (2e) ; les Bronzés ; Une histoire simple ; la Clé sur la porte.

VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : Cendrillon ; les Filles du régiment ; la Clé sur la porte ; les Dents de la mer (2e) ; Plein les poches pour pas un rond. — C2L (950-55-55) : Le ciel peut attendre. — Club (950-17-96) : l'Aventure du « Poséidon » ; le Shérif est en prison ; Pharaon ; les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; Harry et Tonto.

ESSONNE (91)

BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : la Clé sur la porte ; Pair et Impair ; Grease ; les Filles du régiment.

BURES-ORSAY, les Ulis (907-54-14) : Cendrillon ; Pair et Impair ; la Malédiction de la Panthère rose ; L'ouragan vient de Navarone.

CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Pair et Impair ; la Clé sur la porte ; Cendrillon.

EVRY, Gaumont (077-06-23) : la Malédiction de la Pantthère rose ; L'ouragan vient de Navarone ; Une histoire simple ; les Dents de la mer (2e) ; Le ciel peut attendre.

GIF, Central Ciné (907-61-85) : Merveilles de la nature. — Val Courcelles (907-44-18) : Mort sur le Nil ; le Pion ; Astérix et Cléopâtre ; les Chevaux de feu (v.o.).

GRIGNY, France (906-49-96) : la Carapate ; Peter et Elliott le dragon. — Paris (905-79-60) : King Creole ; Général, nous voilà.

PALAISEAU, Casino (014-26-60) : Mort sur le Nil ; Général, nous voilà.

RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : le Jeu de la pomme ; Police Python 357 ; la Soupe aux canards ; les Marx aux grands magasins ; Plumes de cheval.

SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : les Bronzés ; Avalanche ; la Grande Menace ; la Ballade des Dalton.

VIRY - CHATILLON, Calypso (921-85-72) : la Carapate.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : la Malédiction de la Panthère rose ; les Dents de la mer (2e partie) ; Une histoire simple.

BOULOGNE, Royal (605-06-47) : la Carapate.

CHAVILLE (926-51-96) : les Routes du Sud.

COLOMBES, M.J.C. (782-42-70) : Chronique des années de braise.

COURBEVOIE, M.J.C. (788-97-83) : la Planète sauvage ; Singing in the rain.

GENNEVILLIERS, Maison pour tous (793-21-63) : le Grand Frisson.

LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-22-15) : le Grand Frisson ; Un juge en danger.

MALAKOFF, Palace (253-12-69) : la Fièvre du samedi soir ; Peter et Elliott le dragon.

NEUILLY, Village (722-63-05) : la Clef sur la porte.

RUEIL, Ariel (749-48-25) : les Dents de la mer (2e partie) ; Une histoire simple ; Studio (749-19-47) : Avalanche ; Plein les poches pour pas un rond ; les Filles du régiment.

SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Jour de fête ; Mort sur le Nil ; le Grand Frisson ; Gémeaux (660-05-64) mer. : les Douze Travaux d'Astérix ; Alice dans les villes ; ven. : Faux mouvement.

VAUCRESSON, Normandie (970-28-60) : Peter et Elliott le dragon ; le Pion ; mar., 21 h. : le Troisième homme.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : le Privé de ces dames ; Girlfriends.

AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05 : Cendrillon ; la Clé sur la porte ; la Malédiction de la Panthère rose ; Une histoire simple. — Prado : la Ballade des Dalton ; la Conséquence ;

BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : le Grand Frisson de Mel Brooks ; Mesdames et messieurs, bonsoir.

BOBIGNY, centre commercial (830-69-70) : les Bronzés ; Peter et Elliott le dragon ; la Grande Menace.

LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) : les Dents de la mer (deuxième partie) ; Le ciel peut attendre ; Grease.

MONTREUIL, Méliès (858-28-02) : Pair et Impair ; la Clé sur la porte ; Plein les poches pour pas un rond.

LE RAINCY, Casino (302-32-32) : Peter et Elliott le dragon.

PANTIN, Carrefour (843-28-02) : Cendrillon ; Pair et Impair ; les Filles du régiment ; la Clé sur la porte ; Avalanche ; Plein les poches pour pas un rond.

ROSNY, Artel (528-80-00) : Pair et Impair ; les Dents de la mer (deuxième partie) ; Une histoire simple ; les Filles du régiment ; Plein les poches pour pas un rond ; les Bronzés.

VINCENNES, Palace : la Carapate.

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, centre Jean-Vilar (657-11-24) : les Douze Travaux d'Astérix.

CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Peter et Elliott le dragon ; mardi soir : Commencez la révolution sans nous.

CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : Le ciel peut attendre ; la Malédiction de la Panthère rose ; Une histoire simple ; la Grande Menace ; L'ouragan vient de Navarone.

CRETEIL, Artel (898-92-64) : Cendrillon ; la Clé sur la porte ; Grease ; les Filles du régiment : Plein les poches pour pas un rond ; les Bronzés. — M.J.C. Mont-Mesly (207-37-67 : Mon oncle.

JOINVILLE-LE-PONT, centre socio-culturel (883-22-26) : Mort sur le Nil ; mer. 21 h. : Nous nous sommes tant aimés.

LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : Cendrillon.

LA VARENNE, Paramount (883-39-20) : la Clef sur la porte ; Pair et Impair.

MAISONS-ALFORT, Club (376-71-70) : la Ballade des Dalton ; la Fièvre du samedi soir ; Mort sur le Nil.

NOGENT - SUR - MARNE, Artel (871-01-52) : Pair et Impair ; Avalanche ; les Bronzés ; la Clè sur la porte. — Port : les Dents de la mer (deuxième partie).

THIAIS, Bel-Epine (686-37-90) : Le ciel peut attendre ; la Malédiction de la Panthère rose ; les Dents de la mer (2e partie) ; la Grande Menace ; Une histoire simple ; L'ouragan vient de Navarone.

VILLEJUIF, Théâtre Rom.-Rolland (726-15-02) : la Belle et le Clochard.

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-08-54) : l'Avalanche ; les Dents de la mer (2e partie) ; Pair et Impair.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : L'ouragan vient de Navarone ; la Clé sur la porte ; les Dents de la mer (2e partie) ; Grease ; Le ciel peut attendre ; les Filles du régiment. — Gamma (981-00-03 : Cendrillon ; Pair et Impair ; les Bronzés ; Avalanche.

CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : les Dents de la mer (2e partie) ; la Clé sur la porte ; Cendrillon ; la Malédiction de la Panthère rose.

ENGHIEN, Français (417-00-44) : les Dents de la mer (2e partie) ; Pair et Impair ; la Clé sur la porte ; Une histoire simple ; la Grande Cuisine ; Cendrillon. — Marly : le Cri du sorcier (v.o.), mercr., jeudi, 20 h. : Lumière ou le Cinématographe ; lundi, mardi, 20 h. 30 : Renoir, années 30.

GONESSE, Théâtre Jacques-Prévert (985-21-92) : Nos héros réussiront-ils ? ; l'Animal.

SARCELLES, Flanades (990-14-33) : L'ouragan vient de Navarone ; Plein les poches pour pas un rond ; Cendrillon ; les Dents de la mer (2e partie) ; Pair et Impair.

Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (L.), 20 h. 45 : Zouc.

CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93), le 20, à 20 h. 30 : Eve, chanson et musique du Brésil.

CHAPITEAU DES HALLES (233-60-96) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 18 h. : le Cirque imaginaire. Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, mat dim. à 17 h : Anna Prucnal ; (D., L.), 22 h. : Omajakeno.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (256-02-15) (L. soir), 20 h. 45, le 25, à 17 h. : Guy Bedos.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 22 h., mat. dim., à 17 h. : Jacques Villeret.

GYMNASE (770-16-15) (Mer., D. soir), 21 h., mat. dim., à 15 h. : Coluche.

LUCERNAIRE (544-57-34) (L.), 22 h. 30 : Claire.

OLYMPIA (742-25-49), 21 h., mat. le 25, à 16 h. : Joe Dassin ; (L., Mar.), 18 h. : les Etoiles.

SOFITEL-HELIPORT (371-61-87), 14 h. et 20 h. 30 : Cendrillon sur glace.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36), 20 h. 30, le 24, à 15 h. et 20 h. 30, le 25, à 17 h. 30 et 20 h. 30 : Brasil Tropical.

THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 22 h. : France Lea.

THEATRE DE L'ATHENEE (073-34-37) (L. soir), 21 h., mat. dim. et le 25, à 16 h. : Juliette Gréco.

THEATRE 347 (874-28-34), 21 h. : Ingrid Caven.

Les comédies musicales

MOGADOR (285-28-80), les 20 et 25, à 14 h. 30, les 22, 23, 24, 25, 26, à 20 h. 30 : le Pays du sourire.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) (L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. 30 : Harlem années 30.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. et le 25, à 15 h. 30 : Et voilà l'travail.

DEUX ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim. et le 25, à 15 h. 30 : A.-M. Carrière, M. Horgues.

La danse

PALAIS DES CONGRES (758-24-11). Ballet Theatre Kirov de Leningrad, les 20, 21, 22, 23, à 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris ; le 26, à 20 h. 30, le 25, à 16 h. 30 : deuxième acte du Lac des Cygnes, les Sylphides, Paquita.

Le mime

THEATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (L. soir), 20 h. 30, mat. dim. et le 25, à 15 h. : Marcel Marceau (dernière le 31).

Jazz, pop', rock, folk

STADIUM (583-11-00), Bar Totem, 21 h., le 20 : Jean-Loup Longnon ; le 26 : Archie Shepp Quartet.

SHOW-CHAUD (225-32-65), 19 h. : Henry Byrs ; 21 h. : Raphael Fays Trio.

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11), 20 h. 30 : Chet Baker ; 23 h. : Luther Allison.

CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93), à partir du 21, 20 h. 30 : Steve Lacy, « Free Encounters », avec, les 21 et 22 : F. Rizweski ; le 23 : A. Mangelsdorff ; le 25 : Derek Baley.

OCTAVE, le 22, 20 h. : Dimy.

GOLF DROUOT, 21 h. 30, les 23, 24 : Good Time Charley Band.

EMPIRE, le 23, 17 h. 30 : The Kinks.

LE PATIO-MERIDIEN, 22 h. : Joe Newmann.

PETIT OPPORTUN, 22 h. : Patrice Caratini, Marc Fosset, dern. le 23.

CAVEAU DE LA HUCHETTE, 21 h. 30 ; le 20 : Maxim Saury Jazz Fanfare ; à partir du 21 : Hal Singer, J.-P. Sasson Quintet.

CLUB ZED (L.), 22 h. : Claude Gousset Quintet, jusqu'au 24 ; à partir du 26 : P. de Preissac.

PALACE, le 24, 0 h. 30 : Claudia Barry.

THEATRE DU RANELAGH, le 23, 18 h. 30 : Libre Parcours Jazz.

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

20 h. 30. Documentaire : Everest 78, ou les Français sur le toit du monde.

Les trois mois d'expédition de cet exploit réalisé en octobre dernier.

22 h. FILMS (cycle Chaplin) : LA REVUE DE CHARLOT. 1) Charlot soldat, de C. Chaplin (1918), avec C. Chaplin, E. Purviance, S. Chaplin, J. Rand, J. Wilson. (Muet. N.)

Les mésaventures de Charlot sur le front français. Il devient un héros malgré lui.

Une satire bouffonne, raillant l'image conventionnelle de l'héroïsme.

2) Le Pèlerin, de C. Chaplin (1922), avec C. Chaplin, E. Purviance, M. Swain, L. Underwood, C. Reisner, S. Chaplin (muet, N.).

Evadé de prison, Charlot prend les vêtements d'un pasteur et se trouve obligé de remplir des fonctions sacerdotales.
Une violente satire sociale.

23 h. 15. Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30. Feuilleton : Sam et Sally (premier épisode).

Mystères, aventures, cascades.

21 h. 35. FILM : LES TRICHEURS, de M. Carné (1958), avec P. Petit, A. Parisy, J. Charrier, L. Terzieff, R. Lesaffre, D. Saval, J. Portet, P. Brice, A. Mathis, J.-P. Belmondo. (N.)

Grand succès d'il y a vingt ans. Un film réputé comme représentatif de la jeunesse d'alors. En réalité, peinture d'une petite faune, mais on y retrouve les thèmes qui ont toujours été chers à Carné.

23 h. 30. Journal ; 23 h. 45. Des compagnons pour vos songes.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30. FILM (un film, un auteur) : FUNNY GIRL, de W. Wyler (1968), avec B. Streisand, O. Sharif, K. Medford, A. Francis, W. Pidgeon.

Adaptation à grand spectacle d'une comédie musicale de Broadway sur une reine du « show business ». Pour Barbra Streisand.

22 h. 50. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes... Paul Claudel : dialogues sur Wagner ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Echanges internationaux... « la Mer » (Debussy) ; « Symphonie fantastique » (Berlioz), par l'Orchestre de Paris, direction D. Barenboïm ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : l'art du facteur d'orgue ; 1 h., Douces musiques.

JEUDI 21 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

13 h., Journal ; 13 h. 35, Série : Les temps difficiles ; 14 h. 30, Dessin animé : Le paradis du chien ; 14 h. 45, Court métrage : Deux pays, une jeunesse ; 15 h. 15, Regards sur l'histoire : Le soleil et l'écureuil ; 16 h. 15, Le cirque Chipperfield.

17 h., FILM : LES CONTES DE BEATRIX POTTER, de R. Mills (1971), avec C. Ainsworth, S. Ashby, F. Ashton, A. Bergen, M. Coleman (Rediffusion).

Une fillette vivant à la campagne imagine des aventures vécues par ses animaux familiers.

Cinq histoires et les personnages de Beatrix Potter. Des acteurs costumés en animaux.

18 h. 25, Pour les petits : 18 h. 55, Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Assemblées parlementaires : le Sénat ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut, de J. Anouilh, réal. J. Delannoy.

Deuxième épisode : Des Grieux, pour oublier Manon, décide d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice.

21 h. 35, FILM (cycle Chaplin) : LES LUMIÈRES DE LA VILLE, de C. Chaplin (1931), avec C. Chaplin, V. Cherrill, F. Lee, H. Myers, A. Garcia. (N. Rediffusion.)

Ami intermittent d'un milliardaire neurasthénique, Charlot le vagabond se fait la providence d'une jeune aveugle qui le prend pour un homme riche.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur ; 14 h., Aujourd'hui, madame (La Dombe) ; 15 h., Télé-club : Bartleby, d'après la nouvelle d'H. Melville, réal. M. Ronet. Avec M. Lonsdale, M. Biraud, M. Maillford.

Un employé modèle et silencieux refuse un jour de faire son travail. Renvoyé, il refuse de partir.

18 h., L'invité du jeudi : Thierry Le Luron ; 18 h. 10, Dessin animé : Tarzan ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 30, En direct de l'Opéra : Samson et Dalila, opéra de Saint-Saëns.

Dans un Orient de rêve, un prince amoureux aux pieds de sa maîtresse qui veut le réduire en esclavage.

21 h. 15, Entracte : Monsieur Saint-Saëns ; 21 h. 25, Deuxième entracte : Journal.

CHAINE III : FR 3

17 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : La fraternité d'Abraham ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 35, FILM (un film, un auteur) : LES AVENTURES DU CAPITAINE WYATT, de R. Walsh (1951), avec G. Cooper, M. Aldon, R. Webb, R. Teal, A. Hunnicutt. (Rediffusion.)

En 1840, un officier américain accomplit une dangereuse mission en Floride contre les Indiens Séminoles et ramène ses hommes au milieu des dangers.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

13 h. 30, Renaissance des orgues de France : en Corse ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Un jeune homme bien élevé », de J.-J. Brochier ; 14 h. 47, Départementales : Maurice Fourre à Angers ; 16 h. 50, Libre appel à N. Nimier et A. Jacquard : la génétique n'est pas une fatalité ; 17 h. 32, Les compositeurs animateurs : J.-C. Pennetier ;

18 h. 30, Feuilleton : « Un gentleman courageux » ; 19 h. 25, Les progrès de la biologie et de la médecine : les prix Nobel, les manipulations génétiques ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Honorée par un monument », de D. Bonal, réal. A. Dave, avec S. Joubert, N. Barentin, M. Chevit, etc. ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., Musique en plume ; 14 h. 20, « Concerto nº 2 pour piano et orchestre » (Stenhammar) ; 15 h., Musique-France : Couperin, Rameau, Dukas, Roussel, Miroglio ; 16 h. 30, Musiques rares : Agostino Steffani ; 17 h., La fantaisie du voyageur : musique instrumentale et chants traditionnels des Flandres ;

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 30, En direct du Théâtre national de l'Opéra de Paris (en collaboration avec A 2)... « Samson et Dalila » (Saint-Saëns), par les Chœurs et l'Orchestre du Théâtre national de l'Opéra de Paris, dir. P. Dervaux, avec V. Cortez, J. Vickers, E. Blanc, M. Smith, J. Bastin ; 23 h. 30, Ouvert la nuit ; 1 h., Douces musiques.

VENDREDI 22 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h., La Bible en papier ; 12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Série : Les temps difficiles ; 14 h. 30, Les visiteurs de Noël ; 16 h., Ciné-première ; 16 h. 30, Dessins animés.

16 h. 45, FILM : LE JOUR DU DAUPHIN, de M. Nichols (1973), avec G.C. Scott, T. Van Devere, P. Sorvino, F. Weaver, J. Korkes. (Rediffusion.)

Un océanologue apprend à parler à un couple de dauphins. Des politiciens veulent s'en servir pour assassiner le président des Etats-Unis.

Quelques moments intéressants, proches du documentaire. Mais le film sombre dans la série policière banale.

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : Cinéroman, d'après le livre de R. Grenier, réal. S. Moati, avec G. Laurent, P. Frantz, M. Biraud, J. Dufilho...

Dans un vieux cinéma délabré, un enfant s'éveille à la magie des images.

22 h. 10, Variétés : Chants de Noël.
22 h. 55, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h. 20, Dessins animés ; 12 h. 30, Jeu : Chiffres et lettres jeunes ; 13 h., Feuilleton : Belphégor ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur ; 14 h., Aujourd'hui madame (A l'écoute des chorales) ;

15 h., FILM : EGLANTINE, de J.-C. Brialy (1971), avec V. Tessier, C. Dauphin, O. Versois, M. Luccioni, J. François, Frédéric, R. Carel, D. Légitimus (Rediffusion).

En 1895, dans une propriété campagnarde, les dernières vacances d'un garçon de onze ans avec sa grand-mère, qui meurt à la fin de l'année.

Film nostalgique et tendre, aux images inspirées des peintres impressionnistes.

16 h. 30, Delta ; 17 h. 30, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 30, Feuilleton : Gaston Phébus, le lion des Pyrénées ; 21 h. 30, Magazine littéraire : Apostrophes (Marcel Jouhandeau).

L'auteur de Chaminadour, aujourd'hui aveugle, raconte sa vie. Bernard Pivot écoute.

22 h. 45, Journal.

22 h. 50, Ciné-club, FILM : L'HOMME DU SUD, de J. Renoir (1945), avec Z. Scott, B. Field, J. Carroll Naish, E. Bondi, P. Klibridge (v.o. sous-titrée).

Dans le sud des Etats-Unis, un planteur de coton et sa famille s'efforcent, au prix de mille difficultés, de cultiver une terre abandonnée.

Un grand film américain — et anti-hollywoodien — de Renoir. Une œuvre quasi documentaire.

CHAINE III : FR 3

17 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Espérance de vie ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 35, Le nouveau vendredi : Voyage au pays du disco.

De très nombreuses vedettes participent à cette enquête sur le phénomène à la mode, cette musique simplifiée jusqu'à la réduction qui ne rend pas fou seulement le samedi soir.

21 h. 30, Théâtre : « la Vie offerte », d'après le spectacle créé au Théâtre d'Orsay, avec M. Renaud et J.-L. Barrault.

Confidences poétiques entre Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud : des textes d'Aragon, Baudelaire, Claudel, Desnos, Eluard, Beckett, Rimbaud, etc. Les couplets de l'existence.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Hölderlin (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : l'Allemagne et l'idée de peuple ; à 8 h. 32, Des choses cachées depuis la fondation du monde ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts et des spectacles ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Les compositeurs animateurs : Henri Foures ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « le Garçon sur la branche », de B. Mesguich ; 14 h. 47, Un homme, une ville : Manès Sperber sur les traces de Freud et Adler à Vienne (deuxième partie) ; 15 h. 50, Bureau contact ; 16 h., Pouvoirs de la musique ;

18 h. 30, Feuilleton : « le Gentleman courageux » ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : le centre européen de recherches nucléaires ;

20 h., Voler un peu d'enchantement au passé... avec Paul Géraldy ; 21 h. 10, Musique de chambre : Bonelli, Gabrielli, Mozart, Haydn ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : Count Basie ;

13 h., Les anniversaires du jour ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole ; 14 h., Musique en plume ; 14 h. 20, « Concerto pour violoncelle » (Elgar) ; 15 h., Musique-France : Leclair, Franck, Aubert, Ropartz ; 16 h. 30, Tout finit par s'arranger ; 17 h., Musica Britanica : Wesley, Purcell, Tate ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h., Cycles d'échanges franco-allemands, en direct de Stuttgart... « Ouverture dans un style italien » (Schubert) ; « Concerto pour violon en ré majeur » (Prokofiev) ; « Symphonie en ré mineur » (Franck), par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart. Direction R. Soudant. Avec G. Pauk, violon ; 22 h. 15, Ouvert la nuit : des notes sur la guitare (Manen, Asencio, Mompou) ; 1 h., Douces musiques.

0,17 F

0,17 F par Français et par an, voilà à combien s'élève notre obole, une aumône, aux deux milliards d'êtres humains qui crèvent littéralement de faim sur cette bonne vieille planète. Les Suédois, eux, versent 14,70 par personne, ce qui les place en tête d'une liste où nous arrivons en quinzième position. Dix-sept centimes, oui, vous avez bien lu. Ce chiffre dérisoire, déshonorant, on avait intérêt à se le rappeler quand Roger Pic, en conclusion d'un excellent reportage intitulé « Vivre demain », a fait appel, mardi soir, sur TF 1, à votre bon cœur pour venir en aide aux petits Indiens.

La faim, un fléau ? Non, un scandale. Un phénomène naturel ? Non, un problème politique. C'est la conclusion à laquelle sont enfin arrivés, après trente ans d'études sur le papier et sur le terrain, les experts. Ils nous l'ont dit eux-mêmes. A commencer par M. Maurice Guernier, membre fondateur du Club de Rome : l'écart entre les cinq puissances détenant à elles seules 90 % de la production et les pays plus ou moins sous-développés ne fait que croître (1).

Aucune des solutions préconisées n'a réussi à le résorber. Sinon au coup par coup, ici ou là, à la Jamaïque, au Zaïre ou au Kenya, des tentatives limitées d'auto-développement, de pluricultures confiées à la responsabilité des communes et non de l'Etat à la façon chinoise ou israélienne. Ailleurs, la misère des uns fait la richesse des autres. Les multinationales et les grosses sociétés agro-alimentaires tirent profit — énorme, ce profit — de la situation. A Sri-Lanka, nous y étions, on achète un franc aux planteurs le kilo de thé que vous paierez de cinquante à cent francs chez le détaillant.

On commence aussi à se demander à qui profitent certains programmes d'assistance lancés par les gouvernements occidentaux : aux dirigeants et aux élites locales ou à la masse misérable, décharnée, hébétée de la population ? Au train où ça va, en l'an 2000, ce n'est pas si loin, il y aura cinq milliards d'hommes, de femmes et d'enfants déficients, tarés, sur tous les plans, physique et, partant, intellectuel et psychique.

Que faire ? Se grouper, s'organiser, agir sur nos représentants. Les écologistes le font bien. Qu'attendent donc les « humanistes » ?

CLAUDE SARRAUTE.

(1) Susan George, *Comment meurt l'autre moitié du monde*, Editions Robert Laffont.

The King

Que dire de Charlot qui n'ait déjà été dit, écrit, répété ? On a essayé, mardi soir, aux « Dossiers de l'écran », et on a réussi. Enfin pas exactement, rien d'absolument inédit dans les souvenirs ou les réflexions des participants, une ou deux mises au point cependant et le rappel — entre le mythe et le muet on avait un peu tendance à l'oublier — de son identité. Il était Anglais.

Et en Angleterre à l'époque, au tournant du siècle, la tenue, l'accent, l'adresse (Kennington et pas Kensington Road), l'école — pour lui ce fut la rue, — vous condamnaient à jamais au carcan de la discrimination sociale (1). Cette enfance à la Dickens colle à la peau du jeune dandy élégant, raffiné, merveilleusement beau, qui va signer en 1915 à Hollywood un contrat d'un million de dollars.

Et si la popularité du Gentleman *vagabond dépasse alors celles de Napoléon ou de Jésus-Christ, c'est parce qu'il remue du bout de sa badine et de ses godillots toute la misère, toute la tendresse et toute l'énergie du monde.*

Sa vie, son œuvre se confondent. Le Kid, c'était lui, M. Verdoux, c'était encore lui, et le Calvero de Limelight, *et même ce Roi à New-York tellement décrié. On se demandait au studio si sa gloire survivrait au siècle de l'abondance et de la Sécurité sociale. J'en suis certaine. Charlot, c'est le génie, et pas celui d'un art, d'un peuple, d'une race ou d'un pays, c'est le génie de l'homme. Eternel.*

C. S.

(1) *Vie de Charlot*, de Georges Sadoul. Ed. Lherminier, 272 p., 60 F (*le Monde* du 30 mars).

RADIO-FRANCE ORGANISE UN CONCOURS ANTITABAC

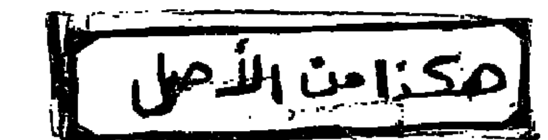
Radio-France organise un concours, du 4 au 26 janvier 1979, pour faire connaître les méfaits du tabac.

Cette « Opération oxygène » est proposée par le comité français d'éducation pour la santé, patronné par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, avec le concours du ministère de l'éducation et du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Elle a pour but de « *sensibiliser les jeunes contre les méfaits du tabac et leur donner le goût de l'air pur* ». Le concours s'adresse aux élèves des classes de troisième des établissements d'enseignements public et privé. « Inter-Jeunes » conviera les élèves à entreprendre dans chaque classe une étude et une action collective contre les méfaits du tabac. Les cinq classes qui auront réalisé l'étude et l'action les plus spectaculaires seront invitées à passer des vacances à la neige entre le 15 et le 22 février 1979. (Renseignements : 524-15-15.)

TRIBUNES ET DEBATS

MERCREDI 20 DECEMBRE

— Un débat sur la Chine réunit MM. Missoffe, ancien ministre, Hideo Kitahara, ambassadeur du Japon à Paris, Paul Berliet, Jacques et Claude Broyelle, Mme Hélène Carrère d'Encausse, et André Fontaine, rédacteur en chef du *Monde*, sur Europe 1, à 19 heures. Il avait été primitivement prévu pour mardi.



CARNET

Naissances

— M. et Mme Jean-Pierre LECLERC, Julien et Marie, sont heureux d'annoncer la naissance de

Céline,

le 16 décembre 1978.
26, avenue de Lowendal,
75007 Paris.

Décès

GEORGES BERNARDET

Nous apprenons la mort, survenue samedi 16 décembre à Paris, du chansonnier

Georges BERNARDET,

à l'âge de quatre-vingt-un ans.

[Georges Bernardet avait débuté en 1930 au Théâtre chantant de Georgius. Il passe à l'Européen, à Bobino, aux Noctambules (où il interprète sa première chanson, « le Baigneur »), fonde avec Pierre-Jean Vaillard et Christian Vebel, pendant la guerre, le Théâtre des Trois-Baudets, puis dirige les tournées des Deux-Anes (1958-1961), du Grenier de Montmartre (1962-1964) et du Festival des chansonniers (1965-1968) à travers l'Europe, l'Afrique du Nord, le Proche-Orient.]

— On nous prie de faire part du décès de

M. Pierre BERTRAND,
chevalier de la Légion d'honneur,
architecte S.A.D.G.,

survenu le 16 décembre 1978.
De la part de :
Mme Yvonne Bertrand,
M. et Mme Didier Bertrand,
M. et Mme Guillaume Lebreton,
M. et Mme Jean-François Gratton,
Agathe et Thaddée Bertrand,
Marie-Laure, Jérôme et Noémi Ader,
Benjamin, Eléonore et Pauline Gratton.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
3, rue Alfred-Bruneau,
75016 Paris.

— Nous apprenons la mort de

Mme Robert DILLENSEGER,

âgée de vingt-huit ans.
Elle était la fille de M. Robert Dieudonné, vice-président des Forges Dieudonné, vice-président des Forges de Strasbourg, et de Mme.
Cette disparition les atteint dans leurs *affections les plus chères.*
La messe de Requiem a été célébrée à Strasbourg, le 19 décembre, en l'église Saint-Louis de la Robertsau.
L'inhumation a eu lieu, le même jour, dans le caveau de famille, à Obernai.

PRESSE

● *M. Jacques Huteau,* administrateur de la S.A. Groupe Express, a été élu le mardi 19 décembre président de l'Office de justification de la diffusion des supports de publicité (O.J.D.).

● *M. Edmé Jeanson,* président et administrateur de la Société de développement financier et de ses filiales industrielles, dont les principales sont les sociétés Néogravure, Hélio-NEA et Imprimerie et Edition Braun, a demandé à être déchargé de ses fonctions, qu'il occupait depuis le 1er janvier 1975. Le conseil de la Société de développement financier, réuni le mardi 19 décembre, a pris acte « *avec regret* » de cette décision, annonce un communiqué.

M. Philippe Liotier, administrateur et vice-président de la Société de développement financier, a été désigné, à l'unanimité des autres membres du conseil, comme nouveau président à compter du 27 décembre 1978. M. Philippe Liotier sera appelé à succéder à M. Jeanson à la tête des filiales du groupe. A la demande du conseil, M. Jeanson a accepté d'exercer, pendant un an, une mission de conseil auprès de la société.

● *L'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information* a élu son bureau pour 1979. Président : Serge Caudron (*Science et Vie*, numéros spéciaux), vice-président et relations avec l'université : Martine Barrère (*la Recherche*) ; secrétaire général : Laurent Broomhead (*Science et Avenir, Antenne 2*) ; trésorier : Michel Saint-Sétiers (*le Dauphiné libéré*) ; questions médicales et clubs : Madeleine Franck (*le Point*) ; aviation, espace, techniques avancées : Jean-Jacques Valignat (*l'Humanité-Dimanche*) ; club : Jean Pellandini (*les Echos*) et Bernard Assémat (*l'Usine nouvelle*) ; relations européennes : Nicolas Skrotzky (*France-Culture*).

● RECTIFICATIF. — Dans la critique du livre de Jacques Thibau sur *le Monde* (nos éditions du 16 décembre), M. Hubert Beuve-Méry est qualifié d'« ancien directeur de l'hebdomadaire *Temps présent* ». En réalité, si M. Beuve-Méry a collaboré à cet hebdomadaire, son directeur a toujours été M. Stanislas Fumet.

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

reconnue d'utilité publique
le 31 janvier 1955.
175, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris
C.C.P. PARIS 4-52 X
Téléphone : 222-08-99

CAS Nº 43

Ce père de quatre enfants avait entrepris la construction de sa maison, quand la maladie l'a frappé, le laissant invalide à 85 %. Néanmoins, avec l'aide de la mère, on termine l'installation quand un court-circuit incendie tout le rez-de-chaussée. Le reste de la maison est inhabitable. L'assurance ne paiera pas tous les dégâts, faute, notamment, de factures pour ces travaux faits par les parents.

La famille vit dans un hangar; le père a trouvé un petit travail, mais, pour terminer la *remise en état du logement,* il est nécessaire de trouver : 5 000 F.

Prière d'adresser les dons à
LA SEMAINE DE LA BONTE
175, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris
C.C.P. PARIS 4-52 X ou ch. ban.

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

reconnue d'utilité publique
le 31 janvier 1955.
175, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris
C.C.P. PARIS 4-52 X
Téléphone : 222-08-99

CAS Nº 50

Veuve *depuis quelques mois,* âgée de cinquante ans, étrangère, sans carte de travail, cette femme est donc seule pour élever son fils de douze ans.

Aujourd'hui, elle possède une carte de travail, son dossier de naturalisation française est en cours, son fils poursuit ses études au lycée et a obtenu une bourse mensuelle exceptionnelle de 300 F pour l'année scolaire.

Cette femme courageuse a trouvé un travail dans sa spécialité : broderie d'application, mais ce travail à domicile nécessite l'équipement d'une machine brodeuse spéciale qui coûte : 4 000 F. Elle a quelques économies, mais il manque encore : 3 000 F.

Prière d'adresser les dons à
LA SEMAINE DE LA BONTE
175, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris
C.C.P. PARIS 4-52 X ou ch. ban.

CARNET

— Mme Paul Kling,
M. et Mme André Mawas,
Gilles et Bruno Mawas,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul KLING,

survenu le 19 décembre 1978, dans sa soixante-dix-septième année, à Enghien-les-Bains.

L'inhumation aura lieu le vendredi 22 décembre 1978, à 11 heures, au cimetière Nord d'Enghien-les-Bains (rue Louis-Delamarre).

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue Jules-Ferry,
95880 Enghien-les-Bains.
26, rue Steffen, 92600 Asnières.

— Mme Michael Pariente, son épouse,
M. et Mme Michel Kallmann, ses enfants,
M. et Mme Denis Parenti et leurs enfants,
M. et Mme Jean Kallmann,
Lionel Kallmann,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michael PARIENTE,

survenu le 18 décembre 1978, à Suresnes, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 21 décembre 1978, à 9 h. 30, au cimetière nouveau de Saint-Germain, rue Perrière.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

27, avenue de Brimont,
78400 Chatou.

— Mme Jean Péroncel-Hugoz, née Marie-Thérèse CLAUZADE,
M. Jean-Pierre Péroncel-Hugoz,
M. René Allbert et Mme, née Odile Péroncel-Hugoz,
M. Gérald Châtelain et Mme, née Diane Péroncel-Hugoz,
Jérôme et Stéphanie Châtelain,
Sabine Allbert,
Mme Paul Péroncel-Hugoz,
M. et Mme Georges Clauzade,
Les familles Poujol, Clauzade, Comminge et Malrait,
font part du rappel à Dieu de

M. Jean PERONCEL-HUGOZ,

décédé subitement à Marseille, le 15 décembre 1978, à l'âge de soixante-cinq ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 18 décembre.

Priez pour lui et ayez une pensée pour son fils Hubert († 1944), pour son père Jean († 1950) et sa mère Jeanne, née HOSPITAL († 1964) et pour son frère Paul († 1975).

312 bis, boulevard Chave,
13005 Marseille.

— On nous prie d'annoncer le décès, à Bagnères-de-Bigorre, le 9 décembre 1978, de

M. Pierre ROUSSEAU,
administrateur en chef honoraire des affaires d'outre-mer,
chevalier de la Légion d'honneur,

âgé de soixante-dix ans, au terme d'une longue maladie.

Selon le vœu du défunt, sa dépouille mortelle a été incinérée à Toulouse, le 13 décembre 1978.

De la part de :
Mme Odile Baule-Rousseau, son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Des familles Rousseau, Baule, Damey, Duviols, Huneau, Poncharaud.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Résidence Victoria,
Bagnères-de-Bigorre.

— Mme Hermine Sabetay, son épouse,
Mme Yvonne Gault, sa fille,
M. François Gault, son gendre,
MM. Jean-Pierre et Yves-Michel Gault, ses petits-enfants,
Ses frères, sœurs, neveux, cousins,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sébastien SABETAY,
docteur ès sciences,
président fondateur
de l'Académie d'osmologie et de dermologie,
past président fondateur
de la Société française de cosmétologie,
médaille d'argent
de la Ville de Paris,

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année, le 14 décembre 1978.

L'inhumation a eu lieu le 19 décembre 1978, dans l'intimité.

La famille regrette de ne pas recevoir.

Cet avis tient lieu de faire-part.

52 bis, rue Jacques-Dulud,
92200 Neuilly.

— Les établissements Laserson et Sabetay,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sébastien SABETAY,
président du directoire.

14, rue Jean-Bonal,
92250 La Garenne-Colombes.

— Le docteur Annette Tordjeman,
M. et Mme Robert Tordjeman et leurs enfants,
font part du décès de

M. Prosper TORDJEMAN,

survenu le 13 décembre 1978, dans sa quatre-vingt-treizième année.

34, rue du Château-d'Eau,
91130 Ris-Orangis.
5, rue de La Malonnière,
92500 Rueil-Malmaison.

— Mme Gilbert Zaksas, son épouse,
Raymonde, Charlotte, Danielle, Alain, Olivia et Laurence, ses enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Gilbert ZAKSAS,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
ancien député
de la Haute-Garonne,
trésorier-payeur général (E.R.)
Nouvelle-Calédonie,

survenu à Paris le 18 décembre 1978, dans sa soixante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, 194, rue Raymond-Losserand, Paris-14e, le vendredi 22 décembre, à 13 h. 45 (l'office sera célébré par Mgr Darmancier).

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

22, rue Emeriau,
75015 Paris.

(Voir page 12.)

Remerciements

— La famille du sculpteur

Louis BANCEL,

ses proches,
remercient tous ceux qui ont pris part à leur peine et les ont réconfortés par leur amitié.

Communications diverses

— Festival d'hiver, jeudi 21 décembre, 19 h. 30, salle des Ingénieurs des Arts et Métiers, 8, rue d'Iéna (métro Iéna). Théâtre, chants, danses. Partage du gâteau traditionnel. Entrée 25 F (20 F adhérents). Association de méditation transcendantale, 13, rue Etienne-Marcel. Tél. : 236-04-78.

SCHWEPPES, SCHWEPPES
et cologram « Indian Tonic »
et SCHWEPPES Lemon.

LÉGION D'HONNEUR

DÉFENSE

Sont promus *commandeurs* :

MM. François Dontenwill, Marie Denoix de Saint-Marc, Cyrille Brochier, Edouard Repellin.

Sont promus *officiers* :

MM. Maurice Harié, Philippe Mattei, Armand Thoumazeau, Jean Desplat, Jean Verdier, Marcel Adam, Juan Aguila, Alexis Aribaut, René Audin, Paul Bequié, François de Beauregart, Fernand Bourgoin ; Mme Odette Noyrigat ; MM. Roger Brosseau, Hildebert Chaintreuil ; Mme Germaine Moreau ; M. Georges Charton ; Mmes Gilberte Lindemann, Marie Waquez ; M. Robert Clop ; Mme Lucie Fourel ; M. Fernand Cordogli ; Mme Georgette Godinat ; M. Julien Dapère ; Mmes Alice Gillig, Marcelle Favreau ;

Mmes Nicole Gaudefroy, Lucienne Duperron ; MM. Georges Durand, Charles Ferry ; Mme Germaine Fromentin ; MM. Claude Floege, Roger Friedrich, Georges Frier, Henri Gardanès, Louis Gaudillère, Gabriel Gautron, Jean Génot ; Mme Annick Prigent ; MM. Léon Hanriot, Béla Haass, Louis Hollard, François Illy, Eugène Joly ; Mme Henriette Labussière ; MM. Robert Larnaudi, Marcel Larriven, Yves Le Cras, Elie Lehoux, Victor Lemercier ; Mme Louise Liard ; MM. Marcel Mathé, Henri Mercier ; Mme Lucienne Villechenon ; MM. René Peltan, Maurice Plaisantin, Alphonse Pollet, Guy Raoul-Duval ;

Mme Juliette Rérat ; MM. Jacques Rigoir, Adrien Rousset, Jean Sauvage, Francis Texier ; Mme Alfréda Deballe ; MM. Alexandre Watsebled, Edmond Zilliox, Henri Métailler, Charles Clément, Roger Gatineau, Alfred Préot, Louis Thévenoux, François Panitteri, Ignace Carlotti, André Petitvallet, Henri Veishar, Paul André ; Mme Rosa Litaize ; M. Félix Clipffel ; Mmes Anne Schwing, Marie-Yvonne Brocard ; MM. Walter Schmitt, Gilles Blin, Armand Tanquerel.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Marc Auger, Bruno Balp, Pierre Chaty ; Mme Jeanne Reyl ; MM. Fernand Dufour, Pierre Dumas, Pierre Jobard, Jean Laret; Mme Marthe Dubosclard ; MM. André Leroy, José Linares-Diaz ; Mmes Lucienne Lautissier, Hortense Garcia, Marie-Louise Michon, Raymonde Perrier ; MM. Marcel Ribour, Samuel Rosenfeldt, René Sautereau ; Mme Sarah Creuse ; MM. Jean Choisnel, Robert Nideiet, Paul Artisson, Albert Bunz, Kurt Hoehmann, Albert Pélissier, Bernard Seguin, Rolland Sorbier ;

MM. Jean-Noël Bally, Maurice Beauval, Arthur Boaro, Louis Bonnet, René Bonnotte, Joseph Carre, Joé Chapman, Roger Corbier, Roger Dajean, Jules Decroix, André Desmaisons, Sylvain Desorme, Marcel Didierlaurent, Mohamed Errassas, Jean Fleury, Joseph Guignard, Marcel Juanola, René Lebagre, Louis Marsura, Robert Mayeux, Irénée Molinari, Ange Patacchini, Eugène Pollet, Léon Revet, Yvon Sarrault, Robert Stengel, Jean Thollot, Ornello Trevisan, Pierre Vernhes ;

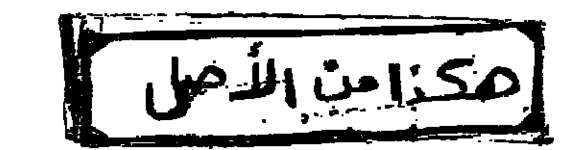
MM. Hilario Agorria, Georges Alem, Paul Allaire, Adrien Amieux, Marceau André, Maurice Arbez, Pierre Arnaud, Roger Aubert, Aristide Audet, Dominique Azcué, Bohuslav Bacak ; Mme Marie Gonin ; MM. René Barthalais, Paul Bartoli ; Mmes Marie Tourman, Marie-Anne Moeglin ; MM. Marcel Becker, Auguste Bender, Marc Boissard, René Borner, Victor Breit ; Mme Eugénie Camus ; MM. Marcel Cauwel, Henri Chassepot, Elie Chevallier, René Chiuminatto, Marcel Constant, Marini Corzani, Denis Curot, Léonce Dax, Jules Defachelles, Roger Delegiise, Gilbert Drugman, René Dupau, Jean-Marie Fossier ; Mme Yvonne François ;

MM. René Frayssé, Alphonse Frery, Jean Galgon, Jean Gdula, Ernest Gérard, Antonio Gheno, Jacques Girardin ; Mme Suzanne Goiset ; MM. François Gombaud-Saintonge, Grégoire Gonzalès, Jacques Gougeon, Léon Grunenwald, André Guignard, Grégoire Gutierrez ; Mme Marthe Gailiard ; M. Louis Hallinger ; Mme Simone Marrelec ; MM. André Héry, Charles Hettinger, Jean Hisler, Jean Houdart, Paul Huguet, René Joannès ; Mme Marie Ferrand ; MM. Michel Jung, Louis Kern, Jankiel Klajman ; Mme Marie Klein ; MM. Roger Krempp, Aimé Kuster, François Laget, Pierre Lallier Alexandre Leblanc, Eugène Léon, Roger Leroy, Gustave Loiselet, Georges Marquant ; Mme Marthe Savoski ; MM. Léon Méric, Paul Miglionico, Marcel Morche, Marcel Mulle, Eugène Muller, Pierre Muller ;

Mme Andrée Vejux ; MM. Xavier Nicole, Léon Nogrette, Jean Pagani, Lucien Pellegeais, Antonin Pennet, Pierre Peraud, André Perret, Marcel Pierre, Gérard Plouzeau, Lucien Porteras ; Mme Marie-Louise Brucker ; MM. Germain Ricard, Renzo Righi ; Mme Raymonde Vadaine ; MM. Fernand Roehrig, Lazare Rozenblat ; Mmes Ginette Rouver, Marie-Thérèse Scheidecker ; MM. Georges Schmitt, Max Schopf, Jean Schosger ; Mmes Albertine Sens, Marthe Bregler ; MM. Paul Stadler, René Stahl, Charles Thomas, Georges Tollet, Raymond Verger, Raoul Vialan, Jean Vinot, Edouard Voltzenlogel, Pierre Watellier ;

MM. René Martin, Georges Mazoyer, Roger Bureau, Jean Garcia, Gabriel Granier, Roger Gueugneau, Georges Guilhot, Robert Michel, Louis Walter ; Michel Carlo, Jacques Dunouau, Diamond Hangard, Norbert Koerber, Roger Raspini, Albert Renoncourt, Noël Rousseau, Pierre Sergent, Pierre Texier, Bernard Wathlé, Christian Lechèbe, Claude Mandraquiat, Léon Barrioi, Joseph Berliat, Georges Blondelle, Emile Dauphin, Maxime Dubos, Maurice Dubautoy, Jean Escuras, Firmin Farrié, Egalité Foire, Frédéric Gast, Charles Marquet, Robert Mazen, Antoine Poli, Samuel Pont, Théodore Siquet, Jules Roy, Gustave Vincent.





هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

CISI COMPAGNIE INTERNATIONALE DE SERVICES EN INFORMATIQUE

recherche

un cadre administratif

Licencié en droit ayant au moins 5 ans de pratique dans un service juridique, il aura des connaissances générales en droit, une bonne expérience des problèmes d'assurances et une grande pratique du droit des obligations, il assistera directement le chef du service administration et contrats.

Adresser C.V. et prétentions à :
CISI, Direction du Personnel, 35, boulevard Brune, 75014 Paris.

Emplois et Carrières

STEIN SURFACE

FOURS ET EQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS

Société d'ingénierie thermique construisant des matériels pour la Sidérurgie et la Métallurgie, travaillant principalement à l'exportation, rattachée à groupe international important,

recherche

INGENIEUR DIPLOME Grandes Ecoles

- ayant quelques années d'expérience en analyse et programmation scientifique,
- *Anglais souhaité.*

REF. B

Ecrire ou téléphoner : Service du Personnel
Z.A.I. du Bois de l'Epine - C.E. 1107
91015 EVRY CEDEX
TEL. 077.92.10.

ingénieur informaticien d'applications

UNE IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE

affiliée à un groupe de renom international et située en Région Parisienne, recherche pour son service informatique, un ingénieur grande école (option informatique), si possible CENTRALE, A & M, INSA, INPG..., ayant acquis 2 à 3 ans minimum d'expérience dans un service d'études informatiques.

Il aura pour mission de réaliser pour les ingénieurs d'Affaires, des «modèles informatiques» destinés aux études de conception et d'aménagement d'ensembles industriels (circulation de produits notamment).

Evolution possible vers un poste de
RESPONSABLE D'AFFAIRES ou d'INGENIEUR METHODES

Adresser lettre manuscrite, c.v. détaillé (précisant les langages et matériels connus), photo et prétentions sous référence 1765 à AXIAL Publicité, 91, Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.



emplois internationaux

THE CLEM CORPORATION S.A.

recherche pour l'Afrique du Nord - **Industrie Pétrolière et Pétrochimique**

INGÉNIEURS DIPLOMÉS (minimum : 5 ans d'expérience)

MÉCANIQUE	SÉCURITÉ
GÉNIE CIVIL	TRANSPORTS PÉTROLIERS
ÉLECTRICITÉ	PROCESS Elastomeres-pneumatiques

Rémunération élevée, nette d'impôts
Logement ou indemnité de logement.

Ecrire à : THE CLEM CORPORATION S.A.
20, avenue Général-de-Longueville
1150 BRUXELLES (Belgique)

OFFRES D'EMPLOIS outre-mer étranger par répertoires hebdomadaires. Ecr. Outre-Mer Mutations, 47, r. Richer, Paris-9e

PRODUITS GRAND PUBLIC
C.A. CONSOLIDE 200 MILLIONS

IMPORTANT GROUPE PHARMACEUTIQUE FRANCAIS
Leader de ses marchés avec Filiales de Distribution dans nombreux pays recherche en région PARIS pour seconder son P.D.G. qui est doté d'une forte personnalité et accèder aux fonctions de Directeur Général dans un délai n'excédant pas 2 ans.

Directeur

à dominante commerciale et promotionnelle mais avec un sens permanent de la gestion et une grande habileté dans les rapports avec l'équipe en place qui a fait le succès de l'entreprise.

Solides références exigées dans des activités similaires en France et à l'Exportation. Anglais indispensable.

Adresser C.V. détaillé avec photo et rémunération demandée à notre Conseil qui examinera les candidatures avec discrétion totale et absolue garantie.

Réponse assurée avant le 15 janvier 79 à toute lettre correspondant à l'expérience requise.
Ecrire à Mme A. CAYEUX
51 bis av. de la République
75011 Paris qui transmettra



THE CHASE MANHATTAN BANK N.A.

recherche, un

chef comptable

Il sera chargé
- de la gestion de la comptabilité générale :
  - production des rapports à la Direction locale, aux organismes de tutelle, au Siège Social,
  - supervision d'une équipe de 18 personnes.
- de participer à la mise sur ordinateur de la comptabilité générale et au développement de nouveaux outils de gestion en collaboration avec l'équipe informatique, le service du contrôle de gestion et les utilisateurs.

Les candidats devront avoir:
- une connaissance approfondie de la comptabilité française, *sanctionnée par un diplôme* : niveau expertise-comptable ou équivalent,
- de bonnes notions des mécanismes de crédit et des opérations bancaires,
- de solides notions de fiscalité,
- une très bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit.

Une expérience bancaire similaire est indispensable.

Adresser candidature manuscrite
avec prétentions et photo, au
Service Recrutement
THE CHASE MANHATTAN BANK N.A.
41 rue Cambon, 75001 Paris.



emplois régionaux

THOMSON-CSF

Division Tubes Électroniques
38120 SAINT-EGREVE (près Grenoble)

recherche

INGÉNIEUR

Gde Ecole (ECP, ESE, ESPCI, TELECOM.)

pour assurer une liaison technique avec clientèle internationale.

Cet ingénieur possédera de solides connaissances en physique et électronique.

Le poste nécessite du dynamisme, plusieurs années d'expérience dans l'industrie électronique et une très bonne connaissance de l'anglais.

Il implique une bonne présentation, le sens des responsabilités, des contacts humains faciles et un esprit pratique.

Adresser curriculum vitae et prétentions.

ÉTABLISSEMENTS SAVARE - CAEN

— Négoce de bois du Nord
— Façonnage de bois
— Charpentes bois industrialisées

NOUS RECHERCHONS NOTRE

CHEF DES VENTES

Il aura 30 ans minimum

— Aura des qualités de vendeur, et assumera l'animation et l'organisation de notre service ventes.

— Il aura de préférence l'expérience de la profession ou du bâtiment.

Le candidat retenu sera intégré à l'Equipe de Direction.

Adresser C.V. à B.P. 118 - 14013 CAEN CEDEX

BANQUE PRIVÉE

Filiale d'un groupe international recherche pour son siège à PARIS

Conseiller de Gestion

Le poste consiste à assurer le conseil en GESTION DE PATRIMOINE pour une clientèle de personnes physiques

Le candidat aura 4 ans d'expérience minimum dans un poste semblable et notamment une bonne connaissance des valeurs mobilières.

Envoyer curriculum vitae manuscrit, photo et salaire désiré sous la référence 8.552 à :

organisation et publicité
2, RUE DE MARENGO, 75001-PARIS, QUI TRANSMETTRA

GROUPE BANCAIRE SPÉCIALISÉ DANS LE CRÉDIT IMMOBILIER

recherche

pour son Agence de VERSAILLES

JEUNE COLLABORATEUR DIPLOMÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

I.E.P., SCIENCES ECO OU EQUIVALENT
LIBERE DES O.M.

Adr. C.V. et photo à ARCHAT, 34, bd Haussmann, 75009 PARIS, qui transmettra, sous référence L 81.



ATM

ASSISTANCE TECHNIQUE MEDICALE

Filiale d'un groupe Multinational, Société spécialisée dans les domaines de l'anesthésie/réanimation, urgence et électronique médicale

recherche

pour son secteur de STRASBOURG

UN ATTACHÉ COMMERCIAL

performant et possédant une expérience confirmée dans ces domaines.

Nous offrons un salaire fixe important + intéressement et divers avantages.

Adr. curric. vitae manuscrit et prétentions à :

ASSISTANCE TECHNIQUE MEDICALE
B.P. 186. — 78313 MAUREPAS
(références 7812/)

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE

recherche pour son Unité située près

d'ORLÉANS

INGÉNIEUR PROJETS de SYSTÈMES de SÉCURITÉ

ELECTRONICIEN de formation, cet ingénieur possède une expérience de plusieurs années dans la conception et la mise en œuvre de réseaux de sécurité électronique (dans les domaines militaires et Bancaires si possible).

Doit faire preuve d'efficacité et d'innovation. Anglais lu indispensable.

Déplacements fréquents en région parisienne et en province.

Ecr. avec C.V. et prét. ss le n° 91.719 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui tr.

ATTACHÉ COMMERCIAL
domicilié sur Paris

Fabricant ROBINETTERIE INDUSTRIELLE région lyonnaise avec dépôt sur Paris, bien implanté sur ses marchés

- pour visite clientèle existante et prospects (grossistes, spécialistes, constructeurs, administrations) avec pour objectif, le développement du C.A.
- sur un secteur couvrant notamment : Paris et sa région - Lille - Le Havre - Orléans - Nancy.
- formation assurée mais expérience de vente avec connaissances techniques nécessaires.
- voiture fournie, forfait journalier hôtel-restaurant.

Ecrire avec C.V. et photo à

PROMARKET — service M —
114, boulevard du 11 Novembre 1918
69626 Villeurbanne, qui transmettra

analyste confirmé

Filiale informatique de la Caisse des Dépôts et Consignations recherche pour Paris Montparnasse un ANALYSTE CONFIRME, ayant l'expérience d'analyse fonctionnelle et organique sur des chaines importantes et complexes. La programmation COBOL est nécessaire.

Adresser C.V., photo, prétentions et date de disponibilité au Service du Personnel - CAM -

CAM 113, rue Jean-Marin Naudin
92220 BAGNEUX

Pour promouvoir ses réactifs et produits chimiques auprès des Laboratoires d'Industries, Centres de recherches, etc.,

IMPORTANTE SOCIETE, recherche

DÉLÉGUÉS TECHNICO-COMMERCIAUX

FORMATION B.T.S., I.U.T., etc.
Secteurs : Région Parisienne
Est (Nancy, Metz, Strasbourg)

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions à :
HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, sous la référence 31225

Expert comptable
Département Nord (59) rech.

1) RÉVISEUR CONFIRMÉ
niveau certificats supérieurs, 3 ans pratique minimum.

2) COMPTABLE (H. ou F.)
Tenues et déclarations fiscales, expérience cabinet nécessaire. Envoyer C.V. et prétentions à n° 8.732 « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

STE D'EXPERTISE COMPT.
recrute
Pour direct. bureau secondaire SUD-OUEST

UN EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ

Délégation et responsab. import. Possibilité intégration à terme. Ecr. n° 8.735 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE PROVINCE

recrute

Pour recherches

PHARMACIEN GALENISTE

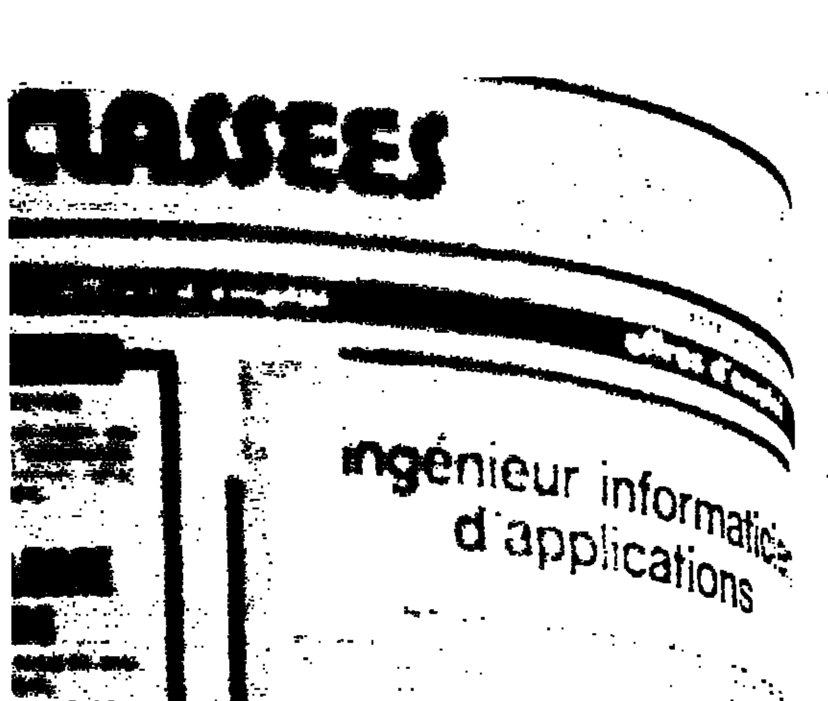
confirmé, connaissant allemand. Env. lettre man. s/n° 784592 M, à REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui tr.

P.M.E. Angoulême cherche

CHEF DE MARKETING

diplômé étud. sup., expér. marketing souhaitée, dem. goût service public, sens des réalisations et de la relation. C.V. et prétentions

HAVAS ANGOULEME n° 1.488.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

Une jeune société de services spécialisée dans la publicité de recrutement recherche un

chef de publicité

Après une première expérience dans la vente de services ou mieux, d'espace publicitaire, auprès de responsables de sociétés, l'homme ou la femme que nous recherchons a le réel désir d'accéder à un poste de responsabilités commerciales. En effet agissant en toute délégation, suivant les objectifs fixés avec la Direction Générale, il ou elle aura pour mission de développer notre concept auprès des grandes entreprises de la Région Parisienne.

La rémunération est fonction de l'expérience et du potentiel du candidat.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature à Régie Presse, 85 bis rue Réaumur, 75002 Paris sous référence 500, qui transmettra. Nous assurerons une réponse à tous les candidats dans les meilleurs délais.

D. FEAU-S.A.

CONSEIL IMMOBILIER recherche dans le cadre de L'EXPANSION DE SON DÉPARTEMENT

APPARTEMENTS ANCIENS

UN NÉGOCIATEUR

— 30 ans minimum.
— Expérience similaire appréciée.
— Excellente présentation.
— Dynamique et sens commercial.

RÉMUNÉRATION MOTIVANTE BASÉE DIRECTEMENT SUR SES RÉSULTATS POSSIBILITÉ D'UNE CARRIÈRE INTÉRESSANTE AU SEIN DU GROUPE

Envoyer curric. vitae manuscrit, photo récente à :

D. FEAU - S.A.
SECRETARIAT GENERAL
132, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
Discrétion totale assurée.

IMPORTANT GROUPE CHIMIE/PHARMACIE demande pour son service recherche et développement

UN DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

responsable de la mise au point des spécialités nouvelles à vocation prophylactique et thérapeutique animale destinées à compléter les gammes de produits de ses filiales françaises et étrangères.

Le candidat retenu devra posséder la langue anglaise et avoir une bonne expérience des travaux de recherche officiels ou privés.

Le LIEU de TRAVAIL est à PARIS-NEUILLY.

Ecrire avec C.V. et références des publications et travaux n° 17.665 sur enveloppe à :
J.R.P., 29, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui transmettra.

Bureau d'études faisant partie d'un groupe multinational (Mº Michel-Bizot), recherche :

INGÉNIEUR CHARGÉ D'AFFAIRES

30 ans environ.

Ce poste conviendrait à un Ingénieur dynamique, ayant grande expérience en études et réalisations du type engineering.

— Connaissances en aéraulique et hydraulique.
— Parfaite connaissance langue anglaise.
— Connaissance langue allemande souhaitée mais non obligatoire.
— Si possible libre de suite.

Envoyer curriculum vitae et prétentions sous la référence 7.045 à P. LICHAU S.A., Boîte Post. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

Importante Société Faisant partie d'un Groupe International spécialisée dans AUDIT et Etudes Financières recherche

EXPERTS COMPTABLES STAGIAIRES

— Formation : H.E.C., E.S.C., I.E.P., E.S.S.E.C.
— D.E.C.S. complet, connaissances anglais ou allemand utiles.

Ayant 2 ou 3 ans d'expérience confirmée dans firme d'AUDIT (chef de mission éventuellement), 25 ans minimum.

Les interventions se situent au niveau d'entreprises de premier plan, tant sur le plan national qu'international demandant une excellente connaissance des affaires de grande importance et offrant les conditions d'une formation de haut niveau.

Les candidats devront faire preuve de qualités professionnelles affirmées et de dynamisme alliés au sens du travail en équipe.

— Activité : FRANCE.
— Déplacements éventuels courte durée à l'étrang.
— Très larges possib. de développem. de carrière.

Ecrire avec C.V. et photo sous le nº T 10241 M à : REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE

recherche

INFORMATICIENS

Gdes Écoles (SUPELEC, ENSI, INSA...) pour programmation scientifique

Envoyer curriculum vitae à C.G.G., 4, rue Galvani. — 91301 MASSY.

FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE MULTINATIONAL

L'ADJOINT DE SON DIRECTEUR GÉNÉRAL

De FORMATION HEC - IEP - ESC ou équivalent + DECS.
Ce poste conviendrait à candidat âgé de 32 ans min. ayant l'expérience de la direction administrative et financière d'une P.M.E. et de l'organisation informatique.

Envoyer lettre manuscrite C.V. détaillé + rémunération actuelle, nº 17633, sur enveloppe :
J.R.P. 38, rue de l'Arcade - 75008 PARIS qui transmettra.

ORGANISME PROMOTION IMMOBILIERE recherche

GESTIONNAIRE DE PROGRAMMES

— Age minimum 25 ans ;
— Formation supérieure sciences économiques, droit ;
— Expér. professionnelle appréciée, mais non exigée ;
— Rémunération élevée, progression possible au sein d'un groupe dynamique.

Samedi et fêtes juives chômées

Ecr. avec C.V. et prétentions à SIPEP Réf. nº 115 3, rue Choiseul 75002 PARIS.

CENTI

recherche pour ETUDES de LOGICIELS et APPLICATIONS AVANCEES

INGÉNIEURS et ANALYSTES

ayant expérience MITRA, SOLAR.

Ecrire CENTI, 128, rue de Rennes, 75006 Paris ou téléphoner au 222-25-31.

URGENT

Cabinet d'organisation administrative et comptable recherche

JEUNE B.T.S. - I.U.T.

(même débutant)

OPTION :
— Comptabilité et gestion d'entreprises.
— Administration finance.

MISSION :
— Analyser et élaborer des procédures s/forme d'organigr. av. une éq. déjà sur place.

TRAVAIL :
— 4 jours par sem. à PARIS,
— 1 jour par sem. à LYON.

Poste à pourvoir janvier 1979. Durée de la mission : 6 mois. Les candidats (es) devront habiter obligatoirement la région parisienne.

Adr. C.V. détaillé et prét. à : M. Gérard MALATIER, 8, rue Alexandre-Berthier, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

Maison d'éditions Paris-8e recherche TRES BON

CHEF DE PRODUCTION

âge minimum 40 ans. Expérience technique confirmée, sens de l'organisation. Env. lettre manuscrite + C.V. détaillé + photo. Référence nº 784 946 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DES CHIFFRES MAIS AUSSI DE LA CRÉATIVITÉ

Société d'Etudes Economiques et Financières recrute un (e)

CHARGÉ (E) D'ÉTUDES DÉBUTANT (E)

devant prendre après formation la pleine responsabilité d'études financières (secteur public, secteur privé).

SCIENCES ÉCO - I.E.P. ÉCOLES COMMERCIALES

Envoyer C.V., photo et rémunération souhaitée au B.R.E.E.F. Tour Maine-Montparnasse 33 av. du Maine 75755 Paris Cedex 15.

STE D'ENGINEERING PARIS
Construction usines clé en main recherche

INGÉNIEUR CHEF DE BUREAU D'ÉTUDES

Conviendr. à ingénieur confirmé. Connaissances souhaitées en manutentions automatiques.

Env. C.V. et prét. nº 784.945 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

TRES URGENT

Cple rech. pers. pour intérieur et 1 enft 4 a., réf. contr. exigées Prés. de 8 à 20 h., nourrie midi et soir. Congé sam. ap.-midi et dim. Se prés. 94, r. Blanche, Paris-9e ou tél. 280-38-53 de 8 h. 30 à 13 h. et de 14 h. à 19 h. 30.

Bureau d'Etudes recherche Travailleurs indépendants Implantation circuits imprimés. Tél. après 19 h. : 461-14-51.

Editeur recherche LICENCIE Sc. Eco. pour démarchage livres d'économie. Fixe + % + voit. assurés. Tél. le matin au 267-05-43.

VILLE DE ST-OUEN rech. pour sa crèche municipale : PUERICULTRICE diplômée d'Etat. Candidatures avec C.V. adres. au maire de St-Ouen, 93406. Tél. : 257-14-60, poste 377.

C.E. rech. employé COMPTA-DACTYLO à mi-temps. C.O.S. Bourse du Travail, 93100 Montreuil. Tél. 858-91-82.

SOCIETE INTERNATIONALE recherche pour un de ses DEPARTEMENTS PARIS :

CHEF DE SERVICE VENTES

30 ans minimum, HEC, ESSEC ou équivalent. Responsabilités ventes produits à base petite mécanique et électronique. Animation représentants et réseau de vente.

Pratique de l'anglais.

Adresser C.V., et prétentions : nº 91.046, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

Concessionnaire MERCEDES Région Parisienne

recherche

CHEF DES VENTES V.P.

220/250 voitures

30/35 ans environ bonne présentation, dynamique, capable diriger :
— 5 agents ;
— 3 vendeurs.

Salaire + commission 120.000 F minimum + voiture de fonction.

Env. C.V. + photo : BARTHELEMY, 44 bis, rue de la Voûte, 75012 Paris, qui transmettra.

La filiale HOLDING recherche

UN ou UNE PROFESSEUR D'ITALIEN

FONCTIONS :
— Enseignement de l'italien (des affaires si possible) ;
— Traduction ;
— Interprétariat.

PROFIL :
Langue maternelle italienne (si possible).

Ayant la faculté d'appréhender les problèmes industriels et commerciaux, car pourrait être amené à participer à des opérations de consultant.

Envoyer C.V. et prétent. au Centre Inter-entreprise de Formation, 6, rue Nicolas-Copernic, 78190 TRAPPES ou téléphoner au 051-61-79, poste 32-59.

IMPORTATEUR COMPOSANTS ELECTROMECANIQUES et ELECTRONIQUES rech.

RESPONSABLE DES VENTES

pour l'un de ses secteurs d'activité.
Siège de la Société : Nord-Est de Paris.

Ecrire à nº 33.536, à I. P. F., 12, rue de l'Isly, 75008 Paris

représentation offres

PRET A PORTER FEMININ — WEIBERG S.A. — 70.000 et +

recherche

ATTACHÉ COMMERCIAL

Visite clientèle et prospection R.F.A.

— expérience confirmée dans prêt-à-porter féminin
— disponibilité totale pour voyage
— résidence dans la région parisienne
— rémunération : 70.000 F minimum tous frais payés.

Envoyer C.V. + photo au : 31, rue des Jeûneurs 75002 PARIS.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

recherche

V.R.P. M.C.

Introduits circuits grossistes, électriciens et grandes surfaces pour vente pendules à piles, réveil à quartz, etc.
Ecr. HAVAS DIJON nº 43.644.

cours et leçons

Ingénieur thermicien donnerait cours de formation ou stages pratiques Economie d'Energie. Ecr. nº 450, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

demandes d'emploi

CADRE EXPORTATION DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT

JUSQU'AU MOIS DE JUILLET 1979
PAS DE REMUNERATION A ASSURER
REALISE UNE MISSION « EXPORT »

ETUDIE toutes propositions, si possibilité d'emploi à l'issue de la mission.

ISSA EXPORT
Tél. : (78) 25-51-00 (poste 447) Mme VERNAY.

CADRE H. 29 ans, bilingue. Anglais, expérience 3 ans. Organisation et gestion, service commercial, export. Produits grande consommation. Recherche poste responsabilités dans P.M.E. PARIS ou Région PARISIENNE. Ecrire M. SOLER : 32, place Saint-Ferdinand, 75017 PARIS.

J.H., 29 ans, Maîtrise Sciences Eco (Gestion Fi) cherche place débutant Rédacteur Crédit ou poste en rapport avec sa formation ds banques, établiss. financiers. Ecr. nº 6 968 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H., 36 a., doct. 3e cycle soc. spéc. éducation + dipl. inst. ét. pol., exp. de form. ens. au Québec + exp. trvx en usine, rech. empl. form., anim. ou ens. Ecr. nº 8729 « le Monde » Pub. 5, des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne Fme, 30 ans, comptable 2 Mécanographe Secrétariat 12 ans d'exp. PME + cabinets d'expertise rech. poste stable en entreprise Mlle Claudine MAEDER, 1, pl. du Bois-Madame, 77500 Chelles.

D. 46 a., cadre comptable, ch. poste responsabil. Comptabilité générale, bilan, déclarations fisc., soc., paye. Libre 8-1-79. Ecr. nº 444, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Secrét. 13 a. expér., gde disponibilité horaire, dynam., aim. respons., rech. place stable, lib. imm. Ecr. Mme Kolainsky, 2, r. de la T.-d'Auvergne, 75009 Paris.

Jne Fme, 18 ans, C.A.P. couture cherche emploi banlieue Nord ou Paris. Ecr. Gislaine Salé, 171, av. H.-Barbusse, 92700 Colombes ou Tél. 010-25-03, qui tr.

TRADUCTRICE FRANÇAIS-ALLEMAND

Allemande, B.T.S., traduct. Ccial, maîtrise de lettres franç. connaiss. de l'anglais et de l'italien, ch. emploi temporaire. Tél. : 010-19-61.

Ingén. thermic. spécial. climat. pays pr. Orient rech. mission ou conseils déplacem. France et étr. Ecr. nº 449 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. fille, 26 a., études supér., licence maîtrise + BTS Pub et Marketing + 1 an stage achat espace, agence, rech. poste ASSISTANTE PUB ou ACHAT D'ESPACE Tél. : 322-35-41.

CADRE COMMERCIAL

36 ANS
SPECIALISTE EN PUBLICITE AGENCES ET SUPPORTS ch. situation, de préf. même activité.
Ecr. à 6.970, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

Médecin, 56 ans, cherche place ds laboratoire pharmaceutique Paris ou région parisienne. M. BLOZOVSKI, B.P. 85 75421 PARIS CEDEX 09.

Formation de base ingén., 43 a.

CADRE DE DIRECTION GÉNÉRALE

Exp. réseaux distrib. et gest. administr. Actuell. en poste à l'étranger comme CONSEILLER INDUSTRIEL ch. sit. avec responsabilité gest. et commercialisation. Disposé à voyager. R.-V. poss. 1re sem. janvier. Ec. 8.711, le Monde P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

information divers

VILLE DE FRANCONVILLE ouvre un concours sur épreuves, réservé aux titulaires du C.A.P. sténodactylo. Adresser candidature et C.V. avant le 27 décembre 1978 à : Mme le MAIRE, Mairie de Franconville (95130).

autos-vente

5 à 7 C.V.

R 5, blanche, juin 78, 9.500 km, int. simili., disponible de suite. 17.500 F. Tél. 050-44-40, à partir de 18 h. 30.

8 à 11 C.V.

Vends SIMCA 1301 S, mod. 74, 80.000 km, boîte automatique. Argus à débattre. Tél. : 329-12-40, poste 477, de 9 heures à 17 heures.

autos-achat

ACHAT OU ÉCHANGE DÉPOT VENTE

FRANCE AUTO, 95, r. de Paris 94-CHARENTON - 368-08-75.

divers

BMW 520 - 525 - 728 78. Peu roulé. Garanties Auto Paris XV. 533-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris-15e.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

R. Elzévir/Le Marais, imm. tt cft, 3e étg., asc. sur rue et jardins, ravissant livg 1 chb. 60 m². De Vilers, 525-22-01.

26, RUE DES TOURNELLES
PRES PLACE DES VOSGES
LUXUEUSE RESTAURATION
FINITION AU CHOIX
DU STUDIO AU 4 PIECES
DUPLEX AVEC JARDIN
S/pl. ts les jrs, 13-18 h. 274-57-69

5e arrdt.

ABBE-DE-L'EPEE
90 m², 5e sans asc., séj. 30 m², 3 chbres, 520.000 F - 535-86-37.

5, RUE FREDERIC-SAUTON 2-3 PIECES et 4-5 PIECES Visites les jeudis, de 14 h. à 18 h. 30, ou téléph. 755-98-57.

Mº CARDINAL-LEMOINE
Salon, salle à manger, 2 chambres, bains, wc séparé. 550.000 F. - 539-67-52.

NEUF - 7.650 F/m2
PRES MOUFFETARD
Petit imm. direct Promoteur Reste quelques 3 pièces SUD GRAND LUXE - 331-32-32

6e arrdt.

IMM. BOURGEOIS CFT RUE STANISLAS Bon état
2 pièces. 300.000 F. - 266-92-15.

7e arrdt.

DUROC - 50 m², 4e étage, 2 p., cuis., bains, joli décor - 567-22-88.

RUE DE L'UNIVERSITE
100 m², rez-de-chaussée, immeuble tt confort. 567-22-88.

BAC 70 m2 à aménager, bon plan, cheminée, travaux d'immeuble assurés par vendeur Tél. 293-62-16

8e arrdt.

8e PROFESSIONNEL, standg, 6 P. + serv., balc., soleil. Prix à débattre - ELY. 69-94.

FAUBOURG ST-HONORE
3e étage clair, ascenseur
5 P. double living, 3 chbres, 2 bains, ENTIEREMENT RENOVE
PRIX 775.000 F
Mercr., jeudi vend. 11 à 18 h : 233, rue du Fg-Saint-Honoré entrée par villa
Mº TERNES - 227-09-56, 848-97-39

9e arrdt.

9, RUE CLAUZEL
IMMEUBLE ANCIEN
3 PIECES 55 M2 ENVIRON SUR RUE
Entrée, cuisine, salle d'eau, chauffage central individuel, 200.000 F. Renseignements et visites, téléphoner : 755-98-57.

14e arrdt.

8, RUE MAISON-DIEU
prox. av. du Maine. Imm. neuf Studio, 2 P., Duplex, S/place mardi-merc.-jeudi-vend.-samedi, 14 h-19 h - 359-63-63 - 322-04-03.

AFFAIRE UNIQUE
PARC MONTSOURIS - Récent Beau 2 P., refait neuf, park., asc. 245.000 F. - 325-75-42.

15e arrdt.

BRANCION Petit imm. caractère
BEAUX 2 PIECES DECORES
Exceptionnel - 185.000 F
206-15-30 - 874-43-98

16e arrdt.

IENA LUXUEUX APPT STUDIO 47 m2
Grand standing
MICHEL et REYL - 265-90-05

ETOILE (près). Pierre de taille 2 P. 45 m2. 295.000 F. 246-68-69

Imm. P. de T., standg, calme, soleil, très beau 7-8 p., chbres de serv., gar. Visites mercredi, jeudi, de 15 h. 30 à 19 heures, 35, R. DE LA FAISANDERIE ou 551-68-39, le matin.

MOZART
Propriétaire vend GD 4 P. en duplex, séjour en rotonde 6 M HAUTEUR S/PLAFONDS, s. de bains, cuis., ds imm. asc. 734-98-06, heures bureaux

LONGCHAMP
220 m2, 7 pièces, imm. stand., 5e étage, asc. - 567-22-88.

17e arrdt.

TERNES - Imm. bourgeois
GRENIER 6e - Asc. 30 m2
Luxe - Cuis. - S. de bains 2 fenêtres rue - 325-77-33.

44, AV. GRANDE-ARMEE
Très bel immeuble 1920 Restauration de qualité APPARTEMENTS
5 PIECES 160 m2 environ Entièrement équipés
IMPORTANTE RECEPTION, 2 chambres, 2 bains, soleil. Visites les mercredis de 14 h à 18 h 30, ou tél. 227-91-45

18e arrdt.

SACRE-CŒUR
Ancien studio refait neuf, cft, loué 900 mensu. Prix 105.000 F 504-75-80.

78 - Yvelines

VERSAILLES IMMEUBLE RECENT
5 P. tt confort, standing, étage élevé sur verdure, box. Prix 620.000 F. - Tél. 950-01-00.

EXCLUSIVITÉ
5' RER LE VESINET-LE PECQ 120 m2, état impeccable, superbe living, loggia + 3 chambres. Prix 550.000 F. H. LE CLAIR - 976-30-02

92 Hauts-de-Seine

ASNIERES - Près gare, imm. récent, étg. élevé, clair, ensoleillé, séj. + 2 chambres, tt confort, balcon, tél., parkg, 270.000 F - 387-27-60.

BOULOGNE. A prox. EGLISE FUTUR Mº, imm. réc., gd 3 p. bien aménagé, 80m² TT CONFT Parking, 430.000 F - 266-67-06.

LIMITE
ASNIERES-GENNEVILLIERS
5-6 p.+cuis., 2 s. de bs, 2 wc, 2 débarr., gde ent., balc. 12 m. gar., cave. Immeuble récent, nombx gymnases, patin., pisc., activités cultur., tous comm. + gde surface. Px à débattre. Tél. H.B. 790-57-59.

MEUDON - BELLEVUE
Imm. récent, gentil 4 pièces, tt cft. vue dégagée, 275.000 F. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

93 Seine-St-Denis

1.500 m. de la PORTE DE LA CHAPELLE, imm. façade en pierre, appt 3 p., cuis., wc. Tél. : 681-19-70, heures bur.

Province

A Perpignan, vd F3 dans rés. calme, état nf, libre, 180.000 F Almeras F., 6, squ. Andalousie.

TIGNES - VAL CLARET
Part. vd 2 pces grand confort, 320.000 F - Tél. : 584-90-24.

locations meublées Offre

Paris

Mº PORTE-d'ITALIE, 7 min. bordure Kremlin, séj., cuis., s. d'eau, w.-c., ch. cent., cave, 1.150 F charges comp. 588-56-11.

locations non meublées Offre

Paris

RARE. PASTEUR, im. gd stdg magn. appt dble, 172 m² ent. s/jdin, 2 ent., box dble emplacem. Poss. profession. 261-83-16.

Montparnasse-Rennes, 2 p. pr., état nf, tt cft, asc., tél. 2 000+ ch. Tél. demain jeudi 548-74-33.

Montparnasse/Rennes. 5 p. pr., état nf, tt cft, asc., tél., 5.000+ ch. T. demain jeudi 548-74-33.

Bd PEREIRE. 3 P., tt cft, tél., cave, 2.400 F.
CEFI-GESTION - 526-41-49.

STUDIO vide, ETOILE, cuis., wc, dches, chbre 25 m². A louer direct. propriet. à particulier 1.000 F C.C. par mois. Téléphoner 267-05-43, heures bureau.

13. Dble living + 2 chbres, bains, balc., soleil, standing. 2.600 F + chg. Tél. : 535-07-01.

Région parisienne

MELUN. Résid. Le Chamblain, à 10 min. de la gare, loue studio gd stdg, s/40 m², cuis. équipée. T. 256-40-00 Mlle Jouë.

MAISONS-ALFORT
Sté LOUE ds immeuble NEUF 2 P., 52 m2, 1.200 F + charges. S/pl. JEUDI, VEND., SAMEDI, de 11 à 19 h : « L'HERBIER », rue du Professeur-RAMON, Mº ALFORT-LES JUILIOTTES ou tél. 376-28-63

locations non meublées Demande

Paris

Coll. au journal ch. studio tt cft, tél. si possible 4e, 5e, 6e, 800 F max. T. à partir 18 h. : 484-22-94.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loy. garantis 4.000 F max. 283-57-02.

bureaux

PARIS 9e

Quartier Trinité

BUREAUX NEUFS

962 m² divisibles dans immeuble en cours de construction

LOCAL COMMERCIAL

de 218 m² sur deux niveaux avec entrée en façade

Rens. : 261.56.52 poste 243.

A VENDRE
5e ARRONDISSEMENT
PANTHEON - 2 bureaux 50 m2 + sous-sol 60 m2 très bien aménagé. Imm. neuf. 2 lignes téléphoniques, parkings possibl. Prix : 470.000 F
707-02-31

SIEGES, SOCIETES sans pas-de-porte
Télex, permanence téléphonique TOUS SERVICES — 622-15-21.

Fme, psycho cherche à louer bureau ds cabinet para-médical à Paris. Tél. : 702-17-13.

1 à 20 BUREAUX ts quartiers
MAILLOT - 293-45-55
Locations sans pas-de-porte

VINCENNES
métro Bérault
BUREAUX NEUFS
à louer dans imm. de standing 1.000 m2 divisibles 1er et 2e ét. + 9 réserves en sous-sol. Park. disponibles. Egalem. à louer même adr. Locx cciaux neufs. SOGEI, 7, rue des Cordelières 75013 PARIS Tél. : 331-65-61

Domicil. artisan. et commerc., siège S.A.R.L. Rédaction d'actes, statuts, informations juridiques, secrét., téléph., télex, bur. A partir de 100 F/mois. Paris 10e, 11e, 15e, 17e

appartements occupés

NOGENT Grande-Rue 2-3 P. confort
Prix sacrifié, gros crédit. Propriétaire : 324-32-16, matin.

Près GARE DU NORD
10e imm. pierre de t. rénové 2 et 3 PIECES occupés A partir 150.000 F - 266-67-06.

châteaux

Magnifique et luxueux
CHATEAU XVIIe siècle
très lumineux. 50 mn de Cannes Tél. (94) 94-43-95.

fonds de commerce

CANNES
Particulier vend droit au bail, superbe magasin 200 m2 sur 2 niveaux. Milieu rue d'Antibes.
Ecr. HAVAS CANNES 19.334/06

RUE DE SÈVRES (6e)
vend droit au bail magasin, excellent emplacement.
Px : 550.000 F. - Tél 734-26-84

Boutiques

MURS boutique neuve avec locataire assurant rentabilité immédiate de 12 %. Prix : 300.000 F. PROPRIETAIRE : 260-82-15.

hôtels-partic.

NEUILLY (ST-JAMES)
RARE, Hôtel particul. 6/4 niv. dépendances, garage, terrasse. Prix intéressant. 325-48-82

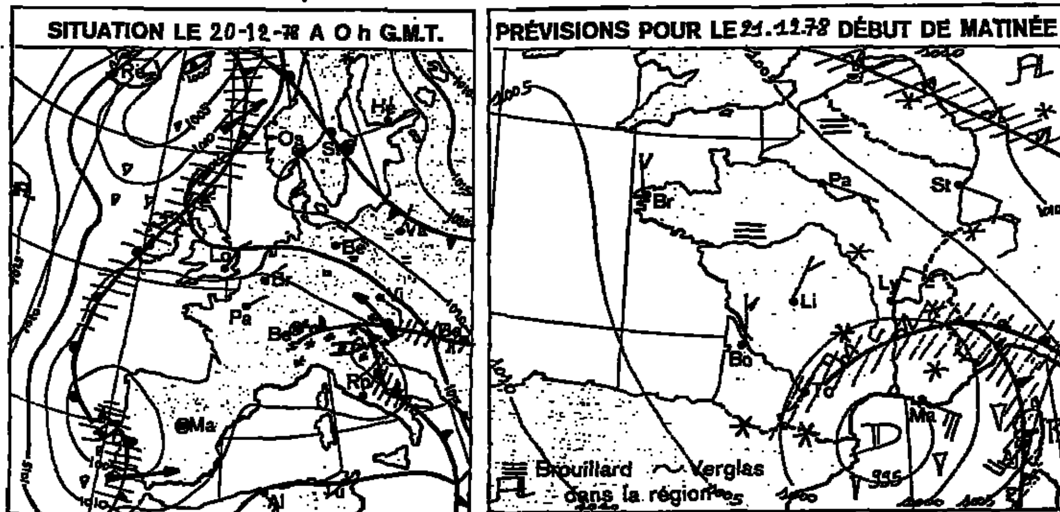
HOTEL PARTICULIER 380 m2 jardin 90 m2. Prix 1.700.000 F. Téléphone : 535-86-37

NEUILLY ST-JAMES Parfait état
Charmant hôtel 8 p., 4 bains. Belle terrasse aménagée
MICHEL & REYL - 265-90-05

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 20 décembre à 0 heure et le jeudi 21 décembre à 24 heures :

La dépression qui se développe en Méditerranée occidentale remontera vers la France, la perturbation associée sera précédée de neige et de *verglas ; elle s'étendra* progressivement à la majeure partie du pays.

Jeudi 21 décembre, sur la moitié sud de la France, après des précipitations nocturnes parfois assez fortes (pluie sur le littoral, neige ailleurs), le temps s'éclaircira partiellement par l'ouest, mais des averses de neige se produiront encore sur les Pyrénées et le Massif Central, à l'arrière de la zone de temps couvert et neigeux qui persistera plus longtemps sur les Alpes, tandis que des averses orageuses affecteront la Corse. Les *vents, modérés ou assez forts* de sud à sud-ouest, s'orienteront progressivement à nord-ouest. Les températures s'élèveront légèrement.

Sur la moitié nord, le temps sera généralement très nuageux ou couvert. Des chutes d neige intermittentes seront à craindre dès le matin, accompagnées parfois de verglas; elles pouront épargner la Bretagne.

Les vents seront faibles ou temporairement modérés, de secteur sud-est dominant.

Les températures seront négatives le matin, voisine de 0 °C ensuite. Les gelées matinales seront moins fortes que mercredi.

Mercredi 20 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, *de 1 008.1 millibars, soit 756,1 milli*mètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20) : Ajaccio, 12 et 5 degrés ; Biarritz, *5 et* 1 ; Bordeaux, *2 et 0 ;* Brest, 3 et —2 ; Caen, —2 et —3 ; Cherbourg, 1 et —5 ; Clermont-Ferrand, 1 et 0 ; Dijon, —1 et —2 ; Grenoble, 4 et 1; Lille, —2 et —7 ; Lyon, 1 et —1 ; Marseille, 7 et 1 ; Nancy, —3 et —8 ; Nantes, —1 et —1 ; *Nice, 10 et 3 ;* Paris-Le Bourget, —2 et —3 ; Pau, 6 et —4 ; Perpignan, 8 et —4; Rennes, —2 et —2 ; Strasbourg, —2 et —11 ; Tours, —2 et —2 ; Toulouse, 3 et — 4 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 12 et 4 degrés ; Amsterdam, 0 et —5 ; Athènes, 19 et 13 ; Berlin, —5 et —7 ; Bonn, 2 et —10 ; Bruxelles, —1 et —7 ; îles Canaries, 20 et 16; Copenhague, 2 et 0; Genève, 1 et —3 ; Lisbonne, 12 et 7 ; Londres, 4 et 0 ; Madrid, 5 et —1 ; Moscou, —11 et —18 ; New-York, —1 et *—3 ;* Palma-de-Majorque, *12 et 2 ;* Rome, 17 et 6 ; Stockholm, 2 et — 10.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 261

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III		■							
IV		■				■			■
V					■		■		
VI		■							
VII					■				
VIII						■			
IX		■						■	
X			■						
XI					■		■		■

HORIZONTALEMENT

I. Etat qui se caractérise par une grande difficulté à cracher. — II. Fait facilement des relations. — III. Ont leur place dans un arsenal. — IV. Belle trouvaille quand elle est au nid ; Agrément en Italie. — V. Qui n'a donc pas la parole ; Donné par le chef. — VI. Peut être contrée. — VII. Petite terre ; Commence par la brune. — VIII. Domaine pour les Plantagenêts ; S'oppose à la force. — IX. La route à suivre. — X. Mieux que rien ; Peuvent être en chemise pour le dessert. — XI. Obtenues.

VERTICALEMENT

1. A du mal à trouver les sommes qui lui sont nécessaires. — 2. Mot d'enfant ; Qui a donc pu être dévoré ; Pas couvert. — 3. *Mise en plis.* — 4. *Fournissent* des occasions de s'enflammer. — 5. Peut servir à un triage ; Qu'on ne découvrira donc plus. — 6. N'est vraiment beau que lorsqu'il est sec ; A généralement une forte tête ; Moi, pour les psychanalystes. — 7. Sans taches ; Donner un couvert. — 8. Agir avec détachement ; Conjonction. — 9. Légumineuses ; Où l'on peut donc respirer.

Solution du problème n° 2 260

Horizontalement

I. Hippiatre (cf. barbe). — II. Au. — III. Perpétuel. — IV. Osier. — V. Station. — VI. Hésitante. — VII. Ail ; Sa. — VIII. Riblon ; Go. — IX. Lanice. — X. En ; Case. — I. Eu ; Tuer.

Verticalement

1. Hypothermie. — 2. Es. — 3. Périssable. — 4. Pétillant. — 5. Itération. — 6. Ta ; Nice. — 7. Taupins ; Car. — 8. Rue ; Otages. — 9. Lune ; Et.

GUY BROUTY.

Visites, conférences

JEUDI 21 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, entrée de l'exposition au Grand Palais, Mme Bouquet des Chaux : « L'exposition Le Nain » (entrées *limitées*).

15 h., 6, place Paul-Painlevé, Mme Allaz : « L'hôtel de Cluny ».

15 h., Arc de triomphe, au pied de l'ascenseur, Mme Colin : « L'Arc de triomphe et son musée ».

15 h., 47, rue Raynouard, Mme Meyniel : « La maison de Balzac ».

15 h., palais de Chaillot, entrée du musée, Mme Puchal : « Le musée de la marine ».

15 h., palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Mme Vermeersch : « Autour de quelques œuvres du Second Empire » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 61, rue Boissière : « Inédits du musée Roublev » (entrée gratuite). (L'Art pour tous).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-L'Ile : « *Les hôtels de l'île Saint-Louis* » (A travers Paris).

15 h. 30, entrée du Grand Palais : « L'exposition Le Nain » (Mme Hager).

CONFERENCES. — 18 h. 30, 21, rue Cassette : « L'art roman en Catalogne » (Arcus).

13 h., à l'Institut des langues et civilisations orientales, 2, rue de Lille, 75007 Paris, salle n° 1, débat sur « Les Balkans à l'époque ottomane », entre Mme Cvetkova, professeur d'histoire des peupes balkaniques à l'université de Sofia, et M. Dejan Bogdanovic, directeur du Centre d'études balkaniques de Paris.

17 h. 30, grande salle du centre Pompidou, 1er sous-sol, M. Pierre Desprairies, président du conseil d'administration de l'Institut français du pétrole « Que peut-on espérer des ressources pétrolières et gazières de la mer ? »

Les services ouverts ou fermés pour les fêtes de Noël

● PRESSE. — Les quotidiens parisiens paraîtront normalement le lundi 25 décembre.

● P.T.T. — Le samedi 23 décembre, *fonctionnement normal des samedis* avec des mesures spéciales pour que soient mis en distribution tous les paquets parvenus dans les bureaux de poste le 23. Les dimanche 24 et lundi 25 décembre, les bureaux de poste seront fermés, sauf ceux qui sont ouverts habituellement le dimanche. Un bureau sera également ouvert au chef-lieu de département, de 8 heures à 12 heures. Ces bureaux assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des timbres-poste au *détail, ainsi que,* jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile.

● BANQUES. — Fermées le lundi 25 décembre.

● GRANDS MAGASINS. — Tous les grands magasins parisiens seront fermés le lundi 25.

● R.A.T.P. — Service réduit des dimanches et jours fériés.

● SECURITE SOCIALE. — Les centres de paiement et les services chargés de régler les prestations au public seront fermés du samedi 23 au mardi 26 décembre au matin. Le *vendredi 22 décembre, les services* chargés de régler les prestations au public seront ouverts jusqu'à 14 heures pour les paiements. Une permanence sera assurée jusqu'à 15 h. 30 pour les prises en charge et les renseignements.

● ALLOCATIONS FAMILIALES. — Les guichets et services d'accueil situés 10-12 et 18, r. Viala (Paris-15e), 64-68, rue du Dessous-des-Berges (Paris-13e), 9, rue de Liège (Paris-9e), 78, rue du Général-de-Gaulle (Maisons-Alfort), tour Ouest, carrefour *Pleyel (Saint-Denis),* 36, avenue F.-Joliot-Curie (Garges-lès-Gonesse), 119-121, avenue Jules-Quentin (Nanterre), tour Essor, 14, rue Scandicci (Pantin) seront fermés du vendredi 22 décembre à 12 heures au mardi 26 décembre au matin. Le vendredi 22 décembre, les centres de diagnostic et de soins ainsi que les cliniques dentaires resteront ouverts aux heures habituelles.

● MUSEES. — Les musées nationaux seront fermés, à l'exception *du Grand Palais et du musée Jean-*Jacques-Henner.

Le musée Condé, à Chantilly, sera ouvert les dimanche 24 et lundi 25 décembre, de 10 h. 30 à 17 heures.

La Bibliothèque nationale ainsi que les expositions seront fermées les 24 et 25 décembre.

Le Musée des arts décoratifs, le Musée de l'affiche, le musée Marmottan et le Palais de la découverte seront fermés le lundi 25.

Les musées de l'Hôtel national des Invalides (Musées de l'armée, des plans-reliefs, dôme royal (tombeau de l'Empereur) seront fermés le lundi 25. Toutefois, l'accès à l'église Saint-Louis des Invalides demeurera libre dans la matinée du 25 décembre.

● SPECTACLES. — Voir « Le monde des arts et des spectacles » pages 19 à 27.

P.T.T.

LE TÉLÉPHONE MIEUX QUE LE COURRIER

Selon un sondage demandé par le secrétariat d'Etat des P.T.T. à l'IFOP, 81 % des neuf cent *quarante-sept personnes* interrogées se déclareraient satisfaites de la qualité des services des P.T.T. C'est le téléphone qui, aux yeux du public, semble avoir fait le plus de progrès : 60 % estiment que le téléphone est plus facile à obtenir qu'il y a cinq ans.

En revanche, l'acheminement et la distribution du courrier font l'objet de critiques, puisque 21 % des réponses déclarent que leur qualité s'est plutôt détériorée.

● *Mise en service du réseau Transpac.* — Le réseau public de téléinformatique Transpac, qui permettra aux ordinateurs de dialoguer entre eux par l'intermédiaire du réseau téléphonique, est mis en service le jeudi 21 décembre.

Jeunesse

● *Le troisième Festival du dessin animé pour enfants* — interdit aux plus de quinze ans — aura lieu du 22 décembre au 3 janvier 1979 à la FNAC-Montparnasse. Les enfants pourront retrouver *Maya l'abeille, la Panthère rose, Muppets-Show...* et découvrir des contes africains, asiatiques et européens. Tous les jours, des spectacles de mimes, conteurs, clowns et marionnettes seront présentés. Il est recommandé aux groupes de plus de huit enfants de réserver. Entrée libre.

★ Pour tous renseignements s'adresser à Mme Dallavalle, tél. 739-50-20.

Circulation

● *Autoroute Carcassonne-Narbonne : ouverture différée.* — L'ouverture à la circulation du tronçon d'autoroute Carcassonne-Narbonne, annoncre pour le mercredi 20 décembre, n'aura pas lieu à cette date à la suite de retards imprévus dans les finitions ; l'ouverture devrait intervenir dans le courant de la semaine prochaine.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 20 décembre 1978 :

DES DECRETS

● Complétant et modifiant le décret n° 66-766 du 7 octobre 1966 modifié fixant le statut du personnel de l'Institut national de la propriété industrielle.

● Relatif au régime spécial de sécurité sociale des industries électriques et gazières.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

Questions...
Air France sur le Golfe
...Réponses

Toutes les grandes compagnies aériennes se livrent une bataille acharnée pour conquérir les premières places sur les destinations du Proche-Orient, où le trafic de passagers et de fret s'est accru très rapidement ces dernières années. M. Gilbert Pérol, directeur général d'Air France, nous dit quelles sont les chances de la compagnie nationale.

« Quels seront, en 1978, les résultats de trafic d'Air France sur le Proche-Orient ? La compagnie nationale a-t-elle toujours, dans cette région, un rôle de pionnier ?

— Air France dessert treize destinations au Proche-Orient. Chaque semaine, elle effectue entre la France et cette région, dans chaque sens, vingt-huit vols sur avions mixtes (passagers et fret), et dix vols sur avions-cargo.

Air France aura transporté, cette année, 295 000 passagers sur ses lignes du Proche-Orient, ce qui représente une croissance de 18 % par rapport à 1977 ; la progression est particulièrement importante sur la liaison Paris-Djeddah (+ 80 %) et sur la liaison Paris-Le Caire (+ 33 %). Pour l'importance de cette activité, Air France est la seconde compagnie européenne après British Airways.

Le trafic messageries d'Air France atteindra cette année le chiffre de 75 millions de tonnes kilométriques transportées (TKT). La compagnie se place ainsi au premier rang des transporteurs européens devant Lufthansa (63 millions de TKT) et K.L.M. (48 millions de TKT) alors qu'en 1973 elle n'occupait que la cinquième place derrière K.L.M., Lufthansa, British Airiaws et Swissair.

Air France a été parmi les premières compagnies à desservir Abou-Dhabi, Doha et Dubaï, la première et la seule compagnie européenne à ouvrir une escale à Sharjah, à desservir en avion-cargo Bagdad, Doha et Dhahran. Pendant les événements du Liban, nous avons été, avec la compagnie libanaise MEA, la seule compagnie à maintenir en toutes circonstances la desserte de Beyrouth.

La compagnie nationale continue de jouer un rôle de pionnier au Proche-Orient. Ainsi, elle est la première et seule compagnie européenne à mettre en service les Boeing-747 sur Dhahran à partir de février 1979 ; à ouvrir une escale à Sanaa (Nord-Yémen) à partir d'avril 1979 ; à mettre en service l'Airbus dès juin 1979 sur Koweït, Abou-Dhabi, Dubaï. Ce programme renforcera les dessertes déjà assurées avec cet appareil : Le Caire, Djeddah, Beyrouth, Bagdad, Damas. En outre, elle a commencé à développer des liaisons directes au départ des villes françaises de province.

— De quels atouts dispose votre compagnie pour faire face à la concurrence accrue des compagnies arabes et non arabes ?

— Air France est la seule compagnie européenne qui dessert la quasi-totalité des pays du Proche-Orient. En avril prochain, Sanaa deviendra la quatorzième escale de son réseau dans cette région. Au cours de l'année 1979, les agences d'Air France au Proche-Orient seront rattachées au système de réservation électronique de la compagnie : Alpha 3.

En ce qui concerne les messageries, un effort particulier a été fait pour la mise en place de spécialistes du fret, et les investissements nécessaires ont été réalisés afin de disposer partout de locaux appropriés, soit partagés avec d'autres transporteurs aériens, soit entièrement privatifs (gares de fret du Caire et de Djeddah). Toutes les villes importantes sont desservies par des appareils palettisés.

Le réseau a largement profité de la modernisation de la traction par la mise en ligne des Boeing-747 mixtes, à grande capacité de fret ou entièrement cargo. Ainsi Djeddah, Koweït, Dubaï sont desservies régulièrement en Boeing-747 cargo, ce qui constitue, jusqu'à présent, dans chacune de ces escales une exclusivité.

L'évolution des tarifs

— Y a-t-il un risque que cette concurrence conduise à une dégradation tarifaire ?

— L'évolution des structures tarifaires est suivie en coordination avec les principales compagnies partenaires en sorte de permettre une expansion du trafic correspondant à la demande du marché et spécialement aux besoins des échanges économiques avec la France, tout en restant dans une limite compatible avec une saine rentabilité des transporteurs.

Dans le domaine du fret, l'augmentation du trafic nécessite une adaptation particulière des tarifs pour les grosses expéditions ; cette évolution se fait progressivement par la création de nouveaux tarifs adaptés au volume des expéditions.

— Quels sont les objectifs d'Air France au Proche-Orient ? Sur quels pays et qu'elle clientèles compte-t-elle miser ?

— Air France entend demeurer dans le peloton de tête des compagnies desservant le Proche-Orient et y accroître ses activités, parallèlement au développement économique de cette région et de ses échanges avec la France. Elle atteindra cet objectif en offrant un produit adapté aux besoins de ses deux principales clientèles sur ces liaisons : la clientèle locale et la clientèle française.

Le réseau d'Air France met l'ensemble des marchés mondiaux à quelques heures du Proche-Orient. Les hommes d'affaires arabes trouvent à Paris d'excellentes correspondances vers toutes les destinations d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. En particulier, Air France leur offre le service le plus rapide vers Houston, capitale du Texas et premier centre pétrolier américain.

La clientèle française sur le réseau du Proche-Orient comprend deux catégories : la clientèle d'affaires et la clientèle touristique ; cette dernière est intéressée par les voyages en Egypte, en Syrie, en Jordanie, au Yémen, ainsi qu'au Liban et en Iran dès que les circonstances le permettront de nouveau. »

Le comité économique de Bretagne veut négocier un nouveau plan ferroviaire avec la S.N.C.F.

De notre correspondant

Rennes. — Le comité économique et social de Bretagne vient de proposer à la S.N.C.F. un projet d'aménagement de la desserte ferroviaire sur les lignes Rennes-Quimper et Rennes-Brest.

Le but de cette proposition que la direction régionale de la S.N.C.F. à Rennes a accepté d'étudier, vise à concilier deux objectifs apparemment contradictoires : d'une part, desservir le maximum de villes et de « pays » ; d'autre part, diminuer le temps de parcours des voyageurs, notamment pour ceux situés en bout de ligne. « *Nous souhaitons*, précise M. Claude Champaud, président du Comité économique et social (CES), *que le nombre d'arrêts des trains rapides entre Rennes et Quimper et entre Rennes et Brest corresponde à peu près au nombre d'arrêts existants pour les rapides entre Paris et Rennes.* »

Outre ces deux ou trois arrêts, le CES de Bretagne demande la mise en place d'un système permettant, à l'aller, l'acheminement des voyageurs vers les gares principales et, au retour, vers les gares secondaires. « *Les horaires devront être adaptés de telle sorte que les utilisateurs de ces « omnibus-rapides », dont les conditions de confort seraient comparables à celles des trains rapides, disposent, dans les délais les plus brefs, d'une correspondance dans les gares principales.* »

Ce système de transit existe déjà en Lorraine. Pour la Bretagne, les moyens ferroviaires supplémentaires nécessaires à son application n'ayant pas été prévus dans les investissements de la S.N.C.F., l'établissement public régional devra consentir une participation financière. — Y. E.

● RECTIFICATIF. — Les syndicats du service des approvisionnements de la S.N.C.F. s'inquiète du transfert de ce service à Lyon et non pas en région parisienne comme il a été écrit par erreur dans *le Monde* du 19 décembre.

CIRCULATION

Chaussée glissante par temps de pluie
La société concessionnaire de l'autoroute A 7 est jugée responsable d'un accident

De notre correspondant

Grenoble. — Le 31 août 1974, un poids lourd dérapait sur la chaussée de l'autoroute A 7 rendue glissante par d'abondantes chutes de pluie. Le véhicule, après avoir zigzagué, s'écrasait en contrebas de l'autoroute ; son conducteur était légèrement blessé et le camio ngravement endommagé.

L'enquête a révélé que l'accident ne pouvait être imputable à un mauvais état mécanique du véhicule ou à une faute de son conducteur, comme le laissait entendre la Société des autoroutes du sud de la France. Celle-ci invoquait la fatigue du chauffeur (qui n'avait dormi que quatre heures la nuit précédente) et des manœuvres intempestives lors de la « glissade ».

« *L'état glissant exceptionnel de la chaussée était constitutif d'un défaut d'entretien normal de nature à engager la responsabilité du concessionnaire* », déclarait dans ses conclusions le commissaire du gouvernement, M. A. Delcourt, lors de l'audience du tribunal administratif de Grenoble, le 15 novembre. Neuf accidents semblables s'étaient d'ailleurs produits depuis le début de l'année 1974, au même endroit, lors de fortes chutes de pluie. La Société des autoroutes du sud de la France soutenait que ceux-ci n'avaient pas pour cause un état glissant exceptionnel de la chaussée, mais étaient liés à un phénomène d'aquaplaning.

« *Si la société concessionnaire a l'obligation de veiller à ce que la chaussée ne soit pas rendue glissante par l'humidité, elle a également celle de veiller à ce que d'importantes quantités d'eau ne se déposent pas sur cette même chaussée et ne provoquent pas de tels phénomènes, auxquels les usagers d'une autoroute ne doivent pas s'attendre. Il lui incombe de signaler de tels dangers de façon appropriée* », a déclaré le commissaire du gouvernement, qui a demandé au tribunal de condamner la société concessionnaire à réparer l'intégralité des conséquences dommageables de l'accident.

Le tribunal administratif de Grenoble vient d'estimer dans son jugement que la section de l'autoroute A 7, au niveau de la descente d'Auberives-sur-Varèze (Isère), « *présente un caractère exceptionnellement glissant par temps de pluie et crée un danger grave pour les usagers de la route* », et que l'état du revêtement de la chaussée constituait, à l'époque de l'accident, un défaut d'entretien normal de l'autoroute de nature à engager la responsabilité de la société autoroutière. Le tribunal a déclaré cette société entièrement responsable de l'accident corporel du chauffeur et des dégâts causés au camion semi-remorque. — C. F.

ENVIRONNEMENT

L'EUROPE DES OISEAUX

L'aigle royal et la grande aigrette, le cygne sauvage et le milan noir, le busard cendré et le faucon pèlerin, la cigogne blanche et le flamant rose peuvent survoler l'Europe en paix. Même le goéland railleur peut ricaner à l'aise...

Le conseil des ministres de l'environnement des Neuf a adopté, le mardi 19 décembre, une proposition de la commission européenne limitant à soixante et onze — au lieu de cent vingt — la liste des oiseaux qui peuvent être chassés sur le territoire de la Communauté : moineaux, verdiers et pinsons sont saufs. Deux espèces étaient en sursis : le bruant ortolan sauve sa tête... Mais l'alouette reste à la portée des fusils français et italiens.

En revanche, les espèces qui peuvent commercialisées sont limitées de façon draconienne. Au lieu de cent vingt, on n'en compte plus que seize parmi lesquelles les faisans, les perdrix grises, les pigeons ramiers, les canards col vert. Si un Etat membre le demande, une dizaine d'espèces, dont la poule d'eau et la foulque, pourront tout de même être commercialisées.

Enfin, le conseil a procédé à des coupes sombres dans l'arsenal des chasseurs : les collets, gluaux, les oiseaux vivants utilisés comme appelants aveugles, les filets, explosifs, appareils électrocutants, les armes semi-automatiques, les automobiles et les avions, sont interdits de chasse.

Pour connaître avec plus de précision la liste des espèces protégées et non protégées, on peut consulter la direction de la protection de la nature au ministère de l'environnement : 14, boulevard du Général-Leclerc, à Neuilly (92).

EXPOSITIONS

ORLY-GARE

La capitale du nouveau chemin de fer se trouve, jusqu'au dimanche 7 janvier, à Orly-Sud. C'est là, en effet, que l'Aéroport de Paris organise une manifestation à plusieurs visages intitulée la Fête du rail, dont le clou est une exposition installée sur 20 000 mètres carrés.

Confirmer à Orly sa fonction de pôle d'animation ? « Affirmer une évidente parenté » entre deux modes de transport ? Consacrer, au terme d'une cohabitation insolite et dialectiquement astucieuse, la supériorité de l'avion sur le train comme mode de transport moderne ? On peut évidemment s'interroger sur les motivations réelles des organisateurs. Claire et accessible, en tout cas, l'exposition se veut complète. Sa composition n'en est pas moins confuse. On apprécie la superbe collection d'affiches publicitaires prêtées par « la Vie du rail ». On jubile devant la multiplication de modèles réduits immobiles ou électriques. On s'émerveille des quelques pièces de musée.

Mais on reste ballotté d'un point à un autre, sans vraiment saisir une idée directrice qui personnalise l'ensemble. L'épopée historique du train, des hommes qui le font, de ceux qui l'utilisent, manque à l'appel. Reste, à l'ombre des Boeing et des Caravelle, une succession d'expositions souvent captivantes. — S. B.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le représentant du patronat niçois dénonce la « mentalité malthusienne » qui freine la construction

De notre correspondant

Nice. — « *Si la Côte d'Azur a bénéficié jusqu'ici d'un niveau d'activité dû au développement exceptionnel des années passées, si les collectivités locales ont généralement fourni de gros investissements structurants, il semble s'installer depuis quelque temps une mentalité malthusienne qui, sous le faux prétexte d'écologie, tend à freiner l'activité économique d'une région pourtant vouée à l'accueil et à l'expansion.* »

Présentant, le 13 décembre, à Nice, une analyse de la situation actuelle de la Côte d'Azur, M. Léon-Paul Barrière, président de l'Union professionnelle des industriels des Alpes-Maritimes (UPIAM), n'a pas caché que cette atonie risquait de porter un coup fatal à la région. Pour ce qui concerne l'industrie de la construction notamment, qui représente l'essentiel de l'activité du département, il importe, a souligné M. Barrière, « *de rompre avec une politique dont les résultats ont montré la nocivité* ».

« *Un outil de production dont les retombées nourrissent de multiples secteurs*, a-t-il ajouté, *est en train de se désagréger. Les entreprises locales qui ont fait pendant des générations la richesse de ma région disparaissent les unes après les autres ; les investisseurs vont vers des zones plus ouvertes et plusieurs projets inachevés demeurent comme les témoins d'une action qui a fait monter les prix à un niveau tel que la région perd chaque jour un peu plus la possibilité d'accueillir des activités nouvelles.* »

« *Il est donc urgent*, a ajouté M. Barrière, *d'exiger des pouvoirs de décision que la construction retrouve l'activité que justifie la demande de qualité dont la région a l'apanage et que plus généralement soit élaboré un projet économique global de relance pour la Côte d'Azur. Les priorités données à la défense du franc et à la lutte contre l'inflation n'auraient aucun sens si l'économie intérieure du pays devait s'écrouler.* » — M. V.

M. CHADEAU ANNONCE UNE SÉRIE DE MESURES EN FAVEUR DES ARDENNES

En visite, vendredi 15 décembre, dans les Ardennes, M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire, a annoncé une série de mesures en faveur de ce département qui traverse une période difficile.

● *Routes* : un crédit de 9,3 millions de francs est dégagé pour l'achèvement de la rocade de Charleville-Mézières.

● *Emploi* : un assouplissement des procédures d'octroi de la prime de développement régional est décidé. Les industriels créant des emplois pourraient recevoir 25 000 francs par emploi nouveau dans la limite de 25 % du montant total des investissements.

● *Accueil des entreprises* : la DATAR aidera à la création d'une zone industrielle à Revin et à la création d'« ateliers industriels » sera encouragée.

● *Logement* : la création de cent huit logements H.L.M. au titre de la DATAR et cent au titre du ministère du cadre de vie est décidée.

Au total, le plan annoncé par M. Chadeau s'élève à 52,6 millions de francs, dont 21,2 millions de francs financés sur le budget de la DATAR.

ÉQUIPEMENT

POINT DE VUE | **LA RÉFORME DE L'ARCHITECTURE**

A-t-on détruit le ministère d'André Malraux ?

par PHILIPPE LEVANTAL (*)

DEPUIS huit mois, un profond *malaise, né de la « réforme »* du ministère de l'équipement, baptisé de l'environnement et du cadre de vie, s'est emparé des affaires culturelles.

Depuis vingt ans, entre « aménageurs » et « protecteurs » de ce même « cadre de vie », l'entente était loin d'être parfaite... Tandis qu'ingénieurs (des ponts et chaussées notamment) et techniciens imposent à notre territoire les *grandes décisions liées au progrès* « quantitatif », une poignée de *fonctionnaires humanistes s'évertuent* à maintenir — à travers les mots « culture » et « patrimoine » — les valeurs de la « qualité », c'est-à-dire ce « supplément d'âme » que Malraux savait indispensable à notre civilisation.

Par les remises en cause qu'il suscitait, le conflit des deux administrations pouvait être tenu pour un dialogue indispensable, naturel et fécond. Et même si l'on admet que la direction de l'architecture était mal armée pour faire face à ses multiples missions, *il suffit* — pour mesurer la place qu'elle occupait — de songer à tout ce qu'elle avait frayé comme voies nouvelles pour faire de la « protection » une notion positive : réutilisation des monuments historiques, étude des centres, réhabilitation des quartiers anciens, opérations villages, études des sites, *assistance architecturale, combinaison* des procédures...

On a préféré mettre fin à ce « dialogue » d'étrange manière, en noyant sous des mots les réalités. Et cela en trois étapes.

En avril 1978, on décide d'enlever à la « culture » la direction de l'architecture et de la rattacher à l' « *équipement* », *auquel on donne* également l' « environnement ».

Dans une seconde étape, on s'aperçoit qu'on ne sait pas au juste ce qui — de cette direction de l'architecture — va demeurer aux mains de l'un ou tomber sous l'obédience de l'autre. Or, secret de Polichinelle, ce que veulent depuis *longtemps les directions départementales* de l'équipement, ce n'est pas s'emparer du traditionnel service des monuments historiques qui ne les a jamais gênées, mais supprimer le pouvoir de contrôle de la direction de l'architecture sur les « espaces protégés » (secteurs sauvegardés, *sites, abords), tels que les définissent* les lois de 1930 et de 1962, c'est-à-dire sur des espaces constamment concernés par les permis de construire.

Bref, tous les retards sont imputés à la direction de l'architecture. L'inculture étant assez générale en ces matières, on a tôt fait de traiter ses avis de « subjectifs ». Une campagne d'imprégnation gagne les esprits. La « réforme » de ladite direction est présentée comme une opération de salubrité à laquelle M. Michel *d'Ornano — promu « arbitre » lorsqu'il* passe de l'un à l'autre ministère — est tout disposé puisqu'il s'agit — selon le cliché en vigueur — de « réconcilier aménageurs et protecteurs ».

Dans une troisième étape, M. Jean-*Philippe Lecat* sauve de justesse de la débâcle la sous-direction des monuments historiques, les fouilles, l'inventaire et le service des antiquités — regroupés en une « direction du patrimoine ». Malheureusement, sites, abords, secteurs sauvegardés, création architecturale — domaines essentiels et vivants par excellence *de la direction de l'architecture* — sont abandonnés aux « aménageurs ». Et cette direction ainsi démantelée disparaît.

Une véritable pédagogie de l'espace

C'est alors — quatrième étape — au cours de l'été, que la disparition du mot « architecture » émeut tout de même... les architectes. La « réforme » est alors réformée. Une direction de l'architecture en trompe-*l'œil, format réduit, est maintenue,* jumelée avec la direction de la construction, cependant que la DAFU (Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme) prend l'aimable nom de « Direction de l'urbanisme et des paysages », le tout au sein du même « ministère du cadre de vie et de l'environnement »... Certains fonctionnaires (les conservateurs des bâtiments de France notamment) placés à des postes-clefs — et, de ce fait, devant un choix surprenant — doivent alors *dire s'ils abjurent la culture pour* l'équipement, ou s'ils demeurent fidèles à leur administration première.

Tout ce beau processus aboutit au décret du 6 septembre 1978 — inapplicable et confus selon certains esprits « informés », — qui *répartit* les responsabilités entre « urbanisme » et « architecture » (cette dernière n'ayant autorité ni sur les abords, ni sur les sites, ni sur les secteurs sauvegardés). *Complet est le désarroi parmi les fonctionnaires* où plus personne ne sait qui est quoi. Beaucoup parlent de « fiasco ». Une chose ainsi est démontrée : derrière la « réforme », il n'y a ni politique ni vision. A-t-on détruit le ministère d'André Malraux ?

Une triple constatation est aujourd'hui nécessaire.

La France n'a — depuis trente ans — su se doter ni d'une architecture ni d'un urbanisme dignes de ce nom et jamais le divorce n'a été plus *profond entre l'opinion publique et le* « cadre de vie » (Grigny, Maine-Montparnasse, la Défense...) qu'on lui propose.

La progression, dans l'opinion publique, des notions de protection et de *patrimoine*, le *rôle croissant* des associations, la multiplication fâcheuse de ministères qui, sous des noms différents (environnement, cadre de vie, qualité de la vie) sont impuissants à maîtriser un même problème toujours élargi, est le *corollaire d'une telle situation*.

Une *réforme* est donc, en effet, indispensable. En quel sens ?

Aux siècles passés, l'architecture a *toujours — d'un stylu à l'autre* — surgi d'elle-même, l'urbanisme s'est toujours greffé sur ce qui le précédait selon une loi de permanence et de continuité. A ce qui est éphémère : la mode — Baudelaire opposait la « modernité » qui fait « qu'une œuvre est de son temps et de tous les temps ». Or la mode du vingtième siècle est au béton, au verre, à l'acier, aux recettes pseudo-novatrices et mal comprises issues du Bauhaus, de Mondrian et de Le Corbusier, aux ruptures brutales — dans villes et campagnes — où naissent disharmonie et mal-être. La question est alors de savoir si les *matériaux* et les solutions imposées par la « quantité » et l'urgence vont, peu à peu, jouer en faveur d'une architecture — individuelle ou collective — intégrant la notion — *vivante, humaine — de « qualité »* et retrouver, dans une perspective de durée, le secret d'une permanence interrompue.

Tel est le problème que, depuis trente ans, connaît la vie publique à travers les décisions contradictoires et stériles (car jamais une réglementation n'a suscité la beauté) *qu'impliquent la vogue — puis la* condamnation — des tours et des grands ensembles, et l'avènement — plus récent — de la maison individuelle dont on s'aperçoit aujourd'hui qu'elle n'est rien d'autre, à son tour, par son aspect systématique (les cités), ou hasardeux (le « mitage ») que grands ensembles *à ras de terre ou dispersion de* formes laides également massacreurs du paysage.

La « réforme » à conduire est alors claire. Il ne s'agit pas de livrer — pieds et poings liés, — l'architecture à ceux qui n'ont jamais eu pour vocation *première* de la concevoir ou de la *protéger*, mais *de faire du ministère des affaires* culturelles — par le rapprochement et la confrontation interministériels des vrais problèmes, — le grand laboratoire de la recherche architecturale, le foyer d'une véritable pédagogie de l'espace.

Dans cette voie, il faut mettre fin à l'isolement de la direction du *patrimoine*, à la manie de faire du « joli » sur quelques monuments isolés de leur contexte, à la politique du *refus* « passéiste » à laquelle la *protection* du *patrimoine ancien* est trop souvent assimilée et faire de cette direction — à laquelle il faut restituer toute son autorité sur les sites, les abords, les secteurs *sauvegardés, l'architecture rurale* — le creuset même de la recherche architecturale.

Du même *coup*, plus cultivé, plus humaniste par la formation qu'il recevrait, un nouveau type d'architectes (il existe dès à présent mais n'a guère le loisir de s'exprimer) en viendra peut-être à songer qu'un peu *d'humilité est nécessaire pour qui* sait que, tandis qu'un peintre ne pollue que son espace propre quand il rate, un architecte, quand il bâtit mal, compromet sans remède et pour des siècles — *l'espace de tous*.

Concrètement, enfin, une nouvelle dimension du ministère des affaires culturelles devrait conduire à résoudre trois genres de difficultés.

La revalorisation des m é t i e r s manuels préconisée par le président de la République n'aura de sens que si elle remédie à la disparition progressive des *métiers traditionnels* du bâtiment, sans lesquels toute politique de « protection », toute démocratisation véritable du fait de restaurer, sont impossibles.

Il faut — région par région, — en fonction des grandes dominantes de *l'architecture traditionnelle*, créer des écoles du bâtiment, où architectes des monuments historiques et vieux artisans transmettront à des compagnons jeunes les secrets de l'art de bâtir, où les inspecteurs régionaux des sites et *surtout* les *architectes* des bâtiments de France (dont le recrutement et la mission devront être revalorisés à la mesure de leurs responsabilités) seront confrontés au *concret, où les entreprises pourront* recruter la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin.

En pleine période de chômage, au moment où l'éducation nationale — nous dit-on — s'efforce d'être moins « abstraite », où toute une jeunesse aspire à des horizons plus proches du vécu, une telle *politique* ouvrirait à l'emploi des perspectives nouvelles. Y a-t-on même songé ?

Dès lors que l'on sait bien (le *drame des Halles étant là parmi* d'autres pour nous le rappeler) que l'architecture politicienne aboutit à des d é s a s t r e s, la régionalisation culturelle devra être conçue non comme l'abandon d'une politique nationale aux mains de préfets et d'élus dont les fonctions et mandats ne reposent, le plus souvent, sur *aucune formation en ces matières*, mais, bien au contraire, comme le renforcement de cette politique à partir de relais régionaux. Ces relais devront être pourvus des moyens nécessaires et d'hommes à même de puiser dans la spécificité d'une terre les données d'application et la traduction vécue d'une volonté nationale qu'il *s'agira de faire comprendre* en un constant dialogue avec les collectivités locales. Telle fut la portée profonde des années « Bourgogne, Auvergne, Picardie, Poitou-Charentes et Franche-Comté ». Il va de soi qu'une telle politique serait fondée sur la réalité de la région et non du département, car ce dernier, en tant que découpage administratif, *n'a jamais recouvert* une réalité culturelle.

Enfin, il est temps de s'apercevoir que la majeure partie du patrimoine ouvert au public appartient à des personnes privées *qui sont directement* concernées par les conséquences pratiques et financières de la « *réforme* ». « *Nous ne sommes pas de simples propriétaires, mais les conservateurs bénévoles, et syndiqués, d'un bien national. Si nous ne sommes pas mieux aidés et compris, nous fermerons nos portes en plein mois d'août* », déclarait, le 13 novembre, au ministre M. Jean-Philippe Lecat M. de Beauvau-Craon, président de la Demeure historique. L'avènement d'une forme de National Trust français, dont la Caisse nationale des *monuments historiques* serait le support, apparaît comme l'une des composantes de la politique à *définir*.

La France de l'an 2000

Ainsi, pivot de tous les problèmes liés *au patrimoine* et au devenir de l'architecture, jamais l'enjeu que représente la direction de l'architecture n'a été plus clair. D'un côté, *un garde-fou, une recherche dynamique*, une volonté de pensée ; de l'autre, une confiscation gratuite qui s'effectue dans la plus totale improvisation. Réconcilier « aménageurs et protecteurs », *cela signifie* donc, ou bien que l'on compromet gravement les chances de l'architecture en France, ou bien qu'on les *repense et qu'on les renouvelle*.

Si la transformation de la direction de l'architecture était confirmée dans sa forme actuelle, ce serait, qu'on le veuille ou non, et même si l'on imagine que dans un lointain « demain » l'« équipement » et tous les ministères d'aménagement puissent devenir « culturels », la fin de l'approche humaniste qui fonde la notion même de la « qualité de la vie » et la condamnation pure et simple — par quelques technocrates *responsables d'une réforme négative* — du ministère d'André Malraux et de l'espoir qu'il incarnait. Souligner, tandis que, peut-être, il en est encore *temps, l'importance de l'enjeu*, c'est aussi penser à la France de l'an 2000.

(*) Peintre.

L'ARCHITECTURE

d'André Malraux

Le Monde

économie

SOCIAL

LA JOURNÉE C.G.T. DU 21 DÉCEMBRE

Pas de coupure de courant mais perturbations à la S.N.C.F.

Les électriciens C.G.T., après la gigantesque panne qui a affecté le réseau électrique le 19 décembre (voir page 37), ont décidé de renoncer aux coupures de courant qu'ils devaient pratiquer le 21 décembre pour marquer leur participation à la journée d'action contre la politique sociale gouvernementale. En revanche, des perturbations sont à prévoir à la S.N.C.F. La C.G.T. laisse ses militants décider localement de leur action. Des arrêts de travail ont déjà été décidés par ceux de Bordeaux, de Rouen, de Clermont-Ferrand, de Paris-Montparnasse, et par ceux du Sud-Ouest. Toutefois, la direction de la S.N.C.F. espère pouvoir assurer la plupart des trains de grandes lignes.

A la R.A.T.P., le trafic pourrait également être irrégulier.

Les journaux ne paraîtront pas, et des débrayages pouvant atteindre vingt-quatre heures sont prévus dans les P.T.T. et différents services publics. Dans le secteur privé, les consignes de la C.G.T., parfois rejointe par la C.F.D.T., visent la métallurgie, le bâtiment, les matières plastiques, le textile, l'habillement, les cuirs et peaux, les assurances, les banques, la Sécurité sociale, etc.

A Paris défilé Bastille-Palais-Royal

A Paris, l'union C.G.T. d'Ile-de-France organise un défilé qui, le 21 décembre, partira de la Bastille, à 15 heures, pour aboutir au Palais-Royal.

Des rassemblements et des cortèges sont prévus dans un bon nombre de villes de province. La C.G.T. annonce que les syndicats C.F.D.T. et FEN se sont associés à son mouvement, selon des combinaisons variables, dans une douzaine et demie de départements.

Quinze mille manifestants à Longwy, «ville morte»

Plus de quinze mille habitants du pays haut-lorrain ont, selon les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C., SNES et SNI, qui avaient appelé à cette « première riposte de masse », participé, mardi 19 décembre, à la journée « ville morte » organisée à Longwy (Meurthe-et-Moselle).

Cette manifestation pacifique d'ampleur régionale a montré à quel point toute la population du bassin se sent concernée par les milliers de licenciements annoncés par le groupe sidérurgique Usinor-Chiers-Châtillon : tous les commerçants avaient fermé leur boutique et sur les vitrines un faire-part de deuil était apposé : « Les commerçants de Longwy ont la douleur de vous faire part de leur disparition si l'emploi n'est pas assuré. » Les banques, les établissements scolaires et les services administratifs ne fonctionnaient pas non plus et seuls étaient assurés les services d'urgence. Le glas n'a cessé de sonner aux clochers des églises, tandis que clignotaient, au sommet de l'imposant crassier, les trois lettres « S. O. S. » installées par des militants de la C.F.D.T.

Un grand meeting rassemblait, dans l'après-midi, l'ensemble des manifestants qui, par un froid très vif, écoutaient notamment M. Marcel Mousselet (C.G.T.) déclarer au nom de l'intersyndicale : « Si les mesures prévues avaient le malheur d'être appliquées, ce serait une véritable sentence de mort pour toute l'économie du pays haut-lorrain. » Les participants ont ensuite entamé une longue marche de 10 kilomètres les conduisant devant les usines de la Chiers et d'Usinor-Longwy. Il a été enfin annoncé que l'évêque de Nancy viendrait célébrer la messe de Noël « au milieu de ceux qui souffrent ».

Occupation de la mairie de Valenciennes

C'est également pour protester contre les suppressions d'emplois dans la sidérurgie que les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., C.G.C. et FEN ont appelé tous les salariés du Valenciennois à cesser le travail ce mercredi après-midi 20 décembre et à manifester à Valenciennes, tandis qu'une journée d'action est prévue, vendredi 22 décembre, dans la région de Denain. Une quarantaine de militants C.F.D.T. d'Usinor occupent, depuis mardi après-midi, l'hôtel de ville de Valenciennes, dont le maire est M. Pierre Carous (R.P.R.), et des sidérurgistes continuent également d'occuper les services centraux d'Usinor à Trith-Saint-Léger (Nord).

Enfin, M. Paul Marchelli, président de la Fédération C.G.C. de la métallurgie, s'est prononcé, mardi 19 décembre à Dunkerque, nous signale notre correspondant, pour l'institution d'un impôt exceptionnel de solidarité nationale pour les « sinistrés de la métallurgie », à l'instar de l'« impôt-sécheresse » en faveur des agriculteurs.

M. Pierret député P.S. annonce l'ouverture d'une usine à Saint-Dié... M. Stoléru dément

De notre correspondant

Epinal. — Le projet d'implantation d'une usine agro-alimentaire (G.V.S.) à Saint-Dié est à l'origine d'une vive polémique entre M. Pierret, député P.S. des Vosges, et M. Stoléru, secrétaire d'Etat aux travailleurs manuels (candidat P.R., en mars dernier contre M. Pierret). L'annonce de cette installation a été faite le 24 novembre par M. Pierret, en présence notamment de représentants de cette société et de M. Poncelet, président du conseil général.

Samedi 15 décembre, M. Stoléru a publié une lettre du président de G.V.S. dans laquelle celui-ci indique : « *Je suis désolé de devoir vous confirmer qu'aucune décision d'investissement n'a été, ni ne sera prise par notre entreprise à court ou moyen terme.* » Commentaire de M. Stoléru : « *Je suis désolé qu'on puisse ainsi se moquer de nous et se livrer à des jeux politiques avec l'emploi des hommes et des femmes de notre région. Il y a là une faute inadmissible.* »

Pour M. Pierret, qui a répondu mardi 19 au cours d'une conférence de presse, « *la lettre du président de G.V.S. a été inspirée par M. Stoléru lui-même dans le souci de ne pas voir créer par un député d'opposition une entreprise industrielle. Il y a là un véritable scandale ; M. Stoléru a fait une manœuvre politique, montrant ainsi qu'il préfère que l'économie de Saint-Dié ne soit pas diversifiée et qu'elle ne crée pas d'emplois plutôt que de voir le progrès économique et social se réaliser par le député qui l'a battu* ».

Et M. Pierret de conclure : « *Il y a de la part de M. Stoléru la volonté délibérée de torpiller le projet de G.V.S.* » — Y. C.

● *Selon la C.G.T.*, le nombre des chômeurs s'est élevé à 1 773 256 fin novembre, contre 1 790 665 fin octobre, soit une diminution de 1 %.

● *Les cadres F.O. : « Oui, mais... » au déplafonnement des cotisations de Sécurité sociale.* — M. Robert Cottave, secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs (U.C.I.-F.O.), s'est déclaré, mardi 19 décembre, favorable au déplafonnement des cotisations d'assurance-maladie, mais aussi d'assurance-vieillesse en précisant que la solidarité financière devait cependant s'étendre à tous les Français et que de nouveaux mécanismes de financement devaient être trouvés pour assurer l'équilibre des régimes de retraites complémentaires. M. Cottave a, d'autre part, indiqué que l'U.C.I.-F.O., dont les effectifs se sont fortement accrus, s'était dotée d'une trentaine de permanents pour accroître son influence et devenir la deuxième organisation de cadres, après la C.G.C., dans le secteur privé.

● *Manifestation de la C.G.C. le 29 janvier.* — La C.G.C. a décidé d'organiser, le 29 janvier, une journée de protestation, avec manifestations, contre les mesures gouvernementales sur la sécurité sociale. En outre, la C.G.C. examine s'il est possible d'introduire un recours au Conseil d'Etat pour obtenir l'annulation

● *A Boulogne-sur-Mer*, les mille cinquante licenciements annoncés aux Aciéries de Paris et d'Outreau (A.P.O.) seront effectifs dès la fin du mois, après la mise en règlement judiciaire de l'entreprise, lundi 18 décembre, par le tribunal de commerce de Paris. C'est ce mercredi que la liste des licenciés devait être communiquée au comité d'établissement. Triste cadeau de Noël pour les ouvriers des A.P.O., dont le reclassement sera particulièrement difficile dans cette région du Pas-de-Calais déjà touchée dans toutes ses activités (*le Monde* du 5 décembre).

M. J.-F. Deniau tente de relancer les relations économiques avec l'Inde

M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur, effectue un voyage en Inde les 21 et 22 décembre. Les relations économiques entre les deux pays sont à l'ordre du jour de ses conversations à New-Delhi.

L'Inde n'est pas seulement le pays où près de la moitié de la population vit « en dessous du seuil de pauvreté ». C'est aussi une nation qui s'industrialise, un producteur de charbon (le sixième mondial) et de pétrole, une puissance nucléaire, un Etat qui va bientôt lancer des satellites avec ses propres fusées. De ce marché de 630 millions d'habitants, la France est pratiquement absente. Prévue initialement en 1977, la visite du ministre français du commerce extérieur a été repoussée par deux fois en raison des élections dans les deux pays. On espère, dans les milieux français de Delhi et à Paris, que le voyage de M. Deniau va dissiper quelques malentendus et relancer des relations économiques qui stagnent quelque peu.

L'Inde ne figure, avec 808 millions de francs en 1977, qu'au cinquante-deuxième rang dans la liste des exportations françaises, et au trente-deuxième pour les importations (1 467 millions de francs). Pour les neuf premiers mois de 1978, les exportations françaises atteignent 992 millions de francs et les importations 1 011 millions. Depuis 1970, la balance commerciale entre les deux pays a été régulièrement déséquilibrée à l'avantage de l'Inde. A l'exception, cependant, des années 1975-1976, où la France a vendu d'importantes quantités de céréales. L'excédent de 1976 et l'« équilibre » de 1978 s'expliquent également par la comptabilisation des quatre Airbus (deux pour chacun des exercices) achetés par l'Inde.

Les ventes françaises concernent surtout l'huile de colza (170 millions de francs en 1977), les aciers spéciaux, les textiles synthétiques et les produits chimiques. Les pierres et métaux précieux constituent le poste le plus important des exportations indiennes vers la France. Viennent ensuite les vêtements (20 % du total), les cuirs et peaux et les tourteaux de soja.

Au cours des vingt-cinq dernières années, une certaine coopération industrielle et technologique s'est développée entre les deux pays. Ainsi, la C.S.F. a guidé les premiers pas de BEL, qui est devenue la première société électronique indienne. Le CNES a formé des techniciens indiens, et a même « prêté » le satellite Symphonie pour la retransmission du match de cricket entre l'Inde et le Pakistan. Un petit surrégénérateur de type Rhapsodie a été installé. Des matériels militaires (hélicoptères, et récemment des avions Jaguar) ont également été vendus. Dans ces accords, l'Inde recherchait essentiellement un transfert de technologie. Elle s'adressait à la France, mais aussi aux autres pays occidentaux et à l'U.R.S.S., et certains industriels français ont peut-être été déçus de ne pas toucher plus de « dividendes ». Mais la pénétration d'un marché aussi gigantesque et aussi diversifié ne se fait pas en un jour.

Un moment favorable

Le moment paraît favorable pour relancer les relations entre la France et l'Inde. A Dehli, on s'inquiète de l'axe Tokio-Pékin, et on souhaite trouver des appuis. Les nouveaux dirigeants, qui se veulent plus « libéraux » que Mme Gandhi, veulent accélérer le développement de leur pays et sont prêts à faire appel, sous certaines conditions, aux sociétés étrangères.

M. Deniau parlera-t-il à ses interlocuteurs d'une possible participation de PUK à l'exploitatio de la bauxite, de celle de la C.F.P. à la mise en place de nouvelles plates-formes de recherche pétrolière, de la levée des options sur les quatre Airbus supplémentaires, de la vente de produits laitiers ? On évoquera vraisemblablement la question de la vente de combustible nucléaire. Les négociations sont au point mort, les Indiens trouvant les prix de la COGEMA trop élevés.

M. Deniau devrait insister particulièrement sur trois dossiers. Dans les télécommunications, plusieurs appels d'offres ont été lancés par l'Inde, et les sociétés françaises CIT-Alcatel, Thomson et C.G.C.T. (filiale d'I.T.T. en France) se présentent en ordre dispersé. Dans le secteur automobile, on parle de la possible édification d'une usine d'une capacité de production de 100 000 véhicules par an. Renault suit l'affaire depuis longtemps, tout comme Fiat et Volkswagen. Peugeot s'est intéressé récemment l'affaire et a envoyé une importante mission en novembre. Citroën, de son côté, propose de fabriquer des Rancho. Enfin, la France proposerait à l'Inde une coopération pour exploiter les mines de charbon, développer de nouvelles technologies (les Indiens sont très intéressés par certains procédés français). En outre, on envisage à Paris d'acheter régulièrement du charbon indien.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

M. Jacques Darmon va prendre la direction des activités industrielles du groupe Agache-Willot

Le groupe Agache-Willot va procéder à une importante refonte de ses structures. Dans un souci de clarification, il a en effet décidé de regrouper au sein d'une seule société ses activités industrielles. Un haut fonctionnaire de trente-huit ans, M. Jacques Darmon, prendra la direction de ce nouvel ensemble, qui devrait réaliser un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de francs et employer trente mille personnes.

Comment se porte le groupe Agache-Willot ? Les avis sont actuellement partagés. Pour les uns, sa situation est fondamentalement bonne en dépit des pertes dégagées par certaines de ses activités textiles. D'autres s'interrogent, au contraire, sur le devenir d'un ensemble qui réalise un chiffre d'affaires de 9 milliards de francs environ, pour une moitié dans la distribution et pour l'autre dans diverses activités tournant autour des textiles. Ces avis contradictoires s'expliquent aisément, tant sont complexes les structures du groupe dirigé par les quatre frères Willot, dont la gestion, c'est le moins que l'on puisse dire, est originale.

La réorganisation qui va intervenir, souhaitée par les pouvoirs publics et les banques, devrait permettre d'y voir plus clair.

De quoi s'agit-il ? En fait de regrouper au sein d'une société unique toutes les activités industrielles du groupe Agache-Willot. Vont donc être réunis au sein d'un même ensemble le consortium général textile (une société holding qui « coiffe » une vingtaine de firmes), Saint-Frères (spécialisé dans le jute), les actifs du groupe Boussac rachetés en août, plus une vingtaine d'autres entreprises exerçant leurs activités dans l'hygiène, la santé, etc.

Un haut fonctionnaire de trente-huit ans, M. Jacques Darmon prendra la direction générale de cet ensemble, qui sera présidé par M. Antoine Willot. Polytechnicien, inspecteur général des finances, M. Darmon s'est acquis une solide réputation de fonceur. Autoritaire, sûr de lui, obstiné, têtu, disent les gens qui ne l'aiment pas, cet homme d'action sait ce qu'il veut et n'hésite pas à prendre des risques. Il en prend.

Sa nomination ne pouvait manquer de susciter des rumeurs. M. Darmon a-t-il été « parachuté » à l'état-major du groupe Willot ? Il s'en défend. Il n'empêche que son arrivée est le gage d'un retour à une certaine orthodoxie de gestion. Nul ne s'en plaindra. — PH. L.

[Agé de trente-huit ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1959) et de l'ENA (promotion « Montesquieu »), M. Jacques Darmon entra à l'inspection générale des finances en 1966 ; il fut, notamment, le collaborateur de M. Debré au ministère d'Etat chargé de la défense nationale, de 1969 à 1973, successivement comme chargé de mission, conseiller technique et adjoint au directeur du cabinet, avant d'être nommé chargé de mission à la DATAR, en juin 1973 ; il devait être directeur du cabinet de M. d'Ornano, au ministère de l'industrie et de la recherche, de mai 1974 à mars 1977, date à laquelle il le suivit comme chargé de mission, à ses côtés, au ministère de la culture et de l'environnement. Il avait quitté ce poste en septembre 1977, lorsqu'il fut nommé président du conseil d'administration de l'Opéra de Paris. Depuis avril dernier, M. Darmon est, à nouveau, directeur du cabinet de M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.]

Le groupe Félix-Potin achète 17 % du capital de Goulet-Turpin

Le groupe Félix Potin — premier groupe succursaliste parisien avec 2,8 milliards de francs de chiffre d'affaires et environ mille six cents magasins — continue à étendre son empire. Par le biais d'une de ses filiales — Genvrain — il a racheté à des investisseurs institutionnels 17 % du capital de Goulet-Turpin, société succursaliste rémoise, qui exploite sept cents magasins environ (dont une partie à Paris et en région parisienne) et réalise 1,3 milliard de francs de chiffres d'affaires.

Il est difficile de parler de prise de contrôle — bien que Félix Potin soit désormais le plus gros porteur d'actions, puisque, aux dires des dirigeants de Goulet-Turpin, le groupe familial et ses proches détiendrait la majorité du capital.

Il reste que Goulet-Turpin connaît, depuis des mois, une situation difficile que la cession à Euromarché de la moitié d'une filiale — Grands Express Marchés, GEM — exploitant trois hypermarchés, en juin dernier, n'a pas suffi à redresser complètement. Les trois hypermarchés GEM, dont la perte atteignait 2 millions de francs en 1977 pour un chiffre d'affaires de 417 millions, sont passés sous l'enseigne Euromarché.

L'inquiétude provient surtout de la principale filiale du groupe, la société d'exploitation commerciale Goulet-Turpin, qui a réalisé, en 1977, un chiffre d'affaires de 820 millions de francs dans l'exploitation des succursales et des supermarchés. Cette filiale avait enregistrée au 30 septembre une perte de 27 millions de francs, après affectation de 10,8 millions de francs en compte d'amortissement et de provision. Il est trop tôt pour dire si l'importante réorganisation interne entreprise en juin dernier réussisse à sortir l'ensemble de l'ornière.

Pour le groupe Félix Potin, il s'agit, semble-t-il, plus d'un achat de précaution que de la manifestation d'une voracité commerciale irréprochable. Il se soucie sans doute peu de laisser un concurrent fragilisé par des difficultés financières livré, au cas où sa situation s'aggraverait, à l'appétit d'autres concurrents, plus musclés et plus dangereux. — J. D.

● *M. Edmond Raoux*, administrateur civil, contrôleur financier, a été nommé conseiller maître à la Cour des comptes, en remplacement de M. Cabanne, admis à la retraite.

AFFAIRES

BORG WARNER ET FIAT SE PARTAGENT 48 % DES TRANSMISSIONS DAF

La firme américaine Borg Warner est décidément gourmande. Après avoir récemment décidé d'absorber Firestone (*le Monde* du 1er décembre), numéro deux mondial du pneu, elle a décidé d'étendre son influence sur le marché européen des systèmes de transmissions automatiques pour véhicules automobiles, une de ses plus importantes branches d'activité. Avec Fiat, elle vient, en effet, de se partager à parts égales 48 % des actions de la société néerlandaise Van Doorne Transmissie BV, pour une somme globale de 80 millions de francs, après doublement du capital de ladite société de 30 à 60 millions de florins. De ce fait la participation de l'Etat néerlandais reviendra de 25 % à 12,5 % et celle de la Financière de la société automobile DAF de 75 % à 39,5 %.

Cette opération va encore réduire le contrôle de la famille Van Doorne, créatrice de DAF, sur le groupe industriel qui porte son nom. La partie automobile avait été cédée en 1974 au Suédois Volvo ; la branche poids lourd est désormais détenue pour 33 % par American Harvester. Le fameux système de transmission automatique Variomatic avait, en son temps, fait la fortune de la famille Van Doorne. Borg Warner et Fiat comptent bien tirer le meilleur parti de la nouvelle boîte de vitesse automatique (Transmatic) mise au point par Van Doorne Transmissie pour les véhicules de petites et moyennes cylondrées, qui, dit-on, pourrait faire un « malheur » sur le marché européen, grâce aux performances accrues et aux économies d'essence qu'elle leur permettrait de réaliser.

LE GROUPE EXPRESS VEND DIDOT-BOTTIN A LA COFIP

Le groupe Express vient de céder sa participation de 60 % (98 965 actions) dans Didot Bottin à la COFIP (Compagnie financière privée) au prix de 295 francs par action, soit près de 30 millions de francs, indique le groupe.

La COFIP, qui vient d'être nouvellement créée, compte parmi ses principaux actionnaires MM. Pierre Fournier (président des Laboratoires Fournier frères), qui a été nommé le 18 décembre président de Didot Bottin, Alfred Marchal et Jean Boisselet.

En application du règlement de la Compagnie des agents de change, la COFIP, agissant avec le concours de la Via Banque (groupe de la Compagnie de navigation mixte) se portera acquéreur, au même prix de 295 francs, de toutes les actions qui seront présentées à la vente jusqu'au 10 janvier inclus.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,1900	4,2000	— 145	— 120	— 330	— 300	—1130	—1070
$ can. ...	3,5340	3,5450	— 120	— 98	— 260	— 220	— 780	— 700
Yen (100)	2,1750	2,1830	+ 120	+ 145	+ 200	+ 235	+ 380	+ 450
DM	2,2980	2,3070	+ 55	+ 75	+ 120	+ 145	+ 330	+ 390
Florin ...	2,1220	2,1310	— 70	— 50	— 125	— 100	— 245	— 200
F. B (100)	14,5130	14,5585	— 310	— 190	— 730	— 550	—2070	—1680
F S.	2,5800	2,5890	+ 140	+ 170	+ 280	+ 320	+ 830	+ 890
L. (1 000).	5,8695	5,8880	— 325	— 260	— 670	— 580	—2160	—2000
£	8,4930	8,3180	— 440	— 350	— 920	— 830	—2780	—2630

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	2 5/8	3	3 1/2	3 7/8	3 1/2	3 7/8	3 3/4	4
$ E.-U. ..	39 1/2	39 7/8	10 1/4	10 5/8	11 1/8	11 3/8	12 1/4	12 1/2
Florin ...	9 7/8	10 5/8	9 3/4	10 1/4	9 5/8	10 1/8	8 7/8	9 3/8
F B. (100)	9	10	8	8 7/8	9	9 3/4	9 1/8	9 7/8
F S.	— 3/8	1/8	— 1/4	0	— 1/4	+ 1/4	1/8	3/8
L. (1 000)..	14	21	12	15	13 1,2	14 5/8	15 1/8	15 7/8
£	10 1/4	11 1/4	12	13	12 1/2	13 1/4	13 1/4	14
Fr. franç...	6 5/8	7 1/8	8 1/8	8 5/8	8 1/2	9	9	9 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Agissez

UNICEF

ÉTRANGER

POUR RÉDUIRE LE SURPEUPLEMENT DE JAVA

Le gouvernement indonésien veut déplacer 2,5 millions de personnes

La Banque mondiale juge le projet trop ambitieux

Cinq cent mille familles javanaises, soit approximativement 2,5 millions de personnes, incitées à émigrer vers les îles moins peuplées de l'archipel indonésien : tel est l'objectif du prochain plan quinquennal (Repelita III, avril 1979-mars 1984) du gouvernement de Djakarta. De telles ambitions sont justifiées par les chiffres et les faits : avec une population de plus de quatre-vingt *millions d'habitants* et une superficie d'approximativement le quart de celle de la France, Java a maintenant atteint la limite extrême de ses possibilités (« le Monde » du 7 décembre 1977).

Il n'y a plus guère de nouveaux sols à cultiver à Java, et les habitants défrichent les montagnes, rompant l'équilibre écologique. Les pentes ne retiennent plus l'eau des pluies, et les rivières sont devenues boueuses, charriant les terres fertiles vers l'océan. Erosion *du sol, menace de famine*, chômage, exode rural, agglomérations urbaines à la croissance sauvage ont poussé le gouvernement indonésien à faire de la « transmigration » la priorité des priorités. Mais, sur la façon de mener à bien cette politique, Djakarta et la Banque mondiale — grande pourvoyeuse financière du pays — sont en désaccord. « *Je n'ai jamais vu un projet ou un programme susciter autant de passion* », a déclaré un dirigeant de la Banque mondiale cité par l'*Asian Wallstreet Journal*. Au sein même de la Banque, les avis sont partagés sur l'ampleur qu'il convient de donner à la transmigration et peut-être aussi sur son style.

Pour les dirigeants de l'« *ordre nouveau indonésien* » (par opposition à l'« *ordre ancien* » de Sukarno), la question de la transmigration se pose maintenant en termes de « *défi historique* ». L'ouverture sur l'étranger pour financer l'industrialisation de l'Indonésie n'a en effet assuré ni le développement économique de la nation ni la résorption du chômage (des dizaines de millions de personnes sont soit sous-employées, soit carrément privées d'emploi), ni la création de structures économiques puissantes, comme en Corée du Sud ou à Taïwan.

La vigueur des choix contenus *dans le décret du 31 août dernier* signé par le président Suharto illustre peut-être la volonté des dirigeants indonésiens de s'attaquer fermement au problème de la très rapide croissance démographique javanaise (de 2,2 à 2,5 % par an selon les estimations des experts), de la production alimentaire (l'Indonésie risque de devenir le premier importateur de riz du monde en 1985) et du chômage.

Plusieurs milliards de dollars devront être dépensés pour subventionner *les familles transplantées* dans d'autres îles (4 000 à 5 000 dollars par famille) et pour défricher 2,5 millions d'hectares de sols nouveaux à travers Sumatra, Sulawesi (Célèbes), Kalimantan (Bornéo) ou Irian Jaya (Nouvelle-Guinée occidentale). De ce fait, le programme de transmigration fait — sur le papier tout au moins — un bond en avant considérable : si en *1974-1975* le *projet de transmigration concernait* onze mille familles, il en *touchera* cent *cinquante* mille en 1985.

Envoyer d'abord des pionniers

D'autre part, les stratèges indonésiens semblent prendre conscience des problèmes qualitatifs de la transmigration. Ils évoquent de plus en plus la nécessité d'envoyer d'abord des pionniers et les éléments les plus dynamiques de la société peupler les espaces libres de l'archipel. Il ne s'agit donc plus seulement de soulager Java du poids des paysans sans terre. Le déferlement des réfugiés de l'ancienne Indochine et les changements fondamentaux qui se sont produits dans la politique asiatique ont remis le concept d'*Indonesia Jaya* (la grandeur indonésienne) à l'ordre du jour.

Du côté de la Banque mondiale, on est moins ambitieux : le discours est celui du réalisme et de la technologie. On est conscient de l'importance de la transmigration pour le pays, et la Banque mondiale contribuerait pour 1 milliard de dollars au programme, participant ainsi à l'un des plus grands projets du tiers-monde. Mais, aux yeux de l'institution internationale, les objectifs indonésiens sont trop élevés par rapport aux possibilités réelles du pays. Ils porteraient atteinte par leur démesure même à la crédibilité du gouvernement de Djakarta.

A l'appui de cette thèse, on avance les probables difficultés que rencontrera le programme indonésien au sein du Congrès dont dépend la dotation des Etats-Unis à la Banque mondiale. Le défrichement des terres nécessiterait déjà 700 millions de dollars pour le seul achat d'équipements.

Certains dirigeants de la Banque mondiale cherchent à donner un plus grand appui à la transmigration afin de conserver sa crédibilité aux yeux des dirigeants indonésiens. Mais le spécialiste de ce projet auprès de la World Bank, M. Robert Sadove, rencontre aujourd'hui une forte opposition au sein de l'organisme, indique le *Wallstreet Journal*. Il importera à M. Robert McNamara, qui a joué un rôle décisif *dans la participation* de la Banque mondiale au projet de transmigration, de trancher.

ERWIN RAMEDHAN.

Un nouveau mode de calcul de la production soviétique entrerait en vigueur en janvier

De notre correspondant

Moscou. — Les Soviétiques vont-ils appliquer à partir du 1er janvier une partie de la réforme économique décidée en... 1965 ? Selon des informations concordantes, un nouveau mode de calcul de la production des entreprises entrerait en vigueur au début de 1979. Il s'agirait, comme M. Kossyguine l'avait proposé il y a treize ans, de ne plus tenir compte, pour évoluer, la réalisation du plan, de la production brute des entreprises mesurée en volume ou en poids, mais d'introduire un système mixte, qui prendrait en considération à la fois la production effectivement vendue et le travail spécifique de chaque entreprise (valeur ajoutée).

Ces propositions avaient été reprises, à la fin de l'année dernière, par le rédacteur en chef de la *Pravda*, M. Valovoï, dans une série d'articles qui avaient retenu l'attention. M. Valovoï avait alors proposé une discussion sur ce sujet qui avait tourné court. Il critiquait le calcul des indices en termes de production brute, qui mène à des aberrations du genre « *plus un produit est lourd, mieux c'est* ».

Un ajournement constant

Les entreprises sont incitées à consommer le plus possible de matières premières (en particulier du métal), sans se soucier des coûts et des besoins du client ou du consommateur final. Les exemples de ces aberrations abondent dans la presse soviétique. Ainsi M. Valovoï citait les moyeux de roues de secours pesant près de 100 kilos et M. Brejnev a remarqué récemment qu'il n'était pas nécessaire d'utiliser une tonne de métal par veau dans la construction des étables !

Dans son article, M. Valovoï rappelait les reports successifs de l'entrée en vigueur de la réforme de 1965 : 1er janvier 1974, puis 1975, puis le début du dixième plan quinquennal, enfin le 1er janvier de cette année. Si l'on en reparle maintenant, à la veille de 1979, c'est sans doute qu'une fois encore *la réalisation* de cette réforme a été ajournée. Pourtant, au détour d'une phrase, un éditorial de la *Pravda* indiquait, le 31 juillet dernier, que « *depuis le début de cette année, l'activité des établissements industriels s'aprécie en fonction du volume de la production écoulée, compte tenu de la manière dont les commandes des clients ont été satisfaites* ». Pourquoi est-il besoin d'introduire à partir du 1er janvier prochain des mesures appliquées depuis un an déjà ?

Le paradoxe n'est qu'apparent. Pour le moment, en effet, la présentation des statistiques de 1978 ne reflète en rien la modification qui serait intervenue. Il est donc probable que si le nouveau système fonctionne effectivement, c'est uniquement dans quelques entreprises pilotes. Il pourrait donc s'agir, en 1979, de l'étendre à toutes les entreprises soviétiques.

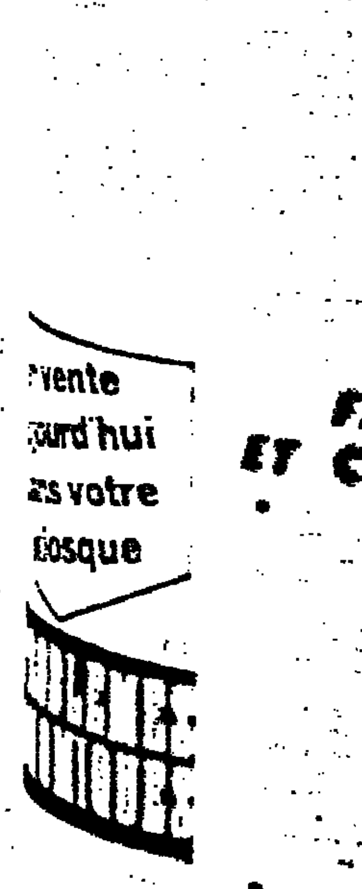
L'insistance à parler de cette réforme comme son ajournement constant témoignent des résistances rencontrées chez les responsables de l'industrie et sans doute aussi chez les ouvriers. Tous peuvent craindre qu'en abandonnant l'indice de la production globale qui sert de base au calcul de croissance de la production, de la productivité, des fonds des salaires et des primes, les résultats de leurs entreprises soient brillants et leurs avantages matériels moins conséquents.

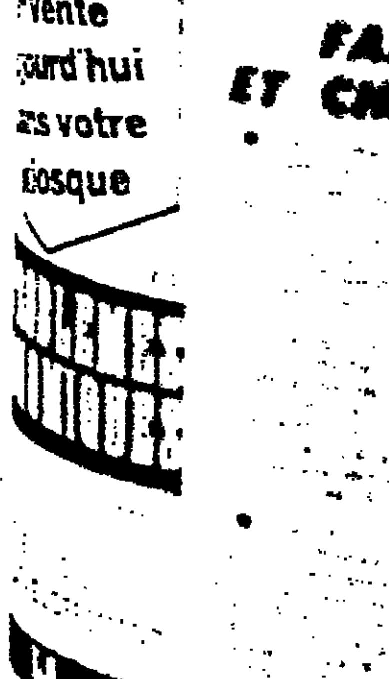
Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1977









APRÈS LA PANNE NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ

Les responsables d'E.D.F. faisaient preuve d'un optimisme prudent mercredi 20 décembre dans la matinée. Les séquelles de l'« accident » qui a privé de courant la plus grande partie du territoire national le 19 décembre pendant quelques heures ne sont toutefois pas totalement effacées. E.D.F. a ainsi été contrainte de procéder, mercredi matin à 8 h. 10, à un délestage de 500 MW qui a affecté la région de Nantes. La remise en route de la centrale de Chinon devait permettre de résorber 50 % de ces coupures vers 10 h. 30. D'autre part, la remise en charge progressive de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux (près d'Orléans) laissait espérer qu'aucun délestage supplémentaire ne serait nécessaire pour franchir le cap difficile de la pointe de 19-20 heures. Mercredi, la situation était normale sur le réseau ferroviaire et dans les transports urbains.

La panne qui a paralysé la France n'a eu aucune répercussion en Allemagne ni en Belgique. A Genève, des variations de tension ont été constatées à partir de 8 h. 30, mais la situation était redevenue normale à 9 h. 30. Les trains en provenance de France ont cependant subi des retards.

Il est impossible de mesurer avec précision les conséquences économiques de cet accident. L'arrêt complet de l'activité industrielle pendant les trois quarts d'une journée correspond à une perte de 4,5 milliards de francs et à une diminution de 0,25 % de la production industrielle annuelle. Mais il est bien évident que de nombreuses usines ont fonctionné grâce à des groupes électrogènes et que l'activité agricole n'a été que très peu affectée par cette panne.

Le ministre de l'industrie, M. André Giraud, a constitué une commission d'enquête composée de deux ingénieurs généraux. Le rapport de la commission portera sur les causes de la défaillance qui a affecté le réseau et analysera les mesures prises par E.D.F.

Le poids du passé

(Suite de la première page.)

Il s'agissait notamment de construire deux centrales au charbon et surtout de l'installation d'une dizaine de turbines à gaz de faibles puissances — 20 à 75 MW — qui ont l'avantage de pouvoir être installées en moins de deux ans et d'être placées pour doubler un poste existant ce qui résout le problème du retard dans la pose des lignes à haute tension.

En 1978, soit deux ans plus tard, l'entreprise d'Etat a reçu l'autorisation d'engager les travaux préliminaires d'une centrale au charbon au Havre, ainsi que de mettre en chantier quelques nouveaux ouvrages hydrauliques. Mais pour les turbines à gaz il lui a simplement été permis d'en rechercher les sites.

Ces réticences des pouvoirs publics sont liées à un double choix : maintenir le rythme du programme nucléaire et ne pas alourdir les investissements d'E.D.F., qui croissent déjà de 20 % par an. Mais la contradiction est flagrante, avec la politique commerciale qu'on a laissée mener à l'entreprise à partir de 1974.

La publicité sur le « *tout électrique* » a amené à Electricité de France un très grand nombre de nouveaux clients.

Encore deux ou trois hivers difficiles

L'objectif n'était-il pas de faire pénétrer l'électricité dans deux mille logements supplémentaires ? Du coup, la consommation, malgré la crise économique, n'a que faiblement ralenti : + 9 % en 1976, + 6 % en 1977, + 6,4 % en 1978. L'interdiction de cette publicité est arrivée trpp tard. Le rythme était pris.

« *Mieux vaut un risque accru plutôt que de construire des équipements lourds, simplement pour faciliter le passage d'un ou deux hivers difficiles* », disait-on à E.D.F. en 1976. Le pari a été fait et perdu. Les risques de coupure continueront donc d'être importants dans les deux ou trois hivers à venir, malgré le couplement au réseau de cinq nouveaux réacteurs en 1979 et de six autres en 1980. A cela, il faut ajouter la ligne qui devrait être tirée entre la Grande-Bretagne et la France et qui permettra d'importer 2 000 mégawatts supplémentaires (les importations d'Allemagne fédérale, d'Espagne, de Suisse et de Belgque) peuvent représenter plus de 3 500 mégawatts, soit près de 10 % de la demande en heure de pointe).

La politique française ne changera pas. Les premières déclarations de M. Giraud après la panne l'ont bien prouvé. Le ministre n'a-t-il pas insisté sur le fait que l'Est dela France « *alimenté par Fessenheim* » — la première centrale nucléaire construite sous licence américaine — n'a pas été affecté par la panne, ou encore que le chauffage intégré permettrait une économie de pétrole lorsque le programme nucléaire serait achevé. On a même senti la volonté du ministre de l'industriede peser sur les Bretons, pour qu'ils acceptent le réacteur de Plogoff, dans le Finistère. Mais la construction d'une tranche thermique supplémentaire à Cordemais, réclamée depuis plusieurs années par la C.G.T., n'aurait-elle pas permis d'éviter cette extrême fragilisation du réseau, provoquée par la forte croissance de la consommation en Bretagne (3 % de plus que la moyenne française), alors que l'essentiel des nouveaux moyens de production étaient implantés dans l'Est ?

BRUNO DETHOMAS.

« Il va falloir vivre plus dangereusement »

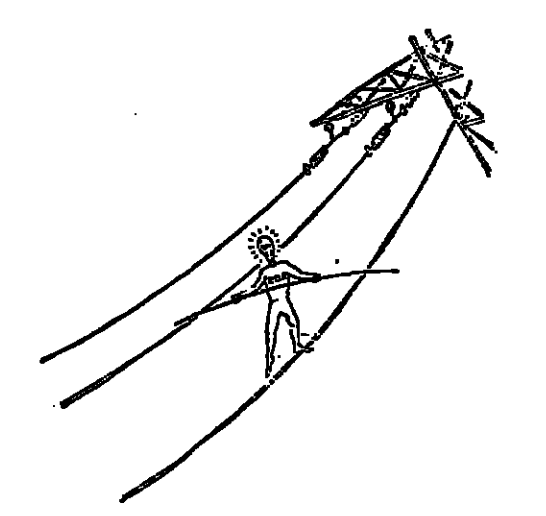
Le mardi 19 novembre aurait dû être un jour comme les autres pour les responsables du dispatching central d'E.D.F. chargés d'assurer l'équilibre général du réseau électrique. Suivant les prévisions établies lundi, la consommation maximum de la pointe du matin vers 10 heures aurait dû être d'environ 38 500 mégawatts. Tout était bien sûr prévu pour que, à l'heure voulue, les groupes turbo-alternateurs du parc d'E.D.F. se mettent en marche les uns après les autres pour absorber une charge en croissance très rapide.

A l'heure de l'incident, un peu avant 8 h. 30, la consommation était déjà d'environ 37 500 mégawatts, ce qui laissait prévoir une pointe assez largement supérieure aux prévisions. Compte tenu des faibles réserves actuelles en eau des barrages hydro-électriques (du fait de la sécheresse de ces derniers mois), l'E.D.F., afin de se garder des réserves pour la suite de l'hiver, recourait régulièrement ces jours derniers à l'importation, grâce aux réseaux interconnectés avec la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. La puissance maximale de ces ventes à la France atteignait ces derniers jours environ 3 000 mégawatts.

Dès 8 heures, le dispatching faisait apparaître des baisses de tension sensibles sur presque tout le réseau. Ces baisses de tension n'ont rien d'exceptionnel : les procédures habituelles ont été mises en œuvre, consistant par exemple à stopper la régulation automatique de la tension du réseau de distribution de manière à la laisser suivre la baisse des réseaux haute et très haute tension ; l'utilisateur est, en général, peu sensible à ces baisses de tension, qui peuvent atteindre 5 %, et qui permettent de diminuer notablement la demande.

En dépit de ces mesures, il apparaissait clairement mardi soir à l'analyse des événements que, pendant de longues minutes avant l'incident, la croissance de la production ne cessa de « *courir* » après celle, beaucoup plus rapide, de la consommation. Peu après huit heures, il apparaissait par exemple que la ligne très haute tension entre Bezaumont (Meurthe-et-Moselle) et Créney (Aube), assurant sous 400 000 volts d'importants transports d'énergie de l'Est vers la région parisienne, donnait des signes de surcharge.

A 8 h. 27, cette ligne fut coupée par les systèmes automatiques de sécurité : le centre et l'ouest du pays se trouvaient brutalement privés d'une puissance électrique de 1 000 à 1 100 mégawatts. En quelques dizaines de secondes, le réseau s'effondra en cascade sans que les opérateurs aient le temps de faire quoi que ce soit.



(Dessin de BONNAFFÉ.)

Mais l'îlotage est une opération délicate ; en l'occurrence, une proportion importante des groupes se sont complètement arrêtés. Le délai alors nécessaire pour leur redémarrage explique le temps qu'il a fallu — plusieurs heures — pour que le réseau retrouve une configuration normale.

Ce délai tient aussi à la fragilité de l'édifice qu'il faut peu à peu rebâtir. Les techniciens de l'E.D.F. doivent faire repartir les uns après les autres les éléments du réseau, chacun devant en lui-même rester constamment en équilibre : l'interconnexion entre ces différents éléments ne peut se faire qu'après que cet équilibre est atteint face, notamment, à une demande très difficilement contrôlable.

Quelles leçons peut-on tirer de cet événement ? Il semble tout d'abord acquis qu'il y a eu une erreur sensible de prévision de la demande, liée sans doute au froid qui régnait mardi matin : 1 degré de température en moins se traduit en effet par une consommation supplémentaire de 350 à 400 mégawatts. La montée en puissance précédant la pointe du matin est très rapide, ce qui demande une mise en route parfaitement synchronisée des centrales, dont certaines (les centrales thermiques) ne peuvent être mobilisées avant un certain délai de « chauffe ».

Les travaux de la commission d'enquête permettront, espérons-le, de répondre à certaines questions. Par exemple : les signes avant-coureurs apparus pendant la demi-heure qui a précédé la « *chute* » n'auraient-ils pas dû entraîner le dispatching à prendre des mesures plus radicales : délestages, pour diminuer « *autoritairement* » une consommation qui « *s'affolait* » ; ou, en dépit des consignes d'« *économie* », appel aux centrales hydrauliques (très facilement mises en œuvre, avec un temps de réponse de l'ordre de la minute), de façon à augmenter rapidement la consommation et rattraper une montée de la demande plus rapide que prévu ?

M. Chapuy, directeur adjoint à la direction générale, expliquait mardi soir que le dispatching était souvent amené à prendre certains risques : il y a quelques semaines, racontait-il, un quart d'heure avant la pointe de consommation, une ligne à très haute tension alimentant la région du Havre a donné des signes de surcharge : elle a « *tenu* » le temps nécessaire au passage de la pointe, et personne ne s'est rendu compte de rien. Face à l'évolution prévisible pour ces prochaines années, il est certain que ces risques continueront d'être calculés au plus juste, reconnaissait encore M. Chapuy, affirmant : « *Il va falloir vivre plus dangereusement* ».

XAVIER WEEGER.

La règle du « N moins 1 »

Pourquoi cet effondrement alors qu'un incident de ce genre est en principe prévu ? En effet, les règles de fonctionnement du réseau interconnecté de l'E.D.F. prévoient que celui-ci doit normalement pouvoir résister à un incident grave comme, par exemple, la coupure d'une des plus grandes lignes de transport ou l'arrêt brutal de l'unité de production la plus puissante (les agents de l'E.D.F. parlent de la règle du « N moins 1 »). Tel ne fut malheureusement pas le cas.

Que s'est-il exactement passé ? Bien qu'il soit encore trop tôt pour faire l'analyse complète du déroulement de l'incident, on n'exclut pas, à la direction générale de l'E.D.F., que certaines centrales pas très bien synchronisées au réseau n'aient pas supporté le choc provoqué par la brutale disparition d'un approvisionnement important, et se soient alors automatiquement déconnectées, affaiblissant encore la puissance apportée.

Toujours est-il que les dispatchers de l'E.D.F. ne purent que suivre, impuissants, l'effondrement du système. Le réseau étant victime de déséquilibres brutaux et importants, les autres lignes de transport, incapables d'absorber l'augmentation de puissance qui leur était imposée, disjonctèrent à leur tour les unes après les autres ; les systèmes de sécurité arrêtèrent alors la quasi-totalité des centrales. Les trois quarts du pays étaient désormais privés de courant.

Les seules régions épargnées furent l'Est et une partie du Nord, en « amont » de l'incident, et qui durent de n'être pas touchées à leur appui sur les réseaux belge et allemand et à une production locale couvrant largement la consommation, une partie du Sud-Ouest raccordée au réseau espagnol. Une partie de la région marseillaise, enfin, grâce à l'action du dispatching régional, fut isolée autour des centrales hydro-électriques de la Durance poussées rapidement à la pleine puissance.

L'îlotage

Des systèmes de sécurité sont en principe prévus pour éviter une telle réaction en chaîne, en isolant les unes des autres plusieurs régions du pays dès qu'une trop grande disparité apparaît dans la fréquence du courant fourni par les différentes portions du réseau. En raison probablement de l'importance des importations de courant, la fréquence du courant n'a que très peu varié durant le déroulement rapide des événements. Le système de sécurité n'a pas fonctionné.

En principe, dans certaines conditions, les groupes turbo-alternateurs des centrales qui déconnectent peuvent ne pas être complètement arrêtés ; des auxiliaires leur permettent de continuer à tourner isolés sur eux-mêmes : on dit qu'ils « îlotent ».

Impossible en Allemagne ?

De notre correspondant

Bonn. — De même que la télévision mardi soir, les journaux de mercredi matin rendent très largement compte de la grande panne d'électricité qui vient de paralyser la France pendant toute une journée. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de reportages dramatiques et pittoresques consacrés à l'arrêt des transports ou aux stripteaseuses répétant leur numéro à la lumière des chandelles. Non sans une satisfaction visible, la presse ouest-allemande souligne aussi qu'un tel accident serait impossible dans la République fédérale.

Le directeur de l'association des centrales électriques de la R.F.A., M. Horst Magerl, tout en reconnaissant que des défaillances techniques importantes ne sauraient jamais être exclues, a assuré qu'en fait les mesures de prévention auraient été prises contre des accidents comme celui qui vient de se produire de l'autre côté du Rhin. Selon les experts, une différence essentielle dans la situation des deux pays est que les centrales ouest-allemandes disposent d'une capacité de production dépassant de façon très nette les besoins des consommateurs.

C'est ainsi que la République fédérale disposerait en moyenne d'une réserve de 12 000 MW. Dans la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, par exemple, la demande maximale enregistrée jusqu'ici, le 5 décembre dernier, a été de 19 360 MW, alors que la compagnie d'électricité desservant la région peut assurer la fourniture de 25 000 MW. Les centrales ouest-allemandes fournissent d'ailleurs du courant à leurs voisins.

Les experts ouest-allemands soulignent d'autre part que leur réseau dispose par rapport à la France d'un plus grand nombre de lignes de détournement. En cas de défaillance locale, il serait donc relativement facile d'acheminer le courant vers la région affectée, par des voies indirectes. Ces explications rassurantes n'empêchent cependant pas un certain nombre de citoyens de garder en mémoire la panne du 13 avril 1976, qui plongea dans le noir la totalité de la Bavière en même temps qu'une partie de l'Autriche. — J. W.

La France n'est pas New-York

L'incident grave de mardi a tout de même mis en lumière l'avantage qu'E.D.F. tire de deux caractéristiques essentielles de son réseau : l'interconnection et le dispatching central.

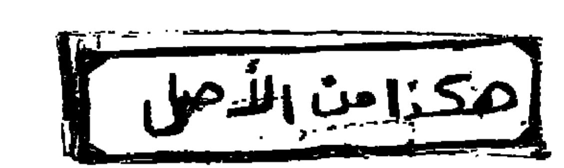
● LE DISPATCHING CENTRAL *permet, en temps réel, la centralisation à Paris de toutes les informations importantes sur l'état du réseau, aussi bien pour ce qui concerne la production que le transport du courant ; la commande d'un certain nombre d'éléments y est aussi possible à distance. Les commissions d'enquête mises en place à New-York après les deux « black-out » de 1965 et 1977 avaient montré que de graves insuffisances de télétransmission avaient largement participé à l'effondrement total du réseau, les opérateurs ayant disposé d'informations incomplètes, ou même... fausses. Le dispatching d'E.D.F., même s'il n'a pas fonctionné parfaitement, a largement donné satisfaction.*

● L'INTERCONNECTION *réalise un véritable maillage des réseaux électriques à haute et très haute tension qui permet, si nécessaire, à chaque point du territoire de recevoir son alimentation par l'intermédiaire de plusieurs lignes de transport. Seules certaines extrémités (en Bretagne par exemple) ne peuvent pas toujours en profiter. C'est grâce à l'interconnection que, mardi, E.D.F. a réussi à rétablir rapidement le courant, en « s'appuyant » sur des zones « saines » (bénéficiant notamment des centrales hydrauliques) pour reconstruire peu à peu l'édifice. A New-York, l'analyse des incidents avait montré que l'interconnection était très insuffisante ; et cette insuffisance a très largement expliqué le très long délai qu'il avait fallu (jusqu'à vingt-cinq heures pour certaines portions du réseau) pour rétablir le courant.*

FAITS ET CHIFFRES

● *La firme américaine Fluor* a obtenu un contrat d'environ 800 millions de dollars pour la construction d'une raffinerie de cuivre en Chine, annonce la direction de la société. L'accord prévoit que la raffinerie sera terminée en 1983. Elle pourra traiter 190 000 tonnes de minerai de cuivre par jour, ce qui correspond à trois fois la capacité actuelle de la plus grosse mine de cuivre du monde qui se trouve au Pérou et avait également été construite par Fluor. Le site exact de la mine n'a pas été dévoilé à la demande des autorités chinoises. — *(A.F.P.)*

● *Le nombre de chômeurs ouest-allemands* a augmenté de 2,8 % en novembre pour se situer à 927 000, contre 901 600 en octobre. Selon l'Office fédéral du travail, cette aggravation est uniquement due à des facteurs saisonniers. En novembre 1977, le nombre des chômeurs partiels a à 1 004 300. Le mois dernier, le taux de chômage en R.F.A. s'établissait à 4,1 % de la population active contre 3,9 % en octobre. Le nombre des chômeurs partiels a également augmenté en novembre, touchant 155 400 personnes contre 127 000 en octobre. — *(A.F.P.)*



ÉCONOMIE

APRÈS LA PANNE NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ

Une impuissante victime : les transports collectifs

● *S.N.C.F. : pour 70 %, le trafic est tributaire de l'électricité*

Sauf dans les régions d'Amiens, de Lille, de Strasbourg et de Metz la circulation ferroviaire sur le réseau électrifié a été totalement paralysée mardi à partir de 8 h. 30. Ce n'est que vers 10 h. 30 qu'une partie du réseau fut réalimentée, mais les lignes de la banlieue parisienne ne retrouvèrent une situation normale que vers 12 h. 15. Lorsque cela fut possible, la S.N.C.F. essaya de faire tracter certains trains par des locomotives diesel. On rappelle à ce propos à la S.N.C.F. que sur un réseau de 35 000 kilomètres 10 000 sont électrifiés, mais supportent 70 % du trafic total.

D'importants retards ont été enregistrés dans la matinée et le début de l'après-midi aussi bien pour les trains de voyageurs que pour les convois de marchandises. Des perturbations ont affecté les groupages des expéditions dans les gares de triage. Mais dans la soirée de mardi, le trafic était redevenu normal et aucune perturbation n'était signalée ce mercredi matin.

On ajoute à la S.N.C.F. que la Société nationale, par le biais de filiales, est propriétaire de certaines centrales hydro-électriques notamment dans les Pyrénées et le Massif Central. Mais ces usines ne lui permettent pas un approvisionnement électrique autonome puisque l'électricité qui y est produite est versée au circuit général d'E.D.F. auprès duquel s'alimente la S.N.C.F.

● *R.A.T.P. : le R.E.R. a plus « souffert » que le métro*

Lorsque, mardi matin, la R.A.T.P. fut privée de courant, environ 500 rames de métro étaient en circulation. 130 furent immobilisées sous les tunnels, mais les wagons purent être évacués sans difficulté à partir de 8 h. 45. A 10 heures, la totalité des voyageurs qui avaient été « bloqués » dans le réseau souterrain étaient « libérés ». On précise à la R.A.T.P. que cette évacuation a pu s'effectuer sans encombre, car les tunnels et les rames bénéficient d'un léger éclairage. A la différence du métro de Londres, par exemple, la R.A.T.P. peut elle même produire une (faible) quantité d'électricité pour son propre éclairage, ce qui a permis de guider les voyageurs pendant l'évacuation. A 12 h. 25, l'ensemble de la circulation du métro avait été rétabli sauf pour la ligne « B » du R.E.R. (ancienne ligne de Sceaux) qui n'a été rétablie qu'à 14 h. 10.

Dans la soirée, la R.A.T.P. crut qu'il lui faudrait limiter son trafic à l'heure de pointe, à 50 ou 60 % de la normale, craignant que l'E.D.F. ne l'alimente pas en électricité conformément à ses besoins. Mais, en réalité, l'alimentation fut quasi normale et le R.E.R. fonctionna à 95 % et le métro à 82 %. Ce mercredi 20 décembre, la situation sur le réseau ferré était normale, mis à part quelques escaliers mécaniques qui n'avaient pas été remis en service.

CONSÉQUENCES VARIABLES DANS L'INDUSTRIE

Les conséquences de la panne d'E.D.F. sur la marche des usines françaises ont été très variables. En règle générale, les unités de fabrication en continu ou à feu continu se sont déjà prémunies contre ce genre d'incidents en installant des groupes électrogènes capables de démarrer quasi-instantanément. C'est le cas des verreries par exemple, où il n'est pas question de laisser le verre en fusion refroidir et se prendre en masse dans les fours. La situation est la même dans les grands laboratoires pharmaceutiques, certaines usines chimiques, l'agro-alimentaire, etc. Dans la sidérurgie, les installations disposent le plus souvent de leurs propres centrales alimentées au gaz de cokeries et de hauts fourneaux. Un problème, toutefois, se pose pour les fours électriques élaborant des aciers spéciaux, qui appellent de grosses quantités de courant, mais la situation ne devient catastrophique que si la panne est longue.

Dans l'industrie mécanique, l'arrêt inopiné des machines peut causer des détériorations d'outils; ailleurs, dans le textile, l'imprimerie, l'agro-alimentaire, etc., cet arrêt oblige à des nettoyages fastidieux et provoque parfois des dégâts. D'une façon générale, ce qui gène les entreprises, c'est la *soudaineté de la panne, qui* empêche de prendre des mesures de précaution.

L'« EFFET XÉNON »

En plus des cinq cents plus gros clients d'E.D.F., toujours priés, en de telles circonstances, de se « retirer », de nombreux abonnés ont encore été victimes, mardi soir et mercredi matin, de délestages — volontaires cette fois. Ils s'expliquent par l'indisponibilité sur le réseau de près de 1 800 mégawatts normalement produits par les centrales nucléaires graphite-gaz de Chinon, Saint-Laurent-des-Eaux et Bugey 1. La situation devrait redevenir totalement normale dans la soirée de mercredi.

Cette indisponibilité est en grande partie due à un phénomène qui se produit au sein des combustibles d'uranium métallique de ces réacteurs : l'apparition, comme sous-produit de la fission de l'uranium, d'un gaz rare, le xénon, qui est un grand absorbeur de neutrons. Un arrêt un peu prolongé des réacteurs produit des effets très importants au sein des « gaines » qui contiennent le combustible ; il faut alors attendre un refroidissement assez complet avant de pouvoir, en toute sécurité, faire redémarrer très progressivement *la réaction en chaîne. Les réacteurs* à eau légère (P.W.R.) sont beaucoup moins sensibles à l'*« effet xénon »*.

TÉLÉPHONE BIEN PROTÉGÉ

Le téléphone a continué de fonctionner, le 19 décembre, malgré l'arrêt de la distribution d'électricité, bien que le courant soit nécessaire pour que les communications s'établissent entre deux abonnés. En temps ordinaire, les P.T.T. utilisent le courant E.D.F., qu'ils transforment en courant continu de 48 volts. En cas de panne ou de grève, les télécommunications ont prévu un certain nombre de dispositifs de secours.

Dans les grands centres de télécommunications, des groupes électrogènes et des onduleurs confèrent au réseau une autonomie limitée seulement par la fourniture de carburant. Dans les centraux téléphoniques de moindre importance, des batteries prennent instantanément le relais de l'E.D.F. Leur autonomie n'excède pas quelques heures, et les accords E.D.F.-P.T.T. prévoient une priorité pour ces centraux dans le rétablissement du courant électrique. En revanche, le télex est tributaire d'E.D.F., puisque l'alimentation du téléscripteur se fait chez l'abonné.

LES RÉACTIONS

LA C.G.T. : un cri d'alarme.

La C.G.T. estime que la coupure de courant de mardi est non seulement un événement sans précédent, mais doit être considérée « *comme un signal d'alarme* ». Rappelant ses positions antérieures, le bureau confédéral rappelle que, « *compte tenu des sérieux problèmes que posent la réalisation du programme nucléaire, nécessaire pour l'avenir, et la nécessité absolue de maîtriser sa réalisation et d'assurer la sûreté dans ce domaine, la C.G.T. s'est prononcée pour un programme d'urgence de turbine à gaz et de centrales thermiques et hydro-électriques qui aurait pu éviter le risque de coupures dès cet hiver.*

» *Tout la responsabilité des conséquences de la coupure du 19 décembre incombe au gouvernement et à sa politique, qui sacrifie les besoins sociaux aux exigences du profit capitaliste* », conclut la C.G.T.

LA C.F.D.T. : la conséquence du tout nucléaire.

La C.F.D.T., qui réclame la création d'une commission d'enquête, estime que la situation est « *la conséquence de la politique du tout nucléaire imposée par le pouvoir à E.D.F., ainsi que du développement inconsidéré du chauffage classique. Tous les moyens étant consacrés au nucléaire, les autres investissements sont sacrifiés : centrales classiques (fuel, charbon, gaz), équipements hydrauliques, réseaux de distribution, liaisons avec l'étranger* ». La C.F.D.T. rappelle la nécessité de diversifier les sources d'énergie.

F.O. : l'entière responsabilité des pouvoirs publics.

Force ouvrière, dénonçant « *la politique de restriction des crédits d'investissements* », demande notamment que « *des dispositions immédiates soient prises pour débloquer crédits et autorisations nécessaires à la mise en place de turbines à gaz. Malgré cela,* conclut-elle, *et compte tenu du retard pris depuis des années, la situation demeurera précaire, et les pouvoirs publics portent l'entière responsabilité de leur politique à courte vue* ».

● Dans les partis politiques

Pour M. Gaston Plissonnier, secrétaire du comité central du parti communiste, cette panne « *témoigne de l'absence de moyens suffisants en France pour produire et distribuer l'électricité* ». A l'Assemblée nationale, M. Ballanger, président du groupe communiste, a affirmé que cette situation « *met en cause l'indépendance nationale à travers l'indépendance énergétique de la France. La politique du gouvernement est directement en cause, puisqu'il a donné la priorité au pétrole, puis au nucléaire, au détriment des ressources énergétiques nationales* », a-t-il ajouté.

Le P.S.U., de son côté, juge indispensable la diversification des sources d'énergie, faute de quoi tout peut être paralysé. « *On nous a imposé le tout-électrique, mais on ne nous avait pas dit qu'il ne fallait pas s'en servir* », ironise-t-il.

● Du côté des usagers

L'Union fédérale des consommateurs, qui publie la revue *Que choisir ?*, et les Amis de la Terre, dénoncent, chacun en ce qui les concerne, « *la politique de surconsommation d'électricité encouragée depuis des années par E.D.F. et le ministère de l'industrie* ». Les écologistes (Amis de la Terre) appellent les consommateurs à refuser le « tout-électrique », « *symbole du gaspillage* ».

● *L'agence Tass* a fait état, mardi soir, de la coupure de courant intervenue en France, en soulignant qu'elle avait provoqué « *un véritable chaos* » dans la capitale, et que la vie active du pays avait été interrompue pendant plus de deux heures.

DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE

LE FIGARO : les citoyens comme boucs émissaires.

« *(...) Il n'est pas honnête de désigner les citoyens comme boucs émissaires. Les Français, comme tous les peuples riches, ont pris l'habitude de vivre dans le mythe aimable du développement continu, de l'élévation permanente du niveau de vie, de l'existence douce et facile (...).*

» *Qui les encourage, et avec quelle insistance, à se procurer une masse de nouveaux « gadgets », tous consommateurs d'énergie, sinon les chaînes de télévision contrôlées par l'Etat ?* »

MAX CLOS.

LE MATIN : la fragilité est partout.

« *Il faut être honnête. La France n'est pas seulement malade de l'électricité. La fragilité est partout. Qui ne se souvient de cette tempête sur l'autoroute du Sud en 1971 ? (...)*

» *C'est alors qu'on avait découvert avec stupeur que les poulets de batterie au bec de carton-pâte, habitués aux pâtées industrielles, étaient incapables de picorer le grain de la nature !...* »

FRANÇOIS-HENRI DE VIRIEU.

L'AURORE : la responsabilité des écologistes.

« *La grande panne de ce mardi noir devrait, paradoxalement, nous éclairer sur la vulnérabilité et sur l'insuffisance de notre approvisionnement en électricité. (...)*

» *Mais il est d'autre gens, on veut le croire, à qui l'incident, avec ses dégâts limités, devrait donner à réfléchir : ceux qui, sous le couvert ou derrière la bannière de l'écologie, nous ont mis dans cette situation de dépendance et de fragilité que nous avons payée pour la première fois hier.* »

DOMINIQUE JAMET.

L'HUMANITE : il faut choisir.

« *Il faut, effectivement, choisir : ou bien le service du profit des multinationales, l'aliénation de notre indépendance ; ou bien une politique nouvelle qui satisfasse les besoins des travailleurs, utilise les moyens techniques, industriels, humains, dont nous disposons, développe la coopération internationale.* »

JEAN-PIERRE GAUDARD.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LOCATEL

L'assemblée générale ordinaire de Locatel, qui s'est réunie le 18 décembre 1978, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1978.

Le bénéfice net de l'exercice, après tous amortissements, impôts et provisions, s'établit à 11 585 853 F contre, au titre de l'exercice précédent, 9 432 772 F.

L'assemblée a décidé d'attribuer aux actions une somme de 6 079 050 F contre 4 097 952 F.

Le revenu global afférent à chacune des 426 600 actions s'élèvera à 14,25 F, ce montant comprenant un dividende de 9,50 F et le droit à récupération de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 4,75 F.

Ce dividende sera mis en paiement dès le 26 décembre 1978, ainsi qu'il en a été décidé par le conseil d'administration dans sa séance tenue à l'issue de l'assemblée.

Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Edouard Meillan, administrateur sortant, décédé le 8 décembre 1978, l'assemblée a réélu administrateurs, pour une nouvelle période de six ans, M. Jacques Guggenheim et M. Christian Valensi.

A l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration de la société a renouvelé M. Jacques Guggenheim dans ses fonctions de président-directeur général, M. Christian Valensi dans ses fonctions de vice-président et M. Pierre Juglar, directeur général adjoint, dans celles de secrétaire du conseil.

Il est enfin rappelé que la souscription à l'augmentation du capital social de 21 330 000 F à 26 662 500 F déjà annoncée a débuté le 18 décembre 1978.

ROUSSELOT S.A.

Réuni le 12 décembre 1978, sous la présidence de M. Guy Callou, le conseil d'administration a constaté que la reprise très marquée de certaines activités, notamment à l'exportation, au cours des derniers mois, a porté le chiffre d'affaires de Rousselot S.A., au 31 octobre 1978 à 763 millions, niveau légèrement supérieur à celui atteint à fin octobre 1977.

Au cours de cette réunion, le conseil a décidé la mise en paiement le 22 janvier 1979 d'un dividende intérimaire (coupon n° 5) de 17 F, identique à celui versé en janvier 1978, auquel sera assorti un avoir fiscal de 8,50 F, soit un montant global de 25,50 F par action.

SOCIÉTÉ HERRIAU S.A.

La société Herriau S.A. est le plus important fabricant français de récolteuses de betteraves avec un chiffre d'affaires de 66 millions de francs, qui représente près de 50 % de celui de l'ensemble de ce secteur d'activité en France. La société, dont l'unité de fabrication est située à Cambrai, réalise environ 60 % de son chiffre d'affaires à l'exportation.

Herriau S.A., qui a largement *contribué à l'amélioration* des techniques de récolte de betteraves, produit une gamme étendue de matériels adaptés à tous les types d'exploitation. C'est dans ces conditions que Herriau S.A., après plus de deux années de négociations, vient de vendre à la Chine populaire une première gamme sophistiquée de matériels particulièrement bien adaptés aux conditions de récolte dans ce pays.

GÉNÉRALE SUCRIÈRE

Les comptes de l'exercice, clos le 30 septembre 1978, ont été arrêtés par le conseil d'administration dans sa séance du 19 décembre 1978.

Après dotation de 105 984 000 F aux amortissements des immobilisations, le compte d'exploitation fait ressortir un bénéfice de 55 167 000 F, contre une perte de 39 189 000 F pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net disponible au bilan ressort à 31 313 000 F. Le cash flow avant impôt de l'exercice ressort à 166 000 000 de francs pour un chiffre d'affaires hors taxes de 2 848 000 000 de francs, contre respectivement 81 000 000 de francs et 2 083 000 000 de francs pour l'exercice 1976-1977.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 1979 de distribuer un dividende de 12 F par action, ce qui, avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), représentera 18 F par action.



GROUPE VICTOIRE

ABEILLE ET PAIX

COMPAGNIE FINANCIÈRE DU GROUPE VICTOIRE

LE DIVIDENDE DE 14 FRANCS NET
SERA MIS EN PAIEMENT LE 21 DÉCEMBRE 1978

LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE ET DE SUEZ

— Des solutions originales et variées
— Une gestion de patrimoine personnalisée

Le montant global des programmes souscrits auprès de la Banque de l'Indochine et de Suez, au titre des seules valeurs mobilières, par les particuliers désireux de bénéficier de la gestion de cette banque d'affaires du groupe Suez, s'élevait, au 30 septembre 1978, à 1 milliard 583 millions de francs.

Les avoirs de chaque titulaire sont répartis, après une analyse de patrimoine personnalisée, entre les secteurs suivants :

Investissements en valeurs garanties par l'Etat

Conçus pour permettre une croissance régulière grâce à un revenu garanti important (valorisations globales : + 16,50 % en 1975, + 7,48 % en 1976, + 15,02 % en 1977, comprenant les dividendes bruts dans les trois cas).

Investissements internationaux à caractère immobilier

Bénéficiant des avantages d'un « placement pierre » en vue d'obtenir une croissance progressive grâce à des plus-values exonérées d'impôt et des revenus équilibrés (valorisations globales : + 18 % en 1975, + 7,61 % en 1976, + 10,03 % en 1977, comprenant les dividendes bruts dans les trois cas).

Investissements industriels français

Dans des entreprises de moyenne importance choisies pour leurs fortes perspectives de plus-values (valorisations globales : + 19,67 % en 1975, + 1,42 % en 1976, + 11,26 % en 1977, comprenant les dividendes bruts dans les trois cas).

Il est précisé que ces investissements bénéficient des dispositions fiscales de la loi du 13 juillet 1978 (déductibilité de 5 000 F pour les sommes nouvelles investies chaque année pendant la durée d'application de la loi).

Investissements industriels internationaux

Axés sur la recherche de plus-values importantes à long terme par la gestion diversifiée de grandes valeurs internationales sans exclure l'éventualité de fluctuations sensibles à court terme (valorisations globales : + 30,19 % en 1975, + 16,97 % en 1976, + 7,1 % en 1977, comprenant les dividendes bruts dans les trois cas).

Investissements industriels américains

Axés principalement sur la recherche à long terme de la croissance en capital grâce à une sélection de grands titres américains (valorisation globale : + 9,84 % depuis sa création en mars 1977 jusqu'au 31 décembre 1977).

Eventuellement assortis de garanties d'assurance, de déductibilité et d'exonération fiscales, ces programmes permettent désormais d'offrir des solutions « sur mesure » adaptées à tous les problèmes d'épargne et de placement.

Des informations détaillées peuvent être obtenues sur ces programmes, ainsi que sur toute autre forme de placement, sur rendez-vous ou par correspondance, auprès du Groupe Diffusion mobilière, programme d'investissement de la Banque de l'Indochine et de Suez, à Paris (8e), 5, rue de Tilsitt, tél. : 924-49-54, ou dans l'une de ses délégations régionales.



LES MARCHÉS FI...

...SE DE PARIS - 19 DÉCEMBRE

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
19 DÉCEMBRE

Léger redressement

Commencée avec une demi-heure de retard en raison de l'absence de certains personnels et des difficultés de transmission des ordres, le tout lié aux coupures de courant intervenues ce mardi, la séance n'a pas pour autant été prolongée à la Bourse de Paris. D'une part, le volume des transactions est resté assez faible et, d'autre part, la chambre syndicale a décidé de supprimer les cotations au comptant de toutes les valeurs non inscrites sur le marché à terme.

La réponse des primes engagées au cours des trois mois précédents a donc pu se dérouler normalement, et à l'issue d'une séance marquée par un léger redressement de l'indicateur instantané (+ 0,4 % environ), l'on estimait que la majorité de ces engagements conditionnels étaient abandonnés.

La vague de ventes, finalement assez modérée, qui s'est abattue lundi sur la cote, et provoqué une baisse de 2 % des indices, constituait donc bien une réaction un peu passionnelle à l'annonce des décisions de l'OPEP concernant le prix du pétrole. Certes, ce mardi, comme la veille, les « gendarmes » (investisseurs institutionnels) ont veillé au grain, et leurs interventions ont sans doute permis la légère hausse de l'indicateur. Il reste que les propos rassurants tenus ici et là ont sans doute atteint leur but, le rythme des ventes ayant eu tendance à se ralentir.

Sur le marché de l'or, en tout cas, le lingot a poursuivi son mouvement de hausse, en liaison avec le nouveau fléchissement du dollar, et a valu 29 870 F (+ 375 francs). Le napoléon s'est inscrit à 266 F contre 263,10 F.

La chambre syndicale ayant décidé de supprimer la cotation au comptant de toutes les valeurs non inscrites à terme, les cours de ces titres sont ceux de la séance précédente.

LONDRES

Le fait saillant à l'ouverture est la forte hausse des mines d'or en liaison avec la grande fermeté du métal précieux. Sur le marché, les valeurs mobilières poursuivant leur redressement et l'indice des industrielles progresse de 2,3 points à 478,4. Etroite irrégularité des pétroles. Tendance soutenues aux Fonds d'Etat.

Or (ouverture) (dollars) 218 75 contre 218 30

VALEURS	CLÔTURE 18 12	COURS 20 12
Beecham	617 ...	616 ...
British Petroleum	920 .	918 ..
Courtaulds	118 ...	118 ...
De Beers	364 ..	367 .
Imperial Chemical	364 .	365 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	226	227 ...
Shell	577	578 ...
Vickers	195	197 ...
War Loan 3 1/2 %	29 3/4	29 3/4
*West Driefontein	31 3/4	32 3/8
*Western Holding	22 1/2	22 11/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

LA REDOUTE. — Au 31 août 1978 (premier semestre de l'exercice), le bénéfice net de la société ressort à 14,5 millions de francs contre 14,2 millions un an plus tôt. La marge brute d'autofinancement s'élèvera à 35 millions de francs (+ 17 %) et le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 1 719 millions de francs (+ 19,2 %).

DIDOT-BOTTIN. — L'exercice clos le 30 septembre 1978 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 3,35 millions de francs contre 1,97 million un an plus tôt. Le dividende global a été fixé à 22,50 F contre 13,50 F.

GENERALE SUCRIERE. — Bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre 1978 : 31,31 millions de francs contre une perte nette de 15,3 millions un an plus tôt. Dividende global : 18 F contre rien au 30 septembre 1977 et 14,25 F un an auparavant.

OLIVETTI. — Admission à la Bourse de Paris, et avant fin décembre, des actions ordinaires de la société.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977)

	18 déc.	19 déc.
Valeurs françaises	147,9	146,2
Valeurs étrangères	96,8	96,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	85,9	86,2

NEW-YORK

Un peu plus résistant

Le New York Stock Exchange s'est montré un peu plus résistant mardi et, après le vif recul de la veille (— 17,84), l'indice Dow Jones s'est redressé légèrement (+ 2,34 à 789,85). Parallèlement, le volume des transactions s'est contracté à 26,06 millions d'actions contre 32,98 millions la veille. Il est vrai que la participation institutionnelle a, elle aussi, fortement diminué, puisque seulement 260 « paquets » d'au moins 10 000 actions ont changé de mains contre 392 lundi.

La chute de la veille était-elle exagérée ? Tout comme à Paris, il semble en effet que les opérateurs aient eu une réaction « à chaud », un peu passionnelle, après l'annonce de la hausse des prix du pétrole. Les investisseurs attendent maintenant de connaître l'impact exact de cette hausse sur l'économie américaine avant de s'engager (ou se dégager) plus avant.

L'annonce d'une nouvelle dégradation de la balance des comptes courants au troisième trimestre de l'année (3,52 milliards de dollars de déficit contre 3,1 milliards trois mois plus tôt) n'était pas de nature à les y aider...

VALEURS	COURS 18 12	COURS 19 12
Alcoa	45 3/8	46 1/8
A.T.T.	60 1/4	60 1/8
Boeing	67 1/2	68 5/8
Chase Manhattan Bank	29 1/8	28 3/4
Du Pont de Nemours	121 ...	121 1/2
Eastman Kodak	57 3/4	58 7/8
Exxon	48 7/8	49 3/8
Ford	40 1/4	40 ...
General Electric	46 1/2	46 1/4
General Foods	31 3/4	31 7/8
General Motors	54 7/8	54 7/8
Goodyear	15 5/8	15 3/4
I.B.M.	278 1/8	281 7/8
I.T.T.	26 7/8	27 1/8
Kennecott	19 5/8	20 1/8
Mobil Oil	67 3/8	69 3/8
Pfizer	32 3/4	33 ...
Schlumberger	87 3/4	87 3/4
Texaco	23 3/8	23 1/2
U.A.L. Inc.	29 1/8	28 3/4
Union Carbide	34 1/8	34 3/8
U.S. Steel	21 1/2	21 1/2
Westinghouse	16 1/2	16 3/8
Xerox	50 1/2	51 1/8

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 12	20 12
1 dollar (en yens)	193 35	193 20

BOURSE DE PARIS - 19 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	[illegible]	[illegible]	SAN (Sté) Centr.	651	651	Laffitte-Bail	173	173	Immoinvest	100	101 50
5 %	[illegible]	[illegible]	S.P.E.G.	192	188 50	Locabail Immob.	296	299	Cie Lyon. Imm.	...	108 70
[illegible]											

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
22	De Beers (S.)	22 70	22 40	22 20	22 40
730	Deuts Bank.	711	701	700	702
310	Dome Mines	318	318	318	320
550	Du Pont Nem	529	513	513	516
260	East Kodak.	267	249 30	252 ..	247 30
17	East Rand.	15 80	16 20	16 20	16 05
121	Ericsson	120 40	117	117 10	119
220	Exxon Corp	217	207 80	207 80	208 60
183	Ford Motor	180	169	169	172
84	Free State	80 05	84	83 70	85 50
215	Gen. Electric	209 50	199 .	199 90	200

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
48	Shell fr (S)	48 50	48 20	48 20	48 20
680	Siemens A.G.	661	658	668	658
34	Sony	32 50	32	31 95	31 95
255	Unilever	246 20	249	249	249 ..
16	Union Corp.	15 40	15 95	15 15	15 10
102	U. Min. 1/10	98 50	99 30	99 20	99 30
121	West Deep.	129 50	133 50	132 50	131 40
43	West Drief.	44 05	44 80	44	44
98	West Hold.	93 50	95 80	93 60	93 60
230	Xerox Corp.	219	218	218 30	215 80
0 77	Zambia Corp	0 72	0 71	0 71	0 72

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19 12	COURS DES BILLETS échanges de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 280	4 210	4 27
Allemagne (100 DM)	229 220	229	230
Belgique (100 F)	14 468	14 485	14 15
Pays-Bas (100 fl.)	212 300	211 940	211 50
Danemark (100 krd)	82 100	81 910	82
Norvège (100 k)	84 510	83 760	84 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 544	8 510	8 80
Italie (1 000 lires)	5 098	5 080	5 20
Suisse (100 fr.)	257 400	256 300	257 50
Suède (100 krs)	98 130	97 240	98 25
Autriche (100 sch.)	31 206	31 280	31 25
Espagne (100 pes.)	6 033	5 987	5 98
Portugal (100 esc.)	9 236	9 160	9
Canada ($ can 1)	3 585	3 544	3 615
Japon (100 yens)	2 205	2 188	2 16

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19 12
Or fin (kilo en barre)	29400	29800
Or fin (en lingot)	29495	29870
Pièce française (20 fr.)	263 10	266
Pièce française (10 fr.)	223 90	223 90
Pièce suisse (20 fr.)	251 80	258
Union latine (20 fr.)	228 80	229 10
Souverain	257 20	262 10
Pièce de 20 dollars	1228 .	1237 20
Pièce de 10 dollars	679	670
Pièce de 5 dollars	425	425
Pièce de 50 pesos	1182	1189 50
Pièce de 10 florins	241 50	238 20

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Mgr Pedro Cantero Cuadrado, ancien archevêque de Saragosse, est mort* à Madrid, le 19 décembre, à l'âge de soixante-seize ans. Il était l'un des trois membres du conseil de régence qui assura l'intérim entre la mort du général Franco, en 1975, et l'accession au trône du roi Juan Carlos, deux jours plus tard.



Laborieuse mise en route du deuxième pacte pour l'emploi des jeunes

Le deuxième « pacte national » pour l'emploi des jeunes de moins de vingt-cinq ans, étendu à certaines catégoires de femmes seules, démarre si lentement que M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, a renoncé à en faire le point détaillé dans le communiqué du conseil des ministres du 19 décembre.

Il s'est contenté d'indiquer les « tendances » observées à la fin du moi sde novembre : elles seraient « positives » pour les contrats d'apprentissage, les contrats emploi-formation, les embauches avec exonération des 50 % des charges sociales et les stages de formation. Seuls les stages pratiques en entreprise sont, selon M. Boulin, « en diminution », et c'est pourquoi la date limite du début du stage a été repousée d u31 décembre 1978 au 28 février 1979.

L'absence de références chiffrées officielles ne permet donc pas de faire des comparaisons avec le bilan du premier « pacte » à pareille époque : on dissimule mal, rue de Grenelle, que c'est là le but recherché.

Au 30 novembre 1977, 390 910 places, dont 316 973 étaient effectivement occupées, avaient été dégagées pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans, avait indiqué M. Christian Beullac, alors ministre du travail (*le Monde* du 14 décembre 1977). Il faut croire que l'on est aujourd'hui sensiblement en deçà de ce nombre, même si la deuxième « pacte » avait prévu d'embaucher 400 000 jeunes au lieu de 550 000 précédemment.

Certes, des raisons administratives ont retardé l'application du « pacte bis ». Certes, les mesures contenues dans la loi de juillet 1978 sont moins favorables aux employeurs que les dispositions du premier « pacte » : mais c'est justement pour ce dernier motif que les chefs d'entreprise paraissent bouder le système actuel.

Il faut se souvenir, l'an dernier, des déclarations triomphalistes du ministre du travail et du patronat, qui multipliaient alors les conférences de presse et les apparitions télévisées pour souligner la progression chiffrée des embauches des jeunes et assurer que ce pacte était *« un grand succès »*. Rien de commun en 1978 : le C.N.P.F. lui-même se montre fort discret, n'ayant fait jusqu'ici aucune déclaration publique sur le sujet et précisant officieusement qu'il était *« pessimiste »* quant à l'objectif final (emploi de quatre cent mille jeunes).

Mais, malgré le silence officiel, on peut tout de même trouver dans les chiffres un signe de cette laborieuse mise en route du second « pacte » : d'octobre à novembre 1978, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a seulement baissé d'un peu plus de 1 %, tant en données observées qu'en données corrigées des variations saisonnières. D'octobre à novembre 1977, ce nombre avait diminué de 2,2 % en données corrigées et de 4.1 % en données brutes. Le ministre du travail de l'époque ne s'était pas fait faute de souligner que c'était *« grâce aux effets du pacte national pour l'emploi »*. — M. C.

● *Le Syndicat national de l'enseignement technique et professionnel* (SNETP-C.G.T.) appelle l'ensemble des personnels des lycées d'enseignement professionnel à un arrêt de travail le jeudi 21 décembre, pour protester contre *« l'attaque de grande envergure lancée par le pouvoir et le patronat contre la Sécurité sociale et l'indemnisation du chômage »*.

Après l'annonce à Deauville des projets du C.N.P.F. concernant les « instituts professionnels », le SNETP-C.G.T. a d'autre part décidé de lancer une campagne nationale de défense ds lycées d'enseignement professionnel (LEP), qui commencera les 25 et 26 janvier, par une *« journée des femmes de LEP »*. *« Nous modifions notre point de vue sur l'apprentissage,* a déclaré le 18 décembre, M. Gérard Montant, secrétaire général du SNETP. *S'il devient la voie royale de la formation professionnelle, nous n'en voulons plus. Plus du tout. »*

● *Cinq malfaiteurs masqués et armés* se sont emparés de 100 000 F en bijoux et en billets de banque, mardi dans une bijouterie du centre commercial d'Yerres (Essonne) ; avant de prendre la fuite les cinq hommes ont également emporté le pistolet que possédait le propriétaire de la bijouterie.

Les retraites complémentaires

AUGMENTATION DE 3 % DES COTISATIONS DES CADRES

Les cotisations des cadres au régime de retraites complémentaires (AGIRC) sont majorées de 3 % à compter du 1er janvier 1979. Cette décision a été prise, lundi 18 décembre, par la commission paritaire de l'institution, afin d'assurer l'équilibre financier du régime, compte tenu de l'évolution prévisible des charges dans les dix années à venir. Le taux moyen de la cotisation, qui est de 14 %, passera ainsi à 14,4 % sans entraîner de droit supplémentaire. Quant à la valeur du point de retraite, il passera en janvier à 1,04 F, soit en un an une augmentation de 9,20 % (le point atteignait 0,9524 F il y a un an et 1 F en juillet dernier).

LES BANQUES CENTRALES SOUTIENNENT MASSIVEMENT LE DOLLAR

Une grande nervosité régnait, mercredi 20 décembre, sur les marchés des changes, où le dollar, après avoir poursuivi sa baisse amorcée lundi, se redressait quelque peu à la suite des interventions massives des banques centrales. A Francfort, son cours, qui avait fléchi à 1,8250 DM, s'établissait au même niveau que mardi, soit 1,8350 DM. A Zurich et à Paris, le scénario était le même : 1,64 franc suisse et 4,28 F, sans changement par rapport à la veille, alors qu'en début de matinée le dollar était tombé à 1,6250 franc suisse et 4,1750 F. Les marchés financiers interprètent la hausse progressive de 14,5 % du pétrole brut, décidée par les pays de l'OPEP, comme devant entraîner une dévaluation du dollar de la même importance ; ils agissent donc en conséquence.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once, qui était retombé à 216 dollars mardi après-midi (contre 222 dollars le matin), s'est maintenu à ce niveau en dépit de la vente de 48 tonnes (1,5 millier d'onces) par le Trésor des Etats-Unis au prix de 214 dollars l'once.

● *Les prix des pneumatiques vont être majorés de 5 % à 6 % en janvier.* — Michelin et Dunlop annoncent une hausse de 6 % en moyenne à compter du 2 janvier, Uniroyal une de 5 % en moyenne au début janvier et Kléber-Colombes une de 6 % en moyenne dans le courant du mois prochain. Goodyear relèvera également ses tarifs dès les premiers jours de 1979, mais n'a pas encore fixé le montant de la majoration. Ces hausses sont dans l'ensemble doubles de celles attendues. En août dernier, en effet, les professionnels, estimant que le retard pris par leurs tarifs (10 % environ) ne pourrait être comblé avant deux ans, avaient laissé entendre que le prochain rajustement serait de l'ordre de 2 % à 3 %. De toute évidence, ils ont décidé d'un commun accord d'accélérer le mouvement de hausse pour se rapprocher des barèmes en vigueur sur les marchés européens encore supérieurs de 5 % à 15 % en moyenne à ceux établis en France.

Le numéro du « Monde » daté 20 décembre 1978 a été tiré à 564 808 exemplaires.



LES NÉGOCIATIONS ISRAÉLO-ÉGYPTIENNES

La Knesset approuve à une large majorité l'attitude du gouvernement

De notre correspondant

Jérusalem. — Débat sans surprise le mardi 19 décembre à la Knesset : soutenant les dernières prises de position du gouvernement, une large majorité du Parlement israélien a *condamné* l'attitude de l'Egypte et sévèrement dénoncé celle des Etats-Unis. L'opposition travailliste a évité de sanctionner le gouvernement en dépit des critiques émises contre la manière dont ce dernier avait mené les négociations.

La résolution présentée par la coalition gouvernementale a été adoptée par 66 voix contre 6 — celles du front démocratique Rakah (communiste) et du groupe Shelli — et 27 abstentions — celles de la plupart des députés du front travailliste Mapam. Le texte rejette la responsabilité de l'échec actuel des négociations sur l'Egypte et accuse le gouvernement américain d'être *« injuste »* et *« partial »* quand il stigmatise le refus israélien.

En ouvrant ce débat sur la *« non-signature »* du traité de paix, M. Begin a employé la formule *« Israël ne signera pas un traité de non-paix avec l'Egypte »*. Le premier ministre a ainsi résumé l'analyse qu'il avait déjà faite les jours précédents en affirmant que les dernières exigences de l'Egypte transformaient radicalement le fond du projet de traité et le vidaient de son contenu. M. Begin a notamment souligné à nouveau que l'Egypte ne pouvait à la fois conclure un traité de paix avec Israël et y inscrire sa volonté de maintenir la validité des accords de défense précédemment passés avec les pays de la Ligue arabe, accords qui sont essentiellement dirigés contre Israël. Il a ajouté que le traité ne pouvait être conditionnel.

A propos du lien entre le traité et des négociations sur la Cisjordanie et le Territoire de Gaza, M. Begin a réaffirmé que sur ce dernier point, il ne saurait être question de l'établissement du moindre calendrier. Plus précisément, le premier ministre a déclaré qu'il rejetait même l'idée de la fixation d'une date limite (*non contraignante*) pour l'organisation d'élections en Cisjordanie et à Gaza.

L'abstention des travaillistes

M. Dayan a apporté pour sa part quelques nuances à la position du gouvernement. En effet, le ministre des affaires étrangères a confirmé qu'il avait une attitude plus souple que l'ensemble de ses collègues, ce qui lui a valu, comme à M. Weizman, d'être parfois désavoué par la majorité du cabinet les semaines précédentes. Il a déclaré qu'il ne fallait pas *« s'empresser de sonner le glas des négociations de paix »*. Ce qu'ont souvent fait avec une certaine satisfaction les éléments les plus durs du gouvernement et du Parlement israéliens. Critiquant implicitement le premier ministre et la majorité de la coalition, M. Dayan a laissé entendre qu'il ne suffisait pas de dire non. Il a indiqué qu'il était encore possible malgré tout de trouver une formule de compromis, même sur la question du calendrier de la mise en place du régime d'autonomie.

Chef de file de l'opposition, M. Pérès a paru une nouvelle fois voler au secours des partisans de la fermeté. Il n'a en tout cas pas levé l'ambiguïté de l'attitude du parti travailliste. *« Washington doit savoir,* a-t-il déclaré, *que même un petit pays démocratique a le droit de dire non. »* M. Pérès a vivement critiqué le plan d'autonomie présenté depuis un an *par M. Begin et repris dans les* accords de Camp David. *« C'est une grave erreur,* a dit M. Pérès. *Israël ne souhaite pas administrer plus d'Arabes en Cisjordanie et à Gaza, ce qu'Israël veut, c'est conserver un contrôle sur ces territoires, qui représentent un intérêt vital pour la sécurité du pays. »*

M. Pérès craint que l'établissement de l'autonomie ne préfigure la création d'un Etat palestinien indépendant dans tous les territoires occupés, perspective qu'il rejette tout autant que M. Begin. Le président du parti travailliste a paru faire référence au vieux projet des gouvernements travaillistes : le plan Allon, qui prévoit un *« compromis territorial »* en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, c'est-à-dire un nouveau dessin des frontières, qui permettrait notamment le maintien des troupes israéliennes dans la vallée du Jourdain.

M. Pérès n'est certes pas un partisan « Grand Israël », mais en réalité — comme le font remarquer certains militants travaillistes qui souhaitent une révision de la position du parti — il n'y a pas de grande différence entre les buts des dirigeants travaillistes et ceux de la plupart des membres de l'actuelle majorité gouvernementale.

Tous entendent conserver à l'avenir une présence israélienne dans les territoires occupés, tout au moins en certains endroits.

FRANCIS CORNU.

Le conflit de la mer Egée

LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SE DÉCLARE INCOMPÉTENTE POUR TRANCHER LE DIFFÉREND GRÉCO-TURC

La Haye *(A.F.P.)*. — La Cour internationale de justice s'est déclarée, mardi 19 décembre, incompétente pour connaître du différend entre la Grèce et la Turquie relatif au plateau continental de la mer Egée. La Cour a arrêté cette décision par 12 voix contre 2, celles des juges Federico de Castro (Espagne) et Michel Stassinopoulos (Grèce).

La Grèce avait demandé, le 10 août 1976, à la Cour de déclarer qu'elle pouvait légitimement exercer ses droits souverains sur la partie du plateau continental entourant les îles grecques situées au large des côtes turques. Le 26 août 1976, la Turquie avait fait valoir que la Cour n'avait pas compétence pour connaître de cette requête.

● *Inondations dans l'Arizona.* — Six personnes ont péri noyées près de Phœnix (Arizona), aux Etats-Unis, à la suite d'inondations provoquées par des pluies exceptionnelles qui durent depuis trois jours dans cet Etat, au climat généralement sec, apprend-on ce mercredi 20 décembre. Le gouvernement a décrété l'état d'urgence et fait appel à la garde nationale pour évacuer les habitants sinistrés. — *(Reuter.)*



